

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXIX

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

DU 18 AVRIL AU 22 JUILLET 1895, INCLUSIVEMENT

Dans les Cinquante-huitième et Cinquante-neuvième années du Règne de
Notre Souveraine Dame la Reine Victoria

CINQUIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION DE 1895

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

VOLUME XXIX

PROCLAMATIONS

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada, se trouve prorogé au PREMIER jour du mois de SEPTEMBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le ONZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Barron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce TRENTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

HENRY STRONG,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le VINGTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Sir HENRY STRONG, Chevalier, Député de Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Eco-se; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce CINQUIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

HENRY STRONG,

Député du Gouverneur,

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGTIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents, en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le TRENTE ET UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Sir HENRY STRONG, Chevalier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TRENTE ET UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le ONZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. F. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au VINGT-CINQUIÈME jour du mois de MARS courant, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit vingt-cinquième jour de Mars courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-DEUXIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quinze, et de Notre Règne la cinquante-huitième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA.

CINQUIÈME SESSION, SEPTIÈME PARLEMENT, 1895.

JEUDI, 18 AVRIL 1895.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 15 avril 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 18 courant, à trois heures p.m., pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. l'Orateur :

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat :—Et de retour ;

M. l'Orateur informe la Chambre que pendant les vacances, il a reçu avis de divers députés que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des divisions électorales suivantes, savoir :—Cumberland, Verchères, Haldimand et Antigonish ; et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs pour les dites divisions électorales respectivement.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par suite de l'acceptation par le député siégeant d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour de décembre 1894.

CHARLES HIBBERT TUPPER, [L.S.]
Député du district électoral de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

W. B. IVES, [L.S.]
Député du district électoral de Sherbrooke.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Verchères, dans la province de Québec, par suite du décès du député siégeant.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt et unième jour de mars 1895.

ADOLPHE P. CARON, [L.S.]
Député du district électoral de Rimouski.

J. ALD. OUIOMET, [L.S.]
Député du district électoral de Laval.

Puissance du Canada, }
 savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
 Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, dans la province d'Ontario, par suite de l'acceptation par le député siégeant d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-sixième jour de mars 1895.

JOHN HAGGART, [L.S.]
 Député pour la division électoral de Lanark-sud.

J. C. PATERSON, [L.S.]
 Député pour la division électoral de Huron-ouest.

Puissance du Canada, }
 savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
 Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral d'Antigonish, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par suite du décès du Très Honorable Sir John S. D. Thompson, C.C.M.G.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de mars 1895.

JOHN COSTIGAN, [L.S.]
 Député de la division électoral de Victoria, N.-B.

T. MAYNE DALY, [L.S.]
 Député de la division électoral de Selkirk.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant les vacances le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant, savoir :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 8 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Matthew A. Logan, écuyer, shérif, d'Amherst, N.-E., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Arthur R. Dickey, écuyer, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Arthur Dickey, d'Amherst, N.-E., secrétaire d'Etat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
 Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
 Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai encore recours à vos avis et à votre aide pour m'assister dans l'administration des affaires du Canada.

La mort subite et regrettable de feu le Très Honorable Sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'Etat décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été adoptée.

L'acte récent du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australasiens de conclure des traités de commerce sur la base de droits différentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donnent une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Conformément à une récente décision des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, à l'effet que la minorité dissidente de la population de Manitoba a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, contre certains actes adoptés par la législature de la province de Manitoba, relativement à la question d'éducation, j'ai entendu cet appel en conseil, et ma décision sur ce sujet a été communiquée à la législature de la dite province. Les documents relatifs à cette affaire vous seront communiqués.

La crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada, mais heureusement avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, cependant, à raison de la diminution dans le prix des marchandises et de récentes réductions et aussi de suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les crédits pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Durant la période de temps écoulee depuis la dernière session du parlement, j'ai eu l'avantage de voyager dans différentes parties du Canada : les provinces maritimes, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique. Au cours de mon voyage j'ai été agréablement impressionné par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public, et malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, j'ai remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada ; foi que Votre Excellence dit gracieusement être une des caractéristiques de son peuple et qui est du meilleur augure pour de nouveaux progrès.

Le gouvernement de Terre-Neuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité de mes conseillers a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île pour discuter avec eux les conditions de cette union. Ce sera un sujet de félicitations générales si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite et aux compagnies à fonds social vous seront soumis. Vous serez aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Sauvages, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, et aussi un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre de mettre sous vos yeux les comptes de l'année écoulée. Les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront aussi soumises. Elles ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service administratif.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous laisse aux importants devoirs qui vous incombent en souhaitant sincèrement que vos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants :—1o. Privilèges et Élections.—2o. Lois Expirantes.—3o. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4o. Bills Privés.—5o. Ordres Permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—9o. Agriculture et Colonisation; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Document de la Session No 17.*)

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à vendredi.

VENDREDI, 19 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—la pétition de Mary Bradshaw Falding, du Parc Rockliffe, township de Gloucester, comté de Carleton, Ontario, épouse légitime de Frederick John Falding, de la cité de Cleveland, Etat de l'Ohio, l'un des Etats-Unis d'Amérique, ingénieur des mines, demandant un acte de divorce, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Par Sir James Grant,—la pétition de William Jackson Conroy, du township de Hull et autres, d'autres lieux, dans Québec et Ontario, et la pétition de Alexander Maclaren et autres, de la ville de Buckingham et autres lieux.

Par M. Rosamond,—la pétition du conseil municipal du comté de Lanark, Ontario.

Par M. Denison,—la pétition de James G. Howorth et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée, nommant l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, l'honorable Sir Charles Hibbert Tupper, ministre de la Justice, l'honorable John Graham Haggart, ministre des Chemins de fer et Canaux et l'honorable Joseph Aldric Ouimet, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 avril 1895.

M. Bennett propose, secondé par M. Belley,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, savoir :—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous remercions Votre Excellence de la satisfaction qu'Elle exprime d'avoir encore recours à nos avis et à notre aide dans l'administration des affaires du Canada.

Nous ressentons vivement avec Votre Excellence que la mort subite et regrettable de feu le Très Honorable Sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'Etat décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Nous apprenons avec grand intérêt que des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été adoptée.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que l'acte du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australiens de conclure des traités de commerce, sur la base de droits différentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donnent une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que, conformément à une récente décision des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, à l'effet que la minorité dissidente de la population de Manitobaa, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, contre certains actes adoptés par la législature de la province de Manitoba, relativement à la question d'éducation, Votre Excellence a entendu cet appel en conseil; que la décision de Votre Excellence sur ce sujet a été communiquée à la législature de la province, et que les documents relatifs à cette affaire nous seront communiqués.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que la crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Nous regrettons d'apprendre, cependant, que, bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, néanmoins, par suite de la diminution dans le prix des marchandises, et des récentes réductions et suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que, dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les crédits pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que, durant la période de temps écoulée depuis la dernière session du parlement, Votre Excellence a eu occasion de voyager dans différentes parties du Canada: les provinces maritimes, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique; qu'au cours de son voyage, Votre Excellence a été agréablement impressionnée par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public; et que, malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, Votre Excellence a remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir, reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada, foi que Votre Excellence dit gracieusement être une des caractéristiques de son peuple et du meilleur augure pour de nouveaux progrès.

Nous recevons, en en appréciant toute l'importance, l'information que le gouvernement de Terre-Neuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité des conseillers de Votre Excellence a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île, pour discuter avec eux les conditions de cette union, et que ce sera un sujet de félicitations générales si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Nous remercions Votre Excellence du renseignement qu'Elle nous donne que des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite, et aux compagnies à fonds social, nous seront soumis, et que nous serons aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Sauvages, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, et un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes ces questions recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons aussi remercier Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que ces estimations ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service administratif.

En entrant dans l'exercice des importants devoirs qui nous incombent, nous souhaitons sincèrement avec Votre Excellence que nos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Davies,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 22 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. White (Shelburne),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (limitée).

Par sir James Grant,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

Par M. Edgar,—la pétition de Helen Woodburn Jarvis, de la cité de Toronto, du comté de York, Ontario, épouse légitime de George Hamilton Jarvis, ci-devant de la dite cité de Toronto, avocat, mais actuellement domicilié à Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Semple,—la pétition du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario.

Par M. Wilson,—deux pétitions du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mary Bradshaw Falding, du Parc Rockliffe, township de Gloucester, comté de Carleton, Ontario, épouse légitime de Frederiek John Falding, de la cité de Cleveland, Etat de l'Ohio, l'un des Etats-Unis d'Amérique, ingénieur des mines, demandant un acte de divorce.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant l'adoption d'un acte déclarant que les conditions contenues dans le règlement No 755 du conseil municipal de la cité de Hamilton lient la dite compagnie de chemin de fer et tous ceux qui pourront présenter des réclamations sous son autorité, et établissant toutes autres dispositions qui pourront être nécessaires pour se conformer aux termes du dit règlement; aussi, prolongeant le terme fixé pour le commencement des travaux de la ligne entre Waterford et le lac Erié, augmentant le nombre des directeurs et à d'autres fins.

De William Jackson Conroy, du township de Hull, et autres, d'autres lieux, dans Québec et Ontario, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du Pont des Chênes."

De Alexander Maclaren et autres, de la ville de Buckingham et autres lieux, demandant une charte sous le nom de "Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée)."

De James G. Howorth et autres, de la cité de Toronto, demandant une charte sous le nom de "Association sur la vie des Banquiers du Canada."

Du conseil municipal du comté de Lanark, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centins par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

Sur motion de M. Foster, secondé par sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné, que les avis de motions soient remis jusqu'après la prise en considération de l'ordre du jour appelant la reprise des débats ajournés sur la proposition d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 3) modifiant le code Criminel de 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 4) à l'effet de réduire le traitement du Gouverneur général.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 6) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wilson ait la permission de présenter un bill (No 8) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill (No 9) à l'effet de prévenir l'adjudication de contrats à des étrangers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill (No 10) concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill (No 11) concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 12) concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence. Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes la copie d'une dépêche, en date du 16 août 1894, du Très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, lui enjoignant en conformité d'un ordre de Sa Majesté la Reine, de communiquer au Sénat et à la Chambre des Communes du Canada les plus sincères remerciements de Sa Majesté, pour l'expression de leurs réjouissances à l'occasion de la naissance d'un fils à leurs Altesses Royales le duc et la duchesse d'York.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 22 avril 1895.

Bureau des Colonies :—

DÉPÊCHE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, EXPÉDIÉE DE DOWNING STREET,
16 août 1894.

(Copie),

Canada, No 227.

MILORD,—J'ai reçu et remis à la Reine votre dépêche No 222 du 24 ultimo, transmettant une adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, adressée à Sa Majesté, à l'occasion de la naissance d'un fils à leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York.

Sa Majesté m'a chargé de prier Votre Seigneurie de vouloir bien communiquer au Sénat et à la Chambre des Communes du Canada l'expression la plus cordiale de ses remerciements pour leurs loyales félicitations.

J'ai, etc.,

(Signé) RIPON.

Gouverneur général,
etc., etc., etc.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé impérial sur la question des Ecoles de Manitoba et l'arrêté du Conseil Impérial basé sur le dit jugement, avec les procédures devant le Conseil privé de la Reine pour le Canada et l'arrêté réparateur du Gouverneur général en Conseil.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 22 avril 1895.

(Document de la Session No 20.)

M. Foster soumet à la Chambre le relevé des mandats émis par le Gouverneur général à compte de l'exercice 1894-95, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition. (Document de la Session No 22.)

Aussi, le rapport du Bureau de la Trésorerie,—jugements sur les appels de la décision de l'Auditeur général entre les sessions 1894 et 1895. (Document de la Session No 23.)

M. Wallace met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, d'après les relevés officiels. (*Document de la Session No 6.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier: " Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commencement de la présente session du parlement du Canada, savoir:—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Keillie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous remercions Votre Excellence de la satisfaction qu'Elle exprime d'avoir encore recours à nos avis et à notre aide dans l'administration des affaires du Canada.

Nous ressentons vivement avec Votre Excellence que la mort subite et regrettable de feu le Très Honorable Sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'État décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Nous apprenons avec grand intérêt que des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été adoptée.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que l'acte du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australiens de conclure des traités de commerce, sur la base de droits différentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donnent une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que, conformément à une récente décision des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, à l'effet que la minorité dissidente de la population de Manitoba a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, contre certains actes adoptés par la législature de la province de Manitoba, relativement à la question d'éducation, Votre Excellence a entendu cet appel en conseil; que la décision de Votre Excellence sur ce sujet a été communiquée à la législature de la province, et que les documents relatifs à cette affaire nous seront communiqués.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que la crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Nous regrettons d'apprendre, cependant, que, bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, néanmoins, par suite de la diminution dans le prix des marchandises, et des récentes réductions et suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que, dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les crédits pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que, durant la période de temps écoulée depuis la dernière session du parlement, Votre Excellence a eu occasion de voyager dans différentes parties du Canada : les provinces maritimes, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique ; qu'au cours de son voyage, Votre Excellence a été agréablement impressionnée par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public ; et que, malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, Votre Excellence a remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir, reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada, foi que Votre Excellence dit gracieusement être une des caractéristiques de son peuple et du meilleur augure pour de nouveaux progrès.

Nous recevons, en en appréciant toute l'importance, l'information que le gouvernement de Terre-Neuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité des conseillers de Votre Excellence a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île, pour discuter avec eux les conditions de cette union, et que ce sera un sujet de félicitations générales si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Nous remercions Votre Excellence du renseignement qu'Elle nous donne que des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite, et aux compagnies à fonds social, nous seront soumis, et que nous serons aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Sauvages, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, et un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes ces questions recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons aussi remercier Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que ces estimations ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service administratif.

En entrant dans l'exercice des importants devoirs qui nous incombent, nous souhaitons sincèrement avec Votre Excellence que nos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Et la question étant de nouveau soumise, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MARDI, 23 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Smith (Ontario),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Par M. Lachapelle,—la pétition de l'honorable Alexander W. Ogilvie, sénateur, et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, et la pétition de l'Alliance Nationale de Montréal.

Par M. Northrup,—la pétition de William Wallace Colton, de la ville de Picton, comté de Prince Edward, Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton, et la pétition de la Compagnie de distillerie de Hamilton (limitée.)

Par M. Semple,—la pétition de Thomas Martin et autres, du comté de Wellington, et la pétition de James O'Grady et autres, des comtés de Wellington et Perth, Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 23 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Robert E. Walker, écuyer, marchand, de Calédonia, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Haldimand, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Walter Humphries Montague, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne; l'honorable Walter Humphries Montague, de Dunville, Ontario, secrétaire d'Etat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST.-O. CHAPLEAU,

[L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable Walter Humphries Montague, député de la division électorale de Haldimand, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Maclean (York) ait la permission de présenter un bill (No 13) à l'effet de pourvoir à la sûreté des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier : “ Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé au commencement de la session aux deux Chambres du parlement du Canada, savoir :—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous remercions Votre Excellence de la satisfaction qu'Elle exprime d'avoir encore recours à nos avis et à notre aide dans l'administration des affaires du Canada.

Nous ressentons vivement avec Votre Excellence que la mort subite et regrettable de feu le Très Honorable Sir John Thompson a fait éprouver une perte sérieuse au Canada. L'expression de douloureuse et profonde sympathie de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, et les manifestations de chagrin avec lesquelles la triste nouvelle a été accueillie dans toutes les parties de l'Empire, ainsi que les marques de respect et d'estime rendues partout à la mémoire de l'homme d'Etat décédé, ont provoqué la reconnaissance du peuple du Canada.

Nous apprenons avec grand intérêt que des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été adoptée.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que l'acte du parlement impérial permettant aux divers gouvernements australiens de conclure des traités de commerce, sur la base de droits différentiels, avec les autres colonies autonomes de l'Empire, donnent une preuve satisfaisante que les suggestions de la Conférence coloniale ont été favorablement reçues par le gouvernement de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que, conformément à une récente décision des Lords du comité judiciaire du Conseil privé, à l'effet que la minorité dissidente de la population de Manitoba a, d'après la constitution, un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, contre certains actes adoptés par la législature de la province de Manitoba, relativement à la question d'éducation, Votre Excellence a entendu cet appel en conseil; que la décision de Votre Excellence sur ce sujet a été communiquée à la législature de la province, et que les documents relatifs à cette affaire nous seront communiqués.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence que la crise commerciale qui règne par tout l'univers depuis quelques années s'est fait sentir au Canada avec moins d'intensité que dans la plupart des autres pays. Nous regrettons d'apprendre, cependant, que, bien qu'elle n'ait pas produit une réduction considérable dans le volume de notre commerce avec l'étranger, néanmoins, par suite de la diminution dans le prix des marchandises, et des récentes réductions et suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Nous partageons respectueusement l'opinion de Votre Excellence que, dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les crédits pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Il nous fait plaisir d'être informés par Votre Excellence que, durant la période de temps écoulée depuis la dernière session du parlement, Votre Excellence a eu occasion de voyager dans différentes parties du Canada : les provinces maritimes, Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique; qu'au cours de son voyage, Votre Excellence a été agréablement impressionnée par les manifestations d'une profonde loyauté et d'esprit public; et que, malgré la crise commerciale dont il vient d'être question, Votre Excellence a remarqué partout des signes non équivoques d'une grande espérance dans l'avenir, reposant sur une foi absolue dans les ressources immenses du Canada, foi que Votre Excellence dit gracieusement être une des caractéristiques de son peuple et du meilleur augure pour de nouveaux progrès.

Nous recevons, en en appréciant toute l'importance, l'information que le gouvernement de Terre-Neuve ayant manifesté son désir de renouer des négociations à l'effet de faire admettre cette colonie dans la Confédération du Canada, un sous-comité des conseillers de Votre Excellence a eu récemment des conférences avec les délégués du gouvernement de cette île, pour discuter avec eux les conditions de cette union, et que ce sera un sujet de félicitations générales si les négociations maintenant pendantes amènent la plus ancienne possession coloniale de Sa Majesté à faire partie intégrante de la Confédération canadienne.

Nous remercions Votre Excellence du renseignement qu'Elle nous donne que des projets de loi relatifs à la banqueroute et à la faillite, et aux compagnies à fonds social, nous seront soumis, et que nous serons aussi appelés à étudier certains amendements à la loi concernant les assurances, à l'Acte concernant les billets du Canada, à l'Acte des Terres du Canada, à l'Acte concernant les Sauvages, à l'Acte relatif à la représentation des Territoires du Nord-Ouest, et un projet de loi concernant la concession de terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes ces questions recevront notre plus sérieuse attention.

Nous devons aussi remercier Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et que ces estimations ont été préparées au point de vue de toute l'économie compatible avec l'efficacité du service administratif.

En entrant dans l'exercice des importants devoirs qui nous incombent, nous souhaitons sincèrement avec Votre Excellence que nos délibérations, inspirées par l'esprit de sagesse et de patriotisme, puissent, grâce aux bénédictions divines, contribuer à l'unité et au bien-être du Canada.

Et la question étant posée de nouveau, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la dite motion :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Résolu, que jeudi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les Voies et Moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Résolu, qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier, le 18 courant, le dit comité devant se composer de M. Foster, Sir Adolphe Caron, Sir Richard Cartwright, et de MM. Costigan, Haggart, Laurier et Mills (Bothwell).

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,
Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Béchard, Cameron, Charlton, Davin, Hazen, Innes, LaRivière, Lépine, Prior, Scriver, Somerville, Taylor, Weldon et White (Cardwell).

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 2.*)

Aussi,—un état de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1894. (*Document de la Session No 24.*)

Et aussi,—un état des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1894 jusqu'à date. (*Document de la Session No 25.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1894. (*Document de la Session No 14.*)

Et aussi,—le rapport sommaire de la commission géologique pour l'année 1894. (*Document de la Session No 13a.*)

M. Wood (Brockville), dépose devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pendant l'exercice expiré le 30 juin 1894. Partie I, Accise, etc. (*Document de la Session No 7.*)

Aussi,—le rapport sur l'inspection des Poids et Mesures et Gaz, supplément No 2 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 7a.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

 MERCREDI, 24 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Casey,—la pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Compagnie de Prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (limitée).

Par M. McAlister,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Par M. McDonald (Assiniboia),—la pétition de Andrew Allan et autres, de la cité de Montréal, et de Bryce J. Allan, de la cité de Boston.

Par M. Mouchieff,—la pétition de John Kerr, de la ville de Pétrolia, et de John Thompson et E. L. Mott, du village de Wyoming, Ontario.

Par M. Cargill,—la pétition du conseil municipal du comté de Bruce, Ontario.

Par M. Fairbairn,—la pétition du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario.

Par M. Carpenter,—la pétition du conseil municipal du comté de Wentworth, Ontario.

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario.

Par M. Stairs,—la pétition de Francis Tothill, de Grove Stoke Bishop et autres, d'autres lieux, Angleterre, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (limitée) connue, exploitée et constituée en Canada sous le nom de "Compagnie du chemin de fer "Dominion-Atlantic."

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (limitée), demandant l'adoption d'un acte déclarant que la dite compagnie est un corps politique légalement constitué, sous la juridiction du parlement du Canada, et que son chemin de fer est à l'avantage général du pays ; autorisant le prolongement de sa ligne jusqu'à un point dans ou près la cité de Halifax, et amendant autrement sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, demandant un acte modifiant sa charte, prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie, et fixant l'époque à laquelle sera tenue son assemblée annuelle.

De Helen Woodburn Jarvis, citée de Toronto, Ont., épouse légitime de George Hamilton Jarvis, ci-devant de la cité de Toronto, avocat, mais actuellement domicilié à Détroit, Etat de Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte de divorce.

Du conseil municipal du comté de Wellington et du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centins par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

La pétition du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington, Ont., présentée lundi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 14) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de le remplacer par d'autres dispositions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill (No 15) modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 16) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 18) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Liste du service civil du Canada, 1894. (*Document de la Session No 16a.*)

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes décisions des cours de Manitoba, de la Cour Suprême du Canada et du comité judiciaire du Conseil privé, concernant la constitutionnalité de l'Acte des écoles de Manitoba de 1890, ou concernant les droits de toute minorité de la population de Manitoba, conformément au dit acte ou contrairement à ses dispositions ; aussi, copie de déclarations concernant toute législation par la législature de Manitoba ou de toute décision prise par le gouvernement de cette province au sujet de la question de ces écoles subséquemment à l'Acte des écoles de 1890, qui sont actuellement à la connaissance du Conseil privé du Canada ou en sa possession ; aussi, minutes des plaidoiries et procédures devant le Conseil privé du Canada concernant la demande de mesures réparatrices ou d'intervention quelconque des autorités fédérales au sujet des lois scolaires de Manitoba ; aussi, copie de tous ordres émis ou décisions prises par le Conseil privé du Canada concernant ces lois et de tous autres papiers ou correspondance d'une nature officielle se rapportant à la dite question des écoles de Manitoba.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le greffier dépose sur le bureau un état indiquant les pétitions présentées au parlement pendant les deux dernières sessions, et jusqu'à la date du

dit état, par des conseils municipaux, demandant l'adoption de mesures législatives pour établir un meilleur drainage sur les lignes ferrées, donnant la date de leur présentation, le nom de ceux qui les ont présentées, et copie de chaque formule de pétition, avec les noms des municipalités qui les ont envoyées.

Sur motion de M. McLennan, secondé par M. Taylor,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant un bill à l'effet d'amender l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes dépêches, communications et papiers concernant l'opinion des officiers en loi de la Couronne, en Angleterre, sur l'acte adopté par le parlement du Canada, pendant la session de 1894, intitulé: "Acte concernant l'Orateur du Sénat."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission Royale au sujet du trafic des liqueurs en Canada, avec la preuve. (*Document de la Session No 21.*)

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance, contrats, rapports et papiers concernant l'Association Canadienne de Secours Mutuel (ci-devant Association Canadienne Mutuelle sur la vie) et l'Association de Bienfaisance du Massachusetts, et de toute correspondance, plaintes, etc., des porteurs de polices; aussi, tous les détails se rapportant à la fusion des deux compagnies ou associations.

M. Charlton propose, secondé par M. Mulock,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production d'un état indiquant les terres publiques de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest du Canada, concédées depuis le 1er janvier 1890, à des églises et communions, sectes et corporations religieuses, et donnant en détail la date de chaque concession, son étendue et le nom de la communion, secte, corporation ou église à laquelle chacune des dites concessions a été faite.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec la permission de la Chambre.

M. Innes propose, secondé par M. Somerville,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondance, rapports ou autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture et le Haut Commissaire du Canada à Londres, le bureau d'Agriculture d'Angleterre ou toute autre autorité impériale concernant la continuation de l'interdiction du bétail canadien dans les ports de la Grande-Bretagne, subséquemment à l'adresse votée par cette Chambre le 6 février 1893, et qui ne sont pas inclus dans l'appendice annexé au rapport du ministre de l'Agriculture en date du 24 janvier 1894.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Langelier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs, les noms des commissaires et le nombre de jours pendant lesquels la com-

mission a siégé; aussi, un relevé du montant total, jusqu'à date, des dépenses se rapportant à cette commission, indiquant séparément le salaire alloué par jour à chaque commissaire et le montant total ainsi payé à chacun d'eux; le montant payé pour frais de voyage de chaque commissaire et le chiffre total de ces frais; le coût du rapport sténographique de la preuve faite devant la commission; le coût de l'impression de la preuve et du rapport de la commission; le montant total estimatif encore nécessaire pour solder les dépenses nécessaires à l'achèvement des travaux de la commission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Rider,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état donnant les recettes brutes du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique depuis le 30 juin 1894; aussi, un état indiquant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date; aussi, un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date, pour les objets suivants, respectivement, savoir :

(a) Gages et salaires des employés.

(b) Paiements au président, comme tel.

(c) " aux directeurs, comme tels.

(d) " pour autres frais d'administration.

(e) " à compte de la construction—dépenses non comprises dans les

item ci-dessus.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre ce dernier et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis concernant le paiement aux pêcheurs de phoques canadiens des dommages qu'ils ont subis à raison de la saisie illégale de leurs navires dans la mer de Behring, par ordre des autorités américaines.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Colter,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous documents, lettres, contrats, etc., concernant la vente des journaux sur l'Intercolonial, passés ou échangés entre le "Canada Railway News Company," de Montréal, et le gouvernement, pour les années 1892-93, 1893-94 et 1894-95.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres du conseil et ordres administratifs concernant la perception des péages sur les quais publics dans le bas du fleuve Saint-Laurent, et particulièrement à Saint-Jean, Ile d'Orléans, et de tous rapports faits par le percepteur au sujet de la perception des péages au dit endroit.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, seconde par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance non encore produite, échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales et entre ces dernières et le gouvernement français, au sujet du traité avec la France.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Langelier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des instructions données à l'Imprimeur de la Reine et au chef des statistiques du Canada concernant le nombre d'exemplaires de la dernière édition de l'Annuaire des statistiques à imprimer, et la manière de les distribuer aux membres de cette Chambre et autres personnes.

Sur motion de Sir Richard Cartwright, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1894 au 1er avril 1895, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1893 au 1er avril 1894.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

•

JEUDI, 25 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hughes,—la pétition de William McArthur et autres, du village de Fenelon Falls, comté de Victoria, Ontario.

Par M. Semple,—la pétition de Joseph Rettie et autres, du township de Garafraxa, et la pétition de John Harvey et autres, du township de Peel, du comté de Wellington, Ontario.

Par Sir Donald A. Smith,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, demandant un amendement à sa charte.

De l'honorable Alexander W. Ogilvie, sénateur, et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant une charte leur donnant autorité et pouvoir de construire une voie ferrée depuis un point situé à ou près Longueuil ou Saint-Lambert, dans le comté de Chambly, jusqu'à un point situé à ou près Saint-Jean, dans le comté d'Iberville, avec des lignes dans les différents villages se reliant à la ligne principale, et pour d'autres fins.

De l'Alliance Nationale de Montréal, demandant un acte déclarant que la dite société de bienveillance est un corps politique légalement constitué, sous la juridiction du parlement du Canada, avec pouvoir d'exécuter les fins de sa charte provinciale.

De William Wallace Colton, de la ville de Picton, comté de Prince Edward, Ontario, demandant un acte de divorce avec sa femme, Elizabeth Sweeny ou Colton.

De la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton, demandant un acte à l'effet d'amender l'Acte 48 Vic., chap. 30, de manière à prescrire que le registre de ses actions-déventures soit transféré dans la Grande-Bretagne, et pour d'autres fins.

De la Compagnie de distillerie de Hamilton (limitée), demandant un acte lui permettant d'émettre des obligations ou déventures privilégiées jusqu'à un montant n'excédant pas \$250,000, et devant être vendues ou autrement négociées pour garantir un emprunt destiné à servir les fins de la compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, demandant un amendement à sa charte, prolongeant le terme fixé pour l'achèvement de la ligne principale et de ses embranchements, étendant le dit chemin jusqu'à la cité de Kingston, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centins par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

De Thomas Martin et autres, du comté de Wellington, et de James O'Grady et autres, des comtés de Wellington et Perth, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 25 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Alexander J. Macdonald, écuyer, marchand, d'Antigonish, N.-E., comme officier rapporteur pour le district électoral d'Antigonish, dans la province de la Nouvelle-Écosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place du Très Honorable Sir John S. D. Thompson, décédé; Colin F. McIsaac, écuyer, avocat, d'Antigonish, N.-E., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes, Canada.

Ordonné, que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 19) modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill (No 20) modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Adolphe P. Caron, du comité spécial chargé de dresser et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Adams, Amyot, Baker, Beausoleil, Bruneau, Caron (Sir Adolphe), Choquette, Coatsworth, Costigan, Curran, Daly, Davies, Desaulniers, Dickey, Edgar, Flint, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Ives, Langelier, Langevin (Sir Hector), Laurier, Lavergne, Leclerc, Lister, McCarthy, McDonald (Victoria), McLeod, Martin, Masson, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Northrup, Ouimet, Patterson (Huron), Pelletier, Préfontaine, Tupper (Sir C. Hibbert), Weldon, et Wood (Brockville).—41.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Bain (Soulanges), Belley, Bennett, Boston, Cameron, Carroll, Corbould, Dawson, Delisle, Dugas, Ferguson (Renfrew), Flint, Gillies, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Harwood, Haslam, Henderson, Hutchins, Legris, McDonald (Victoria), Pridham, Pope, Reid, Robillard, Ryckman, Simard, Somerville, Temple, et Tyrwhitt.—30. Et le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Adams, Allan, Amyot, Bain (Soulanges), Baird, Baker, Barnard, Beausoleil, Béchard, Belley, Bennett, Bergeron, Bergin, Bernier, Blanchard, Borden, Boston, Bourassa, Bowman, Boyd, Boyle, Brown, Bruneau, Bryson, Burnham, Calvin, Cameron, Campbell, Carignan, Carling (Sir John), Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Cartwright (Sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davies, Davin, Davis, Delisle, Denison, Desaulniers, Devlin, Dickey, Dupont, Edgar, Fairbairn, Fauvel, Ferguson (Leeds et Grenville), Fraser, Fréchette, Frémont, Gibson, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Grandbois, Grant (Sir James), Guay,

Guillet, Haggart, Harwood, Hazen, Henderson, Hodgins, Hughes, Ingram, Innes, Ives, Jeannotte, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Landerkin, Langelier, Langevin (Sir Hector), Larivière, Laurier, Lavergne, Leclair, Leduc, Lépine, Lippé, Lister, Livingston, Macdonald (King), Macdonell (Algoma), Maclean (York), McAlister, McCarthy, McDonald (Assiniboia), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, McLean (King), McLennan, McLeod, McMillan, McMullen, Madill, Mara, Martin, Masson, Metcalfe, Mignault, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Montague, Mulock, Northrup, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Préfontaine, Prior, Proulx, Putnam, Reid, Rider, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Sanborn, Scriver, Simard, Smith (Ontario), Smith (Sir Donald), Sproule, Stairs, Stevenson, Sutherland, Tarte, Temple, Tisdale, Turcotte, Tyrwhitt, Vaillancourt, Wallace, Weldon, White (Caldwell), White (Shelburne), Wilmot, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), et Yeo.—164.

4. **BILLS PRIVÉS.**—Messieurs Allan, Bain (Soulanges), Baker, Barnard, Beith, Belley, Bennett, Borden, Bourassa, Boyd, Brodeur, Campbell, Carpenter, Caron (Sir Adolphe), Carroll, Casey, Chesley, Choquette, Cleveland, Cochrane, Corbould, Corby, Craig, Davies, Delisle, Denison, Dickey, Dupont, Edwards, Fairbairn, Frémont, Gillmor, Girouard (Jacques-Cartier), Guillet, Harwood, Hazen, Hodgins, Ives, Joncas, Kenny, LaRivière, Lavergne, Leduc, Legris, Lépine, Macdonald (Huron), Macdonell (Algoma), McAlister, McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, Madill, Marshall, Mignault, Miller, Mocreiff, Monet, Northrup, Ouimet, Pelletier, Prior, Proulx, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Smith (Ontario), Stairs, Vaillancourt, Weldon, White (Shelburne), et Yeo.—73. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. **ORDRES PERMANENTS.**—Messieurs Bain (Wentworth), Bergeron, Bourassa, Bowers, Brodeur, Brown, Burnham, Cargill, Colter, Desaulniers, Dyer, Earle, Featherston, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Lavergne, Macdowall, McInerney, McKeen, McNeill, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Monet, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pridham, Rinfret, Rosamond, Rowand, Scriver, Semple, Stevenson, Wilmot, Wilson, et Wood (Brockville).—46. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. **IMPRESSIONS.**—Messieurs Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, Maclean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Setevenson, Sutherland, Taylor, et Tisdale.—22.

7. **COMPTES PUBLICS.**—Messieurs Adams, Baker, Béchard, Belley, Bergeron, Bergin, Boyle, Bryson, Cameron, Campbell, Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Cartwright (Sir Richard), Chesley, Coatsworth, Cochrane, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davies, Devlin, Ferguson (Leeds et Grenville), Forbes, Foster, Fraser, Gibson, Gilmour, Haggart, Haslam, Hughes, Jeannotte, Joncas, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, Macdonald (Huron), Macdonell (Algoma), McDougall (Pictou), McGregor, McInerney, McKay, McMullen, Madill, Martin, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Moncrieff, Montague, Mulock, Ouimet, Paterson (Brant), Rinfret, Scriver, Somerville, Sproule, Tarte, Taylor, Tupper (Sir C. Hibbert), Wallace, White (Cardwell), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—65. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. **BANQUES ET COMMERCE.**—Messieurs Allan, Amyot, Bain (Wentworth), Baird, Barnard, Beausoleil, Béchard, Beith, Bernier, Blanchard, Borden, Bowers, Bowman, Boyd, Boyle, Bruneau, Burnham, Calvin, Cargill, Carignan, Carling (Sir John), Caron (Sir Adolphe), Carscallen, Cartwright (Sir Richard), Charlton, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Colter, Corby, Craig, Curran, Daly, Davies, Deylin, Dickey, Dugas, Dyer, Earle, Edgar, Edwards, Featherston, Flint, Forbes, Foster, Fraser, Fréchette, Gibson, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Grant (Sir James), Guay, Guillet, Haggart, Hazen, Henderson, Ingram, Ives, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Landerkin, Langelier, Langevin (Sir Hector),

Laurier, Lister, Livingston, Lowell, Macdonald (King), Macdowall, McAlister, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McKay, McLennan, McLeod, McNeill, Mara, Martin, Masson, Metcalfe, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Northrup, O'Brien, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Huron), Pelletier, Pope, Préfontaine, Prior, Putnam, Rider, Rosamond, Rowand, Ryckman, Sanborn, Sriver, Semple, Smith (Sir Donald), Stairs, Sutherland, Temple, Tisdale, Turcotte, Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilson, Wood (Westmoreland), et Yeo.—119. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Beith, Bergeron, Bernier, Blanchard, Boston, Bowers, Bowman, Boyd, Brodeur, Burnham, Calvin, Cameron, Campbell, Cargill, Carignan, Carling (Sir John), Carpenter, Casey, Choquette, Christie, Cleveland, Cochrane, Corbould, Daly, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Edwards, Fairbairn, Fauvel, Featherston, Ferguson (Laeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Forbes, Fréchette, Gibson, Gillies, Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Grieve, Guay, Harwood, Henderson, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Innes, Jeannotte, Joncas, LaRivière, Leclair, Leduc, Legris, Lépine, Lippé, Livingston, Macdonald (Huron), Macdonald (King), Macdowall, McDonald (Assiniboia), McGregor, McLean (King), McLennan, McMillan, McNeill, Mara, Marshall, Metcalfe, Mignault, Miller, Montague, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Pridham, Proulx, Putnam, Reid, Rinfret, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Rowand, Sanborn, Semple, Smith (Ontario), Sproule, Sutherland, Taylor, Turcotte, Tyrwhitt, Willmot, Wilson, et Wood (Westmoreland).—107. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—le rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1894, conformément à la clause 5, chap. 184 des Statuts Révisés du Canada. (*Document de la Session No 26.*)

Colin F. McIsaac, écuyer, député de la division électorale d'Antigonish, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Edgar, Fraser, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Sriver, Weldon et White (Shelburne) soient nommés pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres chargé des impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir: MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, McLean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année 1894. (*Document de la Session No 8.*)

Aussi, met devant la Chambre,—le rapport sur la richesse forestière du Canada. (*Document de la Session No 8a.*)

Aussi,—le rapport spécial sur les volailles et les œufs, pour l'année 1893. (*Document de la Session No 8i.*)

Aussi,—le rapport spécial sur le beurre et le fromage, pour l'année 1893. (*Document de la Session No 8h.*)

Et aussi,—les papiers adressés au ministre de l'Agriculture au sujet de l'interdiction de l'entrée des bestiaux du Canada, par le "Board of Agriculture," année 1894. (*Document de la Session No 8e.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet d'amender l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mara fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Mara fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un bill à l'effet d'amender l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. McLennan ait la permission de présenter un bill (No 21) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur et M. Schomacher, le rév. T. D. Phillips, M. P. F. Daly, le capitaine Holmes, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes autres personnes, et aussi, copie de tous rapports reçus par ce département de quelques-uns de ses agents, ou autres personnes, concernant le transport d'un certain nombre de colporteurs juifs de Chicago à Calgary, dans l'intention de les établir sur des fermes dans les environs de Calgary, tel que mentionné dans une lettre en date du 29 décembre 1894, signée L. M. Fortier, adressée à l'éditeur du *Free Press* de Winnipeg et publiée par ce journal le 4 janvier 1895; aussi, un état indiquant ce qu'il est advenu de ces colporteurs juifs, et combien d'entre eux ont été emprisonnés dans la prison de Calgary et pour quelles offenses.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant—

1. Chacun des item sur lesquels les droits ont été abolis totalement par le tarif canadien depuis 1879 à venir à la date actuelle;

2. La date de l'abolition;

3. Le montant de droits ainsi abolis pour chaque item;

4. Le montant collectif des droits qui auraient été payés au trésor public si les droits avaient été maintenus, prenant pour base les quantités importées chaque année depuis l'abolition de ces droits.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état comparatif mettant en regard les tarifs canadiens—

1. De 1868, 31 Victoria, chap. 44;
2. De 1874, 37 Victoria, chap. 6;
3. De 1879, 42 Victoria, chap. 15;
4. De 1894, 57 Victoria, chap. 33.

Le dit état devant indiquer en colonnes séparées les droits imposés par chaque tarif et les item admis en franchise.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Davin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant—

1. Chacun des item sur lesquels les droits ont été diminués par le tarif canadien depuis 1879 à venir à la date actuelle;
2. La date de la diminution;
3. Le montant de la diminution pour chaque item;
4. Le montant collectif des droits qui auraient été payés au trésor public si cette diminution n'avait pas eu lieu, prenant pour base les quantités importées chaque année depuis la diminution de ces droits.

Sur motion de M. McMullon, secondé par M. Martin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant en détail tous les deniers ou allocations payés à Hayter Reid depuis le 30 juin 1879 jusqu'au 30 juin 1894, à titre de salaire, loyer de maison et de bureaux ou autres locaux ou quartiers dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet indiquant si le dit Hayter Reid était le propriétaire de ces édifices ou s'ils appartenaient à une autre personne, et quelle était cette personne; aussi, indiquant en vertu de quelle autorité ces paiements ont été faits ou ces allocations payées; toutes les allocations faites par le gouvernement au dit Hayter Reid ou reçues par lui du 30 juin 1879 au 30 juin 1894, sous quelque forme que ce soit pour subsistance, combustible, éclairage, gages, rations, serviteurs et fourrage pour ses chevaux, lorsqu'il était absent ou présent aux quartiers généraux, sous deux titres distincts; l'autorité en vertu de laquelle ces allocations ont été faites; l'autorisation, s'il en est, donnée au dit Hayter Reid de faire servir à son usage ou à l'usage d'autres personnes, les chevaux, bestiaux, instruments agricoles, avoine de semence ou autres grains ou articles appartenant au gouvernement fédéral, ou de se servir des employés du département des Sauvages pour son avantage particulier; aussi, copie de toutes correspondance et instructions adressées au dit Hayter Reid à ce sujet.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre les règlements sur l'éducation des enfants sauvages, conformément à l'article 12, chap. 32, 57-58 Victoria. (*Document de la Session No 27.*)

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

 VENDREDI, 26 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McAlister,—la pétition de Edward D. Boswell et autres, de la Rivière-du-Loup, et autres lieux.

Par M. Maclean (York),—la pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario.

Par M. Sutherland,—la pétition de la Compagnie dite "The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (limited).

Par M. LaRivière,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Sud-Est.

Par M. Mara,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de Prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (limitée), demandant certains amendements à sa charte et aux actes qui la modifient; l'autorisant à vendre ses terrains pour avoir d'autres biens-fonds et portant à vingt ans le temps pendant lequel elle peut détenir ces terrains pour les vendre; lui permettant d'exécuter en faveur de fidéicommissaires un acte de fidéicommis de tout l'actif et de toute propriété de la compagnie afin de garantir le remboursement d'emprunts; augmentant son capital-actions, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne jusqu'à un point sur l'Intercolonial.

De Andrew Allan et autres, de la cité de Montréal, et de Bryce J. Allan, de Boston, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud."

De John Kerr, de la ville de Petrolia, et de J. Thompson et E. L. Mott, du village de Wyoming, Ont., demandant l'adoption d'un acte constituant la Société Canadienne de Bienveillance.

De Francis Tohill et autres, d'autres lieux, Angleterre, demandant un acte les autorisant à acquérir l'actif et les propriétés et privilèges de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, actuellement connue et exploitée sous le nom de Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, à émettre en paiement des actions libérées, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (limitée), connue, exploitée et constituée en Canada sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," demandant un acte lui permettant de liquider les affaires de la compagnie, d'organiser une compagnie nouvelle ayant des pouvoirs additionnels et sous le complet contrôle du parlement du Canada, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui l'autorise à construire un pont de chemin de fer sur, et un tunnel sous la rivière Détroit entre les villes de Windsor ou Sandwich, dans le comté d'Essex, Ontario, et la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan.

Du conseil municipal du comté de Victoria et du conseil municipal du comté de Wentworth, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes.

Du conseil municipal du comté de Bruce, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1883 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux cents par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario, demandant un acte appliquant à tous les chemins de fer d'Ontario les prescriptions de l'Acte provincial de 1894 sur les fossés et cours d'eau.

Du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario, demandant que les lois sur les pêcheries du Canada soient changées de manière à mettre les pêcheurs canadiens de la rivière Détroit sur le même pied que leurs compétiteurs américains sur cette rivière.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 25 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Robert Campbell, écuyer, avocat, de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la division ouest de la cité de Québec, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Hearn, écuyer, décédé; Thomas McGreevy, écuyer, de la cité de Québec, gentilhomme, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit ;—

Votre comité recommande que le quorum du comité soit réduit de huit à cinq membres.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Cameron,

Résolu,—que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le rapport officiel des Débats de cette Chambre.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 22) modifiant de nouveau l'Acte des billets fédéraux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bryson ait la permission de présenter un bill (No 23) modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill (No 24) concernant les étiquettes et marques de commerce d'unions, et modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Dupont,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,

1. Copie de l'appel de la minorité catholique romaine de Manitoba au sujet de l'abolition de ses écoles.

2. Copie du cas soumis à la cour Suprême du Canada, et copie de la cause et de la décision de la cour.

3. Copie de l'appel de la décision de la cour Suprême porté devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, et copie de la cause et de la décision donnée à ce sujet.

4. Copie de toutes pétitions de la part de la minorité catholique romaine de Manitoba à l'appui de sa demande.

5. Copie de la cause en appel portée devant le Conseil privé du Canada.

6. Copie de tous ordres du conseil à ce sujet.

7. Copie de l'arrêté réparateur.

8. Copie de toute correspondance officielle à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. McMullen propose, secondé par M. Casey,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production d'un état donnant,—

1. Les noms de tous les employés inscrits sur la liste des pensions de retraite à la date du 1er janvier 1895 ;

2. La date de leur nomination comme employés civils permanents ;

3. Le chiffre de leur salaire lors de leur nomination ;

4. Le nombre d'années par eux passées au service ;

5. Le chiffre de leur salaire lorsqu'ils ont été mis à la retraite ;

6. La date de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service ;

7. Le chiffre de la pension accordée ;

8. Le montant brut versé au fonds de retraite par chaque employé retraité dont le nom paraît sur la dite liste à la date susmentionnée ;

9. Le montant brut retiré par chacun des dits retraités ;

10. L'âge de chacun des dits retraités lors de sa mise à la retraite.

M. Foster propose comme amendement, secondé par M. Costigan, que l'article suivant soit ajouté à la fin de la dite motion :—

11. Les noms de toutes personnes qui ont été inscrits sur la liste des pensions de retraite depuis la mise en vigueur de l'acte et qui sont décédées avant le 1er janvier 1895, et les renseignements sur chacune d'elles qui sont demandés dans les neuf articles précédents au sujet des employés mentionnés dans le premier article.

Et la question étant posée : que ces mots soient ajoutés :— elle est résolue affirmativement.

Alors, la motion principale telle qu'amendée étant proposée ;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre un état donnant,—

1. Les noms de tous les employés inscrits sur la liste des pensions de retraite à la date du 1er janvier 1895 ;

2. La date de leur nomination comme employés civils permanents ;

3. Le chiffre de leur salaire lors de leur nomination ;

4. Le nombre d'années par eux passées au service ;

5. Le chiffre de leur salaire lorsqu'ils ont été mis à la retraite ;

6. La date de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service ;

7. Le chiffre de la pension accordée ;

8. Le montant brut versé au fonds de retraite par chaque employé retraité dont le nom paraît sur la dite liste à la date susmentionnée ;

9. Le montant brut retiré par chacun des dits retraités ;

10. L'âge de chacun des dits retraités lors de sa mise à la retraite.

11. Les noms de toutes personnes qui ont été inscrits sur la liste des pensions de retraite depuis la mise en vigueur de l'acte et qui sont décédées avant le 1er janvier 1895, et les renseignements sur chacune d'elles qui sont demandés dans les neuf articles précédents au sujet des employés mentionnés dans le premier article.

M. Perry propose, secondé par M. Yeo,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre demandant un état indiquant la date à laquelle le steamer *Stanley* a commencé ses voyages dans l'automne de 1894 entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; la date à laquelle il a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; la date de chaque voyage de Charlottetown et de Georgetown à Pictou; le nombre de sacs de malle transportés à chaque voyage; le nombre de voyageurs venant de l'Île du Prince-Edouard ou y allant; les recettes provenant des voyageurs; le montant de fret transporté dans les deux directions et les recettes en provenant; la totalité des dépenses et des recettes concernant le dit steamer jusqu'au 15 avril 1895.

M. McDonald (King) propose comme amendement, secondé par M. McInerney, que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion :—

“Et le montant reçu pour le fret et les voyageurs transportés par le dit steamer de Pictou à Charlottetown, dans le printemps de 1894 et 1895, respectivement.”

Et la question étant posée : que les mots soient ajoutés :—elle est résolue affirmativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant la date à laquelle le steamer *Stanley* a commencé ses voyages dans l'automne de 1894 entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; la date à laquelle il a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; la date de chaque voyage de Charlottetown et de Georgetown à Pictou; le nombre de sacs de malle transportés à chaque voyage; le nombre de voyageurs venant de l'Île du Prince-Edouard ou y allant; les recettes provenant des voyageurs; le montant de fret transporté dans les deux directions et les recettes en provenant; la totalité des dépenses et des recettes concernant le dit steamer jusqu'au 15 avril 1895; et le montant reçu pour le fret et les voyageurs transportés par le dit steamer de Pictou à Charlottetown, dans le printemps de 1894 et 1895, respectivement.

Sur motion de M. Perry, secondé par Yeo,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant à quelle date les bateaux d'hiver ont commencé à voyager entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine; combien de voyages ils ont faits; combien de voyageurs ont traversé dans les deux sens; combien de sacs de malle ont été transportés; le chiffre des recettes et des dépenses se rapportant au dit service jusqu'au 15 avril 1895.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toutes dépêches, lettres ou autres communications échangées entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1892 au sujet de l'interdiction des bestiaux canadiens dans les ports de la Grande-Bretagne, ou de la levée de cette interdiction.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Corbould, secondé par M. Mara,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie des instructions données à Son Honneur le juge Drake, en 1894, au sujet de l'enquête sur l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique.

2. Copie de la preuve faite a ce sujet devant la Commission Royale présidée par le dit juge en 1894.

3. Copie du rapport du dit juge au sujet de cette enquête.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Corbould, secondé par M. Mara,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de la correspondance avec le ministère de la Justice concernant la réinstallation de James Fitzsimmons comme sous-préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil, lettres ou documents concernant la demande formulée par Janet Conger Allen, veuve de S. Allen, pour la gratuité ordinaire de deux mois de salaire payable lors du décès de tout employé public pendant son service.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Mara,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant tous les deniers versés au trésor fédéral par les différentes provinces du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, et indiquant également sous leurs titres respectifs, les sommes versées par chaque province depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 1er juillet 1894; aussi, un relevé de toutes les dépenses faites par le gouvernement fédéral dans les diverses provinces ci-dessus et les Territoires du Nord-Ouest pendant la même période, sous leurs titres respectifs, sauf les dépenses concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien et de l'Intercolonial.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de toute requête demandant le désaveu de l'Acte de Manitoba, 57 Vict., chap. 28 (1894) et intitulé: "*An Act to amend the Public Schools' Act*;"

2. Copie de tout arrêté du conseil au sujet de telle requête.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Beausoleil, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de toutes requêtes, correspondance et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest No 22, sanctionnée à Régina le 31 décembre 1892;

2. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des diverses personnes mises à la retraite du 31 décembre 1894 au 1er avril 1895; le chiffre de la pension accordée à chacune; le nombre de leurs années de service; leur âge lors de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes requêtes, mémoires, correspondance, etc., relativement à la réclamation contre le gouvernement de M. L. T. Puize, de Fraserville, dans le comté de Témiscouata.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. McLennan,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1887, jusqu'à date, avec le département des Chemins de fer ou quelque membre du gouvernement concernant la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Victoria et la Compagnie du chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, et aussi concernant les subventions et contrats accordés à ces compagnies, respectivement.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil accordant ou promettant de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et de tous rapports et correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Paterson (Brant),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toutes demandes formulées par ou au nom de M. Charlebois pour paiement ou renvoi à des arbitres de sa réclamation pour *extras* se rapportant à des travaux faits ou matériaux employés à la construction du "Bloc Langevin"; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et autres communications échangées entre le gouvernement ou aucun département, membre ou officier du gouvernement et M. Charlebois ou aucune personne en son nom, et de tous ordres du conseil, et de tous rapports et recommandations d'aucun membre ou officier du gouvernement au sujet des dites demande ou réclamation.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 29 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale, — la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Tyrwhitt, — la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, et la pétition du conseil municipal du comté de Simcos, d'Ontario.

Par M. McKay, — la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William McArthur et autres, du village des chutes de Fénélon, comté de Victoria, Ontario, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

De la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant certains amendements à sa charte.

De Edward D. Boswell et autres, de la Rivière du Loup et autres lieux, demandant une charte aux fins de construire des ponts sur la rivière Saint-Jean à Claire, Saint-Hilaire, Edmundston et Saint-Léonard, N.-B.

De la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*, demandant un acte pour amender l'Acte 49 Vic., chap. 108, en ce qui concerne les péages imposables pour la mise en estacades des billots et du bois de construction, sur la rivière aux Espagnols.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte pour prolonger de deux ans le délai fixé pour la construction de la partie de sa ligne qui s'étend de la ville de Saint-Boniface à la paroisse de Sainte-Anne, et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge, demandant un acte qui déclare que la dite compagnie est un corps dûment constitué et politique, sous la juridiction du parlement du Canada, et que sa ligne est à l'avantage général du pays; qui prolonge au 12 avril 1895 le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et pour d'autres fins.

De John Harvey et autres, du township de Peel, et de Joseph Rettie et autres, du township de Garafraxa, tous du comté de Wellington, Ont., demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Du conseil municipal du comté de York, Ontario, demandant l'amendement de l'article 783 du Code criminel, 1892.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 29 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Antoine Magloire Archaibeault, écuyer, N.P., de Saint-Antoine de Richelieu, P. Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Verchères dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Félix Geoffrion, décédé; Christophe Alphonse Geof.

frion, écuyer, avocat et conseiller de la Reine, de la cité de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML. E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément à l'ordre de mercredi, le 24 courant, le greffier a déposé sur le bureau un état indiquant les pétitions présentées au parlement pendant les deux dernières sessions, et jusqu'à la date du dit état, par des conseils municipaux, demandant l'adoption de mesures législatives pour obtenir un meilleur drainage sur les voies ferrées, donnant la date de leur présentation, le nom de ceux qui les ont présentées, et copie de chaque formule de pétition, avec les noms des municipalités qui les ont envoyées. (*Document de la Session No 28.*)

Christophe Alphonse Geoffrion, écuyer, député du district électoral de Verchères, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 25) modifiant de nouveau l'Acte concernant la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour l'année expirée le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 1.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 mai 1894,—demandant un état donnant le nombre des colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago et des Etats de Washington, Idaho et Oregón, dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, le coût pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation. (*Document de la Session No 29.*)

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Mulock,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les diverses dates auxquelles les Comptes publics, les Tableaux du Commerce et de la Navigation et le rapport de l'Auditeur général ont été prêts à être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, chacune des années de 1888 à 1895 inclusivement.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Mara,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, correspondance et rapports qui se trouvent dans le département des Chemins de fer concernant la construction d'une voie de garage ou d'une halte de voyageurs sur la ligne de l'Intercolonial à ou près la rivière des Habitants, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

M. Mara propose, secondé par M. Prior,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production d'un état donnant les montants payés comme droits de douane à Waneta, Nelson, Kaslo et à la frontière, rivière Kootenay, de 1890 à 1894, inclusivement, et indiquant le montant payé annuellement à chaque port extérieur.

M. McMullen propose comme amendement, secondé par M. Edgar,—que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la dite motion :—

“Aussi les noms des officiers de douane en ces localités et le salaire payé à chacun d’eux.”

Et la question étant posée—que ces mots soient ajoutés :—elle est résolue affirmativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée,

Ordonné, qu’il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les montants payés comme droits de douane à Waneta, Nelson, Kaslo et à la frontière, rivière Kootenay, de 1890 à 1894, inclusivement, indiquant le montant payé annuellement à chaque port extérieur ; aussi, les noms des officiers de douane en ces localités et le salaire payé à chacun d’eux.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Résolu, qu’une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état donnant les noms des propriétaires de l’île d’Anticosti et indiquant quels privilèges de cabotage, de pêche ou autres privilèges appartenant à cette île sont accordés exclusivement aux propriétaires de la dite île.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu’il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance concernant la démission ou la révocation du maître de poste de Milton, comté de Queen, et la nomination d’un successeur à M. Francis Shields, le titulaire actuel.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu’il soit mis devant cette Chambre,—copie des études et rapports d’ingénieur faits pendant les trois dernières années au sujet du havre et de la rivière, à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, et des meilleurs moyens de les améliorer et de creuser le chenal ou entrée de la dite rivière, ainsi que copie des plans et estimations préparés à ce sujet, et de toute correspondance avec aucun membre du gouvernement concernant le dit havre et la dite rivière et les dites études.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu’il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des divers établissements manufacturiers ou industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., mentionnés dans le dernier recensement, avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements.

M. Foster, l’un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l’Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l’Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l’année expirant le 30 juin 1896, et conformément aux dispositions de l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la Session No 2a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, avril 1895.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,
Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Brown,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les noms, salaires et fonctions de toutes personnes employées d'une manière non permanente dans le département des Travaux publics, depuis le 30 juin 1893 jusqu'à ce jour.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Brown,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant payé pour travaux faits durant les deux années dernières au manège militaire de la ville de Montréal, la nature de ces travaux, les noms des personnes qui les ont exécutés et toute la corespondance qui s'y rattache.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Brown,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les sommes payées pour les réparations et travaux faits au bureau de poste de la ville de Montréal, dans les deux dernières années, le nom des personnes auxquelles telles sommes ont été payées, et toute correspondance se rattachant à l'exécution de ces travaux.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant toutes sommes d'argent payées à aucun membre du parlement, pendant la durée de son mandat, en sus de son indemnité sessionnelle et de ses frais de route, depuis le 1er janvier 1873 jusqu'au 1er janvier 1895, spécifiant à qui elles ont été payées et pour quel objet.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant brut des sommes déposées dans chacune des banques d'épargnes du gouvernement, y compris les caisses d'épargnes des bureaux de poste, à la date du 1er avril 1895.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous rapports, lettres, télégrammes ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1893, entre Donald McCauley ou aucun agent du gouvernement ou aucune autre personne dans le district d'Alberta et le gouvernement ou aucun de ses membres, officiers ou employés, au sujet de l'entrée du bétail du Montana au Canada.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Baker,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le montant des deniers donnés à titre de subventions à la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—
1. Les divers item sur lesquels les droits ont été augmentés par le tarif canadien depuis 1878 jusqu'à date ;
2. La date de l'augmentation ;
3. Le montant de l'augmentation sur chaque item, soit spécifique ou *ad valorem*.

Sur motion de M. Fauvel, secondé par M. McGregor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre les examinateurs des pilotes du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries depuis 1890, et copie des pétitions adressées au dit département par les habitants du dit comté concernant le pilotage compulsoire.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, correspondance et rapports concernant l'adoption de Point Tupper comme terminus du chemin de fer du Cap-Breton, sur le détroit de Canso, et la construction d'un embranchement s'étendant depuis le chemin de fer du gouvernement jusqu'à Hawkesbury.

M. McMillan propose, secondé par M. Semple,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et papiers échangés entre le gouvernement ou quelqu'un en son nom et les autorités américaines, depuis la dernière session du parlement, concernant l'autorisation de transporter le bétail canadien par le territoire américain pour l'expédier des ports américains dans la Grande-Bretagne, et copie de tous règlements à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Flint,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MARDI, 30 AVRIL 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par Sir James Grant,—la pétition de George Earl Church, ingénieur civil et entrepreneur, et autres, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de la cité d'Ottawa; la pétition de Loop Sewell Odell, de la cité de Québec, dans le district de Québec et dans la province de Québec, marchand, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Par M. Taylor,—la pétition des Forestiers du Canada.

Par M. Lachapelle,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Compagnie Impériale de Fédécornmis du Canada.

Thomas McGreevy, écuier, député du district électoral de Québec-Ouest, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Davies propose, secondé par M. Laurier,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, y compris \$200 à ajouter au salaire de G. L. B. Fraser, \$600 pour le secrétaire privé du Solliciteur Général, et un salaire de \$300 à Thomas Pickens, messenger, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1896,

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense, y compris \$100 pour pourvoir à la promotion de J. A. McCann, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Bernier, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Guévremont, Landry, Masson, McClelan, MacInness (Burlington), Murphy, Poirier, Power, Scott et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre seront concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Bernier, Casgrain, DeBlois, Desjardins, Dever, Dobson, Ferguson (I.P.-E.), Kaulbach, Macdonald (I.P.-E.), McClelan, McKindsey, O'Donohoe, Ogilvie, Perley, Primrose, Read (Quinté), Reid (Caribou), Sanford, Sullivan, Vidal et Wark, ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MERCREDI, 1ER MAI 1895.
PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Fraser,—la pétition de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Par M. Robillard,—la pétition de John William McRae, expéditeur, et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. McDonald (Assiniboia),—la pétition de H. Large, de Strathroy, et autres, des cités d'Ottawa et de Régina.

Par M. Frémont,—la pétition de Marie Louise Laurentine Gregory, épouse de Loop Sewell Odell, de la cité de Québec.

Par M. Lowell,—la pétition de la Compagnie du Pont de Buffalo à Fort Erié ; la pétition de E. Sowersby et autres, de Fort Erié et autres lieux, du district de Niagara, et la pétition du conseil municipal du comté de Welland, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Union Chrétienne de Tempérance des femmes du Canada.

Par M. Mara,—la pétition de Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Pelletier,—la pétition de l'honorable L. A. Jetté, juge de la cour Supérieure du district de Montréal, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Par M. Sutherland,—la pétition de Oliver H. Paynes et autres, de l'Etat de New-York.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant un acte qui lui permette de prolonger sa voie ferrée à travers la cité de Hamilton et jusqu'à la cité de Brantford ; aussi, de construire certains embranchements, de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et du Pacifique, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Norfolk, et du conseil municipal du comté de Simcoe, tous d'Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes ; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centus par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

La pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, Ontario, présentée lundi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les prescriptions de la 51e règle ont été remplies sous tous les rapports, savoir :—

De Mary Bradshaw Falding, pour un acte de divorce avec Frederick John Falding ;—De l'Association sur la vie des Banquiers du Canada (limitée), pour une

charte;—De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (limitée), pour un acte confirmant sa charte et lui permettant de prolonger sa ligne jusqu'à Halifax;—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound, pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever sa ligne;—De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever sa ligne;—De l'Alliance Nationale de Montréal, pour un acte ratifiant sa charte;—De la Société de Prévoyance et de Prêt de Hamilton, pour un acte amendant sa charte quant à ses actions-débitures;—De la Compagnie de distillerie de Hamilton, pour un acte lui permettant d'émettre des obligations ou débiteures privilégiées;—De la Société Canadienne de Bienveillance, pour une charte;—De la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud, pour une charte;—De E. D. Boswell et autres, pour une charte leur permettant d'ériger des ponts sur la rivière Saint-Jean, N.-B.;—De la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, pour un acte amendant sa charte;—De la Compagnie dite *Sable and Spanish Boom Company*, pour un acte modifiant les taux de péage imposables sur les billots dans la rivière aux Espagnols;—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction d'une partie de sa ligne;—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge, pour un acte ratifiant sa charte;—De la Compagnie de Tunnel du Canada et du Michigan, pour un acte l'autorisant à ériger un pont sur, et un tunnel sous la rivière Détroit;—De la Compagnie du Pont des Chênes, pour une charte;—De la Compagnie James McLaren (limitée), pour une charte;—De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, pour un acte ratifiant le règlement n° 755 de la cité de Hamilton, et prolongeant le délai fixé pour le commencement d'une partie de sa ligne;—De Helen Woodward Jarvis, de la cité de Toronto, pour un acte de divorce avec George Hamilton Jarvis;—et de William Wallace Colton, de Picton, Ontario, pour un acte de divorce avec Elizabeth Sweeney.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que le comité de l'Agriculture et de la Colonisation obtienne l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront jugés nécessaires.

M. Henderson, du comité des Lois Expirantes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de sept à cinq membres.

Sur motion de M. Baker, secondé par Sir Hector L. Langevin,

Ordonné, que les Comptes Publics du Canada pour l'exercice 1893-94, et le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, soient renvoyés au comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill (No 26) constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que Sir Donald A. Smith ait la permission de présenter un bill (No 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McAlister ait la permission de présenter un bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que Sir James Grant ait la permission de présenter un bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sir James Grant ait la permission de présenter un bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill (No 31) à l'effet de constituer en corporation La Société de Bienfaisance Canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Featherston ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited.)*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Lachapelle ait la permission de présenter un bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 36) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McMullen ait la permission de présenter un bill (No 37) concernant les traitements des lieutenants-gouverneurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, —les arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la Session No 30.*)

Aussi,—Rapport des ordres du conseil conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts révisés du Canada,—et à l'article 46 du chapitre 30, 57-58 Vic., 1894, "Acte d'irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre du conseil du 11 octobre 1894. (*Document de la Session No 30a.*)

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, un état donnant les noms des inspecteurs de blé nommés par le gouvernement à Fort-William, le nombre de chars de blé inspectés chacune des années de 1887 à 1894, inclusivement, le nombre de minots de blé expédiés des élévateurs de Fort William chacune des dites années, la quantité moyenne de blé emmagasinée dans les élévateurs du chemin de fer du Pacifique Canadien à Fort-William chacune des dites années, les honoraires alloués pour l'inspection et la quantité de grain que l'inspecteur est autorisé à prendre dans chaque char à titre d'échantillon.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Flint,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1891, entre le gouvernement et aucunes personne ou personnes, de toutes pétitions au ministre des Travaux Publics et de tous rapports d'ingénieurs concernant la jetée de Morden, N.-E.

M. McMullen propose, secondé par M. Béchar, —qu'il soit mis devant cette Chambre, un état donnant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$300,000 prêtées à la compagnie, le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date.

Et, un débat s'ensuivant :

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé dimanche.

M. Charlton propose, secondé par M. Christie,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée;—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance et papiers échangés entre le gouvernement ou quelqu'un en son nom et les autorités américaines, depuis la dernière session du parlement, concernant l'autorisation de transporter le bétail canadien par le territoire américain pour l'expédier des ports américains dans la Grande-Bretagne, et copie de tous réglemens à ce sujet.

Et la question étant posée sur la dite motion;—elle est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

JEUDI, 2 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Coatsworth,—la pétition de Julia Ethel Chute (née Elliott) de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, professeur de musique, épouse légitime de William Osborne Chute, ci-devant du même lieu, tailleur, domicile inconnu.

Par M. Campbell,—la pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Par M. Edwards,—la pétition de John Gilmour et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, et de la cité d'Albany, Etat de New-York, marchands de bois.

Par M. Madill,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack.

Par M. Denison,—la pétition de S. A. Mills et autres, de la cité de Toronto, et autres lieux, dans Ontario et Québec, ingénieurs de marine, et la pétition de O. A. Howland et autres, membres de " l'International Deep Waterways Association."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De George Earl Church, ingénieur civil et entrepreneur, et autres, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant un acte les constituant en compagnie aux fins de construire un chemin de fer depuis un point situé à ou près Québec, de là vers l'ouest jusqu'à un point situé au nord du lac Winnipeg, de là vers l'ouest par la rivière Athabaska ou la Rivière-à-la-Paix et la passe de la Tête Jaune, dans les Montagnes Rocheuses, jusqu'au littoral de l'Océan Pacifique, et pour d'autres fins.

De Loop Sewell Odell, de la cité de Québec, marchand, demandant un acte de divorce avec sa femme Marie Louise Laurentine Gregory.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte prolongeant de sept ans à dater du 22 mai prochain, le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et transférant le bureau principal de la compagnie d'Ottawa à Toronto.

De l'Ordre des Forestiers du Canada, demandant une charte sous ce nom.

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant des amendements à sa charte.

De la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada, demandant un acte qui amende et refonde les divers actes concernant la dite compagnie et lui confère de nouveaux pouvoirs.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Masson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Masson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité des Lois Expirantes.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill (No 38) concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill (No 39) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885 relatif à la société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 40) concernant le drainage sur et à travers les terres de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 41) modifiant de nouveau l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, des drogues et des engrais agricoles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Rider ait la permission de présenter un bill (No 42) à l'effet de faciliter le vote des employés à l'élection des députés à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lépine ait la permission de présenter un bill (No 43) à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres employés aux travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 44) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier,—qu'il soit mis devant cette Chambre, un état indiquant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédérickton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$300,000 prêtées à la compagnie, le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. McDonald (Huron) propose comme amendement, secondé par M. Campbell,—que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la dite motion :—

“Aussi, copie de toutes garanties hypothécaires entre les mains du gouvernement concernant ce prêt.”

Et la question étant posée,—que ces mots soient ajoutés,—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédérickton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$300,000 prêtées à la compagnie, le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date; aussi, copie de toutes garanties hypothécaires entre les mains du gouvernement concernant ce prêt.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

M. Mulock propose, secondé par M. Charlton,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice 1893-94. (*Document de la Session No 10.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—copie d'un arrêté du conseil du 10 janvier 1895, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance aux navires de pêche des Etats-Unis de permis pour entrer dans tous les ports de la côte de l'Atlantique dans le but d'y acheter de l'appât, etc. (*Document de la Session No 30b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 3 MAI 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Metcalfe,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie d'Académie de la Nouvelle-Ecosse, (limitée), demandant certains amendements à sa charte.

De John William McRae, expéditeur, et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa à Aylmer.

De H. Large, de Strathroy, et autres, des cités d'Ottawa et de Régina, demandant un acte qui fasse revivre l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, prolonge le délai fixé pour commencer et achever ce chemin, et pour d'autres fins.

De Marie-Louise Laurentine Gregory, épouse de Loop Sewell Odell, de Québec, demandant qu'il ne soit pas adopté d'acte pour dissoudre son mariage avec le dit Odell, tant que les questions soulevées dans les cours civiles et actuellement pendantes en cour Suprême n'auront pas été décidées.

De la Compagnie du Pont de Buffalo à Fort-Erié, demandant un acte faisant revivre et modifiant sa charte et son amendement.

De Harry Abbott et autres, de la cité de Vancouver, C.-B., demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Creek Trail et de la Colombie.

De l'honorable L. A. Jetté, juge de la cour Supérieure du district de Montréal et autres, de la cité de Montréal, demandant certains amendements à la charte de la Banque d'Épargne Scolaire.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud, demandant un acte qui ratifie les droits et privilèges à elle conférés par certaines dispositions statutaires, prolonge le délai fixé pour commencer et achever certaines lignes et embranchements de chemins de fer, et pour d'autres fins.

De Oliver H. Paynes et autres, de l'Etat de New-York, demandant une charte sous le nom de Club de pêche du camp Harmonie.

De E. Sowersby et autres, de Fort-Erié et autres lieux, du district de Niagara, et du conseil municipal du comté de Welland, tous d'Ontario, demandant un acte qui empêche les citoyens des Etats-Unis de venir faire concurrence aux ouvriers canadiens en ce pays.

De l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes du Canada, demandant un acte qui donne aux femmes du Canada le droit de voter aux mêmes conditions que les hommes.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, demandant une charte, et pour l'autoriser à acquérir les propriétés et privilèges de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (limitée);—De la Compagnie du chemin de fer de

Windsor à Annapolis (limitée), pour un acte l'autorisant à liquider ses affaires, etc.;—De la Compagnie Impériale de Fidécimmis, pour un acte à l'effet d'amender et refondre les divers actes concernant la dite compagnie;—De l'Ordre des Forestiers Canadiens, pour une charte;—De la Compagnie du chemin de fer trans-canadien, pour une charte;—De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever sa ligne;—et de Loop Sewell Odell, de la cité de Québec, demandant un acte de divorce avec Marie-Louise Sewell Odell.

Ordonné, que Sir James A. Grant ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir James A. Grant ait la permission de présenter un bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer trans-canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. LaRivière ait la permission de présenter un bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Martin ait la permission de présenter un bill (No 52) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, demandant un état donnant les noms des diverses personnes mises à la retraite du 31 décembre 1894 au 1er avril 1895; le chiffre de la pension donnée à chacune; le nombre de leurs années de service; leur âge lors de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service. (*Document de la Session No 31.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, du 26 avril 1895, demandant,—
1. Copie de toutes requêtes, correspondance et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest No 22, sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892;

2. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement. (*Document de la Session No 30c.*)

Aussi,—met devant la Chambre,—Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, durant l'année 1894. (*Document de la Session No 32.*)

Et aussi,—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1894, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts révisés du Canada. (*Document de la Session No 33.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1895, demandant copie de tous ordres du conseil accordant ou promettant de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et de tous rapports et correspondance à ce sujet. (*Document de la Session No 30d.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

(L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) à l'effet de constituer en corporation la Société de Bienfaisance Canadienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited.)*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No. 39) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885 relatif à la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI 6 MAI, 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Davis,—la pétition de Peter McCarthy et autres, de la cité de Calgary et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Fraser,—la pétition de la Compagnie d'Assurance l'“ Orientale ” du Canada.

Par M. Northrup,—la pétition de la cour Suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers.

Par M. Paterson (Brant),—la pétition du conseil municipal du comté de Brant, Ontario.

Par M. Curran,—la pétition du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

Par M. Edgar,—la pétition de Henry Betts Taylor et autres, de la ville de Whitby, et autres lieux, Ontario.

Par M. Forbes,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer (*Shore Line Railway*) du littoral de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Julia Ethel Chute (née Elliott), de Toronto, professeur de musique, épouse légitime de William Osborne Chute, ci-devant de la même cité, tailleur, domicile inconnu, demandant un acte de divorce.

De John Gilmour et autres, d'Ottawa, Ontario, et de la cité d'Albany, Etat de New-York, marchands de bois, demandant une charte sous le nom de “ Gilmour et Hughson (limitée). ”

De la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte l'autorisant à augmenter l'émission d'obligations hypothécaires sur son chemin.

De O. A. Howland et autres, membres de l'*International Deep Waterways Association*, demandant à la Chambre de considérer s'il est désirable de nommer une commission compétente pour en arriver à effectuer un arrangement international équitable au sujet du transport et des échanges sur les eaux navigables du continent.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, demandant un acte qui prolonge de dix ans le délai fixé pour terminer sa ligne et ses embranchements, qui lui permette de réduire son capital-actions, et pour d'autres fins.

De S. A. Mills et autres, de Toronto et autres lieux dans Ontario et Québec, ingénieurs de marine, demandant certains amendements à l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur et aux règlements à ce sujet.

La pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, présentée jeudi dernier, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895,—étant lue ;

M. l'Orateur décide : “ Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics. ”

Arthur R. Dickey, député de la division électorale de Cumberland, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose le rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, tel que fourni par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Document de la Session No 35.*)

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, demandant un état donnant les diverses dates auxquelles les Comptes Publics, les Tableaux du Commerce et de la Navigation et le rapport de l'Auditeur général ont été prêts à être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, chacune des années de 1888 à 1895 inclusivement. (*Document de la Session No 34.*)

M. Dickey, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 19.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer trans-canadien.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Smith (Ontario) propose, secondé par M. Sproule,—que dans l'opinion de cette Chambre il est à désirer que le gouvernement s'assure les services d'un ou de plusieurs vétérinaires anglais, compétents, pour faire une enquête et un rapport sur l'état sanitaire des troupeaux de bestiaux canadiens, en vue d'obtenir des données qui puissent convaincre le gouvernement impérial qu'il ne peut résulter aucun danger de l'admission du bétail du Canada dans la Grande-Bretagne, et qu'il n'est pas nécessaire de l'abattre au port de débarquement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Macdonald (King),—qu'il est expédient d'amender l'Acte du cens électoral en prescrivant qu'il sera illégal pour toute personne de voter à aucune élection d'un député ou de députés pour représenter le peuple dans le parlement du Canada si cette personne, dans le cours des deux ans précédant le jour de l'élection, a occupé un emploi ou charge rétribuée, ou si elle a été chargé d'une commission d'enquête au sujet de la dépense de deniers publics, ou si elle a reçu des gages ou émoluments quelconques autres que pour des contrats par soumission ou adjudication publique, d'aucun gouvernement provincial du Canada ou d'aucun de ses départements ou d'aucune autorité relevant d'iceux, qui aura adopté ou pourra ci-après adopter une loi similaire enlevant aux employés ou fonctionnaires salariés du gouvernement fédéral le droit de voter aux élections provinciales.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Forbes,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MARDI, 7 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Smith (Ontario),—la pétition de James Armstrong et autres, de la cité de Toronto et autres lieux.

Par M. Denison,—la pétition de John W. Cheeseworth, président, et George W. Grant, secrétaire, au nom des actionnaires et directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Par M. Corby,—la pétition du conseil municipal du comté de Hastings, Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition du comité exécutif de la Grange Fédérale, Toronto.

Par M. Macdonell,—la pétition de William McKenzie et autres.

Par M. Daly,—la pétition de E. R. Moorehouse et autres, de Manitoba.

M. Mills (Annapolis) du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud, pour une charte ;—Du club de pêche du Camp Harmonie, pour une charte ;—De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de certaines de ses lignes et embranchements, et l'autorisant à affermer le chemin de fer de Leamington à Sainte-Claire ;—De la Banque d'Épargne Scolaire, pour certains amendements à sa charte ;—De la Compagnie du chemin de fer du Creek-Trail à la Colombie-Britannique pour une charte ;—De la Compagnie du Pont de Buffalo et Fort-Erié, pour un acte faisant revivre sa charte ;—De la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba, pour un acte faisant revivre sa charte ;—De la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer, pour une charte ;—De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, pour un acte lui permettant d'augmenter ses obligations ;—et de Julia Ethel Chute, pour un acte de divorce avec William Osborne Chute.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (limitée), pour un acte ratifiant la vente qui lui a été faite des propriétés et de l'actif de la Compagnie d'aciérie et des Forges de la Nouvelle-Ecosse (limitée), et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill ne soit pris en considération, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest, pour obtenir certains amendements à sa charte, et il trouve qu'ils sont suffisants pour permettre les seuls amendements suivants, savoir :—pour donner une garantie aux porteurs de débentures actuels et futurs au moyen d'une première hypothèque sur les propriétés et l'actif de la compagnie, y compris le capital souscrit non appelé à être versé ; pour autoriser les directeurs à changer le bureau principal ; pour changer le système suivi pour l'émission des débentures, ainsi que la date des assemblées annuelles.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central Sainte-Catherine à Niagara, pour certains amendements à sa charte, et il les trouve suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf en ce qui concerne l'acquisition du chemin de fer électrique de Hamilton dont il n'est fait aucune mention dans l'avis.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill (No 53) concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McDonald (Assiniboia) ait la permission de présenter un bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Fraser ait la permission de présenter un bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 59) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargne Scolaire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lachapelle ait la permission de présenter un bill (No 61) concernant l'Alliance Nationale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lowell ait la permission de présenter un bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 65) modifiant l'Acte des chemins de fer, en donnant une plus grande sûreté aux voyageurs et employés, et sous d'autres rapports.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 66) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 67) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, demandant un état indiquant le montant des deniers donnés à titre de subventions à la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack. (*Document de la Session No 36.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté ;

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Laurier, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

" Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

" Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

" Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

" Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la couronne que nos obligations existantes pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées...	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par le statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Dickey, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MERCREDI, 8 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Par M. Lowell,—la pétition du conseil municipal du township de Bertie, comté de Welland, Ontario.

Par M. Masson,—la pétition d'Alexander Burns et autres, de la cité de Hamilton et autres lieux, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Peter McCarthy et autres, de la cité de Calgary et autres lieux, dans les Territoires du Nord-Ouest, demandant une charte sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et d'irrigation de Calgary et de Lethbridge."

De la Compagnie d'assurance l'"Orientale" du Canada, demandant un acte pour ratifier et légaliser un certain arrangement entre les directeurs de la dite compagnie et la Société d'assurance l'"Union," de Londres, Angleterre.

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant certains amendements à sa charte.

De Henry Betts Taylor et autres, de la ville de Whitby et autres lieux, Ontario, demandant une charte sous le nom d'Association canadienne de réserve permanente sur la vie.

De la Compagnie du chemin de fer du littoral de la Nouvelle-Ecosse (limitée), demandant qu'il ne soit adopté aucun acte autorisant la construction d'une ligne rivale dans la région traversée par sa voie.

Du conseil de la Chambre de commerce de Montréal, demandant un acte prescrivant que le port des lettres mises à la poste dans les villes et cités pour être distribuées, soit réduit de deux centins à un centin par once.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centins par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité,—lequel est comme suit :—

Des membres de cette Chambre s'étant plaints à diverses reprises du retard apporté à la publication de la version française des *Débats*, votre comité a cru à propos, dans les circonstances, de s'occuper de cette question afin de faire disparaître, s'il est possible, les causes qui ont produit ce retard par le passé.

Votre comité, après mûr examen, en est venu à la conclusion que cette publication se ferait d'une manière bien plus expéditive si la Chambre adoptait la proposition suivante qu'il soumet à titre de recommandation :—

Qu'à dater du commencement de la prochaine session du parlement, le système suivi jusqu'à présent de payer à chaque traducteur un salaire fixe de \$1,000 par session, soit discontinué et que la traduction des *Débats* soit payé au taux de une piastre par colonne, mais que le principal traducteur et un aide reçoivent un salaire

au taux actuel ; que le dit principal traducteur soit responsable à votre comité de l'exactitude de la traduction et de l'exécution régulière de sa publication, et qu'il ait pleine liberté de choisir et de renvoyer les traducteurs, sauf, toutefois, avec l'approbation du comité.

M. Davin propose, secondé par M. Christie,—que dans l'opinion de cette Chambre le privilège de voter à l'élection de ses membres devrait être accordé aux femmes possédant le cens qui donne aux hommes le droit de suffrage.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Montague propose, secondé par M. Roome,—que le débat soit ajourné :—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" la question du suffrage des femmes, comme toutes les autres questions concernant le suffrage, appartient plutôt à la juridiction provinciale."

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) concernant l'Alliance Nationale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

JEUDI, 9 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McKay,—la pétition de S. F. McKinnon et autres, et la pétition de Charles J. Pusey, de la ville de Erockville et autres, d'autres lieux.

Par M. Moncrieff,—la pétition de Larratt W. Smith et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. McLeod,—la pétition de S. W. Milligan et autres, de la cité de Saint-Jean, N.-B.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Armstrong et autres, de Toronto et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Fidécimmis du Canada.

De John W. Cheeseworth, président, et George W. Grant, secrétaire, au nom des actionnaires et directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant de faire revivre la charte de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

De William McKenzie et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Du comité exécutif de la Grange Fédérale, Toronto, demandant que le tarif soit proportionné aux besoins du revenu ; qu'il soit adopté un autre système de cens électoral ; que la loi sur les enquêtes de coroners soit amendée, et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Hastings, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé, de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes.

De E. R. Moorehouse et autres, de Manitoba, demandant que la tête de ligne du chemin de fer de la Baie-d'Hudson soit placée à ou près les villages de Boissevain ou Deloraine au lieu de l'être à Winnipeg.

M. Charlton propose, secondé par M. Davies,—que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer de nouveau le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche.

Et la question étant posée sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se forme en tel comité.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Foster,

Ordonné, que les membres suivants soient ajoutés aux comités permanents qui suivent, savoir :—

Privilèges et Elections :—MM. Geoffrion et Tisdale.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—MM. Geoffrion et McIsaac.

Banques et Commerce :—MM. Geoffrion et McIsaac.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le 27^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1893-94. (*Document de la Session No 11.*)

Aussi,—un état des paiements des primes de pêche, pendant l'année 1893-94, pour être soumis au parlement en vertu du chap. 96 des Statuts révisés. (*Document de la Session No 30e.*)

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill (No 68) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill (No 69) concernant les listes d'électeurs de 1895.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, demandant un état indiquant le montant brut des sommes déposées dans chacune des banques d'épargne du gouvernement, y compris les caisses d'épargne des bureaux de poste, à la date du 1er avril 1895. (*Document de la Session No 37.*)

M. McCarthy propose, secondé par M. O'Brien,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre, en conséquence, s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 10 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Edwards,—la pétition de Moïse Daigneault et autres, propriétaires riverains de l'Ottawa, dans Ontario et Québec.

Par Sir Hector L. Langevin,—la pétition de Paul Ranger et autres, du comté de Prescott et autres lieux.

Par M. Choquette,—la pétition de H. F. Bellew et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du conseil municipal du township de Bertie, comté de Welland, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pour protéger les ouvriers canadiens contre la concurrence des ouvriers américains.

De la Compagnie du Canal à Navires de Sainte-Claire et Erié, demandant d'amender sa charte en lui permettant d'émettre de nouvelles obligations, et pour d'autres fins.

De Alexander Burns et autres, de Hamilton et autres lieux, Ontario, demandant une charte sous le nom de "International Radial Railway Company."

M. Sproule, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation de Calgary et de Lethbridge, demandant une charte, et de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, pour un acte faisant revivre sa charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte pour prolonger sa ligne; de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, pour un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et de permettre son extension jusqu'à la cité de Kingston; et de l'Association de Réserve Permanente sur la vie, pour une charte.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta;

Bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport de la commission des taux de chemins de fer, en date du 7 mai 1895. (*Document de la Session No 39.*)

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 29 avril 1895, pour la production de copie de tous rapports, lettres, télégrammes ou autres communications échangés,

depuis le premier janvier 1893, entre Donald McCauley ou aucun agent du gouvernement ou aucune autre personne dans le district d'Alberta et le gouvernement ou aucun de ses membres, officiers ou employés, au sujet de l'entrée du bétail du Montana en Canada. (*Document de la Session No 40.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 23 avril 1894, pour la production de copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement et le Haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l'embargo mis sur le bétail canadien entrant dans des ports anglais. (*Document de la Session No 41.*)

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Tarte,

Ordonné, que la requête de H. F. Bellew et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'adoption d'un acte constitutif sous le nom d' "Association canadienne de promotion d'assurance," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. McAlister ait la permission de présenter un bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 71) constituant en corporation le club de pêche du Camp de l'Harmonie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs à la Compagnie Impériale de Fidélité commise du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et d'irrigation de Calgary et Lethbridge.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 74) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Charlton,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée le trois mai dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

“ Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

“ Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

“ Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$1,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux..	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'on prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense, tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Earle,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que le débat ajourné sur la proposition,—que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, soit inscrit comme premier ordre du jour lundi prochain et les jours suivants jusqu'à ce qu'il soit terminé, après les interpellations.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 13 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Northrup,—la pétition d'Alexander Fraser, de Niagara Falls, avocat, et autres.

Par M. Boyd,—la pétition de W. A. Doyle et autres, domiciliés le long de la ligne du chemin de fer projeté, le Grand Central du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. F. McKinnon et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié.

De Charles J. Pusey et autres, de Brockville et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa.

De Larratt W. Smith et autres, de Toronto, Ont., demandant une charte les autorisant à faire des affaires comme compagnie d'assurance contre les accidents.

De S. W. Milligan et autres, de Saint-Jean, N.-B., demandant une charte les autorisant à faire des affaires comme compagnie d'assurance contre l'incendie.

De Moïse Daigneault et autres, propriétaires riverains de l'Ottawa, dans Ontario et Québec, demandant de remettre en vigueur l'article de l'ancien Acte des pêcheries qui permettait au ministre de la Marine et des Pêcheries d'exempter de l'application de cet acte tous cours d'eau où cette application n'était pas d'intérêt public.

De Paul Ranger et autres, du comté de Prescott et autres lieux, demandant que les moulins de la Compagnie de scieries d'Hawkesbury, situés au Long-Sault, comté de Prescott, soient exemptés de l'application de l'Acte des pêcheries en ce qui concerne le bran de scie et les déchets jetés dans l'Ottawa.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. Davies ait la permission de présenter un bill (No 76) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Cargill,

Ordonné, que la pétition de Alexander Fraser, de Niagara Falls, avocat, et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue et reçue ;

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du pont suspendu de Clifton sollicitant l'adoption d'un acte qui prolongerait le délai fixé pour le commencement et l'achèvement d'un pont sur la rivière Niagara, au-dessous des chutes,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 30) constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) constituant en corporation le club de pêche du Camp de l'Harmonie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs à la Compagnie Impériale de fidéicommiss du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et d'irrigation de Calgary et Lethbridge.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Wallace soumet à la Chambre,—Relevé des montants payés à titre de réclamations pour primes sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, du 4 avril 1894 au 4 avril 1895. (*Document de la Session No 42.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé sur la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

" Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

" Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

" Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées...	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges au peuple font de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 14 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McAlister,—la pétition de Edward Jack, de la cité de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux.

Par M. McKay,—la pétition du conseil municipal de la ville de Welland, Ontario.

Par M. McLennan,—la pétition du conseil municipal du township de Lancaster, comté de Glengarry, Ontario.

Par M. Amyot,—la pétition de H. J. Beemer, président de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Par M. Choquette,—la pétition de Alfred A. Thibeaudeau, marchand, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Kenny,—la pétition de messieurs Kenny et compagnie et autres, marchands etc., du havre de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

M. Sproule, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés à l'égard de la pétition de la Compagnie d'assurance contre les accidents, d'Ontario, qui demande une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération par le comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants :—

De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa, pour une charte ;—De Gilmour et Hughson (limitée), pour une charte ;—et de la Compagnie du canal à navires de Saint Claire et Erié, demandant un acte lui donnant plus de pouvoirs pour émettre des obligations.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour amender sa charte, votre comité trouve que les avis sont suffisants pour couvrir tous les amendements projetés, à l'exception de ceux qui demandent le pouvoir de réduire son capital-actions de \$5,000,000 à \$2,000,000, et d'émettre des actions privilégiées, qui ne sont pas mentionnés dans les avis.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié, pour une charte, et il les trouve conformes aux prescriptions du règlement, sauf en ce qui concerne le comté de Welland dans lequel aucun avis n'a été publié.

En examinant les avis donnés à l'égard de la pétition de l'Ordre Indépendant des Forestiers, pour certains amendements à sa charte, votre comité constate que bien que publiés dans les journaux nécessaires pendant le temps requis, ces avis ne sont pas, strictement parlant, conformes à la partie du règlement qui exige que tous les avis indiquent d'une manière claire et distincte la nature et l'objet de la demande, en autant qu'il est nécessaire, par suite de la rédaction particulière de l'avis, d'en référer au statut pour s'assurer de la portée réelle des amendements demandés ; mais bien que votre comité n'approuve pas en général des avis ainsi rédigés et ne les considère pas conformes aux prescriptions du règlement, dans ce cas particulier il a raison de croire que tous les intéressés sont pleinement au fait de la législation projetée, et, en conséquence, il recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de telles pétitions, et il recommande que cette autorisation soit accordée dans chaque cas, savoir :—De la Compagnie du pont suspendu de Clifton, pour prolonger le temps fixé pour la construction de ses travaux ;—et de l'Association de promotion d'assurance du Canada, pour une charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'assurance l' "Orientale" du Canada, pour un acte légalisant une convention conclue entre elle et la "Union Assurance Society," de Londres, Angleterre, et il trouve que nul avis n'a été publié ; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication d'avis, et que la mesure projetée n'affecte que les actionnaires et les porteurs de polices, votre comité recommande que la 51^{ème} règle soit suspendue dans ce cas, pourvu que les droits des intéressés soient dûment sauvegardés dans le bill.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre autorise la publication de 295,000 exemplaires du témoignage de M. J. W. Robertson, Commissaire de l'Industrie Laitière du Canada, devant ce comité à la date y mentionnée, lesquels exemplaires seront imprimés en anglais et en français dans la proportion ordinaire et répartis également entre les honorables membres du Sénat et de la Chambre des Communes pour distribution parmi les cultivateurs.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 77) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que la pétition de Edward Jack, de la cité de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte les constituant en compagnie aux fins d'utiliser et de développer la force hydraulique de la rivière Saint-Jean à Grand Falls, comté de Victoria, N.-B.,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Guay,

Ordonné, que la pétition d'Alfred A. Thibeau, marchand, et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant une charte sous le nom d'Association canadienne de promotion d'assurance.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Somerville,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la règle 51^{ème} de la Chambre soit suspendue au sujet du bill pour légaliser une convention conclue entre la Compagnie d'assurance l' "Orientale" et la "Union Assurance Society," de Londres, Angleterre.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que la pétition de H. J. Beemer, président de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour l'adoption d'un acte affectant la dite compagnie,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Edgar ait la permission de présenter un bill (No 78) constituant en corporation l'association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill (No 79) à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Hughes ait la permission de présenter un bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Lindsay, Haliburton et Mattawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Metcalfe ait la permission de présenter un bill (No 82) concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1895, pour la production de copie des instructions données à l'Imprimeur de la Reine et au chef des statistiques du Canada concernant le nombre d'exemplaires de la dernière édition de l'Annuaire des statistiques à imprimer, et la manière de les distribuer aux membres de cette Chambre et autres personnes. (*Document de la Session No 43.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité dans le but de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour

travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées...	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	5,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Grandbois,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

MERCREDI, 15 MAI 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De W. A. Doyle, et autres, domiciliés le long de la ligne du chemin de fer projeté, le Grand Central du Nord-Ouest,—demandant que la charte de ce chemin ne soit pas continuée si la compagnie ne prolonge pas sa voie sur une étendue de trente milles à l'ouest du terminus actuel, à travers la municipalité de Miniota.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 83) concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1894. (*Document de la Session No 13.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 44.*)

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1894, pour la production d'un état donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public; et aussi, la valeur de chacun des dits articles. (*Document de la Session No 45.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens afin de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,729,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) constituant en corporation l'association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke.

La Chambre reprend le débat sur la question,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'érection nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées...	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	6,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

"Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

"Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour "établir l'équilibre entre le revenu et la dépense," tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement."

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

JEUDI, 16 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Lister,—la pétition du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, Ontario.

Par M. Wilson,—la pétition de William Ballance et autres, du township de Richmond, comté de Lennox, Ontario.

Par M. Wallace,—la pétition du conseil municipal du comté de York, Ontario.

Par M. Amyot,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Par M. McAlister,—la pétition de Redfield Proctor et autres, des Etats-Unis et du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la ville de Welland, Ont., demandant que le bill constituant en corporation la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié, devienne loi.

Du conseil municipal du township de Lancaster, comté de Glengarry, Ont., demandant l'adoption de mesures législatives pour obliger les municipalités des deux côtés des limites provinciales à tenir leurs chemins en bon état.

De MM. Kenny et autres, marchands, du port de Halifax, N.-E., demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound ; et

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Et le bill suivant avec des amendements :—

Bill (No 36) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et du tunnel du Canada et du Michigan.

M. Masson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis ; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération par le comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, pour une charte ;—et de l'Association canadienne de promotion d'assurance, pour une charte.

Votre comité a examiné les requêtes suivantes demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour

recevoir de telles pétitions, et il recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue dans chaque cas, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour amender sa charte ;—et de la Compagnie de force hydraulique et d'estacades de Grand Falls, pour une charte.

Vu que c'est aujourd'hui le dernier jour pour présenter des bills privés et que votre comité a par-devers lui quelques pétitions dont les avis n'ont pas encore été publiés assez longtemps pour pouvoir en faire rapport, votre comité recommande que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à mardi, le 28 courant.

Sur motion de M. Masson, secondé par M. McAlister,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à mardi, 28 mai courant.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 84) modifiant l'Acte constitutif de la Cour Suprême de l'ordre indépendant des Forestiers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Masson,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition, présentée ce jour, de la Compagnie de force hydrauliques et d'estacades de Grand Falls, pour une charte, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De Redfield Proctor, et autres, des Etats-Unis et du Canada, demandant qu'il soit adopté un acte constituant une compagnie aux fins d'utiliser et développer la force hydraulique de la rivière Saint-Jean à Grand Falls, dans le comté de Victoria, Nouveau-Brunswick.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill (No 86) constituant en corporation l'Association Canadienne de promotion d'assurance (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Macdonell (Algoma) ait la permission de présenter un bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Shelburne) ait la permission de présenter un bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Edwards,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Smith (Ontario), secondé par M. Henderson,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 17 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Corbould,—la pétition de J. A. Annandale et autres, de la cité de New-Westminster, et la pétition de la Chambre de Commerce de Vancouver, de la cité de Vancouver de la Colombie-Britannique.

Par M. Lowell,—la pétition de Henry Thompson et autres, du district de Niagara, Ontario.

Par M. Wood (Westmoreland),—la pétition de D. J. McLaughlin et autres, marchands, de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Compagnie du pont suspendu de Clifton,—demandant qu'il soit adopté un acte prolongeant d'un an le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de son pont projeté sur la rivière Niagara, au-dessous des Chutes.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé par la Chambre à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*, et est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée), et est convenu de le rapporter avec plusieurs amendements.

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le comité des Comptes Publics soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport de ce comité.

M. Curran présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, pour copie de la correspondance avec le ministère de la Justice concernant la réinstallation de James Fitzsimmons comme sous-préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique. (*Document de la Session No 47.*)

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Laurier,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

“Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

“Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

“Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 36) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) modifiant l'Acte constitutif de la cour Suprême de l'ordre indépendant des Forestiers.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier et portant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées.....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,000,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévu par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.

Sur motion de M. Semple, secondé par M. Campbell,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 20 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Boyd,—la pétition de R. J. Gilliland et autres, marchands, etc., de la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba.

Par M. Sproule,—la pétition de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Kingston, Ontario.

Par Sir John Carling,—la pétition de John Bland, président de la Chambre de Commerce, et autres, etc., de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De I. C. Annandale et autres, de New-Westminster, et de la Chambre de Commerce de Vancouver et autres, tous de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les collecteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

De William Ballance et autres, du township de Richmond, comté de Lennox, Ontario, demandant qu'il ne soit pas permis d'intervenir dans les affaires de Manitoba en ce qui concerne le système scolaire de cette province,

Du conseil municipal du comté de York, Ontario, demandant que l'article 783 du Code criminel de 1892 soit modifié de manière à permettre que les personnes poursuivies pour les offenses énumérées dans le dit article puissent être jugées sommairement par deux juges de paix.

De Henry Thompson et autres, du district de Niagara, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pour protéger les ouvriers canadiens contre la concurrence des ouvriers américains.

De D. J. McLaughlin et autres, marchands, etc., de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, demandant que l'Acte des Pêcheries soit amendé de manière à autoriser le ministre de la Marine et des Pêcheries à accorder l'exemption de son application dans certains cas.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des Ponts de la rivière Saint-Jean.

Bill (No 38) concernant la Compagnie de Distillerie d'Hamilton (à resp. limitée).

Bill (No 71) constituant en corporation le club de pêche du Camp Harmonie.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 92) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Assurances.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 93) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Hector L. Langevin ait la permission de présenter un bill (No 94) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Curran dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 18.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 33) modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) constituant en corporation l'Association Canadienne de promotion d'assurance (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour

travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Dawson propose, secondé par M. Yeo,—que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 21 mai 1895.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MARDI, 21 MAI 1895.
PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Guay,—la pétition d'Edmond Dupré et autres, de la ville de Lévis, Québec.

Par M. Denison,—la pétition de Sa Grâce le Très Révérend J. T. Lewis, Archevêque et Métropolitain d'Ontario, et autres.

M. Masson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés à l'égard de la pétition de la Compagnie de force hydraulique et d'estacades de Grand Falls, pour une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du pont suspendu de Clifton, pour prolonger le temps fixé pour le commencement de ses travaux, et il trouve qu'ils sont suffisants pour une extension d'un an seulement.

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions qui suivent, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants :—

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, pour amender sa charte;—et de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour amender sa charte.

A l'égard de cette dernière compagnie, le comité trouve aussi que les avis ne sont pas suffisants en ce qui concerne le prolongement projeté de la ligne jusqu'au Labrador.

Ordonné, que M. McAlister ait la permission de présenter un bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 22 courant, elle restera ajournée jusqu'à mardi, le 28 courant, à 3 p.m.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le nom de M. Amyot soit substitué à celui de M. Corby sur la liste des membres du comité des Comptes Publics.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le rapport des procédures devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté sur la ques-

tion des écoles de Manitoba, publié pour le gouvernement canadien par les avocats des appelants à Londres.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, mai 1395. (*Document de la Session No 20a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit:—

Subventions aux chemins de fer maintenant votés.....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

"Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

"Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour "établir l'équilibre entre le revenu et la dépense," tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

MERCREDI, 22 mai 1895.

Sur motion de M. Leclaire, secondé par M. Pelletier,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les Procès-Verbaux de la récente conférence entre les représentants du gouvernement du Canada

et de celui de Terre-Neuve concernant l'union de Terre-Neuve avec le Canada, avec copie des documents s'y rapportant.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, mai 1895. (*Document de la Session No 48.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1895, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 21 mai 1895. (*Document de la Session No 2b.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Wallace,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 22 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Bruneau,—la pétition de C. O. Paradis, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Sorel, Québec.

Par Sir Hector L. Langevin,—la pétition de N. E. Lajoie, président de la Chambre de Commerce, et autres, marchands, etc., de la cité des Trois-Rivières, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De R. J. Gilliland et autres, marchands, etc., de la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Kingston; et de John Bland, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de London, d'Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Creek Trail à la Colombie, et

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.

M. Masson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la compagnie dite *The International Radial Railway Company*, demandant une charte, et il trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit pris en considération en comité, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que la pétition de Sa Grâce le Très Révérend J. T. Lewis, Archevêque et Métropolitain d'Ontario, et autres, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qui lui soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour une charte sous le nom de Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Masson ait la permission de présenter un bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre les examinateurs des pilotes du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries depuis 1890, et copie des pétitions adressées au dit département par les habitants du dit comté concernant le pilotage compulsoire. (*Document de la Session No 49.*)

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1895, pour la production d'un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1894 au 1er avril 1895, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1893 au 1er avril 1894. (*Document de la Session No 50.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1895, pour la production de copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur et M. Schumacher, le rév. T. D. Phillips, M. P. F. Daly, le capitaine Holmes, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes autres personnes, et aussi, copie de tous rapports reçus par ce département de quelques uns de ses agents, ou autres personnes, concernant le transport d'un certain nombre de colporteurs juifs de Chicago à Calgary, dans l'intention de les établir sur des fermes dans les environs de Calgary, tel que mentionné dans une lettre en date du 29 décembre 1894, signée L. M. Fortier, adressée à l'éditeur du *Free Press* de Winnipeg et publiée par ce journal le 4 janvier 1895; aussi, un état indiquant ce qu'il est advenu de ces colporteurs juifs, et combien d'entre eux ont été emprisonnés dans la prison de Calgary et pour quelles offenses. (*Document de la Session No 52.*)

M. Curran présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, pour la production d'un rapport, indiquant la quantité de terres concédées à même le domaine public dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1880, à des communions, sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la communion, secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite. (*Document de la Session No 51.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 avril 1895, pour la production de:—

1. Copie des instructions données à Son Honneur le juge Drake, en 1894, au sujet de l'enquête sur l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique.
2. Copie de la preuve faite à ce sujet devant la Commission Royale exercée par le dit juge en 1894.
3. Copie du rapport du dit juge au sujet de cette enquête. (*Document de la Session No 47a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le trois de mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127, le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “ établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Rider, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 28 courant, à trois heures p.m.

MARDI, 28 MAI 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De H. Edmond Dupré et autres, marchands, etc., de la ville de Lévis; de C. O. Paradis, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Sorel; et de N. E. Lajoie, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la cité de Trois-Rivières, tous de Québec, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 97) concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Amyot ait la permission de présenter un bill (No 98) concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 30 mars 1894, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun département ou officier et M. Connor, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication du fil d'engerbage dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture. (*Document de la Session No 53.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1895, pour la production d'un état donnant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$300,000 prêtées à la compagnie; le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date; aussi, copie de toutes garanties hypothécaires entre les mains du gouvernement concernant ce prêt. (*Document de la Session No 54.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, pour la production de copie de toutes pétitions, correspondance et rapports qui se trouvent dans le département des chemins de fer concernant la construction d'une voie de garage ou d'une halte de voyageurs sur la ligne de l'Intercolonial à ou près la rivière des Habitants, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (*Document de la Session No 56.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, pour la production de copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1887 jusqu'à date, avec le département des chemins de fer ou quelque membre du gouvernement concernant la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Victoria et la Compagnie du chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, et aussi concernant les subventions et contrats accordés à ces compagnies, respectivement. (*Document de la Session No 57.*)

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, pour la production de copie des études et rapports d'ingénieur faits pendant les trois dernières années au sujet du havre et de la rivière, à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, et des meilleurs moyens de les améliorer et de creuser le chenal ou entrée de la dite rivière, ainsi que copie des plans et estimations préparés à ce sujet, et de toute correspondance avec aucun membre du gouvernement concernant le dit havre et la dite rivière et les dites études. *Document de la Session No 55.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1895, pour la production de copie de toute correspondance depuis le 1er janvier 1891, entre le gouvernement et aucunes personne ou personnes, de toutes pétitions au ministre des travaux publics et de tous rapports d'ingénieurs concernant la jetée de Morden, N.-E. (*Document de la Session No 58.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 2^e avril 1895, pour la production de copies de toutes demandes formulées par ou au nom de M. Charlebois pour paiement ou renvoi à des arbitres de sa réclamation pour *extras* se rapportant à des travaux faits ou matériaux employés pour la construction du "Bloc Langevin." Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et autres communications échangés entre le gouvernement ou aucun département, membre ou officier du gouvernement et M. Charlebois ou aucune personne en son nom, et de tous ordres du conseil, et de tous rapports et recommandations d'aucun membre ou officier du gouvernement au sujet des dites demande et réclamation. (*Document de la Session No 59.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations actuelles pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux,	1,000,000
	\$20,729,000

"Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

"Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour "établir l'équilibre entre

le revenu et la dépense," tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 29 mai 1895.

Sur motion de M. Fréchette, secondé par M. Stevenson,
Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-quatre minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 29 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Grieve,—la pétition de E. K. Barnsdale et autres, marchands, etc., de la cité de Stratford, comté de Perth, Ontario.

Par M. Cockburn,—la pétition de la Société des Missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada et autres.

Par M. Gibson,—la pétition de W. F. Weley, préfet (*reeve*), et Clark Sume, secrétaire du township de Louth, comté de Lincoln, et la pétition de Daniel H. Mayer, préfet (*reeve*), et de G. W. Tinlin, secrétaire du township de Clinton, comté de Bruce, d'Ontario.

Par Sir Donald A. Smith,—la pétition de James A. Cantlie, président de la Chambre de Commerce, et autres, de Montréal.

M. Sproule, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité a examiné la requête de Sa Grâce le Très Révérend J. T. Lewis, Archevêque et Métropolitain d'Ontario, et autres personnes, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour l'adoption d'un acte constitutif sous le nom de Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions de cette nature, et il recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue dans ce cas.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa à Aylmer; et

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud.

Le comité a également examiné le bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud et a convenu de faire rapport que le préambule n'était pas prouvé, parce que l'entreprise projetée ne paraît pas être dans l'intérêt du public; le comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. Lachapelle propose, secondé par M. Masson,—que cette partie du quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, relative au bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud, soit renvoyée au dit comité pour être examinée de nouveau.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue négativement.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Lachapelle,

Ordonné, que les honoraires payés pour le bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud, moins les frais d'impression et de traduction, soient remboursés, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Cockburn, secondé par M. Denison,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition suivante présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue sans délai.

Et la dite pétition est, en conséquence, lue et reçue et elle est comme suit:—

De la Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre au Canada, et d'autres personnes, demandant un acte les constituant en corporation sous le nom ci-dessus.

Ordonné, que M. Pelletier ait la permission de présenter un bill (No 99) à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et ses amendements.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1895, pour copie de toutes dépêches, lettres ou autres communications échangées entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1892 au sujet de l'interdiction des bestiaux canadiens dans les ports de la Grande-Bretagne, ou de la levée de cette interdiction. (*Document de la Session No 41a.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du Directeur Général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 12.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée vendredi, le 3 mai dernier, et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité afin de considérer les Voies et Moyens de prélever les Subsidés à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

"Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

"Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

"Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

"Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations existantes pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit:—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000

\$20,729,000

"Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

"Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses

extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour "établir l'équilibre entre le revenu et la dépense," tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 38) concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 71) constituant en corporation le club de pêche du Camp de l'Harmonie; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 57) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport, que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée :—“ Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

“ Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

“ Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

“ Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations existantes pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	<hr/>
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.

“ Que vu que des sommes énormes sont actuellement payées par la population du Canada et ne rentrent pas dans le trésor, et que les charges du peuple sont de ce chef augmentées dans une large mesure, et sans nécessité, et qu'il est de la plus grande importance pour le bien-être public, non seulement de diminuer les dépenses extravagantes actuelles, mais d'alléger ces fardeaux aussi largement et aussitôt que possible,—il est à propos qu'en prenant des mesures pour “établir l'équilibre entre le revenu et la dépense,” tel que recommandé dans le discours du Trône, le tarif actuel soit modifié de manière à en faire un tarif de revenu seulement.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit jeudi matin ;

Jeudi, 30 mai 1895.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Harwood,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Christie,	Innes,	Monet,
Beausoleil,	Colter,	Landerkin,	Mulock,
Bécharde,	Davies,	Langelier,	Paterson (Brant),
Beith,	Dawson,	Laurier,	Préfontaine,
Bernier,	Devlin,	Lavergne,	Proulx,
Boston,	Edgar,	Leduc,	Rider,
Bourassa,	Edwards,	Legris,	Rinfret,
Bowman,	Featherston,	Lister,	Rowand,
Brodeur,	Flint,	Livingston,	Sanborn,
Brown,	Forbes,	Lowell,	Semple,
Bruneau,	Fraser,	Macdonald (Huron),	Somerville,
Calvin,	Frémont,	McGregor,	Sutherland,
Campbell,	Geoffrion,	McIsaac,	Tarte,
Carroll,	Gibson,	McMillan,	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Welsh, et
Casey,	Grieve,	Martin,	Yeo.—71.
Charlton,	Guay,	Mignault,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Denison,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),
Amyot,	Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Dickey,	Leclair,	Pope,
Baird,	Dugas,	Lépine,	Pridham,
Baker,	Dupont,	Lippé,	Prior,
Belley,	Dyer,	Macdonald (King),	Putnam,
Bennett,	Earle,	Macdonell (Algoma),	Reid,
Bergeron,	Fairbairn,	McAlister,	Robillard,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Roome,
Blanchard,	Foster,	McDonald (Victoria),	Rosamond,
Boyle,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Ross (Dundas),
Bryson,	Gillies,	McGreedy,	Ross (Lisgar),
Burnham,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKay,	Ryckman,
Cameron,	Girouard (Deux-Mont.),	McKeen,	Simard,
Cargill,	Grandbois,	McLennan,	Smith (Ontario),
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	McLeod,	Sproule,
Carpenter,	Guillet,	McNeill,	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	Madill,	Taylor,
Chesley,	Haslam,	Mara,	Temple,
Cleveland,	Henderson,	Marshall,	Tisdale,
Coatsworth,	Hodgins,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Hughes,	Metcalfe,	Turcotte,
Cockburn,	Hutchins,	Miller,	Tyrwhitt,
Corbould,	Ingram,	Mills (Annapolis),	Wallace,

Costigan,
Craig,
Curran,
Daly,
Davin,
Davis,

Ives,
Jeannotte,
Joncas,
Kaulbach,
Kenny,

Moncrieff,
Montague,
Northrup,
O'Brien,
Ouimet,

White (Cardwell),
Wilmot,
Wilson,
Wood (Brockville), et
Wood (West'land).—117.

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1895, pour—

1. Copie de l'appel de la minorité catholique romaine du Manitoba au sujet de l'abolition de ses écoles.

2. Copie du cas soumis à la cour Suprême du Canada, et copies de la cause et de la décision de la cour.

3. Copie de l'appel de la décision de la cour Suprême porté devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, et copie de la cause et de la décision donnée à ce sujet.

4. Copie de toutes pétitions de la part de la minorité catholique romaine du Manitoba à l'appui de sa demande.

5. Copie de la cause en appel portée devant le Conseil privé du Canada.

6. Copie de tous ordres du conseil à ce sujet.

7. Copie de l'arrêté réparateur.

8. Copie de toute correspondance officielle à ce sujet. (*Document de la Session No 20b.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 24 avril 1895, pour la production de copie de toutes décisions des cours de Manitoba, de la cour Suprême du Canada et du comité judiciaire du Conseil privé, concernant la constitutionnalité de l'Acte des Ecoles de Manitoba de 1890, ou concernant les droits de toute minorité de la population de Manitoba aux termes du dit acte ou contrairement à ses dispositions ; aussi, copies ou déclarations concernant toute législation de la législature de Manitoba ou décision prise par le gouvernement de cette province au sujet de la question de ses écoles subséquemment à l'adoption de l'Acte des Ecoles de 1890, qui sont actuellement à la connaissance du Conseil privé du Canada ou en sa possession ; aussi, minutes des plaidoiries et procédures devant le Conseil privé du Canada concernant la demande de mesures réparatrices ou d'intervention quelconque des autorités fédérales au sujet des lois scolaires de Manitoba ; aussi, copie de tous ordres émis ou décisions prises par le Conseil privé du Canada concernant ces lois et de tous autres papiers ou correspondance d'une nature officielle se rapportant à la dite question des écoles de Manitoba. (*Document de la Session No 20c.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 26 avril 1895, demandant,—10. Copie de toute requête demandant le désaveu de l'Acte de Manitoba, 57 Vict., chap. 28 (1894) et intitulé : *An Act to amend the Public Schools' Act* ;

20. Copie de tout arrêté du conseil au sujet de telle requête. (*Document de la Session No 20d.*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 30 MAI 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Innes,—la pétition de Messieurs G. B. Ryan et Cie et autres, marchands, etc., de la cité de Guelph, Ontario.

Par M. Flint,—la pétition de la Grande Division des Fils de la Tempérance de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. McKay,—la pétition de messieurs W. H. Gillard et compagnie, et autres, marchands, de la cité de Hamilton,—la pétition de W. H. Fry, préfet (*reeve*) et de J. C. Crow, secrétaire du township de Pelham, et la pétition de James Wilson, préfet (*reeve*) et de Samuel Kennedy, secrétaire du township de Gainsboro', d'Ontario.

Par M. Curran,—la pétition de H. Laporte, président, et de S. Côté, secrétaire, de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 53) concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—De la Compagnie d'Assurance de Saint-Jean contre le feu; —De la Compagnie dite *Dominion Trusts*, et de la Compagnie dite *Land and Security* d'Ottawa, demandant chacune un acte constitutif, et il trouve qu'elles sont un peu tardives, mais comme elles devront remplir toutes les conditions nécessaires à l'époque où les bills seront examinés en comité, il recommande qu'elles soit jugées suffisantes.

Le comité a aussi examiné la pétition de la Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada, demandant un acte constitutif, et il est d'opinion qu'elle n'est pas de nature à exiger la publication d'avis prescrite par la règle 51.

Comme le délai fixé pour déposer les bills privés est expiré, le comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour déposer des bills privés soit suspendue à l'égard de toutes les pétitions ci-dessus.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Sproule,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour déposer des bills privés soit suspendue à l'égard des bills suivants :

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'assurance de Saint-Jean contre le feu.

Bill (No 100) à l'effet de constituer en corporation la Compagnie dite *Dominion Trusts*.

Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie dite *Land and Security* d'Ottawa, et

Bill (No 101) à l'effet de constituer en corporation la Société des missions domestiques et étrangères de l'Eglise d'Angleterre en Canada.

Ordonné, que M. Smith (Ontario), ait la permission de présenter un bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie de fidéicommis de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Église anglicane en Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 102) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau de la Chambre,—Analyse des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1894. (*Document de la Session No 4b.*)

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 9.*)

M. Mills (Bothwell) propose, secondé par M. Langelier,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 2) à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre reprend le débat sur la motion proposée mercredi, le 8 mai courant, et portant,—que dans l'opinion de cette Chambre le privilège de voter à l'élection de ses membres devrait être accordé aux femmes possédant le cens qui donne aux hommes le droit de suffrage, et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"la question du suffrage des femmes, comme toutes les autres questions concernant le suffrage, appartient plutôt à la juridiction provinciale."

Sur motion de M. Dupont, secondé par M. Turcotte,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 31 MAI 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Paterson (Brant),—la pétition de la Chambre de Commerce de Brantford, Brantford, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De E. K. Barnsdale et autres, marchands, etc., de la ville de Stratford, comté de Perth, Ontario, et de James A. Cantlie, président de la Chambre de Commerce, et autres, de Montréal, demandant l'adoption de mesures législatives pour l'établissement d'un bureau d'experts des douanes qui aurait le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs des douanes et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

De W. F. Weley, bailli, et Clarke Sume, secrétaire du township de Louth, comté de Lincoln, de Daniel H. Mayer, bailli, et G. W. Tinlin, secrétaire du township de Clinton, comté de Bruce, d'Ontario, demandant que le bill présentement devant le parlement, pour constituer également la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Érié, devienne loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (F) No 103, intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (E) No 104, intitulé : "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat (F) No 103, intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné, que le bill du Sénat (E) No 104, intitulé : "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture du bill en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—Que lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution pour la libération et décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George H. Markland sur certaines propriétés dans la cité de Kingston, Ontario.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Foster,—Que lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges des cours provinciales.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-une piastres soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration, savoir :—Bureau du sous-receveur général, Charlottetown—Montant nécessaire pour payer les appointements de feu T. Foley, pour mars 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir—Département des Douanes—Pour pourvoir au paiement à M. D. P. Bales, messenger, de la somme votée dans le bill des subsides pour l'exercice 1894-95, pour ses appointements au maximum de sa classe, nonobstant toute disposition contraire dans l'“Acte du service civil” (à voter de nouveau), \$80; somme additionnelle nécessaire pour “divers,” \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante-huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce—Pour payer à J. C. Carleton ses services de messenger intérimaire durant les mois de juin, août et octobre 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau du Gouverneur général—Somme additionnelle nécessaire pour dépenses imprévues :—Impressions, \$300; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Somme additionnelle nécessaire pour dépenses imprévues—Commis et autres aides, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—Pour payer à J. W. Hughes ses services du 1er au 31 janvier 1895, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'“Acte du service civil”, \$77.50; pour payer à M. F. H. Gisborne des services supplémentaires, nonobstant toute disposition contraire dans l'“Acte du service civil”, \$150; division des pénitenciers—Pour payer à M. H. B. S. Lane, en sus de ses appointements, pour avoir rempli la charge de comptable des pénitenciers, du 1er mai 1894 au 1er juillet 1895, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au crédit voté pour “dépenses imprévues” le montant transféré par des arrêtés du conseil, à l'avoir des crédits, pour les dépenses contingentes des départements de la Justice, \$3,500; Marine et Pêcheries, \$1,000; Agriculture, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat—Pour payer à G. de la Porte ses services de commis surnuméraire dans la division des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformation de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre en conformation de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. McDonald (Assiniboia) propose, secondé par M. McKay,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud;

Et un débat s'ensuivant, on appelle l'attention de M. l'Orateur sur l'expiration de l'heure réservée aux bills privés par la règle 19.

La Chambre, en conformation de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires indiennes—pour pourvoir à une somme additionnelle au crédit voté pour les commis surnuméraires et les messagers, \$300; pour payer à M. S. Bray, A.F., pour ouvrage se rattachant au règlement de réclamations de réserves indiennes dans l'agence du Pas, et pour l'arpentage de réserves dans le même district, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice—Colombie-Britannique—savoir:—pour payer à l'honorable juge Crease, en qualité de juge local en Amirauté, cour de l'Echiquier, comme traitement, du 27 novembre 1893 au 25 mars 1895, à \$600 par année, \$796.02; pour payer à l'honorable Théodore Davie, juge en chef de la cour Suprême de la Colombie-Britannique, son traitement comme juge local en Amirauté, du 25 mars 1895 au 30 juin 1895, à \$1,000 par année, \$268.49; pour pourvoir à la somme additionnelle nécessaire pour les allocations de circuit des juges de la Colombie-Britannique, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice,—Ontario, savoir:—pour pourvoir aux frais de voyage des juges qui tiennent des séances hebdomadaires de la Haute cour de justice à Ottawa et à London, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice,—Québec, savoir:—pour

payer au juge en chef Casault partie de son traitement comme doyen des juges puis-
nés résidant à Québec, depuis le 27 mai 1894 jusqu'au 23 juin 1894, à \$1,000 par
année, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée
à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Pénitencier de Saint-Vincent de Paul—
pour payer au garde W. W. Gibson, la différence entre \$400 et \$500 par année, du
1er avril 1894 jusqu'au 30 juin 1895, nonobstant toute disposition à ce contraire dans
l'Acte des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit
accordée à Sa Majesté pour la législation, bibliothèque du Parlement, savoir:—pour
payer aux messagers de la session suivants, pour la fin de la session de 1894, au-
dessus de (100) cent jours, le crédit pour 1893-94 n'ayant été voté que pour cent
jours, tandis que la session a duré (131) cent trente et un jours:—Joseph Lafontaine,
31 jours à \$2.50, \$77.50; Thos. W. Hodgins, 31 jours à \$2.50, \$77.50—\$155.00; Aussi,
pour payer deux messagers surnuméraires ou de la session du 18 avril au 30 juin
1894, 74 jours, \$370, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a
adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le
comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en
comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 3 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De MM. G. B. Ryan et Cie, et autres, marchands, etc., de la cité de Guelph ; de MM. W. H. Gillard et Cie, et autres, marchands, etc., de la cité de Hamilton ; de la Chambre de Commerce de Brantford, Brantford, d'Ontario, et de H. Laporte, président, et S. Côté, secrétaire, de la Chambre de Commerce, district de Montréal, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

De W. H. Fry, préfet (reeve), et J. C. Crow, secrétaire, du township de Pelham, et de James Wilson, préfet (reeve), et Samuel Kennedy, secrétaire, du township de Gainsboro', du comté de Monck, Ontario, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de force motrice de Hamilton et du Lac Érié, devienne loi.

De la Grande division des Fils de la Tempérance de la Nouvelle-Ecosse, demandant certains amendements à l'Acte de Tempérance.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour un état donnant les noms des 804 manufactures de la cité de London, mentionnées dans le recensement de 1891, le genre d'industrie particulier à chaque établissement, et le nombre d'ouvriers employés dans chacun d'eux. (*Document de la Session No 61.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 56) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 53) concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à respon-

sabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie de fidéicommiss de la Puissance.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Langelier propose, secondé par M. Casey,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de tous papiers et correspondance concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec.

M. Dickey propose comme amendement, secondé par M. Costigan,—que les mots "non confidentielle" soient insérés après le mot "correspondance" dans la dite proposition.

Et la question étant posée que ces mots soient ajoutés,—elle est résolue affirmativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers et correspondance non-confidentielle concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec.

Sur motion de M. Grieve, secondé par M. Lister,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant,—1. La quantité de fil d'engergage manufacturée au pénitencier de Kingston, en 1894; 2. A qui les ventes ont été faites et le bénéfice, par livre, réalisé par le gouvernement.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Earle,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre la "War Eagle Gold Mining Company," le sous-percepteur des douanes et autres, et l'honorable contrôleur des Douanes, à l'effet de placer un officier douanier à Rossland, Colombie-Britannique.

Sur motion de M. Rosamond, secondé par M. Macdonald (King),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les montants perçus comme droits de douanes sur les matières imprimées, lithographies et affiches illustrées de toutes les compagnies dramatiques qui ont visité le Canada pendant les douze mois expirés le 1er avril dernier, spécifiant le montant total perçu sur chacun de ces trois item.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Edgar,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers et correspondance concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de "Vieille distillerie de Carling," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de la lettre adressée au commissaire des affaires des Sauvages par l'agent local Bastien, à la Jeune Lorette, province de Québec, en janvier 1894, au sujet de la cause de Picard vs Picard.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Lister,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les divers montants payés comme primes à la fabrication du fer en gueuse en Canada avec du minerai canadien, la quantité fabriquée, les noms des personnes qui ont reçu ces primes et tous autres détails de nature à faire connaître le résultat produit par ces primes, depuis la date du dernier état; aussi, un état similaire quant aux primes payées sous l'empire de l'Acte de 1894, 57-58 Vic., chap. 9, sur les barres de fer puddlé et sur les billettes d'acier.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Edgar,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du Conseil se rapportant en quelque manière au canal du Sault Sainte-Marie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Lister, secondé par M. Edgar,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du Conseil se rapportant en quelque manière au barrage de l'île Sheik.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. McAlister,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, lettres, et papiers concernant un service postal quotidien en Matane, comté de Rimouski, et Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état donnant,—

1. Les noms des divers chemins de fer en Canada qui ont eu de l'aide du gouvernement fédéral, à l'exception de la ligne-mère du Pacifique Canadien;

2. La province dans laquelle est situé, en tout ou en partie, le dit chemin de fer; et s'il est situé dans deux provinces ou plus, le nombre de milles dans chaque province;

3. Le comté ou les comtés dans chaque province traversés par les dits chemins;

4. Le montant d'argent réellement payé à chaque chemin de fer jusqu'au 1er janvier 1895;

5. Les chemins de fer construits en Canada par le gouvernement fédéral depuis la Confédération, à l'exception des lignes-mères de l'Intercolonial et du Pacifique;

6. Les provinces dans lesquelles ils ont été construits;

7. Le coût total de chaque ligne construite ou aidée par le gouvernement fédéral dans chaque province, y compris l'équipement;

8. La somme totale dépensée jusqu'au 1er janvier 1895, pour la construction des chemins de fer de l'État dans chaque province, à l'exception des lignes-mères de l'Intercolonial et du Pacifique.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et rapports concernant la condition du brise-lames à la barre de Yarmouth, N.-E., et d'un état indiquant le coût primitif de ce brise-lames et les dépenses qu'il a occasionnées subséquemment.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Welsh,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les manifestes des cargaisons transportées, pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier, par les steamers *Duari Castle*, *Taymouth Castle*, *Alpha* et *Beta*, subventionnés pour voyager entre Saint-Jean et Halifax et Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles; aussi, un état indiquant les subventions gagnées par chacun des dits steamers ou qui lui a été payées pendant cette période; aussi, les noms de tous les actionnaires de la compagnie ou des compagnies de steamers ayant droit de recevoir ces subventions.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les recettes brutes du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, depuis le 30 juin 1894; aussi, un état donnant les dépenses totales de ce chemin de fer depuis la dite date; aussi, un état indiquant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la dite date sous les chapitres respectifs suivants:—

- (a) Gages et salaires des employés;
- (b) Paiements au président, comme tels;
- (c) Paiements aux directeurs, comme tels;
- (d) Paiements pour autres frais d'exploitation;
- (e) Paiements à compte de la construction, non inclus dans les chapitres ci-dessus.

M. Vaillancourt propose, secondé par M. Rinfret,

Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie du contrat conclu entre le Maître général des Postes et M. Jos. Lamontagne, le 1er juillet 1894, pour le transport des malles entre le Lac Etchemin et Sainte-Rose de Watford, ainsi que copie de tous documents, correspondance, soumissions et rapports d'inspecteurs au sujet de la résiliation de ce contrat; aussi, copie du nouveau contrat fait subséquentement par le gouvernement, ainsi que des soumissions qui l'ont précédé.

Sir Adolphe P. Caron propose comme amendement, secondé par M. Foster,—“que les mots “rapports d'inspecteurs,” dans la dite proposition soient retranchés et remplacés par les mots “rapports autres que confidentiels.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du contrat intervenu entre le Maître général des Postes et M. Jos. Lamontagne, le 1er juillet 1894, pour le transport des malles entre le Lac Etchemin et Sainte-Rose de Watford, ainsi que copie de tous documents, correspondance, soumissions et rapports autres que confidentiels au sujet de la résiliation de ce contrat; aussi, copie du nouveau contrat fait subséquentement par le gouvernement, ainsi que des soumissions qui l'ont précédé.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par sir Hector L. Langevin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre H. Langevin, Félix Pilon, Alexandre Théoret et autres personnes, concernant des réclamations contre le gouvernement fédéral par suite de dommages causés à leurs propriétés lorsque le steamer “Ocean” a brisé l'écluse No 12, sur le canal de Beauharnois, au printemps de 1894.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre d'îles formant partie du groupe des Mille-Iles, dans le Saint-Laurent, qui ont été vendues pendant les années de 1874 à 1878, inclusivement, à qui elles ont été vendues, le prix auquel a été vendu chaque lot séparé, et le prix moyen, par acre, pour toute la quantité vendue; aussi, un état semblable pour les années de 1879 à 1895, inclusivement.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondance échangée entre le surintendant des Affaires des Sauvages, les chefs de la tribu des Hurons, à Lorette, et l'agent Bastien, depuis 1886.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Charlton,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant tous les contrats passés pendant les derniers douze mois, concernant un service de steamers subventionnés entre des ports dans les provinces maritimes et des ports de Cuba, de la Jamaïque ou aucune autre île des Antilles.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Bain (Wentworth),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre de fromageries dans l'Île du Prince-Edouard fonctionnant sous la direction du commissaire de l'industrie laitière du Canada, pendant la saison de 1894;

La production brute de ces fromageries ;

Le montant, par livre de fromage, avancé par le gouvernement aux patrons ;

Le coût de fabrication, par livre, et le coût total ;

Les noms des marchés où les produits ont été vendus, et la date des ventes ;

Les noms des acheteurs ;

La quantité vendue à chacun et le prix dans chaque cas ;

Le coût total des frais de ventes, et le montant par livre de fromage, finalement payé aux patrons.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état indiquant les dépenses de la Commission Royale nommée pour s'enquérir du trafic des spiritueux, y compris le coût de l'impression de la preuve et des rapports de la commission.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Maclean, (York), secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des personnes (s'il en est) qui ont été nommées à des emplois dans le service civil du Canada, en vertu du chap, 18, 57-58 Victoria, et les emplois (s'il en est) auxquels elles ont été nommées ?

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Bécharde,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le montant payé dans le service intérieur de chaque département pour les surnuméraires pendant les années du 1er juillet 1880 au 30 juin 1894, respectivement, pour chacune des dites années.

Sur motion de M. Lépine, seconde par M. McKay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute requête, correspondance et autres documents, échangés avec le ministère des Postes, au sujet du timbre-épargne.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous les états fournis au gouvernement du Canada par la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricion et Sainte-Marie, des recettes et dépenses de la dite compagnie pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1888 et le 30 juin 1889, et pendant les années terminées le 30 juin 1890-91-92-93 et 94.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes explorations, plans et rapports d'ingénieurs ou officiers du gouvernement, y compris le rapport du principal officier Veith, faits au sujet des rivières de la Nouvelle-Ecosse dans le but de s'assurer lesquelles de ces rivières devraient être exemptées de l'opération de l'Acte des Pêcheries et de son amendement passés en 1894.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des matières postales entre Battleford et Saskatoon, dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant les trois dernières années.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Masson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et pétition du conseil de la municipalité de Morris, Manitoba, concernant la taxation de terres non patentées tenues ou occupées par des colons, dans les limites de cette municipalité.

M. Landerkin propose, secondé par M. Lister,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil, lettres, documents, papiers, pétitions, rapports, commissions et témoignages concernant la révocation de la licence de pêche et la saisie de la flottille et des engins de pêche des frères Noble, dans la Baie Georgienne.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Costigan, que les mots "lettres, documents, papiers" et "rapports," dans la dite proposition, soient retranchés.—

Et la question étant posée sur le dit amendement,—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, la Chambre se divise,—elle est résolu affirmativement.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil, pétitions, commissions et témoignages concernant la révocation de la licence de pêche et la saisie de la flottille et des engins de pêche des frères Noble, dans la Baie Georgienne.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (No 27) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta."

Bill (No 36) intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan."

Bill (No 32) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound."

Bill (No 50) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est."

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 4 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Ordonné, que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (No 106) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1894. (*Document de la Session No 8c.*)

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que les mesures du gouvernement aient la priorité les jeudis, pendant le reste de la session, après les interpellations; et que l'ordre des affaires du jeudi devienne l'ordre des affaires pour le mercredi,—l'heure consacrée aux bills privés depuis 7:30 p.m., devant être maintenue.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :
Messieurs

Adams,	Curran,	Ingram,	Patterson (Colchester),
Amyot,	Davin,	Jeanotte,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Davis,	Joncas,	Putnam,
Baird,	Denison,	Lachapelle,	Robillard,
Belley,	Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Roome,
Bergeron,	Dickey,	Macdonald (King),	Rosamond,
Blanchard,	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Smith (Ontario),
Boyd,	Dupont,	Maclean (York),	Sproule,
Boyle,	Dyer,	McAlister,	Stairs,
Bryson,	Earle,	McDonald (Assiniboia),	Stevenson,
Cameron,	Fairbairn,	McDonald (Victoria),	Taylor,
Cargill,	Ferguson (Leedset Gren.),	McDougald (Pictou),	Temple,
Carling (Sir John),	Foster,	McKay,	Tisdale,
Carpenter,	Fréchette,	McKeen,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Gillies,	Madill,	Turcotte,
Chesley,	Girouard (Deux-Mont.),	Marshall,	Tyrwhitt,
Cleveland,	Grandbois,	Masson,	Wallace,
Coatsworth,	Haggart,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Cochrane,	Haslam,	Moncrieff,	Wilmot,
Cockburn,	Hazen,	Montague,	Wilson, et
Costigan,	Hughes,	Northrup,	Wood (Brockville).—87.
Craig,	Hutchins,	Ouimet,	

CONTRE :
Messieurs

Bain (Wentworth),	Colter,	Langelier,	O'Brien,
Bécharde,	Davies,	Laurier,	Paterson (Brant),
Beith,	Dawson,	Lavergne,	Proulx,
Bernier,	Edgar,	Legris,	Rinfret,
Borden,	Featherston,	Lister,	Rowand,
Boston,	Flint,	Lowell,	Sanborn,
Bowman,	Forbes,	McGregor,	Scriver,
Brown,	Fraser,	McIsaac,	Semple,
Campbell,	Gillmor,	McMillan,	Somerville,
Carrroll,	Godbout,	McMullen,	Sutherland,
Casey,	Grieve,	Martin,	Vaillancourt,
Charlton,	Harwood,	Mignault,	Welsh, et
Choquette,	Innes,	Mills (Bothwell),	Yeo.—55.
Christie,	Landerkin,	Monet,	

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,
Résolu,—que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures p.m., demain (mercredi), la Chambre restera ajournée jusqu'au lendemain à trois heures p.m.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

M. McMullen propose, secondé par M. Somerville,—que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur la dite proposition, elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Somme supplémentaire nécessaire pour payer les frais de revision des listes électorales, \$40,000 ; pour faire face au paiement de quinze jours d'appointements à chacun des aides des rapports officiels pour la session de 1893, huit à \$45 chacun, \$360 ; pour payer à Hugh Sutherland, ci-devant député de Winnipeg au parlement, la balance de son indemnité de la session, 1886, \$469 ; somme supplémentaire nécessaire pour la publication des *Débats*, \$10,000 ; somme supplémentaire nécessaire pour les comités, les sténographes, les témoins, etc., \$1,000 ; pour couvrir la somme dépensée jusqu'au 23 juillet dernier pour traduction pendant la session et le montant dépensé durant la vacance pour la traduction (y compris les rapports de la Ferme expérimentale et de l'industrie laitière), \$1,830 ; pour payer deux commis surnuméraires pour la session de 1895 à \$300 chacun, \$600 ; pour payer à R. Boudreault, secrétaire du chef de l'Opposition pour les sessions de 1894 et 1895, à \$300, \$600 ; pour payer à O. Durocher et à J. O. Durocher pour le privilège et l'autorisation de fabriquer et employer pour les élections fédérales une certaine invention décrite dans le brevet du Canada, No 30784, sous le nom de Scrutin, *Ballot Slip*, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quarante-six piastres et trente-neuf cents soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir :—pour faire face aux dépenses encourues pour encourager l'industrie laitière du Canada en plaçant du beurre frais de crèmerie sur les marchés anglais sans détérioration, et pour assurer la reconnaissance de sa qualité sur ce marché, \$3,000 ; Exposition de la Jamaïque.—Pour payer un compte non réglé, \$46.39, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 5 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Mills (Annapolis) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 5 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de Séverin Lachapelle M.P., et autres, et la pétition de J. L. McDougall, Auditeur général du Canada.

Par M. Beausoleil,—la pétition de Oscar Landry, et autres, fermiers et membres du Club Agricole de la paroisse de Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, Québec.

Par M. Roome,—la pétition de Charles Grist, président de la Chambre de Commerce, et autres, de la ville de Strathroy, comté de Middlesex, Ontario.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du Chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata.

Bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

M. Scriver, du comité mixte des deux Chambres concernant la bibliothèque du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni une première fois, vendredi, le 31 mai, dans les chambres de l'Orateur des Communes.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et approuvé.

Un sous-comité a été nommé pour considérer l'achat et la distribution de certains échanges projetés.

Un sous-comité a été nommé pour vérifier les comptes de la bibliothèque.

Le comité s'est alors ajourné.

P. WHITE.

Président.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,

4 juin 1895.

Sur motion de M. Curran, secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que la pétition de Séverin Lachapelle, M.P., et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Chambre de Commerce du district de Montréal, pour un amendement à sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,
Ordonné, que la pétition de l'Auditeur général présentée ce jour soit imprimée,
et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 107) à l'effet
de modifier de nouveau l'Acte de tempérance.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour
la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Béchard ait la permission de présenter un bill (No 108) con-
cernant le transport et la saisie des traitements des employés publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour
la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée
jeudi, le 30 mai dernier, et portant,—que dans l'opinion de cette Chambre le privi-
lège de voter à l'élection de ses membres devrait être accordé aux femmes possédant
le cens qui donne aux hommes le droit de suffrage.

Et sur l'amendement à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à
la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—
"la question du suffrage des femmes, comme toutes les autres questions concernant
le suffrage, appartient plutôt à la juridiction provinciale."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre
reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel
des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Casey,	Guay,	Paterson (Brant),
Bain (Wentworth),	Charlton,	Innes,	Perry,
Beausoleil,	Choquette,	Landerkin,	Proulx,
Béchard,	Davies,	Langelier,	Rider,
Bernier,	Dawson,	Laurier,	Rinfret,
Borden,	Devlin,	Lavergne,	Rowand,
Bourassa,	Edgar,	Lowell,	Scriver,
Bowman,	Flint,	McGregor,	Somerville,
Brown,	Forbes,	McMillan,	Sutherland,
Brunneau,	Fraser,	McMullen,	Vaillancourt, et
Campbell,	Gibson,	Mignault,	Welsh.—47.
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	Mills (Bothwell),	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Davis,	Leclair,	Putnam,
Amyot,	Denison,	Legris,	Robillard,
Bain (Soulanges),	Dickey,	Lippé,	Roome,
Baker,	Dupont,	Macdonald (Huron),	Rosamond,
Belley,	Dyer,	Macdonald (King),	Ross (Dundas),
Bennett,	Fauvel,	Macdonell (Algoma),	Ryckman,
Bergeron,	Featherston,	Maclean (York),	Sanborn,
Blanchard,	Foster,	McAlister,	Semple,
Boston,	Fréchette,	McCarthy,	Smith (Ontario),
Bowers,	Gillies,	McDonald (Assiniboia),	Sproule,
Boyd,	Girouard (Deux-Mont.),	McDougald (Pictou),	Stairs,
Boyle,	Grant (Sir James),	McGreevy,	Stevenson,
Bryson,	Grieve,	McInerney,	Tarte,
Cameron,	Guillet,	McKeen,	Taylor,
Cargill,	Haggart,	McLennan,	Temple,
Carling (Sir John),	Haalam,	Madill,	Tisdale,
Carpenter,	Hazen,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Masson,	Turcotte,
Chesley,	Hodgins,	Miller,	Tyrwhitt,

Coatsworth,	Hughes,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Cochrane,	Hutchins,	Montague,	Weldon,
Costigan,	Ingram,	O'Brien,	White (Shelburne),
Craig,	Joncas,	Ouimet,	Wilmot,
Curran,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Pridham,	Yeo.—101.
Davin,			

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Baker,	Davin,	Hazen,	Mills (Annapolis),
Bergeron,	Dawson,	Henderson,	Sanborn,
Borden,	Dickey,	Hughes,	Semple,
Boston,	Dyer,	Hutchins,	Sproule,
Bowers,	Fauvel,	Landerkin,	Stevenson,
Boyle,	Featherston,	Lister,	Tarte,
Bryson,	Flint,	Macdonald (Huron),	Temple,
Carpenter,	Foster,	Macdonald (King),	Turcotte,
Charlton,	Grant (Sir James),	McAlister,	Tyrwhitt,
Christie,	Grieve,	McGregor,	Weldon, et
Cochrane,	Guay,	McMullen,	Yeo.—47.
Costigan,	Haslam,	Madill,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Curran,	Laurier,	Patterson (Colchester),
Allan,	Daly,	Lavergne,	Perry,
Amyot,	Davies,	Legris,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Davis,	Lippé,	Proulx,
Bain (Wentworth),	Denison,	Lowell,	Putnam,
Beausoleil,	Devlin,	Macdonell (Algoma),	Rider,
Béchar, d,	Dupont,	Maclean (York),	Rinfret,
Belley,	Edgar,	McCarthy,	Robillard,
Bennett,	Fairhairn,	McDonald (Assiniboia),	Roome,
Bernier,	Forbes,	McDougald (Pictou),	Rosamond,
Blanchard,	Fraser,	McGreevy,	Ross (Dundas),
Bourassa,	Fréchette,	McInerney,	Ryckman,
Bowman,	Gibson,	McIsaac,	Scrifer,
Boyd,	Gillies,	McKay,	Smith (Ontario),
Brown,	Girouard (Deux-Mont.),	McLennan,	Somerville,
Bruneau,	Godbout,	McMillan,	Stairs,
Cameron,	Grandbois,	Marshall,	Sutherland,
Campbell,	Guillet,	Masson,	Taylor,
Cargill,	Haggart,	Mignault,	Tisdale,
Carling (Sir John),	Hodgins,	Miller,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Ingram,	Mills (Bothwell),	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Moncrieff,	Wallace,
Casey,	Joncas,	Montague,	Welsh,
Chesley,	Lachapelle,	O'Brien,	White (Shelburne),
Choquette,	Langelier,	Ouimet,	Wilmot, et
Coatsworth,	Langevin (Sir Hector),	Paterson (Brant),	Wood (Brockville).—105.
Craig,			

Ainsi, la question est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 3) modifiant le Code criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement.

M. Charlton propose, secondé par M. Campbell,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Foster, —que le mot “maintenant” soit retranché et que les mots “dans six mois d’aujourd’hui” soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur l’amendement :—elle est résolue affirmativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois d’aujourd’hui en six mois.

L’ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) à l’effet de modifier de nouveau l’Acte des pensions du service civil.

M. McMullen propose, secondé par M. Campbell,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s’ensuivant ;

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Béchard,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

A six heures p.m., M. l’Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu’à demain à trois heures p.m.

JEUDI, 6 JUIN 1895.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné la requête de Séverin Lachapelle, M.P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Chambre de Commerce du district de Montréal, pour un amendement à sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions semblables, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans ce cas.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions concernant les bills privés soit suspendue au sujet de la pétition demandant un acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Chambre de Commerce du district de Montréal, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Haggart,—que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les juges des cours provinciales.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges des cours provinciales.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire que les traitements des juges ci-dessous mentionnés seront comme suit:—

Deux juges de la cour de circuit du district de Montréal, chacun \$3,000 par année.

Cinq juges de cours de comté dans Manitoba, chacun \$2,000 par année, durant les trois premières années de service, et \$2,400 chacun, par année, après ces trois années de service.

Le juge local du district de la Colombie-Britannique, \$1,000 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :— Solde et allocations—corps permanents et milice active, \$45,000; habillement et effets de campement, \$33,000; transport et fret—Pour payer les réclamations des chemins de fer et autres, \$2,000; monuments—champs de bataille du Canada, \$1,000; solde et allocations, exercices annuels, 1894-95, \$7,000; exercices annuels de la milice, 1894-95—pour pourvoir aux exercices dans les camps d'instructions pour les corps, \$220,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir :—Réparations au brise-lames, etc., \$2,500; pour payer les appointements et les dépenses se rattachant à l'enquête sur les dépenses du canal Lachine, \$6,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir :—Pour compléter le pont tournant et les approches, etc., à Smith's Falls, \$3,200; pour payer les dommages causés aux terres par le débordement des eaux, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir :—Pour enlever d'anciens obstacles en travers du Chenal Perdu, \$600; pour payer à Moïse Brunet, \$45, Joseph Poirier, \$10 pour dommages par le débordement des eaux, \$55; pour achever l'égout de Valleyfield, \$5,700; pour réparer les fondations de l'écluse de prise d'eau à Valleyfield, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin;

Vendredi, 7 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 33) intitulé : "Acte modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*," sans amendement;

Aussi, le Sénat a passé le bill (G) No 109, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (C) No 110, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le Divorce, auquel a été renvoyé le bill (No 110) intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

 VENDREDI, 7 JUIN 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de John Ritchie, préfet, et de Johnson Clench, secrétaire du comté de Lincoln, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Griest, président de la Chambre de Commerce et autres, marchands, etc., de la ville de Strathroy, comté de Middlesex, Ontario, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

De Oscar Landry et autres, fermiers et membres du club agricole, de la paroisse de Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, Québec, demandant l'abolition du droit d'accise sur le tabac canadien et l'imposition d'un droit de 10 centins par livre sur le tabac importé.

De J. L. McDougall, auditeur général du Canada, demandant la nomination d'un comité spécial chargé de faire une enquête sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer l'efficacité permanente du bureau de l'audition.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 79) à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée).

Bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

A l'égard de ce dernier bill, le comité fait rapport (aux termes de la règle 63) que les pouvoirs contenus dans l'article 3 pour la production, vente et distribution de l'électricité et de la force pneumatique ne sont pas couverts par l'avis, tel que mentionné dans le rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 111) à l'effet de mieux assurer l'indépendance du parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill (No 112) modifiant la loi relative aux conspirations et coalitions formées dans le but de gêner le commerce.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 113) à l'effet de modifier le chapitre dix des Statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre des Trois-Rivières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, pour la production d'un état

indiquant à quelle date les bateaux d'hiver ont commencé à voyager entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine; combien de voyages ils ont faits; combien de voyageurs ont traversé d'un endroit à l'autre; combien de sacs de malle ont été transportés; le chiffre des recettes et des dépenses se rapportant au dit service jus-qu'au 15 avril 1895. (*Document de la Session No 62.*)

M. Wood (Brockville) présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1895, pour la production d'un état donnant les noms des inspecteurs de blé nommés par le gouvernement à Fort William, le nombre de chars de blé inspectés chacune des années de 1887 à 1894, inclusivement, le nombre de minots de blé expédiés des élévateurs de Fort William chacune des dites années, la quantité moyenne de blé emmagasinée dans les élévateurs du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William chacune des dites années, les honoraires alloués pour l'inspection et la quantité de grain que l'inspecteur est autorisé à prendre dans chaque char à titre d'échantillon. (*Document de la Session, No 63.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinquante-sept piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Pour payer du bois de construction à A. Hurteau et Frères, \$1,957.15; pour payer un terrain pris de A. Yule et A. F. Riddell, \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, savoir:—Pour achever l'égout du gouvernement, \$4,000; pour compléter la ligne téléphonique, \$500; pour réparer l'écluse No 15, \$3,000; pour réparer l'écluse No 16, \$3,000; pour payer à William Tackabury une indemnité pour blessures reçues pendant qu'il remplissait ses fonctions, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Pointe Farran, savoir:—Pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée d'aval, \$3,000; pour construire des portes d'aval pour l'écluse No 22, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer l'écluse du canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir:—Pour aider à la reconstruction du pont de Rosa sur la rivière Otonabee, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante-neuf piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour réparer les buscs, les portes, le radier et l'écluse, \$7,000; pour payer à Donald Ferguson $\frac{2}{3}$ de 3 mois de gages pendant le temps qu'il a passé chez lui à la suite de blessures reçues en service, du 22 septembre 1891, à \$1.15 par jour, \$59.80, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, savoir:—Pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée de l'écluse No 22, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-huit piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour payer la réclamation du township de Cayuga-Nord, dommages causés au chemin par les inondations, \$567; pour payer à R. E. Carle pour le temps qu'il a passé sans pouvoir travailler en conséquence de la chute d'une grue dans le chantier à Port-Dalhousie, 19 décembre 1892, \$81.32, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour

payer à James Simpson $\frac{2}{3}$ de 3 mois de gages, le temps qu'il a été retenu chez lui en conséquence de blessures reçues en travaillant, du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 1892, à \$1.15 par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, savoir:—Pour payer à John Mullen pour construction d'une cuisine à la maison de l'écluse 26, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Pour payer à la veuve de feu le gardien de pont, Pierre Léger, une gratification de deux mois de salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg, savoir:—Pour payer au percepteur des péages, George Reid, \$9 par mois pour frais de voyage on sa qualité de payeur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir:—Pour payer les gages de F. Dawson, depuis la date qu'il s'est retiré du service jusqu'à la fin de la saison de 1894, 240 jours à \$1.25, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir:—Pour payer à la veuve de feu le plongeur McGingran, une gratification de deux mois de salaire, \$100; pour payer à John Redmond, depuis la date où il s'est retiré du service jusqu'à celle où sa pension a commencé, 72 jours à \$1.20, \$90, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent dix-neuf piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour payer à Wm. McClory et Robert Edgraft, depuis la date à laquelle ils se sont retirés du service jusqu'à celle où leur pension a commencé, $6\frac{2}{3}$ mois chacun à \$45, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Réparations, savoir:—Pour réparer le brise-lames à Lachine, \$500; pour réparer le générateur, \$500; pour l'entretien et l'éclairage de la rue du Moulin, \$1,200; pour réparer les murs en pente, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Culbute—Personnel, savoir:—Pour payer 2 mois de salaire comme gratification à Terrence Smith et A. McDonnell, qu'on a remerciés de leurs services en conséquence de l'abandon de ce canal, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ile du Prince, Edouard, savoir:—Edifice public à Charlottetown—Pour payer au comité du terrain de Queen Square, Charlottetown, pour l'entretien de la partie du square occupée par le dit édifice durant 1893 et 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

Le bill (No 53) concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Ordonné, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 63) concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 70) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens ; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Douane de Saint-Jean—pour compléter les paiements pour travaux de construction, accessoires, mobilier et autres fournitures, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Edifices publics—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Edifices publics—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$2,000; bureau de poste de Montréal, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-une piastres et soixante et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir:—Edifice public de Brockville—pour payer à Tompkins, Crain et Cie, entrepreneurs, la somme due sur estimation finale, \$2,475.37; édifice public de Cornwall—balance due à feu John James Brown, architecte de Montréal, et à payer à ses représentants légaux en règlement intégral et final de toutes réclamations pour services professionnels rendus à feu M. Brown, relativement à ce dit édifice, \$131.32; douane de Peterborough—balance due à l'entrepreneur pour nivellement, clôturage, etc., \$300; édifice public de Strathroy—balance due aux entrepreneurs sur estimation finale, \$215, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir:—Ecole industrielle de Brandon—pour compléter les paiements, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et sept piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir:—Edifice public de Vancouver—pour compléter les paiements aux entrepreneurs de la construction et du chauffage de l'édifice, et à l'architecte surintendant, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier et chauffage, savoir.—Rideau Hall, y compris les terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$3,000; éclairage des édifices publics dans tout le Canada, \$15,000; chauffage des édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux élévateurs et gardiens, \$5,000; service du téléphone—pour payer les arrérages de loyer d'instruments employés en 1893 et 1894, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-cinq piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Quai à Ingonish-Sud—pour payer le montant du jugement rendu par la cour de l'Echiquier dans la poursuite de la Reine vs Murdock G. McLeod, pour l'expropriation d'un terrain requis pour un quai, ainsi que les frais recouvrés, \$635.88; port de Pictou—pour pourvoir à l'achat d'une partie de la plage du phare de Pictou pour les fins de protection du havre, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick, savoir:—Cap Hopewell—pour payer la balance due pour bois de construction nécessaire aux réparations du quai de délestage, \$317.69; quai de Bouctouche—pour compléter les paiements se rattachant aux travaux de réparations, etc., faits en 1894-95, \$104.38, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Réparations et améliorations en général dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Rivière du Sud—ouvrage de protection à Montmagny, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoires et estacades, savoir:—District du Saint-Maurice—nouvelles jetées et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux steamers, savoir:—Pour compléter le paiement des communications à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, durant la saison de 1894, suivant les termes de la convention, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie de steamers de la Baie de Fundy, le service fait dans le mois de juin 1893, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la ligne Furness ses services entre Saint-Jean, Halifax et Londres, en janvier 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie de steamers de Yarmouth pour communications à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth, durant la saison de 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Roderick McDonald la balance sur le compte du service de steamers entre Port-Mulgrave, Arichat, Canso, Guysboro' et Port-Hood, de 1893 à 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, savoir:—Pour payer une gratification de trois mois de salaire à la fille de feu le capitaine Atkins, en son vivant officier du steamer *Lansdowne*, décédé à Yarmouth le 12 décembre 1894, et qui depuis plus de trente ans était à l'emploi du gouvernement, \$135; somme supplémentaire nécessaire pour le service des malles en hiver, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-deux piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier, savoir:—Pour payer à Wm. Howe, le montant de son compte pour l'entretien des phares en amont de Montréal, \$32.90; pour payer une gratification à la veuve de feu Wm. Smith qui perdit la vie en tentant le sauvetage de la bouée de l'Etat à la dérive des battures des Portugais durant la tempête du 15 avril 1895, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques, savoir:—Pour payer à la veuve de feu J. R. Spencer, le montant d'une année d'appointements due à cet officier pendant qu'il était employé comme observateur au Fort Churchill en 1885, \$120; pour pourvoir au remboursement de l'amende imposée au propriétaire du *Golden City*, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent douze piastres et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir:—Somme supplémentaire pour frais judiciaires, y compris les poursuites dans les

fraudes concernant les primes de pêche, \$4,000; Pour le paiement de certains percepteurs de douanes pour service dans la distribution de permis de pêche aux navires américains dans le cours de la saison de 1894, \$338.80; pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignement sur les pêches, durant la saison de 1894, savoir:— J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Lalacheur, E. G. Randall, A. J. Clark, T. C. Cooke, S. Aucoin, J. M. Viets, J. Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Colder, J. H. Dunlop, J. R. Ruggles, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entremont, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAuley, D. Urquhart, \$435; pour payer à S. Wilmot les deniers déboursés par lui pour la piscifacure d'Ottawa et pour la commission des pêcheries d'Ontario, \$78.60; somme supplémentaire pour les pêcheries, \$4,500; Pour payer à Wm. Howe le montant de son compte relatif à la piscifacure et l'exposition des pêcheries d'Ottawa, \$260.57; somme supplémentaire nécessaire pour le service des marées, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, samedi matin;

Samedi, 8 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 10 JUIN 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Curran,—la pétition de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue ;

La pétition de John Ritchie, préfet, et de Johnson Clench, secrétaire du comté de Lincoln, Ontario, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi et à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de force motrice de Hamilton et du Lac Erié devienne loi.

M. Sproule, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20b. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 avril 1895,—

1. Copie de l'appel de la minorité catholique romaine de Manitoba au sujet de l'abolition de ses écoles.

2. Copie du cas soumis à la Cour Suprême du Canada, et copie de la cause et de la décision de la cour.

3. Copie de l'appel de la décision de la Cour Suprême porté devant le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté, et copie de la cause et de la décision donnée à ce sujet.

4. Copie de toutes pétitions de la part de la minorité catholique romaine du Manitoba à l'appui de sa demande.

5. Copie de la cause en appel portée devant le Conseil privé du Canada.

6. Copie de tous ordres du conseil à ce sujet.

7. Copie de l'arrêté réparateur.

8. Copie de toute correspondance officielle à ce sujet.

20c. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 avril 1895,—Copie de toutes décisions des cours de Manitoba, de la Cour Suprême du Canada et du comité judiciaire du Conseil privé, concernant la constitutionnalité de l'Acte des Ecoles de Manitoba de 1890, ou concernant les droits de toute minorité de la population de Manitoba aux termes du dit acte ou contrairement à ses dispositions ; aussi, copies de déclarations concernant toutes lois adoptées par la législature de Manitoba ou de toute décision prise par le gouvernement de cette province au sujet de la question de ses écoles subséquentement à l'Acte des Ecoles de 1890, qui sont actuellement à la connaissance du Conseil privé du Canada ou en sa possession ; aussi, minutes des plaidoiries et procédures devant le Conseil privé du Canada concernant la demande de mesures réparatrices ou d'intervention quelconque des autorités fédérales au sujet des lois scolaires de Manitoba ; aussi, copie de tous ordres émis ou décisions prises par le Conseil privé du Canada concernant ces lois et de tous autres papiers ou correspondance d'une nature officielle se rapportant à la dite question des écoles de Manitoba.

20d. Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 avril 1895 :—

1. Copie de toutes pétitions demandant le désaveu de l'Acte du Manitoba, 57 Victoria, chapitre 28, (1894), intitulé : "Acte amendant l'Acte des Ecoles Publiques ;"

2. Copie de tous arrêtés du conseil se rattachant à ces pétitions.

39. Rapport de la commission des taux de chemins de fer, en date du 7 mai 1895.

42. Relevé des montants payés à titre de réclamations pour primes sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, du 4 avril 1894 au 4 avril 1895.

43. Procès-Verbaux de la récente conférence tenue entre les représentants du gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve concernant l'union de l'Île avec le Canada, ainsi que copie des documents s'y rapportant.

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

22. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général à compte de l'exercice 1894-95, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition.

24. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire durant l'année expirée le 31 décembre 1894.

25. Etat des dépenses faites à compte de dépenses diverses imprévues, depuis le 1er juillet 1894 jusqu'à date.

26. Rapport du commissaire de la police fédérale pour 1894, conformément à l'article 5, chap. 184 des Statuts Révisés du Canada.

28. Etat indiquant les pétitions présentées au parlement pendant les deux dernières sessions, et jusqu'à la date du dit état, par des conseils municipaux, demandant l'adoption de mesures législatives pour avoir un meilleur drainage sur les lignes ferrées, donnant la date de leur présentation, le nom de ceux qui les ont présentées, et copie de chaque formule de pétition, avec les noms des municipalités qui les ont envoyées.

29. Réponse supplémentaire à Ordre de la Chambre du 7 mai 1894.—Etat du nombre des colons amenés du Dakota dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago et des Etats de Washington, Idaho et Orégon, dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, le coût pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation.

30. Arrêtés du conseil, en conformité de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

30a. Rapport des ordres du conseil conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts révisés du Canada,—et à la clause 46 du chapitre 30, 57-58 Vic, 1894, "Acte d'irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre du conseil du 11 octobre 1894.

30b. Copie d'un arrêté du conseil du 10 janvier 1895, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance aux navires de pêche des Etats-Unis de permis d'entrée dans tous les ports de la côte de l'Atlantique pour y acheter de l'appât, etc.

30c. Réponse à Adresse du 26 avril 1895.—1o. Copie de toutes requêtes, correspondance et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest No 22, sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892;

2o. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement.

30d. Réponse à Adresse du 26 avril 1895.—Copie de tous ordres du conseil accordant ou promettant de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et de tous rapports et correspondance à ce sujet.

30e. Etat des paiements des primes de pêche, pendant l'année 1893-94, pour être soumis au parlement en vertu du chap. 96 des Statuts révisés.

31. Réponse à Ordre du 26 avril 1895.—Etat donnant les noms des diverses personnes mises à la retraite du 31 décembre 1894 au 1er avril 1895; le chiffre de la pension donnée à chacune; le nombre de leurs années de service; leur âge lors de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service.

32. Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, durant l'année 1894.

33. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1894, soumis au Parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

34. Réponse à ordre du 29 avril 1895.—Etat donnant les diverses dates auxquelles les Comptes Publics, les Tableaux du Commerce et de la Navigation et le rapport de l'Auditeur général ont été prêts à être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, chacune des années de 1888 à 1895 inclusivement.

35. Rapport fait en vertu de la résolution du 20 février 1882, tel que fourni par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

36. Réponse à ordre du 29 avril 1895,—Etat indiquant le montant des deniers donnés à titre de subventions à la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

37. Réponse à ordre du 29 avril 1895,—Etat indiquant le montant brut des sommes déposées dans chacune des banques d'épargnes du gouvernement, y compris les caisses d'épargne des bureaux de poste, à la date du 1er avril 1895.

38. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement pour 1894; aussi, liste des actionnaires pour la même année (Sénat).

40. Réponse à adresse du 29 avril 1895,—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1893, entre Donald McCauley ou aucun agent du gouvernement ou aucune autre personne dans le district d'Alberta et le gouvernement ou aucun de ses membres, officiers ou employés, au sujet de l'entrée du bétail du Montana en Canada.

41. Réponse à adresse du 23 avril 1894,—Copie de toutes lettres, dépêches et correspondance échangées entre le gouvernement et le Haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l'interdiction qui atteint le bétail canadien entrant dans des ports anglais.

41a. Réponse à adresse du 26 avril 1895,—Copie de toutes dépêches, lettres ou autres communications échangées entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1892 au sujet de l'interdiction qui frappe le bétail canadien entrant dans les ports de la Grande-Bretagne, ou de la levée de cette interdiction.

43. Réponse à ordre du 24 avril 1895,—Copie des instructions données à l'Imprimeur de la Reine et au chef des statistiques du Canada concernant le nombre d'exemplaires de la dernière édition de l'Annuaire des statistiques à imprimer, et la manière de les distribuer aux membres de cette Chambre et autres personnes.

44. Relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1894.

45. Réponse à ordre du 28 mai 1894,—Etat donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public; et aussi, la valeur de chacun des dits articles.

46. Réponse à ordre du 24 avril 1895,—Copie de tous documents, correspondance, contrats, etc., concernant la vente des journaux sur l'Intercolonial, passés ou échangés entre le "Canada Railway News Company," de Montréal, et le gouvernement, pour les années 1892-93, 1893-94 et 1894-95.

47. Réponse à ordre du 26 avril 1895,—Copie de la correspondance avec le ministère de la Justice concernant la réinstallation de James Fitzsimmons comme sous-préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique.

47a. Réponse à adresse du 26 avril 1895,—

1. Copie des instructions données à Son Honneur le juge Drake, en 1894, au sujet de l'enquête sur l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique.

2. Copie de la preuve faite à ce sujet devant la Commission Royale représentée par le dit juge en 1894.

3. Copie du rapport du dit juge au sujet de cette enquête.

49. Réponse à ordre du 29 avril 1895.—Copie de toute correspondance échangée entre les examinateurs des pilotes du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries depuis 1890, ainsi que copie des pétitions adressées au dit département par les habitants du dit comté concernant le pilotage compulsoire.

50. Réponse à ordre du 24 avril 1895.—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1894 au 1er avril 1895, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, avec des états comparatifs du 1er juillet 1893 au 1er avril 1894.

51. Réponse à ordre du 30 mars 1894.—Rapport indiquant la quantité de terres concédées à même le domaine public dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1880, à des communions, sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la communion, secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite.

52. Réponse à ordre du 25 avril 1895.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et M. Schumacher, le révérend T. D. Phillips, M. P. F. Daly, le capitaine Holmes, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes autres personnes; aussi, copie de tous rapports reçus par ce département de quelques-uns de ses agents, ou autres personnes, concernant le transport d'un certain nombre de colporteurs juifs de Chicago à Calgary, dans l'intention de les établir sur des fermes dans les environs de Calgary, tel que mentionné dans une lettre en date du 29 décembre 1894, signée L. M. Fortier, adressée à l'éditeur du *Free Press* de Winnipeg et publiée par ce journal le 4 janvier 1895; aussi, un état indiquant ce qu'il est advenu de ces colporteurs juifs, et combien d'entre eux ont été emprisonnés dans la prison de Calgary et pour quelles offenses.

53. Réponse à adresse du 30 mars 1894.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun département ou officier et M. Connor, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication du fil d'engrègement dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture.

54. Réponse à ordre du 2 mai 1895.—Etat indiquant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$30,000 prêtées à la compagnie, le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date; aussi, copie de toutes garanties hypothécaires entre les mains du gouvernement concernant ce prêt.

55. Réponse à ordre du 29 avril 1895.—Copie des études et rapports d'ingénieurs faits pendant les trois dernières années au sujet du havre et de la rivière, à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, des meilleurs moyens de les améliorer et du creusement du chenal ou entrée de la dite rivière, ainsi que copie des plans et estimations préparés à ce sujet, et de toute correspondance avec aucun membre du gouvernement concernant le dit havre et la dite rivière et les dites études.

56. Réponse à ordre du 29 avril 1895.—Copie de toutes pétitions, correspondance et rapports qui se trouvent dans le département des Chemins de fer concernant la construction d'une voie de garage ou d'une halte de voyageurs sur la ligne de l'Intercolonial à ou près la rivière des Habitants, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

57. Réponse à ordre du 26 avril 1895.—Copie de toute correspondance, depuis le 1er janvier 1887 jusqu'à date, avec le département des Chemins de fer ou quelque membre du gouvernement concernant la Compagnie du chemin de fer d'Inverness Richmond, la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Victoria et la Compagnie du chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, et aussi concernant les subventions et contrats accordés à ces compagnies, respectivement.

58. Réponse à ordre du 1er mai 1895.—Copie de toute correspondance depuis le 1er janvier 1891, entre le gouvernement et toutes personnes ou personnes, de toutes

pétitions au ministre des Travaux Publics et de tous rapports d'ingénieurs concernant la jetée de Morden, N.-E.

59. Réponse à adresse du 26 avril 1895,—Copie de toutes demandes formulées par ou au nom de M. Charlebois pour paiement ou renvoi à des arbitres de sa réclamation pour *extras* se rapportant à des travaux faits ou matériaux employés pour la construction du "Bloc Langevin"; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et autres communications échangés entre le gouvernement ou aucun département, membre ou officier du gouvernement et M. Charlebois ou aucune personne en son nom, et de tous ordres du conseil, et de tous rapports et recommandations d'aucun membre ou officier du gouvernement au sujet des dites demande et réclamation.

60. Réponse à adresse du 11 juillet 1894,—Etat détaillé des sommes payées pour les impressions publiques pendant les années expirées le 30 juin 1883 et le 30 juin 1893, respectivement.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat (G) No 109, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud.

M. McDonald (Assiniboia) propose, secondé par M. Davin,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 79) à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité y a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes Chutes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, pour la production d'un état donnant les noms des divers établissements manufacturiers ou industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., mentionnés dans le dernier recensement, avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements. (*Document de la Session No 61a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour la production d'un état indiquant séparément les diverses espèces d'établissements manufacturiers qui forment le nombre total de 67 manufactures attribuées à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, par le bulletin de recensement No 12. (*Document de la Session No 61b.*)

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Rider,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues par le gouvernement sur ce même sujet.

Sur motion de M. Lowell, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé de tout le bois de service et de construction fourni par contrat ou autrement pour le canal Welland, du 1er janvier 1885 au 1er janvier 1895, ainsi que les noms des entrepreneurs, les quantités fournies et les prix payés en vertu de contrats avec le gouvernement ou par voie d'achat.

Sur motion de M. Lowell, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—copie de toutes pétitions, lettres et autres papiers adressés au gouvernement demandant des mesures législatives pour empêcher que la main-d'œuvre étrangère soit employée en Canada.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des navires, etc., qui ont acquitté des droits de quaiage au port de Tignish, I.P.-E., le montant payé par chaque navire, la date de sa déclaration et de son congé, et le montant total perçu pour la dernière année fiscale.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Scriver,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers et correspondance concernant la partie de l'emplacement de ville de Moose Jaw, que possède le gouvernement du Canada, y compris le relevé des deniers reçus par les syndics du dit emplacement de ville, et de ceux reçus par le gouvernement fédéral; aussi, un état indiquant le nombre de lots appartenant encore au gouvernement et le montant des taxes payées annuellement par le gouvernement depuis que Moose Jaw a été érigé en municipalité.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rider,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance au sujet des 135 acres de terres sur les bords du Richelieu vendus au prix de \$650 à un nommé Foster; aussi, l'estimation de leur valeur, la date de la vente, et copie de toute correspondance concernant la valeur du bois aussi bien que de la terre.

Sur motion de M. Grieve, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le nombre de rapports des fermes expérimentales publiés pour 1893, en anglais et en français, respectivement; le nombre alloué à chaque député et sénateur; le nombre distribué par chacune de ces fermes; et le nombre restant en mains.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Innes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en réponse à une annonce publiée en octobre 1894, demandant des soumissions pour la construction de la première section de la division des lacs Simcoe et Balsam, et de la première section de la division de Peterborough

et Lakefield du canal de la Trent; aussi, les quantités approximatives des différentes classes de travaux spécifiés dans la formule des soumissions pour les deux sections ci-dessus, sur lesquelles le montant total de chaque soumission était basé.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Flint,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—

1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Wingham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire;
2. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune;
3. La valeur de la production de chacune;
4. Le chiffre du capital placé dans chacune;
5. Le total des salaires payés par chacune;
6. La valeur des matières premières employées dans chacune;

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Flint,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—

1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Chatham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire;
2. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune;
3. La valeur de la production de chacune;
4. Le chiffre du capital placé dans chacune;
5. Le total des salaires payés par chacune;
6. La valeur des matières premières employées dans chacune.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance concernant l'inscription de homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M.P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M. Boyd; et aussi, copie des règlements sur l'affermage des terres et sur l'inscription à titre de homesteads, de terres affermées.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de tous ordres du conseil concernant l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; aussi, copie de toutes instructions données à M. Daniel Smith et de tous rapports faits par lui concernant le dit emplacement; aussi, copie de toutes pétitions présentées à Son Excellence le Gouverneur général en conseil ou au département des Travaux Publics, au sujet du choix d'un emplacement pour le dit bureau de poste.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, lettres ou autres documents adressés par les habitants de Duvar Road, comté de Prince, I.P.-E., ou autres personnes demandant une halte de voyageurs à la traverse du chemin de fer à Duvar Road.

Sur motion de M. Featherston, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute

correspondance ou papiers échangés entre les autorités fédérales et impériales concernant toutes cargaisons de moutons expédiées de ports canadiens en Grande-Bretagne depuis le 31 octobre 1894, et que l'on a rapportés comme étant atteints de maladies; aussi, copie de tout rapport ou correspondance de nos inspecteurs vétérinaires à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous contrats passés par le gouvernement, et accordant le droit de pêche à des particuliers dans la rivière Matane, et de toutes plaintes et correspondance à ce sujet.

M. Davin propose, secondé par M. Amyot,—que dans l'opinion de cette Chambre une enquête minutieuse devrait être faite au sujet des réclamations pour *scrips* présentées par des éclaireurs de la Montagne de Bois et de Maple Creek, et des réclamations individuelles présentées par des éclaireurs et charretiers (*teamsters*) qui ont fait le service actif pendant la rébellion de 1885 dans les Territoires du Nord-Ouest, et que justice devrait être rendue à qui de droit.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Flint,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche du côté intérieur de l'île Little Hope, près du havre de Port-Joli en bas.

M. Denison propose, secondé par M. Cockburn,—que dans l'opinion de cette Chambre le Canada devrait tirer avantage de la Convention Internationale sur la propriété industrielle, et que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour atteindre ce but.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Monet, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des papiers, protêts et autres documents reçus de Louis Zénophile Mallette, relativement au contrat et à la construction du Bloc Langevin.

Sur motion de M. Langelier, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des documents suivants :

1. Affidavit d'Auguste-Charles-Philippe-Robert Landry, *alias* Philippe Landry, élève à l'École militaire de Québec, vers avril 1865, à l'effet que, lors de son séjour à la dite école, sa résidence était à Carlton, dans le comté de Bonaventure.

2. Compte du même pour frais de route de Carlton à Québec.

3. Reçu du même pour le montant du dit compte de frais de route.

Sur motion de M. Migneault, secondé par M. Tarte,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et requêtes relativement à la construction de la chaussée et de l'écluse sur la Yamaska.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 38) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à responsabilité limitée)" sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 29) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée)" avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 11 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Union Typographique de Toronto, No 91.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal du comté de Halton, Ontario.

Par M. Daly,—la pétition de David Fraser et autres, marchands, etc., du village de Virden, comté de Selkirk, Manitoba.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1893 jusqu'au 1er octobre 1894. (*Document de la Session No 35a.*)

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 114) modifiant l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans la province du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 66) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité devant être composé de membres des deux Chambres; les membres devant agir au nom de cette Chambre, étant Sir Charles Hibbert Tupper et MM. Daly, Dickey, Curran, Adams, Amyot, Baker, Brodeur, Carroll, Choquette, Coatsworth, Corbould, Delisle, Edgar, Forbes, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Langelier, McLeod, Masson, Monet, Mulock, Tisdale et Weldon, et que la règle 78 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres afin d'examiner le bill des Communes, No 51, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892," et d'en faire rapport, et les informant que l'honorable Sir Charles Hibbert Tupper, les honorables MM. Daly, Dickey, Curran, Adams, Amyot, Baker, Brodeur, Carroll, Choquette, Coatsworth, Corbould, Delisle, Edgar, Forbes, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Langelier, McLeod, Masson, Monet, Mulock, Tisdale et Weldon agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte si le Sénat donne son adhésion à la formation de ce comité.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la radiation et la décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George H. Markland sur certaines propriétés dans la cité de Kingston, Ontario.

(*En comité.*)

Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le ministre des Finances à exécuter, au nom de Sa Majesté, la radiation et décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George H. Markland sur certaines propriétés dans la cité de Kingston qui ont été vendues en 1862 en vertu de la dite hypothèque, et à transporter les propriétés ainsi vendues, libérées et déchargées de la dite hypothèque, aux personnes y ayant droit, sur paiement de telle partie du prix d'achat qui est actuellement impayée, avec ou sans intérêt, et à tels autres termes et conditions que le ministre jugera opportuns dans l'intérêt public.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté connue comme l'hypothèque Markland.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme nécessaire pour compléter le service de l'année pour la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-huit piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Pour pourvoir à l'excédent de la dépense sur le revenu dans le compte des paiements des annuités en vertu du traité de Robison, \$1,000; pour payer à MM. Strickland et Burnham les îles Nos 82 et 83 dans le lac Rocheux, \$228.20, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent dix-neuf piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir: - Somme supplémentaire pour services de médecins et médicaments, \$1,000; pour payer à M. Daniel McNeil ses services d'homme de loi dans la cause de McLean vs Livingston *et al.*, tels que taxés par le département de la Justice, \$229.25; pour payer à Alexander McDonald ses services d'homme de loi relatifs aux empiètements sur les réserves Malagawatch et Wycocomagh, comté d'Inverness, N.-E., tels que taxés par le département de la Justice, \$90, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour services de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme de quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour services de médecins et médicaments, \$4,000; pour fournir une somme suffisante pour payer au département des terres et des travaux, C.-B., les frais de transport de M. F. A. Devereux, arpenteur des réserves indiennes, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission géologique, savoir:—Somme nécessaire pour payer à l'imprimerie nationale, la publication des cartes, rapports, etc., papeterie et impres.

sions; les appointements des employés provisoires et les avances aux explorateurs pour 1895-96, \$8,000; pour continuer les forages artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest (le montant de ce crédit sera disponible jusqu'au 31 décembre 1895), \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quarante-trois piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour payer la balance des dépenses encourues pour la conférence coloniale tenue à Ottawa en juin et juillet 1894, \$4,443.32; pour rémunérer les officiers suivants de leurs services en rapport avec la conférence coloniale, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'Acte du service civil: J. L. Payne, secrétaire, \$200; Douglas Stewart, secrétaire, \$200; John Carleton, messenger, \$100, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser le montant reçu par le département de l'Intérieur comme boni pour une coupe de bois dans ce qui est connu sous le nom de territoire contesté, après la sentence de la Commission des frontières, aucun bois n'ayant été coupé (montant voté de nouveau dans le budget de 1892-93 et non réclamé), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la *Royal Canadian Humane Society*, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-trois piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à l'Hôpital Général de Medicine-Hat:—Pour l'entretien de R. Van Loven, du 10 mai 1891 au 30 novembre 1892, 561 jours à 50c. par jour, \$280.50; pour l'entretien de S. Johnson, du 15 novembre 1890 au 30 novembre 1892, 746 jours à 50c. par jour, \$373, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quarante-trois piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Pour payer à M. Miles Cowan, commis au service de Sa Majesté au port de Windsor, Ont., une allocation en sus de ses appointements, pour services rendus en qualité de percepteur intérimaire de ce port, du 1er juin 1889 au 30 novembre 1892 (à voter de nouveau), \$600; pour payer les frais judiciaires dans la cause de la Compagnie du chemin de fer de Toronto vs la Reine, \$1,143.79, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, savoir:—Pour payer à Levi Werner une compensation pour perte subie par l'emploi de mesures mal vérifiées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-neuf piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de la lumière électrique, savoir:—Somme nécessaire pour payer la balance de l'achat d'instruments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille trois cent dix-huit piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir:—Somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé par l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, \$1,850.27; Somme requise pour compléter les paiements pour le service postal sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'exercice 1894-95, \$19,289.09; compensation à M. A. C. James, courrier de chemin de fer de 2e classe, dans la division du Manitoba, pour pertes d'effets personnels, y compris une montre en argent, une chaîne en or, et autres articles perdus dans un accident à un wagon-postal, au pont de Mattawan, par la destruction et l'incendie du train No 1, le 9 juillet 1894, sur lequel il était de service, \$79; compensation à M. F. H. Smith, sous-inspecteur des postes de la division postale de Toronto, pour dommages et perte d'habillements et autres articles pendant qu'il essayait de recouvrer des colis postaux des débris du train de la malle du Pacifique Canadien, au pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$18.25; compensation à M. W. Niblock, pour dommages à son bateau et perte d'effets personnels en essayant de recouvrer des colis postaux des débris du train postal du Pacifique Canadien au

pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$7.25; compensation à M. C. McNaughton, pour pertes d'effets personnels, y compris des vêtements et autres articles, en essayant de recouvrer des colis postaux des débris du train postal du Pacifique Canadien, au pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$15; somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, en sus de ses appointements actuels de commis de seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa, \$60; somme requise pour compléter les paiements pour le service postal ordinaire, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille deux cent une piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les item auxquels il n'a pas été pourvu, 1893-94, savoir:—Somme requise pour payer les item auxquels il n'a pas été pourvu, d'après le rapport de l'Auditeur général, page lx, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi 12 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill (No 57) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 28) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint Jean," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 30) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes" avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 115) intitulé: "Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le Divorce, auquel a été renvoyé le bill (No 115) intitulé: "Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis," et les papiers qui s'y rapportent avec demande de les rendre au Sénat.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état indiquant le nombre de fromageries dans l'île du Prince-Edouard fonctionnant sous la direction du commissaire de l'industrie laitière du Canada, pendant la saison de 1894;

La production brute de ces fromageries;

Le montant, par livre de fromage, avancé par le gouvernement aux patrons;

Le coût de fabrication, par livre, et le coût total;

Les noms des marchés où les produits ont été vendus, et la date des ventes;

Les noms des acheteurs;

La quantité vendue à chacun et le prix dans chaque cas;

Le coût total des frais de ventes, et le montant par livre de fromage, finalement payé aux patrons. (*Document de la Session No 64.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-quatre minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 12 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Chambre de Commerce du district de Montréal, demandant certains amendements à sa charte.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 26) constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada;

Bill (No 31) à l'effet de constituer en corporation la Société de Bienfaisance Canadienne;

Bill (No 39) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885, relatif à la Société de Prévoyance et de Prêt d'Hamilton; et

Bills (No 83) concernant la Compagnie d'assurance de l'Est du Canada.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada.

Bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de force motrice de Hamilton et du lac Erié.

A l'égard du bill en dernier lieu mentionné, le comité fait rapport (aux termes de la règle 63) que les pouvoirs suivants contenus dans la clause 4, savoir :—“curer, creuser et élargir la rivière Welland depuis son embouchure jusqu'au point d'intersection des dits cours d'eau et coursier hydraulique avec la rivière Welland, et aussi de curer, approfondir et élargir la rivière Jordan depuis son point d'intersection avec les dits cours d'eau et coursier hydraulique jusqu'au lac Ontario, si la chose est jugée à propos pour les fins de la compagnie,” ne sont pas couverts par l'avis, tel que rapporté par le comité des Ordres Permanents.

Le comité recommande que les honoraires et frais payés en vertu de la règle 58 pour le bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Tyrwhitt,

Ordonné, que les honoraires et frais payés en vertu de la règle 58 pour le bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que le bill (D) No 115, du Sénat, intitulé : “Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour copie de la lettre adressée au commissaire des Affaires des Sauvages par l'agent local Bastien, à la Jeune Lorette, province de Québec, en janvier 1894, au sujet de la cause de Picard vs Picard. (*Document de la Session No 65.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour copie de toute requête, correspondance et autres documents, échangés avec le ministère des Postes, au sujet du timbre-épargne. (*Document de la Session No 67.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 2 mai dernier, et portant,—que le bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée de nouveau sur la dite motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Dawson,	Lowell,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Denison,	Macdonald (Huron)	Paterson (Brant),
Beith,	Devlin,	Maclean (York),	Perry,
Belley,	Edgar,	McCarthy,	Rider,
Bennett,	Fauvel,	McGregor,	Robillard,
Boston,	Flint,	McLennan,	Rowand,
Bowman,	Fraser,	McMillan,	Semple,
Bryson,	Gibson,	McMullen,	Somerville,
Campbell,	Grieve,	Martin,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Mills (Bothwell),	Welsh, et
Christie,	Landerkin,	Mulock,	Yeo.—46.
Davies,	Laurier,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Curran,	Hazen,	Quimet,
Bain (Soulanges),	Daly,	Henderson,	Patterson (Colchester),
Beausoleil,	Davin,	Hutchins,	Pridham,
Béchar, d,	Davis,	Ingram,	Reid,
Bergeron,	Desaulniers,	Joncas,	Rinfret,
Bergin,	Dickey,	Lachapelle,	Ross (Dundas),
Bernier,	Dugas,	Langelier,	Ryckman,
Blanchard,	Dupont,	Langevin (Sir Hector),	Scriver,
Bowers,	Dyer,	Leclair,	Simard,
Cameron,	Fairbairn,	Leduc,	Smith (Ontario),
Cargill,	Ferguson (Renfrew),	Legris,	Sroule,
Carling (Sir John),	Forbes,	Macdonald (King),	Stairs,
Carpenter,	Foster,	Macdonell (Algoma),	Stevenson,
Caron (Sir Adolphe),	Fréchette,	McAlister,	Tarte,
Carroll,	Frémont,	McDonald (Assiniboia),	Taylor,
Casey,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton)	Temple,
Chesley,	Gillmor,	McGreevy,	Tisdale,
Choquette,	Girouard (Deux-Mont.)	McKay,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cleveland,	Godbout,	Madill,	Turcotte,
Coatsworth,	Grandbois,	Marshall,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Grant (Sir James),	Metcalfe,	Vaillancourt,
Cockburn,	Guay,	Mignault,	Weldon,
Colter,	Guillet,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Costigan,	Haggart,	Monet,	Wilmot, et
Craig,	Harwood,	Montague,	Wood (Brockville).—100.

Ainsi, la question est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée mercredi, le 5 juin dernier, et portant,—que le bill (No 6) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil, soit maintenant lu la seconde fois.

M. l'Orateur décide,—Que la question ne peut être posée, vu que le bill qui entraînerait une dépense de deniers publics, devrait nécessairement être précédé d'une résolution en comité général, accompagnée de la recommandation de la Couronne.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) à l'effet de prévenir l'adjudication de contrats à des étrangers.

M. McLennan propose, secondé par M. Taylor,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuit;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 29) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée)".

Sur motion de Sir James Grant, secondé par M. McAlister,

Ordonné, que l'amendement soit maintenant lu la première fois.

L'amendement est, en conséquence, lu la première fois, et l'amendement et le bill sont renvoyés au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question proposée,—que le bill (No 9) à l'effet de prévenir l'adjudication de contrats à des étrangers, soit maintenant lu la seconde fois.

Sur motion de M. Costigan, secondé par M. Montague,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) modifiant le Code criminel, 1892.

M. Edgar propose, secondé par M. Sutherland,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuit;

M. Davin propose, secondé par M. Scriver,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue négativement.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1895, pour la production d'un état donnant les recettes brutes du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique depuis le 30 juin 1894; aussi, d'un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date; aussi, d'un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date, pour les objets suivants, respectivement, savoir :—

(a) Gages et salaires des employés.

(b) Paiements au président, comme tel.

(c) " aux directeurs, comme tels.

(d) " pour autres frais d'administration.

(e) " à compte de la construction, non compris dans les item ci-dessus.

(Document de la Session No 66.)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le 27e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1894, Pêcheries. (*Document de la Session No 11a.*)

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 13 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal du comté d'Essex, et la pétition du conseil municipal de la ville de Sandwich, comté d'Essex, Ontario.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de N. Boyd, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union Typographique, de Toronto, No 91, demandant que le bill dont le parlement est saisi concernant les étiquettes d'Union et modifiant le Code criminel, 1892, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Halton, Ontario, demandant que l'article 194 de l'Acte des chemins de fer de 1888 soit amendé de manière à obliger toutes les compagnies de chemins de fer à entretenir des barrières à bestiaux sûres et efficaces partout où les voies ferrées croisent les grandes routes; et aussi, qu'il soit adopté un acte enjoignant à toutes les compagnies de chemins de fer d'Ontario de transporter les passagers de première classe à raison de deux centins par mille, et ceux de seconde à raison de un centin et demi par mille.

De David Fraser et autres, marchands, etc., du village de Virden, comté de Selkirk, Manitoba, demandant l'adoption de mesures législatives pourvoyant à la création d'un bureau d'experts douaniers ayant le pouvoir de décider toutes questions et conflits entre les percepteurs de douane et les importateurs relativement au tarif, à la classification des marchandises, à leur valeur imposable, etc.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et du Pacifique."

Bill (No 62) concernant la Compagnie du Pont de Buffalo et du Fort-Erié; et

Bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Et les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No. 77) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié; et

Bill (No 97) concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

A l'égard du bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, les promoteurs ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant cette session, le comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Taylor propose, secondé par M. Mills (Annapolis),—que le bill (C) No 110, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding," soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et la question étant posée,—que le bill soit lu la seconde fois demain, la Chambre se divise : elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport des Examineurs du Service Civil du Canada pour l'année civil 1894. (*Document de la Session No 16b.*)

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, pour la production de copie de toutes requêtes, mémoires, correspondance, etc., relativement à la réclamation contre le gouvernement de M. L. T. Puiza, de Fraserville, dans le comté de Témiscouata. (*Document de la Session No 68.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, pour la production de copie de toute correspondance au sujet de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'achat des fonds de bois sur les réserves des Sauvages. (*Document de la Session No 69.*)

M. Daly propose, secondé par M. Foster,—que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant tout versement fait ci-devant au fonds général du revenu des Territoires du Nord-Ouest.

Alors, M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la Commission royale sur le commerce des spiritueux. (Autorisation est par les présentes donnée de transférer à "Législation" la somme

de \$20,000 votée pour l'impression, etc., dans "Divers" dans le bill des subsides de 1894-95, et de la rendre disponible jusqu'au 31 décembre 1895), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des funérailles de feu l'honorable Sir J. S. D. Thompson (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution en faveur de Lady Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compte ouvert, savoir:—payer l'achat et la distribution de grains de semence aux colons indigents qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest, principalement dans le district de l'Assiniboïa (pour couvrir le mandat de \$50,000 du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Pénitencier de la Colombie-Britannique—pour payer à Son Honneur le juge Drake ses services de commissaire lors de l'enquête, \$200; pour payer à L. Foster, comptable des pénitenciers, la différence entre \$1,800 et \$2,050, du 24 octobre 1894 au 30 juin 1895, \$170.50, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin;

Vendredi, 14 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat informe la Chambre que le Sénat se joint à elle dans la composition d'un comité mixte des deux Chambres, chargé de délibérer et faire rapport sur le bill de la Chambre des Communes (No 51) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892," et que les honorables messieurs Miller, Dickey, Scott, Gowan, Power, Loughheed, Poirier, Desjardins et Kirchhoffer ont été nommés pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 14 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Masson,—la pétition de Joseph Powell et autres, directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Népigon et Baie de James, et autres.

Par M. McCarthy,—la pétition de Walter Couthard, reeve (préfet) et autres, de Oshawa, comté d'Ontario; la pétition de Edward McMaster et autres, du comté de Frontenac; la pétition de Stephen Burton et autres, du comté de Simcoe; la pétition de George Sherwood et autres, du comté d'Oxford; la pétition de John R. Burn et autres, du comté de Durham; la pétition du révérend Jeffrey Hill et autres du comté de Bruce; la pétition de G. J. Kerr et autres, du comté de Middlesex; la pétition de John F. Troughton et autres, du comté de Grey; la pétition de William Stubbs et autres, du comté de Cardwell; la pétition de John D. Fleming et autres, du comté de Victoria; la pétition de George Devitt et autres, du comté de Waterloo; la pétition de C. P. Hill et autres, du comté de Hastings; la pétition de Duncan N. McLeod et autres, du comté de Glengarry; la pétition de West Anderson et autres, du comté de Wellington; la pétition de C. H. Wood et autres, du comté de Norfolk; la pétition de Joseph Menzies et autres, du comté de Wentworth; la pétition de Clarence Hayward et autres, du comté de Welland; la pétition de James Sills et autres, du comté de Addington; la pétition de A. E. Gallagher et autres, du comté de Lennox; la pétition de G. M. Kilty et autres, du comté de Huron; la pétition de George Clayton et autres, du district de Manitoulin; la pétition de Thomas Vincent et autres, du district de Nipissing; la pétition de Thomas Longheed et autres, du district d'Algoma; la pétition de James Van Malder et autres, de la cité de Toronto, d'Ontario, et la pétition de Henry Collins et autres, de Vancouver et autres lieux, Colombie-Britannique.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Chambre de Commerce du district de Montréal, demandant un acte l'autorisant à émettre des obligations et à d'autres fins.

“ Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter de tels bills soit suspendue dans ce cas.”

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a pris en considération les item ‘ Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricton et St. Mary, compte de prêt, \$300,000 ’ et ‘ prêt pour le pont de Frédéricton et St. Mary, \$60,000 ’ inscrits à la page XVI des Comptes Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1894, sous le titre de ‘ Placements divers ’ et de ‘ comptes spéciaux d'intérêt, ’ et à ce sujet il a interrogé des témoins, sous serment; et pour l'information et le bénéfice de la Chambre des Communes, le comité a décidé de faire rapport, à cette période de son enquête, de la preuve faite jusqu'à présent par ces témoins.” (*Appendice No 1.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état,—indiquant le nombre d'îles formant partie du groupe des Mille-Iles, dans le Saint-Laurent, qui

ont été vendues pendant les années de 1874 à 1878 inclusivement, à qui elles ont été vendues, le prix auquel a été vendu chaque lot séparé, et le prix moyen, par acre, pour toute la quantité vendue; aussi, d'un état semblable pour les années de 1879 à 1895, inclusivement. (*Document de la Session No 70.*)

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production d'un état indiquant le nombre de rapports des fermes expérimentales publiés pour 1893, en anglais et en français, respectivement; le nombre alloué à chaque député et sénateur, le nombre distribué par chacune de ces fermes, et le nombre restant en mains. (*Document de la Session No 71.*)

Sur motion de M. Lépine, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),
Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet d'un bill concernant la Chambre de Commerce du district de Montréal, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Lépine ait la permission de présenter un bill (No 117) concernant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, les quelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-une piastres soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour frais d'administration, savoir:—Bureau du sous-receveur général, Charlottetown—Montant nécessaire pour payer les appointements de feu T. Foley, pour mars 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir—Département des Douanes—Pour pourvoir au paiement à M. D. P. Bales, messenger, de la somme votée dans le bill des subsides pour l'exercice 1894-95, pour ses appointements au maximum de sa classe, nonobstant toute disposition contraire dans l'"Acte du service civil" (à voter de nouveau), \$80; somme additionnelle nécessaire pour "divers," \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante-huit piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce—Pour payer à J. C. Carleton ses services de messenger intérimaire durant les mois de juin, août et octobre 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Bureau du Gouverneur général—Somme additionnelle nécessaire pour dépenses imprévues:—Impressions, \$300; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Somme additionnelle nécessaire pour dépenses imprévues—Commis et autres aides, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice—Pour payer à J. W. Hughes ses services du 1er au 31 janvier 1895, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'"Acte du service civil", \$77.50; pour payer à M. F. H. Gisborne des services supplémentaires, nonobstant toute disposition contraire dans l'"Acte du service civil", \$150; division des pénitenciers—Pour payer à M. H. B. S. Lane, en sus de ses appointements, pour avoir rempli la charge de comptable des pénitenciers, du 1er mai 1894 au 1er juillet 1895, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser au crédit voté pour "dépenses imprévues" le montant transféré par des arrêtés du conseil, à l'avoir des crédits, pour les dépenses contingentes des départements de la Justice, \$3,500; Marine et Pêcheries, \$1,000; Agriculture, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat—Pour payer à G. de la Porte ses services de commis surnuméraire dans la division des archives, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires indiennes—pour pourvoir à une somme additionnelle au crédit voté pour les commis surnuméraires et les messagers, \$300; pour payer à M. S. Bray, A.F., pour ouvrage se rattachant au règlement de réclamations de réserves indiennes dans l'agence du Pas, et pour l'arpentage de réserves dans le même district, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante et quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice—Colombie-Britannique—savoir:—pour payer à l'honorable juge Crease, en qualité de juge local en Amirauté, cour de l'Echiquier, comme traitement, du 27 novembre 1893 au 25 mars 1895, à \$600 par année, \$796.02; pour payer à l'honorable Théodore Davie, juge en chef de la cour Suprême de la Colombie-Britannique, son traitement comme juge local en Amirauté, du 25 mars 1895 au 30 juin 1895, à \$1,000 par année, \$268.49; pour pourvoir à la somme additionnelle nécessaire pour les allocations de circuit des juges de la Colombie-Britannique, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice,—Ontario, savoir:—pour pourvoir aux frais de voyage des juges qui tiennent des séances hebdomadaires de la Haute cour de justice à Ottawa et à London, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice,—Québec, savoir:—pour payer au juge en chef Casault partie de son traitement comme doyen des juges pui-nés résidant à Québec, depuis le 27 mai 1894 jusqu'au 23 juin 1894, à \$1,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Pénitencier de Saint-Vincent de Paul—pour payer au garde W. W. Gibson, la différence entre \$400 et \$500 par année, du 1er avril 1894 jusqu'au 30 juin 1895, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'Acte des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, bibliothèque du Parlement, savoir:—pour payer aux messagers de la session suivants, pour la fin de la session de 1894, au-dessus de (100) cent jours, le crédit pour 1893-94 n'ayant été voté que pour cent jours, tandis que la session a duré (131) cent trente et un jours:—Joseph Lafontaine, 31 jours à \$2.50, \$77.50; Thos. W. Hodgins, 31 jours à \$2.50, \$77.50—\$155.00; Aussi, pour payer deux messagers surnuméraires ou de la session du 18 avril au 30 juin 1894, 74 jours, \$370, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—Somme supplémentaire nécessaire pour payer les frais de revision des listes électorales, \$40,000; pour faire face au paiement de quinze jours d'appointements à chacun des aides des rapports officiels pour la session de 1893, huit à \$15 chacun, \$360; pour payer à Hugh Sutherland, ci-devant député de Winnipeg au

parlement, la balance de son indemnité de la session, 1886, \$469; somme supplémentaire nécessaire pour la publication des *Débats*, \$10,000; somme supplémentaire nécessaire pour les comités, les sténographes, les témoins, etc., \$1,000; pour couvrir la somme dépensée jusqu'au 23 juillet dernier pour traduction pendant la session et le montant dépensé durant la vacance pour la traduction (y compris les rapports de la Ferme expérimentale et de l'industrie laitière), \$1,830; pour payer deux commis surnuméraires pour la session de 1895 à \$300 chacun, \$600; pour payer à R. Boudreault, secrétaire du chef de l'Opposition pour les sessions de 1894 et 1895, à \$300, \$600; pour payer à O. Durocher et à J. O. Durocher pour le privilège et l'autorisation de fabriquer et employer pour les élections fédérales une certaine invention décrite dans le brevet du Canada, No 30784, sous le nom de *Scrutin, Ballot Slip*, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille quarante-six piastres et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir:—pour faire face aux dépenses encourues pour encourager l'industrie laitière du Canada en plaçant du beurre frais de crèmerie sur les marchés anglais sans détérioration, et pour assurer la reconnaissance de sa qualité sur ce marché, \$3,000; Exposition de la Jamaïque.—pour payer un compte non réglé, \$46.39, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Solde et allocations—corps permanents et milice active, \$45,000; habillement et effets de campement, \$33,000; transport et fret—Pour payer les réclamations des chemins de fer et autres, \$2,000; monuments—champs de bataille du Canada, \$1,000; solde et allocations, exercices annuels, 1894-95, \$7,000; exercices annuels de la milice, 1894-95—pour pourvoir aux exercices dans les camps d'instructions pour les corps, \$220,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Réparations au brise-lames, etc., \$2,500; pour payer les appointements et les dépenses se rattachant à l'enquête sur les dépenses du canal Lachine, \$6,700, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir:—Pour compléter le pont tournant et les approches, etc., à Smith's Falls, \$3,200; pour payer les dommages causés aux terres par le débordement des eaux, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir:—Pour enlever d'anciens obstacles en travers du Chenal Perdu, \$600; pour payer à Moïse Brunet, \$45, Joseph Poirier, \$10 pour dommages par le débordement des eaux, \$55; pour achever l'égoût de Valleyfield, \$5,700; pour réparer les fondations de l'écluse de prise d'eau à Valleyfield, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les trois premières résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

La quatrième résolution étant lue la seconde fois est amendée en retranchant dans le troisième item les mots "pour achever" et en insérant après "égoût" les mots "pour pourvoir au montant excédant le crédit, \$1,236.33; pour payer les estimations finales de l'entrepreneur Grier, \$799.21; pour payer les arrrages de gages des hommes de l'entrepreneur Chagnon, \$2,235.58; pour payer les comptes non soldés de l'entrepreneur Chagnon, \$1,302.54; dépenses à ce sujet, \$126.34.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée et elle est comme suit:

4. Résolu qu'une somme n'excédant pas dix mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois:—

Pour enlever d'anciens obstacles en travers du Chenal Perdu, \$600; pour payer à Moïse Brunet, \$45, Joseph Poirier, \$10, pour dommages par le débordement des

eaux, \$55. Egout de Valleyfield—pour pourvoir au montant excédant le crédit, \$1,236.33; pour payer les estimations finales de l'entrepreneur Grier, \$799.21; pour payer les arrérages de gages des hommes de l'entrepreneur Chagnon, \$2,235.58; pour payer les comptes non soldés de l'entrepreneur Chagnon, \$1,302.54; dépenses à ce sujet, \$126.34; pour réparer les fondations de l'écluse de prise d'eau à Valleyfield, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinquante-sept piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Pour payer du bois de construction à A. Hurteau et Frères, \$1,957.15; pour payer un terrain pris de A. Yule et A. F. Riddell, \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, savoir:—Pour achever l'égout du gouvernement, \$4,000; pour compléter la ligne téléphonique, \$500; pour réparer l'écluse No 15, \$3,000; pour réparer l'écluse No 16, \$3,000; pour payer à William Tackabury une indemnité pour blessures reçues pendant qu'il remplissait ses fonctions, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Pointe Farran, savoir:—Pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée d'aval, \$3,000; pour construire des portes d'aval pour l'écluse No 22, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer l'écluse du canal Sainte-Anne, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir:—Pour aider à la reconstruction du pont de Rosa sur la rivière Otonabee, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinquante-neuf piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour réparer les bucs, les portes, le radier et l'écluse, \$7,000; pour payer à Donald Ferguson $\frac{2}{3}$ de 3 mois de gages pendant le temps qu'il a passé chez lui à la suite de blessures reçues en service, du 22 septembre 1891, à \$1.15 par jour, \$59.80, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, savoir:—Pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée de l'écluse No 22, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-huit piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour payer la réclamation du township de Cayuga-Nord, dommages causés au chemin par les inondations, \$567; pour payer à R. E. Carle pour le temps qu'il a passé sans pouvoir travailler en conséquence de la chute d'une grue dans le chantier à Port-Dalhousie, 19 décembre 1892, \$81.32, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour payer à James Simpson $\frac{2}{3}$ de 3 mois de gages, le temps qu'il a été retenu chez lui en conséquence de blessures reçues en travaillant, du 1er janvier au 1er mars 1892, à \$1.15 par jour, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, savoir:—Pour payer à John Mullen pour construction d'une cuisine à la maison de l'écluse 26, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Pour payer à la veuve de feu le gardien de pont, Pierre Léger, une gratification de deux mois de salaire, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg, savoir:—Pour payer au percepteur des péages, George Reid, \$9 par mois pour frais de voyage en sa qualité de payeur, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir:—Pour payer les gages de F. Dawson, depuis la date qu'il s'est retiré du service jusqu'à la fin de la saison de 1894, 240 jours à \$1.25, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir:—Pour payer à la veuve de feu le plongeur McGingran, une gratification de deux mois de salaire, \$100; pour payer à John Redmond, depuis la date où il s'est retiré du service jusqu'à celle où sa pension a commencé, 72 jours à \$1.20, \$90, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent dix-neuf piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour payer à Wm. McClory et Robert Edgraft, depuis la date à laquelle ils se sont retirés du service jusqu'à celle où leur pension a commencé, 6 $\frac{2}{3}$ mois chacun à \$45, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine—Réparations, savoir:—Pour réparer la brise-lames à Lachine, \$500; pour réparer le générateur, \$500; pour l'entretien et l'éclairage de la rue du Moulin, \$1,200; pour réparer les murs en pente, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Culbute—Personnel, savoir:—Pour payer 2 mois de salaire comme gratification à Terrence Smith et A. McDonnell, qu'on a remerciés de leurs services en conséquence de l'abandon de ce canal, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ile du Prince Edouard, savoir:—Edifice public à Charlottetown—Pour payer au comité du terrain de Queen Square, Charlottetown, pour l'entretien de la partie du square occupée par le dit édifice durant 1893 et 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Douane de Saint-Jean—pour compléter les paiements pour travaux de construction, accessoires, mobilier et autres fournitures, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Edifices publics—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1895.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Edifices publics—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$2,000; bureau de poste de Montréal, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent vingt-cinq piastres et soixante et neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir:—Edifice public de Brockville—pour payer à Tompkins, Crain et Cie, entrepreneurs, la somme due sur estimation finale, \$2,475.37; édifice public de Cornwall—balance due à feu John James Brown, architecte de Montréal, et à payer à ses représentants légaux en règlement intégral et final de toutes réclamations pour services professionnels rendus à feu M. Brown, relativement à ce dit édifice, \$131.32; douane de Peterborough—balance due à l'entrepreneur pour nivellement, clôture, etc., \$300; édifice public de Strathroy—balance due aux entrepreneurs sur estimation finale, \$215, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir:—Ecole industrielle de Brandon—pour compléter les paiements, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante et sept piastres et quatre-vingt-quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir:—Édifice public de Vancouver—pour compléter les paiements aux entrepreneurs de la construction et du chauffage de l'édifice, et à l'architecte surintendant, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier et chauffage, savoir.—Rideau Hall, y compris les terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$3,000; éclairage des édifices publics dans tout le Canada, \$15,000; chauffage des édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux élévateurs et gardiens, \$5,000; service du téléphone—pour payer les arrérages de loyer d'instruments employés en 1893 et 1894, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-cinq piastres et quatre-vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Quai à Ingonish-Sud—pour payer le montant du jugement rendu par la cour de l'Échiquier dans la poursuite de la Reine vs Murdock G. McLeod, pour l'expropriation d'un terrain requis pour un quai, ainsi que les frais recouvrés, \$635.88; port de Pictou—pour pourvoir à l'achat d'une partie de la plage du phare de Pictou pour les fins de protection du havre, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux piastres et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick, savoir:—Cap Hopewell—pour payer la balance due pour bois de construction nécessaire aux réparations du quai de déstavage, \$317.69; quai de Bouctouche—pour compléter les paiements se rattachant aux travaux de réparations, etc., faits en 1894-95, \$104.38, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Réparations et améliorations en général dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Rivière du Sud—ouvrage de protection à Montmagny, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoires et estacades, savoir:—District du Saint-Maurice—nouvelles jetées et estacades, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux steamers, savoir:—Pour compléter le paiement des communications à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, durant la saison de 1894, suivant les termes de la convention, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

32. Résolu qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix piastres et quarante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie de steamers de la Baie de Fundy, le service fait dans le mois de juin 1893, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la ligne Furness ses services entre Saint-Jean, Halifax et Londres, en janvier 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie de steamers de Yarmouth pour communications à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth, durant la saison de 1894, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Roderick McDonald la balance sur le compte du service de steamers entre Port-Mulgrave, Arichat, Canso, Guysboro' et Port-Hood, de 1893 à 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, savoir:—Pour payer une

gratification de trois mois de salaire à la fille de feu le capitaine Atkins, en son vivant officier du steamer *Lansdowne*, décédé à Yarmouth le 12 décembre 1894, et qui depuis plus de trente ans était à l'emploi du gouvernement, \$135; somme supplémentaire nécessaire pour le service des malles en hiver, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-deux piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les phares et service côtier, savoir :—Pour payer à Wm. Howe, le montant de son compte pour l'entretien des phares en amont de Montréal, \$32.90; pour payer une gratification à la veuve de feu Wm. Smith qui perdit la vie en tentant le sauvetage de la bouée de l'Etat à la dérive des battures des Portugais durant la tempête du 15 avril 1895, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques, savoir :—Pour payer à la veuve de feu J. R. Spencer, le montant d'une année d'appointments due à cet officier pendant qu'il était employé comme observateur au Fort Churchill en 1885, \$120; pour pourvoir au remboursement de l'amende imposée au propriétaire du *Golden City*, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent douze piastres et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Somme supplémentaire pour frais judiciaires, y compris les poursuites dans les fraudes concernant les primes de pêche, \$4,000; Pour le paiement de certains percepteurs de douanes pour service dans la distribution de permis de pêche aux navires américains dans le cours de la saison de 1894, \$338.80; pour payer aux personnes suivantes \$15 chacune, pour la compilation et l'envoi de bordereaux quotidiens au bureau de renseignement sur les pêches, durant la saison de 1894, savoir :—J. P. Brennan, R. Benoît, C. P. Lalacheur, E. G. Randall, A. J. Clark, T. C. Cooke, S. Aucoin, J. M. Viets, J. Thurber, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Colder, J. H. Dunlop, J. R. Ruggles, P. O'Toole, L. McKeen, J. M. McNutt, M. A. Dunn, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. T. Fougère, E. D. Tremaine, J. W. Taylor, E. E. Letson, D. Murray, J. A. D'Entrement, R. H. Bolman, W. C. Henley, D. McAuley, D. Urquhart, \$435; pour payer à S. Wilmot les deniers déboursés par lui pour la pisciculture d'Ottawa et pour la commission des pêcheries d'Ontario, \$78.60; somme supplémentaire pour les pêcheries, \$4,500; Pour payer à Wm. Howe le montant de son compte relatif à la pisciculture et l'exposition des pêcheries d'Ottawa, \$260.57; somme supplémentaire nécessaire pour le service des marées, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les deux premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "\$4,000" les mots "valable jusqu'au 1er septembre 1895."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée et elle est comme suit :—

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Pointe Farran :—pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée des portes d'aval pour l'écluse No 22, \$4,000, valable jusqu'au 1er septembre 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les trois résolutions suivantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

La septième résolution étant lue la seconde fois est amendée en ajoutant après "canal" les mots "valable jusqu'au 1er septembre 1895."

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme suit :—

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour renouveler la superstructure de la jetée à l'entrée de l'écluse No 22 du canal des Galops, valable jusqu'au 1er septembre 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les quinze résolutions suivantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

La vingt-troisième résolution étant lue la seconde fois;

Et la question étant posée, —que cette Chambre concoure dans la dite résolution avec le comité, la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Alors, les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme nécessaire pour compléter le service de l'année pour la police à cheval du Nord Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-huit piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Pour pourvoir à l'excédent de la dépense sur le revenu dans le compte des paiements des annuités en vertu du traité de Robinson, \$1,000; pour payer à MM. Strickland et Burnham les îles Nos 82 et 83 dans le lac Rocheux, \$228.20, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent dix-neuf piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Somme supplémentaire pour services de médecins et médicaments, \$1,000; pour payer à M. Daniel McNeil ses services d'homme de loi dans la cause de McLean vs Livingston *et al.*, tels que taxés par le département de la Justice, \$229.25; pour payer à Alexander McDonald ses services d'homme de loi relatifs aux empiètements sur les réserves Malagawatch et Wyocomagh, comté d'Inverness, N.-E., tels que taxés par le département de la Justice, \$90, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour services de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme de quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Colombie-Britannique, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour services de médecins et médicaments, \$4,000; pour fournir une somme suffisante pour payer au département des terres et des travaux, C.-B., les frais de transport de M. F. A. Devereux, arpenteur des réserves indiennes, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission géologique, savoir:—Somme nécessaire pour payer à l'imprimerie nationale, la publication des cartes, rapports, etc., papeterie et impressions; les appointements des employés provisoires et les avances aux explorateurs pour 1895-96, \$8,000; pour continuer les forages artésiens dans les Territoires du Nord-Ouest (le montant de ce crédit sera disponible jusqu'au 31 décembre 1895), \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent quarante-trois piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour payer la balance des dépenses encourues pour la conférence coloniale tenue à Ottawa en juin et juillet 1894, \$4,443.32; pour rémunérer les officiers suivants de leurs services en rapport avec la conférence coloniale, nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'Acte du service civil: J. L. Payne, secrétaire, \$200; Douglas Stewart, secrétaire, \$200; John Carleton, messenger, \$100, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour rembourser le montant reçu par le département de l'Intérieur comme boni pour une coupe de bois dans ce qui est connu sous le nom de territoire contesté, après la sentence de la Commission des frontières, aucun bois n'ayant été coupé (montant voté de nouveau dans le budget de 1892-93 et non réclaté), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la *Royal Canadian Humane Society*, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-trois piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à l'Hôpital Général de Medicine-Hat:—Pour l'entretien de R. Van Luvan, du 10 mai 1891 au 30 novembre 1892, 561 jours à 50c. par jour, \$280.50; pour l'entretien de S. Johnson, du 15 novembre 1890 au 30 novembre 1892, 746 jours à 50c. par jour, \$373, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent quarante-trois piastres et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir :— Pour payer à M. Miles Cowan, commis au service de Sa Majesté au port de Windsor, Ont., une allocation en sus de ses appointements, pour services rendus en qualité de percepteur intérimaire de ce port, du 1er juin 1889 au 30 novembre 1892 (à voter de nouveau), \$600; pour payer les frais judiciaires dans la cause de la Compagnie du chemin de fer de Toronto vs la Reine, \$1,143.79, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et trois piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour les poids et mesures, savoir :— Pour payer à Levi Werner une compensation pour perte subie par l'emploi de mesures mal vérifiées, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-neuf piastres et quarante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection de la lumière électrique, savoir :— Somme nécessaire pour payer la balance de l'achat d'instruments, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille trois cent dix-huit piastres et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir :— Somme requise pour compléter les paiements au taux autorisé par l'allocation provisoire au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, \$1,850.27; Somme requise pour compléter les paiements pour le service postal sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'exercice 1894-95, \$19,289.09; compensation à M. A. C. James, courrier de chemin de fer de 2e classe, dans la division du Manitoba, pour pertes d'effets personnels, y compris une montre en argent, une chaîne en or, et autres articles perdus dans un accident à un wagon-postal, au pont de Mattawan, par la destruction et l'incendie du train No 1, le 9 juin 1894, sur lequel il était de service, \$79; compensation à M. F. H. Smith, sous-inspecteur des postes de la division postale de Toronto, pour dommages et perte d'habillements et autres articles pendant qu'il essayait de recouvrer des colis postaux des débris du train de la malle du Pacifique Canadien, au pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$18.25; compensation à M. W. Niblock, pour dommages à son bateau et perte d'effets personnels en essayant de recouvrer des colis postaux des débris du train postal du Pacifique Canadien au pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$7.25; compensation à M. A. C. McNaughton, pour pertes d'effets personnels, y compris des vêtements et autres articles, en essayant de recouvrer des colis postaux des débris du train postal du Pacifique Canadien, au pont de Mattawan, le 9 juin 1894, \$15; somme requise pour permettre au directeur général des Postes de payer à M. J. H. Bartlett, en sus de ses appointements actuels de commis de seconde classe, la somme de \$60 pour veiller au service de l'horloge du bureau de poste d'Ottawa, \$60; somme requise pour compléter les paiements pour le service postal ordinaire, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille deux cent une piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les item auxquels il n'a pas été pourvu, 1893-94, savoir :— Somme requise pour payer les item auxquels il n'a pas été pourvu, d'après le rapport de l'Auditeur général, page lx, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions. lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :— Somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la Commission royale sur le commerce des spiritueux. (Autorisation est par les présentes donnée de transférer à "Législation" la somme de \$20,000 votée pour l'impression, etc., dans "Divers" dans le bill des subsides de 1894-95, et de la rendre disponible jusqu'au 31 décembre 1895), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des funérailles de feu l'honorable Sir J. S

D. Thompson (mandat du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution en faveur de Lady Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compte ouvert, savoir :—payer l'achat et la distribution de grains de semence aux colons indigents qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest, principalement dans le district de l'Assiniboia (pour couvrir le mandat de \$50,000 du Gouverneur général), pour l'année finissant le 30 juin 1895.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-dix piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Pénitencier de la Colombie-Britannique—pour payer à Son Honneur le juge Drake ses services de commissaire lors de l'enquête, \$200; pour payer à L. Foster, comptable des pénitenciers, la différence entre \$1,800 et \$2,050, du 24 octobre 1894 au 30 juin 1895, \$170.50, pour l'année finissant le 30 juin 1895.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie pour l'année finissant le 30 juin 1895.

La première résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

La seconde résolution étant lue la seconde fois;

Et la question étant posée,—que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. Davies propose comme amendement, secondé par M. Tarte,—que le montant soit réduit de quinze mille piastres.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Colter,	Langelier,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Davies,	Laurier,	Paterson (Brant),
Beith,	Edgar,	Lavergne,	Perry,
Borden,	Fauvel,	Leduc,	Proulx,
Boston,	Flint,	Lowell,	Rinfret,
Bowers,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Sunborn,
Brodeur,	Gibson,	McCarthy,	Semple,
Campbell,	Godbout,	McGregor,	Sutherland,
Carroll,	Grieve,	McMillan,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	McMullen,	Tyrwhitt,
Casey,	Innes,	Martin,	Vaillancourt, et
Christie,	Landerkin,	Mignault,	Welsh.—48.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Denison,	Joncas,	Mills (Annapolis),
Bain (Soulanges),	Devlin,	Langevin (Sir Hector),	Montague,
Belley,	Dickey,	Leclair,	Ouimet,
Bennett,	Dugas,	Lépine,	Patterson (Colchester),
Bergeron,	Dupont,	Macdonald (King),	Pridham,
Bergin,	Fairbairn,	Macdonell (Algoona),	Robillard,
Blanchard,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McAlister,	Simard,
Boyd,	Foster,	McDonald (Assiniboia),	Sproule,
Cameron,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Taylor,
Cargill,	Girouard (Deux-Mont.),	McDougall (Cap-Breton),	Tisdale,
Carling (Sir John),	Grandbois,	McGreevy,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carpenter,	Grant (Sir James),	McKay,	Wallace,
Chesley,	Haggart,	McLennan,	Weldon,
Costigan,	Hazen,	Marshall,	White (Shelburne),
Curran,	Henderson,	Masson,	Wilnot,
Daly,	Hodgins,	Metcalfe,	Wilson, et
Davis,	Ingram,	Miller,	Wood (Brockville).—68.

Ainsi, elle est résolue négativement.

Alors, la question étant posée sur la motion principale:—elle est résolue affirmativement.

La troisième résolution étant lue la seconde fois;

Et la question étant posée,—que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Denison,	Ingram,	Metcalfe,
Bain (Soulanges),	Devlin,	Joncas,	Mills (Annapolis),
Belley,	Dickey,	Langevin (Sir Hector),	Montague,
Bennett,	Dugas,	Laurier,	Ouimet,
Bergeron,	Dupont,	Lavergne,	Patterson (Colchester),
Bergin,	Edgar,	Leclair,	Perry,
Blanchard,	Edwards,	Lépine,	Pridham,
Boyd,	Fairbairn,	Macdonald (King),	Robillard,
Camoron,	Ferguson (Leedset Gren.),	Macdonell (Algoma),	Simard,
Cargill,	Foster,	McAlister,	Sproule,
Carling (Sir John),	Gibson,	McCarthy,	Taylor,
Carpenter,	Gillies,	McDonald (Assiniboia),	Tisdale,
Cartwright (Sir Richard),	Girouard (Deux-Mont.),	McDougald (Pictou),	Tupper (Sir C. Hibbert),
Casey,	Grandbois,	McDougall (Cap-Breton),	Tyrwhitt,
Chesley,	Grant (Sir James),	McKay,	Wallace,
Costigan,	Guillet,	McLennan,	Weldon,
Curran,	Haggart,	McNeill,	White (Shelburne),
Daly,	Hazen,	Marshall,	Wilmot, et
Davis,	Henderson,	Masson,	Wood (Brockville).— 78.

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Colter,	Landerkin,	Paterson (Brant),
Bain (Wentworth),	Davies,	Langelier,	Proulx,
Beith,	Fauvel,	Leduc,	Rinfret,
Borden,	Flint,	Lowell,	Sanborn,
Boston,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Semple,
Bowers,	Godbout,	McGregor,	Sutherland,
Brodeur,	Grieve,	McMillan,	Tarte,
Campbell,	Guay,	McMullen,	Vaillancourt, et
Carroll,	Hodgins,	Martin,	Wilson.—39.
Christie,	Innes,	Mignault,	

Ainsi, elle est résolue affirmativement.

Alors, les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour la production de copie de toute correspondance et rapports de fonctionnaires du gouvernement concernant la construction d'un édifice public à Kentville, N.-E., et l'achat d'un emplacement pour cet objet, conformément à un crédit voté par cette Chambre en 1886. (*Document de la Session No 72.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion.

Atlantic; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 26) constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 31) à l'effet de constituer en corporation la Société de Bienfaisance Canadienne; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte à l'effet de constituer en corporation La Société Canadienne de secours aux malades."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 39) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885, relatif à la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. LaRivière fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 83) concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada; et, après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Érié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, y compris les appointements de S. J. Jenkins, comme commis de première classe à \$1,400; nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris les appointements de F. R. E. Campeau, comme comptable, à \$1,800 et une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille deux cents cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris les appointements de M. Leyden, à \$600, et T. B. Bassette à \$500, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, y compris les appointements de M. C. Doyle, à \$900, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille sept cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à sa Majesté pour le département de la Commission géologique, y compris l'augmentation statutaire de James White, géographe, du 1er juillet 1895, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres: Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi, à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, lundi, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 71) intitulé: "Acte constituant en corporation le club de pêche du Camp de l'Harmonie, avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 58) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-Rouge, avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 17 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De N. Boyd, M.P., et autres, demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre une pétition pour l'adoption d'un acte prolongeant le délai fixé pour l'exercice des pouvoirs conférés à la cité de Winnipeg par le chapitre 89 des Statuts du Canada de 1889 et ses amendements, nonobstant l'expiration du temps prescrit pour présenter des bills privés.

Du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario, se plaignant de l'insuffisance des résultats obtenus pour la reproduction du poisson blanc dans les établissements d'écllosion situés sur les rives de la rivière Détroit et ailleurs en Canada, et demandant la nomination de trois pêcheurs du dit comté qui seraient chargés d'examiner les lacs intérieurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse dans lesquels on a placé des alevins de poisson blanc, afin de s'assurer si ces lacs contiennent de ce poisson.

Du conseil municipal de la ville de Sandwich, comté d'Essex, Ontario, demandant de rétablir certains privilèges de pêche accordés avant 1891, de suspendre les règlements défendant la pêche dans le mois de novembre, et de permettre aux pêcheurs du Canada de pêcher aussi librement que ceux de l'Ohio et du Michigan, etc.

De Walter Couthard, reeve, et autres, de Oshawa, comté d'Ontario; de Edward McMaster et autres, du comté de Frontenac; de Stephen Burton et autres, du comté de Simcoe; de George Sherwood et autres, du comté de Oxford; de John R. Burn et autres, du comté de Durham; du révérend Jeffrey Hill et autres, du comté de Bruce; de G. J. Korr et autres, du comté de Middlesex; de John S. Troughton et autres, du comté de Grey; de William Stubbs et autres, du comté de Cardwell; de John D. Flemming et autres, du comté de Victoria; de George Devitt et autres, du comté de Waterloo; de C. P. Hill et autres, du comté de Hastings; de Duncan N. McLeod et autres, du comté de Glengarry; de West Anderson et autres, du comté de Wellington; de C. H. Wood et autres, du comté de Norfolk; de Joseph Menzies et autres, du comté de Wentworth; de Clarence Hayward et autres, du comté de Welland; de James Sills et autres, du comté de Addington; de A. E. Gallagher et autres, du comté de Lennox; de G. M. Kilty et autres, du comté de Huron; de George Clayton et autres, du district Manitoulin; de Thomas Vincent et autres, du district de Nipissing; de Thomas Loughheed et autres, du district de Algoma; de James Van Mulder et autres, de la cité de Toronto, tous d'Ontario; et de Henry Collins et autres, de Vancouver et autres lieux, Colombie-Britannique, demandant qu'on n'intervienne pas dans les affaires d'écoles de la province de Manitoba.

La pétition de Joseph Powell et autres, directeurs de la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Népigon et Baie de James, et autres,—demandant à la Chambre d'accorder à la Compagnie certaines subventions en argent et en terres pour aider à la construction de sa ligne entre Népigon et la Baie de James, et pour d'autres fins,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, pour la production d'un état donnant les noms des divers établissements manufacturiers et industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., mentionnés au dernier recensement avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements. (*Document de la Session No 61c.*)

Le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 60) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 62) concernant la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 77) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié; et, après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme en comité général sur le bill (No 97) concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 28) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean", lequel est lu comme suit:—

Page 6, ligne 11, l'article dix-neuf a été retranché et remplacé par le suivant:—

"19. Les articles quatre-vingt-dix à quatre-vingt-douze, inclusivement, et les articles quatre-vingt-dix-neuf à cent soixante et douze, inclusivement, de l'Acte des Chemins de fer, en ce qu'ils concernent l'expropriation de terrains ou leur acquisition d'autre manière et l'indemnité à payer pour ces terrains, s'appliqueront à la compagnie relativement à son entreprise et aux travaux en dépendant de même que s'ils étaient intégralement incorporés dans le présent acte; et l'expression 'chemin de fer,' partout où elle est employée dans les dits articles de l'Acte des Chemins de fer, se lira et s'interprétera, en les appliquant aux fins du présent acte, comme si les expressions 'pont' ou 'ponts' y étaient substituées."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 30) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes," lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 10, retranchez depuis "Hull" jusqu'à "et" dans la 11e ligne.

Page 1, ligne 31, retranchez depuis "modifient" jusqu'à "4" dans la ligne 46, et insérez: "S'appliqueront, autant qu'ils peuvent s'y appliquer, à la compagnie et à son entreprise."

Page 2, ligne 24, retranchez "et."

Page 2, ligne 25, après "sept" insérez: "et deux cent vingt-huit."

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 57) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie," lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 3, retranchez l'article sept.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 71) intitulé: "Acte constituant en corporation le Club de pêche du Camp de l'Harmonie" lesquels sont lus comme suit:

Page 2, ligne 13, après "Nouveau-Brunswick" insérez: "jusqu'à la fourche de la rivière Quatawam Kedgwick (Tomkedgwick)" mais non au delà; après "dans" retranchez "les comtés" et insérez "le comté"; après "Bonaventure" retranchez "et."

Page 2, ligne 14, retranchez "Rimouski".

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 58) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge," lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 14, après "Colombie-Britannique" insérez: "et elle pourra aussi raccorder son chemin à la frontière internationale avec le chemin de fer de la

“ Compagnie du *Columbia and Red Mountain Railway*, organisée en vertu des lois de l'Etat de Washington, et généralement avec le réseau des chemins de fer des Etats-Unis.”

Page 3, ligne 25, retranchez depuis “aussi” jusqu’à “le” dans la 30e ligne et insérez: “conclure toute convention en vue de former quelque raccordement autorisé par l'article quatre de cet acte”.

Page 4, ligne 22, après “partie” insérez ce qui suit comme paragraphe deux de l'article 14.

“ 2. L'Acte des Compagnies de télégraphes électriques, chapitre 132 des Statuts “revisés, s'appliquera aux opérations télégraphiques de la compagnie.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (D) No 115, du Sénat, intitulé: “Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (C) No 110, du Sénat, intitulé: “Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding.”

Et la question étant posée,—que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) concernant la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. McDonald (King), secondé par M. McInerney,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports ou documents concernant l'extension du réseau de voies ferrées dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

M. Flint propose, secondé par M. Craig,—que dans l'opinion de la Chambre, la fabrication, l'importation et la vente des boissons enivrantes en Canada devraient être prohibées par la loi, sauf pour des fins religieuses, scientifiques, industrielles et médicales.

M. Guillet propose comme amendement, secondé par M. Belley,—que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “Vû que le comité judiciaire du Conseil privé impérial est actuellement saisi de l'appel contre la décision de la cour Suprême du Canada sur la juridiction des législatures provinciales en ce qui a trait à la prohibition, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes,—l'étude de cette question devrait être différée jusqu'à ce que cet appel soit décidé et que le rapport du comité judiciaire à ce sujet ait été reçu.”

M. Taylor propose comme sous-amendement, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),—que tous les mots après “que” dans la motion principale et dans l'amendement soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: “cette Chambre, tout en réaffirmant la position qu'elle a prise en 1884 et 1889 sur la question

de prohibition, est d'avis qu'il est inopportun dans le moment d'adopter des mesures législatives au sujet de l'importation, de la vente et de la fabrication des liqueurs enivrantes avant de pouvoir juger des résultats de la commission qui a récemment fait rapport à ce sujet et avant de connaître la décision du comité judiciaire du Conseil privé sur l'appel dont il est saisi en ce qui concerne la juridiction des législatures provinciales et du parlement fédéral en cette matière."

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Davis,	Hutchins,	Marshall,
Bain (Soulanges),	Denison,	Ingram,	Masson,
Béchar, d,	Dupont,	Jeannotte,	Miller,
Bergeron,	Earle,	Lachapelle,	Montague,
Bowman,	Fairbairn,	Langevin (Sir Hector),	Northrup,
Cameron,	Ferguson (Leedsset Gren.),	Leclair,	Ouimet,
Cargill,	Gillies,	Lippé,	Patterson (Colchester),
Carling (Sir John),	Girouard (Deux-Mont.),	Macdonell (Algoma),	Prior,
Chesley,	Grandbois,	McDougald (Pictou),	Robillard,
Corbould,	Grant (Sir James),	McKay,	Taylor,
Costigan,	Haslam,	McLennan,	Tupper (Sir C. Hibbert) et
Curran,	Hazen,	Madill,	White (Shelburne).—51.
Daly,	Henderson,	Mara,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Christie,	Guillet,	Rinfret,
Allan,	Coatsworth,	Harwood,	Roome,
Bain (Wentworth),	Colter,	Hodgins,	Ross (Lisgar),
Beith,	Craig,	Innes,	Sanborn,
Belley,	Davies,	Langelier,	Scriver,
Bergin,	Davin,	Laurier,	Semple,
Bernier,	Dawson,	Macdonald (Huron),	Somerville,
Blanchard,	Dickey,	Macdonald (King),	Stevenson,
Borden,	Dyer,	McAlister,	Sutherland,
Boston,	Edgar,	McInerney,	Tarte,
Bourassa,	Edwards,	McMillan,	Tisdale,
Bowers,	Featherston,	Mills (Annapolis),	Vaillancourt,
Boyd,	Flint,	Mills (Bothwell),	Wallace,
Brown,	Forbes,	Mulock,	Weldon,
Bruneau,	Foster,	Paterson (Brant),	Wilmot,
Caron (Sir Adolphe),	Gillmor,	Perry	Wilson, et
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	Pridham,	Yeo.—70.
Casey,	Guay,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Costigan,	Haslam,	Masson,
Bain (Soulanges),	Curran,	Hazen,	Miller,
Béchar, d,	Daly,	Hutchins,	Mills (Bothwell),
Belley,	Davies,	Jeannotte,	Montague,
Bennett,	Davis,	Lachapelle,	Northrup,
Bergeron,	Denison,	Langelier,	Ouimet,
Bergin,	Dupont,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),
Bernier,	Earle,	Laurier,	Prior,
Bowman,	Fairbairn,	Leclair,	Reid,
Bruneau,	Ferguson (Leedsset Gren.),	Lippé,	Rinfret,
Cameron,	Gillies,	Macdonell (Algoma),	Robillard,
Cargill,	Girouard (Deux-Mont.),	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar),
Carling (Sir John),	Grandbois,	McKay,	Tarte,

Caron (Sir Adolphe), Casey, Chesley, Corbould,	Grant (Sir James), Guay, Guillet, Harwood,	McLennan, Madill, Mara, Marshall,	Tisdale, Tupper (Sir C. Hibbert), Vaillancourt, et White (Shelburne).—68 .
---	---	--	---

CONTRE :

Messieurs

Adams, Allan, Bain (Wentworth), Beith, Blanchard, Borden, Boston, Bourassa, Bowers, Boyd, Brown, Cartwright (Sir Richard), Christie, Coatsworth, Colter,	Craig, Davin, Dawson, Dickey, Dyer, Edgar, Edwards, Featherston, Flint, Forbes, Foster, Gillmor, Grieve, Henderson,	Hodgins, Ingram, Innes, Kaulbach, Macdonald (Huron), Macdonald (King), McAlister, McDonald (Victoria), McInerney, McMillan, Mills (Annapolis), Mulock, Paterson (Brant), Perry,	Fridham, Roome, Sanborn, Scriver, Semple, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor, Wallace, Weldon, Wilmot, Wilson, et Yeo.—57.
--	--	--	--

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée, la Chambre se divise comme dans la dernière division précédente.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 54) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer " avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 18 JUIN 1895.

PRIÈRE.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 24 avril 1895, pour la production de copie de tous ordres du conseil et ordres administratifs concernant la perception des péages sur les quais publics dans le bas du fleuve Saint-Laurent, et particulièrement à Saint-Jean, Ile d'Orléans, et de tous rapports faits par le percepteur au sujet de la perception des péages au dit endroit. (*Document de la Session No 74.*)

M. Dickey, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production de copie de tous papiers et correspondance non confidentiels concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec. (*Document de la Session No 73.*)

M. Foster l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le Rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1894. (*Document de la Session No 15.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, la somme de \$1,143,054.28 soit votée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Daly,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Davies propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" il ressort du rapport des commissaires chargés de s'enquérir des faits se rapportant à la construction, en 1893, des deux ponts à Montréal sur le canal de Lachine, que pour les travaux de superstructure dont les estimations étaient de \$122,000, le gouvernement a déjà été fraudé d'environ \$160,000, alors que des réclamations pour de forts montants pour main-d'œuvre et matériaux que l'on prétend avoir été fournis ne sont pas encore payées ;

" Que ces travaux ont été exécutés par le département des Chemins de fer sans demander de soumissions publiques, sans contrôle ou surveillance convenable et avec une incurie bien faite pour provoquer et encourager la fraude et la malhonnêteté ;

“ Qu'après que le ministre et le département eurent été avertis de l'incurie et de l'extravagance dont on faisait preuve dans la construction de ces ponts, il n'a été fait aucune tentative réelle et efficace pour assurer une honnête exécution des travaux, mais qu'au contraire des sommes énormes ont été, après ces avertissements, payées inconsidérément à des entrepreneurs et autres personnes, et qu'on a laissé la porte ouverte à la perpétration des fraudes au préjudice du gouvernement ;

“ Que bien que la preuve ait fait connaître les noms de maintes personnes qui ont pris part à ces fraudes, nulle tentative n'a été faite pour en poursuivre aucune au criminel, sauf St. Louis ;

“ Que, dans l'espèce, le ministre des Chemins de fer est responsable et mérite, de la part de cette Chambre, la censure la plus sévère pour la négligence, l'incompétence et l'incurie notoire dont fait preuve la conduite de ces travaux, et pour les pertes subies par le pays.”

Et, un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 19 juin 1895.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,
Ordonné, que le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement, soit le premier ordre à la prochaine séance de la Chambre, ce jour, après les interpellations.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 19 JUIN 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Cockburn,—la pétition de l'Association canadienne des fabricants de meubles.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant, votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 29) constituant en corporation la Compagnie James McLaren (à responsabilité limitée), qu'il rapporte, sans amendement.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants qu'il rapporte, sans amendement, savoir :—

“ Bill (D) No 115, du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis.”

“ Bill (C) No 110, du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding.”

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état indiquant tous les contrats comportant quelque subvention et conclus pendant les derniers douze mois au sujet d'un service de steamers entre des ports dans les provinces maritimes et des ports de Cuba, de la Jamaïque ou aucune autre île des Antilles. (*Document de la Session No 75.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 24 avril 1895, pour la production d'un état indiquant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs, les noms des commissaires et le nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé; aussi, d'un relevé du montant total, jusqu'à date, des dépenses se rapportant à cette commission, indiquant séparément le salaire alloué par jour à chaque commissaire et le montant total ainsi payé à chacun d'eux; le montant payé pour frais de voyage de chaque commissaire et le chiffre total de ces frais; le coût du rapport sténographique de la preuve faite devant la commission; le coût de l'impression de la preuve et du rapport de la commission; le montant estimatif encore nécessaire pour solder les dépenses se rapportant à l'achèvement des travaux de la commission. (*Document de la Session No 76.*)

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 118) modifiant l'Acte des pêcheries au sujet de la pêche du saumon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Casey propose, secondé par M. McMullen,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée hier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

Et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

“il ressort du rapport des commissaires chargés de s'enquérir des faits se rapportant à la construction, en 1893, des deux ponts à Montréal sur le canal de Lachine, que pour les travaux de superstructure dont les estimations étaient de \$122,000, le gouvernement a déjà été fraudé d'environ \$160,000, alors que des réclamations pour de forts montants pour main-d'œuvre et matériaux que l'on prétend avoir été fournis ne sont pas encore payées;

“Que ces travaux ont été exécutés par le département des chemins de fer sans demander de soumissions publiques, sans contrôle ou surveillance convenable et avec une incurie bien faite pour provoquer et encourager la fraude et la malhonnêteté;

“Qu'après que le ministre et le département eurent été avertis de l'incurie et de l'extravagance dont on faisait preuve dans la construction de ces ponts, il n'a été fait aucune tentative réelle et efficace pour assurer une honnête exécution des travaux, mais qu'au contraire des sommes énormes ont été, après ces avertissements, payées inconsidérément à des entrepreneurs et autres personnes, et qu'on a laissé la porte ouverte à la perpétration des fraudes au préjudice du gouvernement;

“Que bien que la preuve ait fait connaître les noms de maintes personnes qui ont pris part à ces fraudes, nulle tentative n'a été faite pour en poursuivre aucune au criminel, sauf St. Louis;

“Que, dans l'espèce, le ministre des Chemins de fer est responsable et mérite, de la part de cette Chambre, la censure la plus sévère pour la négligence, l'incompétence et l'incurie notoire dont fait preuve la conduite de ces travaux, et pour les pertes subies par le pays.”

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 54) intitulé: “Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer,” lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 34, retranchez depuis “Ottawa” jusqu'à “dans,” ligne 35, et insérez: “au ou près le rapide des Chênes ou le rapide des Remous.”

Page 2, ligne 4, retranchez depuis “routes” jusqu'à “le” dans la 6e ligne et insérez: “dont elle sera autorisée à faire usage pour les fins de son entreprise par “des contrats conclus avec des corporations municipales ou autres ou par des règlements de ces corporations en ayant.”

Page 2, ligne 8, retranchez “à faire.”

Page 2, ligne 9, après “compagnie” insérez: pourvu que rien de contenu au “présent acte ne soit censé permettre à la compagnie de contrevenir aux lois de la “province d'Ontario ou de la province de Québec relatives au drainage.”

Page 2, ligne 15, après “pourra” insérez: “pour faire fonctionner ses lignes.”

Page 2, ligne 22, retranchez depuis “terrains” jusqu'à “et” dans la ligne 23 et insérez: “n'appartenant pas à la compagnie.”

Page 2, ligne 29, après “Hull” retranchez depuis “fer” jusqu'à “plus” dans la ligne 30 et insérez: “mais elle ne devra pas acquérir.”

Page 2, ligne 31, retranchez depuis “largeur” jusqu'à “et” et insérez: “comme droit de voie.”

Page 4, ligne 30, retranchez “le” et insérez: “de la compagnie du.”

Page 6, ligne 39, retranchez depuis “plantera” jusqu'à “sans” dans la ligne 40.

Page 6, ligne 42, après "municipalité" insérez : "plus d'une ligne de poteaux le long d'un chemin ou d'une rue."

Page 8, ligne 8, retranchez depuis "Ottawa" jusqu'à "dans," ligne 9, et insérez : "au ou près le rapide des Chênes ou le rapide des Remous."

Page 8, lignes 13 et 19, retranchez depuis "vis-à-vis" jusqu'à "dans" et insérez : "le rapide des Chênes ou le rapide des Remous."

Page 9, ligne 27, retranchez depuis "Ottawa" jusqu'à "de" dans la ligne 28, et insérez : "ou avec toute autre compagnie exploitant une ligne,"

Page 9, ligne 38, retranchez depuis "mentionnées" jusqu'à "alinéas," et insérez "aux."

Page 9, ligne 39, après "(e)" insérez : "de l'article dix-sept."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre reprend le débat sur la motion portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

Et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :— "il ressort du rapport des commissaires chargés de s'enquérir des faits se rapportant à la construction, en 1893, des deux ponts à Montréal sur le canal de Lachine, que pour les travaux de superstructure dont les estimations étaient de \$122,000, le gouvernement a déjà été fraudé d'environ \$160,000, alors que des réclamations pour de forts montants pour main-d'œuvre et matériaux que l'on prétend avoir été fournis ne sont pas encore payées ;

"Que ces travaux ont été exécutés par le département des Chemins de fer sans demander de soumissions publiques, sans contrôle ou surveillance convenable et avec une incurie bien faite pour provoquer et encourager la fraude et la malhonnêteté ;

"Qu'après que le ministre et le département eurent été avertis de l'incurie et de l'extravagance dont on faisait preuve dans la construction de ces ponts, il n'a été fait aucune tentative réelle et efficace pour assurer une honnête exécution des travaux, mais qu'au contraire des sommes énormes ont été, après ces avertissements, payées inconsidérément à des entrepreneurs et autres personnes, et qu'on a laissé la porte ouverte à la perpétration des fraudes au préjudice du gouvernement ;

"Que bien que la preuve ait fait connaître les noms de maintes personnes qui ont pris part à ces fraudes, nulle tentative n'a été faite pour en poursuivre aucune au criminel, sauf St. Louis ;

"Que, dans l'espèce, le ministre des Chemins de fer est responsable et mérite de la part de cette Chambre, la censure la plus sévère pour la négligence, l'incompétence et l'incurie notoire dont fait preuve la conduite de ces travaux, et pour les pertes subies par le pays."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 20 juin 1895.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :			
Messieurs			
Allan,	Colter,	Harwood,	Monet,
Bain (Wentworth),	Davies,	Innes,	Mulock,
Beausoleil,	Dawson,	Landerkin,	Paterson (Brant),
Bécharde,	Devlin,	Laurier,	Perry,
Beith,	Edgar,	Leduc,	Proulx,
Bernier,	Fauvel,	Legris,	Rider,
Borden,	Featherston,	Livingston,	Rinfret,

Boston,	Flint,	Macdonald (Huron),	Rowand,
Bowers,	Frazer,	McCarthy,	Sanborn,
Bowman,	Frémont,	McGregor,	Scriver,
Brôdeur,	Gibson,	McIsaac,	Semple,
Brown,	Gillmor,	McMillan,	Somerville,
Bruneau,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McMullen,	Sutherland,
Carroll,	Godbout,	Martin,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	Mignault,	Vaillancourt, et
Casey,	Guay,	Mills (Bothwell),	Yeo.—65.
Christie,			

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Denison,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),
Anyot,	Dessaulniers,	LaRivière,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Dickey,	Lippé,	Prior,
Belley,	Dugas,	Macdonald (King),	Reid,
Bennett,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Robillard,
Bergeron,	Dyer,	Maclean (York),	Roome,
Boyd,	Earle,	McAlister,	Rosamond,
Boyle,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Bryson,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Burnham,	Poster,	McDougald (Pictou),	Ryckman,
Cameron,	Fréchette,	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Cargill,	Gillies,	McGreevy,	Stevenson,
Carling, (Sir John),	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKay,	Taylor,
Carpenter,	Grandbois,	McLennan,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Grant (Sir James),	McLeod,	Tisdale,
Chesley,	Guillet,	McNeill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Haggart,	Mara,	Turcotte,
Cochrane,	Haslam,	Marshall,	Wallace,
Cockburn,	Hazen,	Masson,	Weldon,
Corbould,	Henderson,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Costigan,	Hutchins,	Miller,	White (Shelburne),
Craig,	Jeannotte,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Curran,	Joncas,	Montague,	Wilson,
Daly,	Kaulbach,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Davin,	Kenny,	Ouimet,	Wood (West'land).—102.
Davis,	Lachapelle,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas douze mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, savoir :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—Aide aux écritures et autre, \$1,400; impressions, \$250; papeterie, \$700; divers, \$10,000,—\$12,350, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 55) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (H) No 119, intitulé : " Acte concernant la *Shore Line Railway Company*," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1894, pour la production d'un état indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro', comme on les trouve dans les bulletins du recensement de 1891, avec les noms des divers industriels et le nombre des personnes employées dans chacune des dites industries. (*Document de la Session No 61d.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie de toutes pétitions, lettres et autres papiers adressés au gouvernement et demandant des mesures législatives pour empêcher que la main-d'œuvre étrangère soit employée en Canada. (*Document de la Session No 77.*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures moins vingt minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 20 JUIN 1895.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a pris en considération la requête de N. Boyd, et autres,— demandant l'autorisation de présenter une pétition de la cité de Winnipeg, pour l'adoption d'un acte prolongeant le temps fixé pour l'exercice des pouvoirs conférés à la cité par le chapitre 89 des Statuts du Canada, 1889, et ses amendements,— nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée.”

M. Wood (Westmoreland) du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a pris en considération le bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'assurance d'Ontario contre les accidents, et il est convenu de le rapporter avec des amendements.

“ Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 59) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne scolaire, et il est convenu d'en rapporter le préambule *non prouvé*, car le comité est d'avis qu'il serait contraire à l'intérêt public d'accorder une telle charte. Il recommande, en conséquence, que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

“ Quant au bill (No 78) constituant en corporation l'association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada*, les promoteurs ayant exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant cette session, votre comité recommande qu'elle soit retirée et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.”

Sur motion de M. Gillmor, secondé par M. Edgar,

Ordonné, que le bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la “ Shore Line Railway Company,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland) secondé par M. Boyd,

Ordonné, que le bill (No 78) constituant en corporation l'association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada* soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction ; et aussi, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 59) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Épargne Scolaire soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 120) modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 121) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ouimet ait la permission de présenter un bill (No 123) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Ouimet ait la permission de présenter un bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production de copie de tous papiers et correspondance, concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de "Vieille distillerie de Carling," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un. (*Document de la Session No 78.*)

Aussi, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1895, pour la production de copie de toute correspondance, contrats, rapports et papiers concernant l'Association Canadienne de Secours Mutuel (ci-devant Association Canadienne Mutuelle sur la vie) et l'Association de Bienfaisance du Massachusetts, et de toute correspondance, plaintes, etc., des porteurs de polices, avec tous les détails se rapportant à la fusion des deux compagnies ou associations. (*Document de la Session No 79.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —rapport spécial du recensement sur les industries mécaniques et manufacturières du Canada, par groupes. (*Document de la Session No 8d.*)

Aussi, soumet à la Chambre,—le sommaire préliminaire des affaires des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1894; et sommaire des affaires des compagnies d'assurance canadienne sur la vie d'après le système de cotisation pour 1894. (*Document de la Session No 4a.*)

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

"Votre comité recommande que la preuve faite actuellement devant le comité au sujet de certains paiements à Hugh Ryan et Cie, pour travaux exécutés sur le canal du Sault Sainte-Marie, et d'un prêt de \$300,000 à la Compagnie du pont de Frédéricton et St. Mary, soit imprimée jour par jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet."

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Amyot,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Comptes Publics.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

"Résolu,—que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, la somme de \$1,143,054.28 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada."

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 125) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 126) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant les traitements des juges des cours provinciales, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

“ Résolu,—qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire que les traitements des juges ci-dessous mentionnés seront comme suit :—

“ Deux juges de la cour de circuit du district de Montréal, chacun \$3,000 par année.

“ Cinq juges de cours de comté dans le Manitoba, chacun \$2,000 par année, durant les trois premières années de service, et \$2,400 chacun, par année, après ces trois années de service.

“ Le juge local du district de la Colombie-Britannique, \$1,000 par année.”

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) modifiant de nouveau l'Acte des billets fédéraux.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'acte relatif aux juges des cours provinciales.

(*En comité.*)

Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant les juges des cours provinciales en abrogeant l'article 14 et le remplaçant par le suivant :

" 14. Si un juge d'une cour supérieure qui a continué d'agir comme juge d'une cour supérieure en Canada ou dans aucune des provinces, pendant quinze ans ou plus, ou qui est devenu affligé de quelque infirmité permanente qui l'empêche de remplir utilement ses fonctions, se démet de sa charge, Sa Majesté pourra, par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, énonçant la période pendant laquelle ce juge a exercé ses fonctions ou l'infirmité permanente qui l'empêche de les exercer, lui accorder une pension égale aux deux tiers du traitement attaché à la charge qu'il occupait au moment de sa démission ; et cette pension commencera immédiatement après sa démission et lui sera servie sa vie durant.

" 2. Les cours de Vice-Amirauté et la cour Maritime d'On'ario seront considérées comme ayant été des cours supérieures, les juges locaux en Amirauté de la cour de l'Echiquier comme ayant été des juges d'une cour supérieure, et les magistrats stipendiaires dans les limites des Territoires du Nord-Ouest comme ayant été juges d'une cour Supérieure dans le sens de cet article."

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) modifiant la loi concernant la pêche du homard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent quarante-trois piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire du Canada, savoir :—Dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses imprévues, (taxes, assurance, loyer de terrain, etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada—Aide aux écritures et autre, \$1,400; impressions, \$2,000; papeterie, \$2,000; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice :—Aide aux écritures et autre, \$2,500; écriture, division des pénitenciers, \$300; impressions, \$1,500; papeterie, \$2,200; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et Défense :—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions, \$1,200; papeterie, \$1,400; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Secrétaire d'Etat :—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions, \$900; papeterie, \$1,000; divers, 2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'imprimerie et de la papeterie, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions, \$600; papeterie, \$600; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix sept mille trois cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions \$5,000; papeterie \$3,500; divers \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages savoir :—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions, \$1,550; papeterie, \$1,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général :—Aide aux écritures et autre, \$1,300; impressions, \$650; papeterie, \$600; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil de la Trésorerie, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$1,000; impressions, \$1,600; papeterie, \$700; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes :—Aide aux écritures, \$1,700; impressions, \$600; papeterie, \$1,400; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions, \$750; papeterie, \$1,000; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, savoir :—Impressions, \$1,500; papeterie, \$1,400; divers, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$9,000; impressions, 2,300; papeterie, \$1,200; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, savoir :—Aide aux écri-

tures et autre, \$2,000; impressions, \$4,000; papeterie, \$2,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, savoir:—Impressions, \$2,000; papeterie, \$4,000; divers, 2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir:—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$3,000; impressions, \$1,000; papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, savoir:—Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,300; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000; bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,100; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard—Appointements, \$10,400; dépenses imprévues, \$1,700; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$32,850; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,400; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$4,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets, \$5,000; impression de billets, \$50,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; traitements de deux juges de la cour de district à Montréal, à \$3,000, \$6,000; frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de circuit, Colombie-Britannique, \$7,500; allocations de voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des autres cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$200; deux arbitres officiels à \$1,000 chacun, \$2,000; frais de voyage des arbitres officiels, \$200; frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir:—Rapporteur de la cour, \$2,400; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,550; commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,100; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$700; bibliothécaire, \$1,100; M. R. G. Davis, secrétaire et sténographe du juge en chef et des juges de la cour, sera commis de 3e classe, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$750; gardien, \$700; trois messagers, à \$500 chacun, \$1,500; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissiers, etc.), et \$300 de livres pour les juges, \$3,750; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$4,500; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Échiquier du Canada, savoir:—Commis de seconde classe, \$1,400; commis de troisième classe, \$1,000; commis de troisième classe, \$500; messenger, \$397; dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Échiquier, \$1,000; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, \$225; appointements du registraire, cour de l'Échiquier en Amirauté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt, cour de l'Échiquier en Amirauté, Qué., \$333.34; local pour la cour de l'Échiquier en Amirauté, au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill (No 7) intitulé: "Acte modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites, sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (J) No 128, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant certaines délinquantes dans la province de la Nouvelle-Ecosse," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 21 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par Sir John Carling,—la pétition du conseil de la Chambre de Commerce de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association Canadienne des fabricants de meubles,—demandant l'adoption d'une loi de faillite.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la *Shore Line Railway Company*.”

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa ; et

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

A l'égard du bill en dernier lieu mentionné, votre comité désire appeler l'attention de la Chambre sur les dispositions des articles 8 et 9, attendu que la compagnie n'a fait aucune mention dans l'avis ou la pétition concernant ce bill de son intention de demander ces pouvoirs.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité recommande que les services de M. A. N. Montpetit, l'un des traducteurs des Débats, ne soient plus requis, à dater d'aujourd'hui.

Sur motion de M. Gilmor, secondé par M. Martin,

Ordonné, que le bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la *Shore Line Railway Company*,” soit placé sur la liste des Ordres pour seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Résolu,—que l'ordre des affaires du mercredi, aux termes de la règle 19, soit l'ordre des affaires pour lundi prochain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 de cette Chambre qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés

soit suspendue au sujet de la pétition suivante présentée ce jour, et que la dite pétition soit lue et reçue immédiatement.

Et la dite pétition est lue et reçue et elle est comme suit :—

Du conseil municipal de la cité de Winnipeg,—demandant l'adoption d'un acte à l'effet de faire revivre et continuer à mettre en vigueur l'acte et ses amendements relatifs à l'utilisation du pouvoir hydraulique de la Rivière Assiniboine, et de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux autorisés par le dit acte.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie de toutes pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche sur le côté intérieur de l'île Little Hope, près du havre de Port-Joli en bas. (*Document de la Session No 80.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 125) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, en renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Assurances.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant les juges des cours provinciales, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—qu'il est expédient d'amender l'acte concernant les juges des cours provinciales en abrogeant l'article 14 et le remplaçant par le suivant :

“ 1. Si un juge d'une cour supérieure qui a continué d'agir comme juge d'une cour supérieure en Canada ou dans aucune des provinces, pendant quinze ans ou plus, ou qui est devenu affligé de quelque infirmité permanente qui l'empêche de remplir utilement ses fonctions, se démet de sa charge, Sa Majesté pourra, par lettres patentes sous le grand sceau du Canada, énonçant la période pendant laquelle ce juge a exercé ses fonctions ou l'infirmité permanente qui l'empêche de les exercer, lui accorder une pension égale aux deux tiers du traitement attaché à la charge qu'il occupait au moment de sa démission; et cette pension commencera immédiatement après sa démission et lui sera servie sa vie durant.

“ 2. Les cours de Vice-Amirauté et la cour Maritime d'Ontario seront considérées comme ayant été des cours supérieures, les juges locaux en Amirauté de la cour de l'Echiquier comme ayant été des juges d'une cour supérieure, et les magistrats stipendiaires dans les limites des Territoires du Nord-Ouest comme ayant été juges d'une cour supérieure dans le sens de cet article.”

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert, Tupper ait la permission de présenter un bill (No 129) modifiant la loi concernant les pensions des juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les paiements faits ci-devant au fonds général du revenu des Territoires du Nord-Ouest.

(En comité.)

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que tout versement fait jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest, des amendes, débits et confiscations qui appartenaient à Sa Majesté pour les besoins publics du Canada, ou de quelque partie de ces amendes, débits ou confiscations, soit légalisé; et que les amendes, débits ou confiscations ainsi versés au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas remis à Sa Majesté pour être appliqués aux besoins publics.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (D) No 115, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le Divorce, auquel a été renvoyé le bill suivant, savoir:—Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (C) No 110, du Sénat, intitulé: " Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding "; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois,—la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce auquel a été renvoyé le bill suivant, savoir :—

Bill intitulé : " Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 81) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède de nouveau à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 29) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée),—lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 19, après " susdit " insérez ce qui suit comme article A.

ARTICLE A.

Dans la production, l'exploitation, la communication ou distribution d'électricité ou de force électrique ou hydraulique, la compagnie sera sujette aux dispositions suivantes, savoir :

(a.) La compagnie ne mettra aucun empêchement au droit de circulation ou d'usage du public sur ces chemins publics, grandes routes, rues, ponts ou cours d'eau et autres lieux semblables, et n'y causera aucun dommage inutile, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte-cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment ;

(b.) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du chemin ou de la rue, ni ne plantera plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin ou d'aucune rue, sans le consentement du conseil municipal ayant juridiction sur les chemins ou rues de la municipalité ;

(c.) Dans toutes les municipalités, les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige ;

(d.) Chaque fois que, dans un cas d'incendie, il deviendra nécessaire, pour l'éteindre ou sauver les propriétés, d'abattre les poteaux ou de couper les fils, le fait que les poteaux auront été abattus ou que les fils, de la compagnie auront été coupés dans ces circonstances, d'après les ordres de l'ingénieur en chef ou autre officier en charge de la brigade des pompiers, ne donnera droit à la compagnie à aucune réclamation d'indemnité pour les dommages qu'elle en pourrait éprouver ;

(e.) La compagnie sera responsable de tous dommages que ses agents, employés et ouvriers causeront aux particuliers ou aux propriétés en construisant, exécutant ou entretenant quelque'un des dits ouvrages autorisés par le présent article ou le précédent ;

(f.) La compagnie n'abattrà pas ou ne mutilera aucun arbre planté pour l'ombrage, ni aucun arbre fruitier ou d'ornement ;

(g.) Dans toutes municipalités, l'ouverture des rues pour l'érection des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre se fera sous la direction et surintendance de tel ingénieur ou autre officier que le conseil désignera, et de telle manière que le conseil prescrira ; le conseil pourra aussi prescrire et désigner les endroits où devront être plantés les poteaux dans la municipalité ; et la surface de la rue sera, dans tous les cas, remise autant que possible dans son premier état par la compagnie et à ses frais ;

(h.) Nul acte du parlement astreignant la compagnie, si l'on découvre un moyen efficace pour faire passer les fils électriques sous terre, à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de continuer à poser ses fils sur poteaux dans les cités, villes ou villages incorporés, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte ;

(i.) Nul ne travaillera à l'érection ou la réparation d'aucune ligne ou d'aucun instrument de la compagnie sans porter sur un endroit bien apparent de ses vêtements, une médaille ou un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître.

(j.) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie, ses employés, ouvriers ou agents, à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou réparer quelque'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou de l'occupant de la propriété ;

(k.) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou l'usage des chemins public, grandes routes ou rues, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, il sera du devoir de la compagnie, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable par écrit donné par toute personne qui voudra les faire enlever, d'enlever ces fils ou poteaux ; et en cas de négligence ou défaut de la part de la compagnie à le faire, toute telle personne pourra les enlever aux frais de la compagnie, en ne faisant aucun dommage inutile ; et cet avis pourra être donné au bureau central de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité où l'on voudra faire enlever ces fils ou poteaux, ou, dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou d'officier, cet avis pourra être donné soit au dit bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité voisine ou plus rapprochée de celle dans laquelle ces fils ou poteaux devront être enlevés ;

(l.) La compagnie prendra les mesures et précautions nécessaires pour retenir, diriger et évacuer les eaux sauvages et de drainage qui gêneront ou empêcheront ses travaux, soit que ces eaux viennent de drains artificiels, ou de cours d'eau et ruisseaux naturels existant à l'époque des dits travaux, lorsque ceux-ci croiseront, toucheront ou dérangeront ces drains, cours d'eau et ruisseaux.

(m.) Toutes contestations, différends ou plaintes qui surgiront par la suite au sujet de la construction de nouveaux drains et de la modification, de l'agrandissement et du changement des drains, cours d'eau naturels ou ruisseaux existants, et au sujet de la question de savoir qui devra faire cette modification, cet agrandissement ou ce changement, et par qui les frais en devront être supportés, et aussi toute contestation ou plainte au sujet du mode d'exécution de ces travaux ou de leur suffisance en conformité des dispositions de l'alinéa précédent, seront examinées entendues et décidées par le comité des chemins de fer du Conseil privé, de la manière prescrite pour le règlement de toutes autres questions dont le dit comité est chargé de s'enquérir, entendre et décider en vertu de l'Acte des chemins de fer.

(n.) L'autorisation par le présent donnée au sujet de ces rues, grandes routes et places publiques ne sera exercée qu'en conformité de toute convention conclue à leur sujet entre la compagnie et les dites municipalités respectivement, et sauf tous règlements des conseils des dites municipalités passés pour sa mise à exécution.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quinze mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cinq cent soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cent soixante et huit piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante et un mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Solde de l'état-major, des corps permanents et de la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrage et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cent trente-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Habillements et nécessaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remontes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues—Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, y compris les munitions gratuites aux ligues de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, C.-B., 1895-96—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$77,500 ; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$47,500 ; \$125,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (No 63) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack."

Bill (No 64) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada."

Bill (No 70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata."

Bill (No 66) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 79) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée), avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill (No 56) intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 24 JUIN 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Chambre de Commerce de la cité de London, Ontario, —demandant l'adoption d'un acte prescrivant que le port des lettres mises à la poste dans les cités et villes pour y être délivrées, soit réduit de deux centins à un centin par once.

Sur motion de M. LaRivière, secondé, par M. Davin.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1895, pour la production d'un état indiquant la date à laquelle le steamer *Stanley* a commencé ses voyages dans l'automne de 1894 entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E.; la date à laquelle il a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E. et Pictou, N.-E.; la date de chaque voyage de Charlottetown et de Georgetown à Pictou; le nombre de sacs de malle transportés à chaque voyage; le nombre de voyageurs venant de l'Île du Prince-Edouard ou y allant; les recettes provenant des voyageurs; le montant de fret transporté dans les deux endroits et les recettes en provenant; la totalité des dépenses et des recettes du dit steamer jusqu'au 15 avril 1895; aussi, le montant reçu pour le fret et les voyageurs transportés par le dit steamer de Pictou à Charlottetown, dans le printemps de 1894 et 1895, respectivement. (*Document de la Session No 82.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie des rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues par le gouvernement sur ce même sujet. (*Document de la Session No 66a.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre H. Langevin, Félix Pilon, Alexandre Théoret et autres personnes, concernant des réclamations contre le gouvernement fédéral par suite de dommages causés à leurs propriétés lorsque le steamer *Ocean* a brisé l'écluse No 12, sur le canal de Beaubarnois, au printemps de 1894. (*Document de la Session No 84.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état indiquant les recettes brutes du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, depuis le 30 juin 1894; aussi, d'un état donnant les dépenses totales de ce chemin de fer depuis la dite date; aussi, d'un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la dite date sous les chapitres respectifs suivants :—

- (a) Gages et salaires des employés;
- (b) Paiements au président, comme tels;
- (c) Paiements aux directeurs, comme tels;
- (d) Paiements pour autres frais d'exploitation;
- (e) Paiements à compte de la construction, non inclus dans les chapitres ci-dessus. (*Document de la Session No 83.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 21 mai 1894, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes ou tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis au

sujet de certains paquets de matière imprimée affranchis par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant des Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le Directeur général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au Bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste et n'étant pas des papiers ou documents législatifs; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la malle d'un pays à l'autre; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les paquets susdits étaient adressés; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire. (*Document de la Session No 85.*)

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—le rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1894, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1894. (*Document de la Session No 16c.*)

Ordonné, que M. Montague ait la permission de présenter un bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 131) modifiant les Actes concernant les pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

ABERDEEN,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de l'adresse que vous avez loyalement adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture de la session, et j'ai foi en l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention sérieuse les mesures qui vous ont été soumises.

LA CITADELLE,

QUÉBEC, 20 juin 1895.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Dupont,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance pétitions, mémoires ou autres documents concernant les réclamations de colons de Manitoba qui ont payé leurs lots de préemption que d'autres ont été autorisés à prendre à titre de seconds homesteads.

M. Casey propose, secondé par M. Welsh,—qu'il est à propos de pourvoir à l'inspection des chaudières de locomotives par des fonctionnaires de l'Etat, comme cela se pratique actuellement pour les chaudières de navires et autres.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec la permission de la Chambre.

M. Flint propose, secondé par M. Forbes,—qu'il soit voté une adresse demandant copie de toutes pétitions et correspondance entre la *Shore Line Railway Company* de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses promoteurs ou directeurs et le gouvernement concernant l'entreprise de la compagnie; aussi, copie de toute correspondance entre E. Franklin Clements, J. D. Ralston, Frederick Baird ou autres promoteurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud de la Nouvelle-Ecosse ou aucuns des directeurs de la dite compagnie et le gouvernement, jusqu'à la date des procédures dans les cours de la Nouvelle-Ecosse, pour liquider les affaires de la dite compagnie; aussi, copie de toutes pétitions, conventions et correspondance entre la dite compagnie et le gouvernement au sujet de l'obtention d'une charte du parlement fédéral pour former une nouvelle compagnie, et au sujet de l'entreprise de la dite compagnie ou de l'entreprise de la nouvelle compagnie projetée.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 90) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) à l'effet de réduire le traitement du Gouverneur général.

M. Mulock propose, secondé par M. McMullen,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Daly propose comme amendement, secondé par M. Haggart,—que le mot "maintenant" jusqu'à la fin de la question soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants: "dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir James Grant, secondé par M. Kenny,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 25 JUIN 1895.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la cité de Winnipeg, demandant un acte prolongeant le temps fixé pour l'exercice des pouvoirs que lui confère le chapitre 89 des Statuts du Canada 1889, et ses amendements, touchant l'utilisation du pouvoir hydraulique de la rivière Assiniboine.

“Comme le temps prescrit pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la 49ème règle qui limite le délai pour présenter de tels bills soit suspendue dans ce cas.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“Votre comité a pris en considération le bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, et il est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce qu'à son avis une action législative n'est ni désirable ni nécessaire à présent.

“Votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Taylor propose, secondé par M. Sutherland,—que la partie du huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, relative au bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Sproule,

Ordonné, que la partie de la 49ème règle qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet d'un bill à l'effet de remettre en vigueur et de modifier les Actes autorisant la cité de Winnipeg à utiliser le pouvoir hydraulique de la rivière Assiniboine, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, qu'à M. Martin ait la permission de présenter un bill (No 132) remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (No 133) modifiant encore le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 125) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire

face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Daly,

Ordonné, que le quorum du comité mixte des deux Chambres sur le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892, soit réduit à neuf membres, et que le dit comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant les paiements faits ci-devant au fonds général du revenu des Territoires du Nord-Ouest, fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que tout versement fait jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest, des amendes, délits et confiscations qui appartenaient à Sa Majesté pour les besoins publics du Canada, ou de quelque partie de ces amendes, délits ou confiscations, soit légalisé; et que les amendes, délits ou confiscations ainsi versés au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest ne seront pas remis à Sa Majesté pour être appliqués aux besoins publics.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 134) à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, délits et confiscations faits jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Travaux publics.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) à l'effet de modifier le chapitre dix des Statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre de Trois-Rivières.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Mills (Bothwell) propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—“cette Chambre déclare que depuis 1880, les dépenses publiques ont toujours été en augmentant et qu'elles devraient être diminuées.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Christie,	Landerkin,	Monet,
Bain (Wentworth),	Colter,	Langelier,	Mulock,
Beausoleil,	Davies,	Laurier,	Proulx,
Beith,	Dawson,	Lavergne,	Rider,
Bruneau,	Delisle,	Leduc,	Rinfret,
Boston,	Devlin,	Legris,	Sanborn,
Bowers,	Edwards,	Lowell,	Scriver,
Bowman,	Featherston,	Macdonald (Huron),	Semple,
Brodeur,	Flint,	McGregor,	Somerville,
Brown,	Gibson,	McIsaac,	Sutherland,
Campbell,	Gillmor,	McMillan,	Tarte,
Carroll,	Guay,	McMullen,	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Mignault,	Welsh et
Casey,	Innes,	Mills (Bothwell),	Yeo.—57.
Charlton,			

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Belley,	Dyer,	Maclean (York),	Reid,
Bennett,	Earle,	McAlister,	Robillard,
Bergeron,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Rosamond,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Victoria),	Ross (Dundas),

Boyd,	Foster,	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar),
Boyle,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Ryckman,
Cameron,	Grandbois,	McKay,	Sproule,
Cargill,	Grant (Sir James),	McLennan,	Stevenson,
Carling (Sir John),	Guillet,	McLeod,	Taylor,
Carpenter,	Haslam,	Madill,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Hazen,	Mara,	Tisdale,
Chesley,	Henderson,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cleveland,	Hughes,	Masson,	Turcotte,
Coatsworth,	Hutchins,	Metcalfe,	Wallace,
Corbould,	Jeamotte,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Craig,	Kaulbach,	Montague,	White (Shelburne),
Curran,	Kenny,	Northrup,	Wilmot,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,	Wilson,
Davin,	LaRivière,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Davis,	Lippé,	Pelletier,	Wood (Westland).—87.
Denison,	Macdonald (King),	Prior,	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille sept cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat, savoir:—Appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—Traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, y compris \$300 pour un commis pour le chef de l'opposition, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la dépense suivante, savoir:—Estimation approuvée du Sergent d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Bibliothèque du Parlement, savoir:—Appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses suivantes, savoir:—Livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, etc., \$12,000; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépenses contingentes, \$2,600, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales, savoir:—Impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir:—Archives, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, impression et gravures, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60, S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique, impression du *Year Book and Statistical Record of Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, T.N.O., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour recensement et statistique, pour la publication des volumes IV et V, y compris la lecture des épreuves et les frais d'impression, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution des rapports et bulletins des terres expérimentales et distribution de grains de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai ainsi que des arbres et grains de semence, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté:—Somme additionnelle pour encourager l'industrie laitière dans la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et la Colombie-Britannique, savoir:—Instructeurs voyageurs surnuméraires dans la Nouvelle-Écosse pour toute l'année, \$300; deux laiteries ambulantes dans le Manitoba et le Nord-Ouest, quatre hommes à \$500 chacun, \$2,000; frais de voyages, \$350 chacun, \$1,400; trois stations laitières dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest à \$500 chacune, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses suivantes, savoir:—Montant nécessaire pour ouvrage additionnel dans l'île du Prince-Edouard, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition spéciale de photographie à l'Institut Impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir :—Pour gratification annuelle—à Lady Cartier, \$1,200 ; Mme Delaney, \$400 ; Mme Gowanlock, 400 ; Mlle Harriet Fraser, \$250 ; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1812, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent vingt-cinq piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux écobailleurs, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite, savoir :—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 26 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant.—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 53) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)."

Bill (No 83) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada."

Bill (No 22) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des billets fédéraux."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 80) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 49) intitulé : " Acte conceruant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée)," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill (No 48) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Règles et ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada. (*Document de la Session No 86.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins quatorze minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 26 JUIN 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par M. McAlister,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du lac Supérieur.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en réponse à une annonce publiée en octobre 1894, demandant des soumissions pour la construction de la première section de la division des lacs Simcoe et Balsam, et de la première section de la division de Peterborough et Lakefield du canal de la Trent; aussi, les quantités approximatives des différentes classes de travaux spécifiés dans la formule des soumissions pour les deux sections ci-dessus, sur lesquelles le montant total de chaque soumission était basé. (*Document de la session No 87.*)

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 26 juin 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir Henry Strong, chevalier, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, à 3 p.m., pour y sanctionner les bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes pétitions et correspondance entre la "*Shore Line Railway Company*" de la Nouvelle-Ecosse, ou aucun de ses promoteurs ou directeurs et le gouvernement concernant l'entreprise de la compagnie; aussi, copie de toute correspondance entre E. Franklin Clements, J. D. Ralston, Frederick Baird ou autres promoteurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud de la Nouvelle-Ecosse ou aucuns des directeurs de la dite compagnie et le gouvernement, jusqu'à la date des procédures dans les cours de la Nouvelle-Ecosse, pour liquider les affaires de la dite compagnie; aussi, copie de toutes pétitions, conventions et correspondance entre la dite compagnie et le gou-

vernement au sujet de l'obtention d'une charte du parlement fédéral pour former une nouvelle compagnie, et au sujet de l'entreprise de la dite compagnie ou de l'entreprise de la nouvelle compagnie projetée.

Et la question étant posée sur la dite motion,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 45) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 17, retranchez depuis "chemins" jusqu'à "et" et insérez : "est expiré."

Page 1, ligne 39, retranchez depuis "Compagnie" jusqu'à "les" dans la première ligne de la page 2, et insérez : "termine avant la fin de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et aussi pendant chaque année ensuite, telle partie de sa voie ferrée, "qui ne devra pas être moindre de vingt milles, que le Gouverneur en conseil déterminera de temps à autre, à défaut de quoi."

Page 2, ligne 2, retranchez "soient" et insérez "seront."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 56) intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "limitée" jusqu'à "toutes", ligne 14, et insérez :—"lequel contrat est contenu dans l'annexe du présent acte—et transférant,"

Page 1, ligne 27, après l'article 2, insérez l'annexe suivante :

ANNEXE.

Contrat fait ce trente-unième jour de décembre de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, entre la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), corporation ayant son siège à New-Glasgow, dans le comté de Pictou, province de la Nouvelle-Ecosse, ci-après appelée "la Compagnie d'aciéries et de forges," d'une part, et "la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," ayant son siège à New-Glasgow susdit, ci-après appelée "la Compagnie d'aciérie," d'autre part.

Considérant qu'en vertu du chapitre 117 des Statuts du Canada, 57-58 Victoria, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," la dite "Compagnie d'aciérie" a été constituée en corporation et revêtue par le dit acte, entre autres pouvoirs, droits et privilèges, de ceux énoncés et spécifiés dans les articles huit et neuf du dit acte, lesquels articles sont conçus dans les termes suivants, savoir :

Article "8." La compagnie (c'est-à-dire la "Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, à responsabilité limitée") pourra acheter, prendre à bail ou autrement acquérir et prendre, comme industries actives, en totalité ou en partie, aux termes et conditions qui seront arrêtés et convenus avec les autres compagnies ci-dessous mentionnées respectivement, et pourra ensuite posséder et exercer les affaires, immunités, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges et biens de la *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)*, et de la Compagnie d'aciéries

et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), ou de l'une ou l'autre des dites compagnies, et en payer le prix soit entièrement ou partiellement en argent, soit entièrement ou partiellement en actions du capital social de la compagnie, libérées ou partiellement libérées, ou émises comme entièrement ou partiellement libérées, et qu'elles aient été souscrites ou non, soit entièrement ou partiellement en débetures de la compagnie, ou autrement, selon qu'il sera convenu ; ou elle pourra, aux termes et conditions qui seront convenus entre elles respectivement, faire et exécuter toute convention avec l'une ou l'autre de ces compagnies, pour l'exploitation et la gestion, par la compagnie, des affaires de l'une ou l'autre de ces compagnies, ou de toutes deux ; et dans le cas où cet achat, ce bail ou autre mode d'acquisition, ou cette convention d'exploitation, serait conclu, elle pourra aussi prendre à ses charges, payer ou garantir les obligations, dettes, contrats et engagements, en totalité ou en partie, de la dite *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)*, et de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), ou de l'une ou l'autre ; et elle pourra aussi souscrire, acheter ou autrement acquérir, et pourra garder ou vendre les actions, débetures ou autres effets des dites compagnies, ou de l'une ou l'autre, au sujet de toute opération faite avec les dites compagnies, ou l'une ou l'autre, ou autrement, en vertu du présent article ; pourvu que après cette fusion les compagnies ci-dessus mentionnées ne puissent plus exercer leurs pouvoirs corporatifs ou se servir de leur nom de corporation pour aucune fin, si ce n'est pour appuyer et mettre à effet la dite vente ou toute autre transfert absolu, et la liquidation de leurs affaires.

Article "9." Les directeurs de la compagnie (c'est-à-dire la "Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, à responsabilité limitée") pourront faire et émettre comme libérées et acquittées des actions du capital social de la compagnie, qu'elles aient été souscrites ou non, et qu'elles aient été payées ou non, en paiement des affaires, immunités, entreprises, propriétés, droits, pouvoirs, privilèges et biens des dites compagnies, ou de l'une ou de l'autre, acquis en vertu du présent acte, et pourront répartir et remettre ces actions aux dites compagnies ou à l'une ou l'autre respectivement, ou à leurs actionnaires respectivement, ou à toute autre compagnie, société ou sociétés, individu ou individus comme associés, selon qu'il sera convenu ; et cette émission et répartition d'actions liera la compagnie, et il ne pourra être fait aucune demande de versements sur ces actions, et leurs porteurs ne seront, non plus, aucunement responsables à leur égard ;"

Et considérant que les directeurs de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," dans le but de soumettre aux actionnaires de celle-ci la question de la vente et du transfert à la dite "Compagnie d'aciérie" de ses immeubles, outillages, matériaux, capitaux, contrats, créances, actif et toutes ses autres propriétés quelconques, comme le prévoit l'acte précité, ont convoqué une assemblée des dits actionnaires par avis dûment et régulièrement donné ;

Et considérant qu'une assemblée des actionnaires de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," à la suite de l'avis, s'est tenue le douzième jour de décembre A.D., 1894, et qu'à cette assemblée les dits actionnaires ont adopté et approuvé certaines résolutions, conçues dans les termes suivants :

1^{re} Résolution.—En vertu du pouvoir donné par le chapitre 117 des Statuts du Canada, 57-58 Victoria, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), adopté par le parlement du Canada, et sanctionné le 23 juillet, A.D. 1894, la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) cède ses immeubles, outillages, matériaux, capitaux, contrats, créances, actif et toutes ses autres propriétés quelconques, à la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), pour et moyennant cinq mille trois cents actions ordinaires et cinq mille trois cents actions privilégiées du capital social de la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), de la valeur au pair de cent piastres chacune, lesquelles actions devront être entièrement libérées et non sujettes à versement. Le transfert des dits immeubles, outillages, matériaux, capitaux, contrats, créances, actif et de toutes autres propriétés quelconques de la Compagnie d'aciéries et de forges de la

Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), s'effectuera le 31 décembre 1894; mais le dit transfert ne sera fait qu'aux conditions suivantes :

1^o La dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) se chargera de toutes les dettes alors échues ou à échoir, ainsi que de tous contrats, actions en justice, obligations de toute nature et entreprises auxquels cette compagnie sera alors partie.

2^o La Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) acquerra les immeubles, outillages, matériaux, capitaux, contrats, créances, actif et toutes autres propriétés quelconques de la *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)* pour et moyennant cinq mille actions ordinaires et cinq mille actions privilégiées de la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), lesquelles actions devront être entièrement libérées et non sujettes à versement : la dite acquisition devant avoir effet du 31 décembre 1894; la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) se chargeant de toutes dettes alors dues ou à échoir de la dite *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)*, ainsi que de tous contrats, actions en justice, obligations de toute nature et entreprises auxquels cette dernière sera alors partie.

3^o La dite *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)* ni cette compagnie ne paieront à aucun actionnaire de dividende pour le semestre clos le 31 décembre 1894, ni de dividende afférent à un terme antérieur; en considération de quoi, la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) paiera, sur les premiers profits divisibles, aux porteurs des actions privilégiées de la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) un dividende de quatre pour cent, au lieu des dividendes ainsi abandonnés, lequel sera en sus des dividendes auxquels ils auraient droit sur leurs dites actions privilégiées à compter de la date de leur émission ;

Les actionnaires de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) devant transférer leurs actions à la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

2e Résolution.—Les cinq mille trois cents actions ordinaires, et les cinq mille trois cents actions privilégiées du capital social de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) reçues par la présente compagnie à raison de la vente de ses propriétés en vertu de la résolution adoptée ce jour, sera répartie entre les actionnaires de cette dernière comme il suit :

Trois mille actions privilégiées de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) se répartiront entre les porteurs d'actions privilégiées de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) de façon à ce que chaque actionnaire reçoive par chaque nombre de cinq actions privilégiées qu'il possèdera de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) six des actions privilégiées de la dite Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Deux mille trois cents actions privilégiées et cinq mille trois cents actions ordinaires de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) se répartiront entre les porteurs des actions ordinaires de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) au *pro rata*, selon le nombre d'actions possédées par chacun d'eux.

En faisant la répartition des actions privilégiées et ordinaires entre les actionnaires de la Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), les directeurs de la compagnie pourront vendre à l'enchère toutes fractions d'actions ainsi réparties, à l'égard desquelles les actionnaires eux-mêmes n'auront pas fait d'arrangement entre eux au 15 janvier 1895; et le produit de la vente pourra se diviser entre les actionnaires y ayant droit, suivant le rapport des fractions qui leur auront été réparties à la somme produite par les fractions vendues.

3e Résolution.—Résolu que les directeurs soient et ils sont autorisés à effectuer la vente ci-dessus.

4e Résolution.—Résolu que la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) soit priée de délivrer et répartir entre les actionnaires inscrits le 19e jour de décembre courant, 1894, les actions payables à la présente compagnie.

5e Résolution.—Résolu que le président et le secrétaire soient autorisés à signer, sceller, passer et délivrer les actes, transferts et autres pièces nécessaires pour effectuer la vente ci-dessus.

Et considérant que la *New Glasgow Iron, Coal and Railway Company (Limited)* mentionnée dans les dites résolutions, a donné son agrément aux termes et conditions des dites résolutions ci-dessus relatées, et que la dite "Compagnie d'aciérie" a aussi adhéré à ces termes et conditions et est convenue d'accepter la cession et le transfert des immeubles, outillages, matériaux, capitaux, contrats, créances, stock de commerce disponible, actif et toutes autres propriétés quelconques de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" et de payer le tout suivant les conventions arrêtées et comme le comportent les dites résolutions :

A ces causes, le présent contrat fait foi que, pour effectuer la vente et le transfert proposé et convenu comme il est dit dans les résolutions ci-dessus, et accepté par les dites compagnies intéressées, en vertu des pouvoirs accordés par l'acte précité, moyennant cinq mille trois cents actions ordinaires et cinq mille trois cents actions privilégiées du capital social de la dite "Compagnie d'aciérie," de la valeur au pair de cent piastres chacune, entièrement libérées et non sujettes à versement, émises et délivrées aux actionnaires de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," comme il a été convenu, et moyennant la somme d'une piastre payée par la dite "Compagnie d'aciérie" à la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," lors ou avant l'apposition des seings et sceaux aux présentes, dont quittance, la dite "Compagnie d'aciérie et de forges" a vendu, cédé, délaissé, abandonné et transporté et par ces présentes vend, cède, délaisse, abandonne et transporte à la dite "Compagnie d'aciérie," ses successeurs et ayants-cause, toutes les propriétés, lots, pièces et parcelles de terrain bornés et délimités comme suit, à savoir:—

(a) Tout ce certain lot de terrain formant une parcelle du lot de ferme de la première partie dénommée au contrat partiellement relaté ci-dessus, sis à ou près le Smelt-Brook, sur la rive orientale de l'East-River de Pictou, et borné ainsi qu'il suit, savoir: commençant, sur le côté est de l'estuaire de l'East-River de Pictou, à la marque des hautes eaux, à l'angle nord-ouest du terrain de la *Nova Scotia Forge Company*; et suivant de là une ligne orientée sud soixante-trois degrés est, ou la ligne septentrionale du terrain de la dite compagnie, pendant trois cent soixante-douze pieds, ou jusqu'à la limite occidentale des terrains du chemin de fer à cet endroit; de là, suivant dans la direction nord-est, la dite limite, en la contournant pendant douze cent quatorze pieds ou jusqu'à un certain poteau marqué de la clôture de la voie ferrée; de là, une ligne orientée nord soixante-dix-sept degrés et trente minutes ouest, pendant huit cent quinze pieds ou jusqu'à la marque des hautes eaux; de là, dans une direction sud-ouest, les sinuosités de la grève jusqu'au point de départ; le tout contenant douze acres et demi, plus ou moins. Orientement au moyen de la boussole, 16 septembre A.D. 1881. Aussi—

(b) Tout ce certain lot, pièce ou parcelle de terrain, sis à Trenton, dans le comté et la province susdites, borné et délimité comme suit, à savoir: commençant à un point situé à la jonction de la limite occidentale de la route qui conduit de Trenton susdit à Fisher's-Grant et de la ligne sud-ouest du lot de ferme de feu William Fraser, de Smelt-Brook, lequel point est marqué par un piquet de fer enfoncé en terre; et suivant, de là, une ligne orientée nord quarante degrés ouest, ou la dite ligne du lot de ferme, pendant cent trente-quatre pieds ou jusqu'à un piquet de fer planté à cette distance; de là, une ligne orientée nord un degré trente minutes est, pendant cent quarante-huit pieds, jusqu'à un piquet de fer planté sur place; de là, une ligne orientée nord un degré trente minutes ouest, pendant cent vingt-neuf pieds, jusqu'à un piquet de fer planté sur la pointe nord d'une levée de terre; de là, une ligne orientée sud soixante-dix-neuf degrés trente minutes est, pendant cent dix pieds ou jusqu'à la limite occidentale de la dite route; de là, vers le nord, la dite limite, en traversant le chemin de la *Forge Company*, pendant six cent trente pieds, jusqu'à la limite nord de la dite

route; de là, une ligne orientée nord cinquante-trois degrés ouest, pendant vingt-neuf pieds, ou jusqu'à la ligne orientale des terrains du chemin de fer, et une ligne traversant dans la même direction ces terrains, pendant cent pieds, jusqu'à leur limite occidentale; de là, la dite limite occidentale, vers le nord, pendant deux cent trente-deux pieds, jusqu'à un piquet de fer en terre; de là, une ligne orientée nord soixante-deux degrés trente minutes ouest, pendant trois cent soixante-seize pieds, ou jusque sur la grève orientale de l'East-River de Pioton, à la marque des hautes eaux; de là, vers le sud, les sinuosités de la dite grève, jusqu'à un point fermé par une ligne tirée de la face nord d'un ponceau sur la voie ferrée et orientée nord soixante-deux degrés trente minutes ouest de la dite grève; de là, cette dernière ligne jusqu'à la limite occidentale de la voie ferrée; de là, obliquement, vers le sud-est, une ligne traversant la dite voie ferrée, jusqu'à un piquet de fer sur la limite est de cette voie; de là, une ligne orientée sud neuf degrés trente minutes est, pendant cent cinquante pieds ou jusqu'à la ligne sud-ouest du lot de ferme du dit feu William Fraser; de là, la levée, vers le sud-est, en la contournant, à une hauteur égale du niveau de l'eau dans l'écluse de la *Forge Company*, pendant deux cent dix pieds, ou jusqu'à la ligne des terrains de la *Nova Scotia Glass Company*; de là, une ligne orientée nord cinquante-neuf degrés est, pendant quarante-neuf pieds, ou jusqu'à la ligne septentrionale des terrains de la dite *Glass Company*; de là, une ligne orientée sud seize degrés trente minutes est, ou la dite ligne septentrionale, pendant trois cent quatre-vingt-seize pieds, ou jusqu'à la limite occidentale de la route de Fisher's-Grant; de là, vers le nord, la dite limite, pendant deux cent soixante-deux pieds, ou jusqu'au point du départ: le tout contenant dix acres, plus ou moins. Oriementement au moyen de la boussole, 20 décembre A.D. 1888. (Dans ces limites n'est compris aucun terrain du chemin de fer Intercolonial qui pourrait y paraître enfermé):

Avec ensemble les voies, cours d'eau, bâtiments, servitudes, tènements, circonstances et dépendances, droits de réversion, *remainders*, rentes et profits en provenant, et tout droit de propriété, titre et intérêt tant en droit qu'en équité de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" à ou sur tout ou partie des dits terrains; et la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," en considération de ce que dessus, vend, cède et transfère par les présentes à la dite "Compagnie d'aciérie" ses successeurs et ayants cause, tout droit, titre et intérêt de la dite Compagnie d'aciéries et de forges à et dans toutes propriétés et droits de mine et toutes propriétés mobilières de quelque nature et espèce que ce soit qui appartiennent maintenant à la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" ou dans lesquels elle a quelque intérêt, y compris tous outillages, machines, matériel, stock de commerce, affaires, achalandage, capitaux, contrats, créances de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges," sans aucune réserve quelconque; l'intention des présentes, y exprimée ou non, et encore que certains intérêts, droits ou propriétés de la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" puissent n'y être pas mentionnés ou désignés, étant que du moment de la passation du présent contrat, la dite "Compagnie d'aciérie" demeure saisie et en possession de tous les biens mobiliers et immobiliers de quelque nature et espèce que ce soit, et de tous droits et intérêts y relatifs, au même degré et au même titre que les possède, au jour de la passation du présent contrat, la dite "Compagnie d'aciéries et de forges":

Pour par elle la dite "Compagnie d'aciérie," ses héritiers et ayants-cause, avoir et posséder les dits terrains et immeubles avec leurs dépendances avec tous droits de propriété et autres droits et intérêts ci-dessus dits être vendus, cédés et transférés à la dite "Compagnie d'aciérie," ses successeurs et ayants-cause, pour son et leur seul usage, utilité et bénéfice, à perpétuité.

Et il est par le présent entendu et convenu entre les parties que la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" excepte du titre par le présent transporté tous immeubles vendus et transportés à des tiers depuis leur achat par la dite "Compagnie d'aciéries et de forges" et avant la présente convention, quoique les délimitations des terrains transportés par le présent contrat puissent en comprendre qui auraient été ainsi vendus et transportés.

En foi de quoi, les parties contractantes ont signé les présentes et y ont apposé le sceau corporatif de la dite Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) les jours et an en premier lieu mentionnés.

COMPAGNIE D'ACIERIES ET DE FORGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

(à responsabilité limitée).

(Signé) GRAHAM FRASER, [L.S.]

Président.

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé) ROBERT H. GRAHAM.

COMPAGNIE D'ACIERIES ET DE FORGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

(à responsabilité limitée).

(Signé) THOS. CANTLEY, [L.S.]
Secrétaire.

[L.S.]

Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Comté de Pictou. }

Je certifie par le présent que Robert H. Graham, témoin signataire du contrat ci-dessus, a déclaré sous serment par-devant moi que le dit contrat a été signé et passé par les président et secrétaire de la dite Compagnie d'aciéries et de forges de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) et que le sceau corporatif de la dite compagnie y a été apposé en sa présence.

Daté à New-Glasgow, dans le comté de Pictou, ce 13e jour de janvier A. D. 1895.

(Signé) J. LESLIE JAMIESON,

Avocat de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse et notaire public.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 79) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée)," lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 27, après "compagnie" insérez: "et vendre ou céder ses industries, ses propriétés ou son entreprise, en tout ou en partie, pour les considérations que la compagnie jugera à propos, et notamment pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie ayant des fins tout à fait ou en partie semblables à celles de la compagnie."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

Sur motion de M. Fairbairn, secondé par M. Gillmor,

Ordonné, que le dit amendement soit lu la première fois.

L'amendement, en conséquence, est lu la première fois, et le bill avec l'amendement est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (H) No 119, du Sénat, intitulé: "Acte concernant la "Shore Line Railway Company."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo; et, après avoir ainsi siégé quelque temps,—et l'heure consacrée aux bills privés, aux termes de la règle 19, étant expirée,—M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions et correspondance entre la *Shore Line Railway Company* de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses promoteurs ou directeurs et le gouvernement, concernant l'entreprise de la compagnie; aussi, copie de toute correspondance entre E. Franklin Clements, J. D. Kilston, Frederick Baird ou autres promoteurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud de la Nouvelle-Ecosse ou aucuns des directeurs de la dite compagnie et le gouvernement, jusqu'à la date des procédures dans les cours de la Nouvelle-Ecosse, pour liquider les affaires de la dite compagnie; aussi, copie de toutes pétitions, conventions et correspondance entre la dite compagnie et le gouvernement au sujet de l'obtention d'une charte du parlement fédéral pour former une nouvelle compagnie, et au sujet de l'entreprise de la dite compagnie ou de l'entreprise de la nouvelle compagnie projetée.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Taylor,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 77) intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié."

Bill (No 62) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié."

Bill (No 125) intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public.

Bill (No 101) intitulé: "Acte constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada."

Bill (No 31) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la Société de Bienfaisance Canadienne."

Bill (No 39) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885, relatif à la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 74) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 27 JUIN 1895.

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de la communication suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 27 juin 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir Henry Strong, chevalier, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, demain, à 5 heures p.m., au lieu de cet après-midi pour y sanctionner les bills adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. J. JONES,
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état donnant les manifestes des cargaisons transportées, pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier, par les steamers *Duart Castle*, *Taymouth Castle*, *Alpha* et *Beta*, subventionnés pour voyager entre Saint-Jean et Halifax et Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles; aussi, d'un état indiquant les subventions gagnées par chacun des dits steamers ou à lui payées pendant cette période, ainsi que les noms de tous les actionnaires de la compagnie ou des compagnies de steamers ayant droit de recevoir ces subventions. (*Document de la Session No 88.*)

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill (No 135) modifiant de nouveau les Actes concernant les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart—que demain, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la fonte du plomb d'œuvre ou argentifère en Canada.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 24 avril 1895, pour la production de copie de toute correspondance non encore produite, échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales et entre ces dernières et le gouvernement français, au sujet du traité avec la France. (*Document de la Session No 89.*)

Le bill (No 113) à l'effet de modifier le chapitre dix des Statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre de Trois-Rivières, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill soit adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat dans la version anglaise seulement au bill (No 74) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 123) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Travaux publics, tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill (No 124) modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes, tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières; Québec, savoir:—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario, savoir:—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement, \$20,000; bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—achèvement, \$4,600; bureau de poste de Pictou, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Isle, \$1,000; édifices publics fédéraux à Montréal—améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc., \$8,000; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, y compris les changements au même bâtiment, meubles, etc., \$2,500; remise des immigrants de Québec sur le quai de la Reine, levée Louise et bris-lames, \$1,000; bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond, \$5,000; bureaux de poste, de douane, etc., l'emplacement devant être fourni gratuitement par la municipalité, \$5,000; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir:—Bureau de poste, de douane, etc., d'Arnprior, \$7,500; école de réforme fédérale, \$20,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$10,000; bureaux de poste, douane, etc., de Picton, \$10,000; Rideau Hall—appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, \$1,300; bureaux de poste, douane, etc., de Smith's Fall—somme périmée à voter de nouveau, \$2,580; édifice public de Stratford—réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir:—Ecole d'industrie de Brandon—achèvement, \$3,600; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$3,000; bureau de poste, etc., de Portage-la-Prairie, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$2,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, réparations, etc., \$3,000; palais de justice de Moosomin—additions, etc., \$1,200; palais de justice de Prince-Albert, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$3,000; salle d'exercices de Victoria et dépendances, \$2,500; nouveau bureau de poste de Victoria, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent-trente-six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc., savoir:—Édifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc, \$90,000; Rideau-Hall, y compris terrains—renouvellement, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$10,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$3,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$2,500; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$70,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; loyers—édifices publics fédéraux, \$10,000; mobilier—édifices publics fédéraux, \$5,000; salaires des mécaniciens, chauffeur, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$71,000; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500; Eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; bâti-

ments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir :—Nouveaux édifices, etc., et améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Arisaig—réparations au quai, \$1,000 ; Bayfield—nouveau quai, \$2,000 ; Bayfield—brise-lames—réparations, \$1,000 ; Boularderie—passage d'eau de Ross, \$3,200 ; brise-lames de la baie aux Vaches—travaux urgents de reconstruction, renouvellements, réparations et dragage, \$4,000 ; Digby—jetée, \$1,000 ; Georgeville—prolongement du quai, \$2,000 ; Grand Etang, \$5,000 ; Great Village—réparations au quai, \$500 ; Margaree—protection de la grève, \$3,200 ; quai de Parisboro—réparations, \$700 ; Seaside—quai, \$2,000 ; creuser un chenal à Monk's Head, du lac de Dunn au havre d'Antigonish, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'île du Prince-Edouard, savoir :—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000 ; rivage de Kier—prolonger le quai et réparations, \$4,500 ; Rustico-Nord—réparations au brise-lames, etc., \$5,000 ; Souris—reconstruction du brise-lames, \$10,000 ; Ile Wood—réparations au brise-lames, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick, savoir :—Eglise Brulée—quai, \$2,000 ; Creek de Gardner—nouveau quai, \$7,000 ; brise-lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$7,000 ; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$5,000 ; port de Shédiac—nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe du Chêne, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir :—Anse à l'Eau—jetée de Tadoussac, \$1,500 ; Baie Saint-Paul—pour compléter le quai, Pointe aux Corbeaux, \$5,000 ; quai de Chicoutimi, \$2,000 ; Etang du Nord—réparations, \$1,000 ; Grande-Rivière—achèvement du port de refuge en prolongeant le quai, \$8,000 ; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000 ; Laprairie—travaux aux brise-glaces, \$2,000 ; Lacolle—réparations au quai, \$900 ; Matane—réparations à la jetée, \$600 ; jetée de Phillipsburg, la municipalité ayant contribué \$4,000, \$6,500 ; Pointe aux Esquimaux—quai, \$5,000 ; Rimouski—formation du bassin de marée, \$3,000 ; jetées—lac Saint-Jean, \$2,000 ; rivière Richelieu—caissons conducteurs au chenal de Belceil, \$5,000 ; Saint-Irénée—addition à la jetée, \$2,000 ; Saint-Jean, île d'Orléans—Grosses réparations au quai, \$700 ; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes Piles et la Tuque et à l'embouchure de la rivière Makinac, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir :—Collingwood—réparations au brise-lames, \$2,500 ; réparations et améliorations générales aux ports, rivières et ponts, \$10,000 ; port de Kingston, lac Ontario, \$4,000 ; lacs Simcoe et Couchiching—règlement des eaux des, \$3,000 ; rivière Nation, branche nord—pour l'achat des droits riverains actuels et enlèvement d'un barrage, les parties intéressées fournissant un montant égal, \$2,500 ; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$10,000 ; Port-Albert—prolongement des jetées et dragage, \$2,000 ; Port-Dover—dragage, \$15,000 ; rivière Ottawa—amélioration du chenal des bateaux à vapeur sur les narrows à Petewawa, en amont de Pembroke, \$4,000 ; enlèvement des rochers de Robertson dans le passage principal, entre Clapperton et l'île de Croker, baie Georgienne—pour continuer les travaux, \$2,000 ; Thessalon—nouveau quai, la municipalité fournissant l'empla-

cement sans frais, \$9,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., la cité de Toronto ayant contribué \$100,000, \$40,000; port de Trenton—dragage, \$1,350, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir:—Réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, \$3,000; quai sur le lac Winnipeg, \$6,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$2,500; port de Victoria—dragage à l'intérieur du port, \$5,000; rivière Fraser—travaux de protection à Garry Bush, \$1,000; rivière Fraser—amélioration du chenal, \$10,000; réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000; rivière Kootenay (Est)—améliorations entre Canal Flat et Fort Steele, \$2,000; rivière Skeena, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses en général, savoir:—Nouvel outillage de dragage, \$25,000; dragues—réparations, dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$30,000; dragage—Québec et Ontario, \$30,000; dragage—Manitoba, \$8,000; dragage—Colombie-Britannique, \$10,000; dragage—service en général, \$5,000; dragage—provinces maritimes, \$35,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoires et estacades, savoir:—Glissoires et estacades, \$5,000; district d'Ottawa—rivière Petowawa, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir:—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau, et leurs abords—réparations ordinaires, \$5,000; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$2,500; ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.O.; la municipalité fournissant 25 pour 100 des frais, \$25,000; pont tournant sur le canal de Burlington, \$5,000; pont sur le creek de l'Étang, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques, savoir:—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes:—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et Pointe-aux-Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, savoir:—Raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$2,000; ligne Ashcroft-Barkerville—reposer les poteaux et réparations en général, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Explorations et inspections, \$12,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$51,000; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$26,000; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$3,500; pour rétribuer les services temporaires de commis et

autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1892, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 28 juin 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 28 JUIN 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur,—demandant de soumettre à la Chambre son prospectus appelant des soumissions pour l'achat de certaines obligations émises par la dite compagnie, ainsi que la correspondance à ce sujet.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats pendant la présente session, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que M. Frank Hughes soit nommé comme l'un des traducteurs du compte rendu officiel des Débats, en remplacement de M. Montpetit.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

35a. Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1893 jusqu'au 1er octobre 1894.

61. Réponse à l'Ordre du 13 mars 1893,—Etat donnant les noms des 804 manufactures de la cité de London, mentionnées dans le recensement de 1891, le genre d'industrie particulier à chaque établissement, et le nombre d'ouvriers employés dans chacun d'eux.

61a. Réponse à l'Ordre du 29 avril 1895,—Etat donnant les noms des divers établissements manufacturiers ou industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., mentionnés dans le dernier recensement, avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements.

61b. Réponse à l'Ordre du 13 mars 1893,—Etat indiquant séparément les diverses espèces d'établissements manufacturiers qui forment le nombre total de 67 manufactures attribuées à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, par le bulletin de recensement No 12.

61c. Réponse supplémentaire à l'Ordre du 29 avril 1895,—Etat donnant les noms des divers établissements manufacturiers ou industriels, situés dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., et mentionnés dans le dernier recensement, avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements.

61d. Réponse à l'Ordre du 28 mai 1894,—Etat indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Guysboro', telles que les signalent les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries ?

62. Réponse à l'Ordre du 26 avril 1895,—Etat indiquant à quelle date les bateaux d'hiver ont commencé à voyager entre le Cap Traverse, I. P.-E., et le Cap Tormentine ; combien de voyages ils ont fait ; combien de voyageurs ont traversé dans les deux sens ; combien de sacs de malle ont été transportés ; le chiffre des recettes et des dépenses se rapportant au dit service jusqu'au 15 avril 1895.

63. Réponse à l'Ordre du 1er mai 1895,—Etat donnant les noms des inspecteurs de blé nommés par le gouvernement à Fort William, le nombre de chars de blé

inspectés chacune des années de 1887 à 1894, inclusivement, le nombre de minots de blé expédiés des élévateurs de Fort William chacune des dites années, la quantité moyenne de blé emmagasinée dans les élévateurs du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort William chacune des dites années, les honoraires alloués pour l'inspection et la quantité de grain que l'inspecteur est autorisé à prendre dans chaque char à titre d'échantillon.

64. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Etat indiquant le nombre de fromageries dans l'île du Prince-Edouard fonctionnant sous la direction du commissaire de l'industrie laitière du Canada, pendant la saison de 1894 ;

La production brute de ces fromageries ;

Le montant, par livre de fromage, avancé par le gouvernement aux patrons ;

Le coût de la livraison du lait, de la fabrication du fromage par livre, et le coût total ;

Les noms des marchés où les produits ont été vendus, et la date des ventes ;

Les noms des acheteurs ;

La quantité vendue à chacun et le prix dans chaque cas ;

Le coût total des frais de ventes, et le montant par livre de fromage, finalement payé aux patrons.

65. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Copie de la lettre adressée au commissaire des Affaires des Sauvages par l'agent local Bastien, à la Jeune Lorette, province de Québec, en janvier 1894, au sujet de la cause de *Picard vs Picard*.

66. Réponse à Ordre du 24 avril 1895.—Etat indiquant les recettes brutes du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique depuis le 30 juin 1894 ; aussi, état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date ; aussi, état indiquant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date, pour les objets suivants, respectivement, savoir :—

(a) Gages et salaires des employés.

(b) Paiements au président, comme tel.

(c) " aux directeurs, comme tels.

(d) " pour autres frais d'administration.

(e) " à compte de la construction, non compris dans les item ci-dessus.

67. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Copie de toute requête, correspondance et autres documents, échangés avec le ministère des Postes, au sujet du timbre-épargne.

68. Réponse à Ordre du 26 avril 1895.—Copie de toutes requêtes, mémoires, correspondance, etc., relativement à la réclamation contre le gouvernement de M. L. T. Puize, de Fraserville, dans le comté de Témiscouata.

69. Réponse à Ordre du 28 mai 1894.—Copie de toute correspondance au sujet des soumissions, et de toutes les soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'acquisition des fonds de bois sur les réserves des Sauvages.

70. Réponse à Ordre du 10 juin 1895.—Etat donnant le nombre de rapports des fermes expérimentales publiés pour 1893, en anglais et en français, respectivement ; le nombre alloué à chaque député et sénateur ; le nombre distribué par chacune de ces fermes ; et le nombre restant en mains.

71. Réponse à ordre du 13 mars 1893.—Copie de toute correspondance et rapport de fonctionnaires du gouvernement concernant la construction d'un édifice public à Kentville, N.-E., et l'achat d'un emplacement pour cet objet, conformément à un crédit voté par cette Chambre en 1886.

72. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Copie de tous papiers et correspondance non confidentiels concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec.

73. Réponse à Adresse du 24 avril 1895.—Copie de tous ordres du conseil et ordres administratifs concernant la perception des péages sur les quais publics dans le bas du fleuve Saint-Laurent, et particulièrement à Saint-Jean, Ile d'Orléans, et de tous rapports faits par le percepteur au sujet de la perception des péages au dit endroit.

74. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Etat indiquant tous les contrats comportant une subvention et conclus pendant les derniers douze mois concernant un ser-

vice de steamers entre des ports dans les provinces maritimes et des ports de Cuba, de la Jamaïque ou aucune autre île des Antilles.

76. Réponse à Adresse du 24 avril 1895.—Etat donnant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs, les noms des commissaires et le nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé; aussi, relevé du montant total, jusqu'à date des dépenses se rapportant à cette commission, indiquant séparément le salaire alloué par jour à chaque commissaire et le montant total ainsi payé à chacun d'eux; le montant payé pour frais de voyage de chaque commissaire et le chiffre total de ces frais; le coût du rapport sténographique de la preuve faite devant la commission; le coût de l'impression de la preuve et du rapport de la commission; le montant total estimatif encore nécessaire pour solder les dépenses se rapportant à l'achèvement des travaux de la commission.

77. Réponse à Ordre du 10 juin 1895.—Copie de toutes pétitions, lettres et autres papiers adressés au gouvernement demandant l'adoption de mesures législatives pour empêcher que la main-d'œuvre étrangère soit employée en Canada.

78. Réponse à Ordre du 3 juin 1895.—Copie de tous papiers et correspondance, concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de "Vieille distillerie de Carling," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un.

79. Réponse à Ordre du 24 avril 1895.—Copie de toutes correspondance, contrats, rapports et papiers concernant l'Association Canadienne de Secours Mutuel (ci-devant Association Canadienne Mutuelle sur la vie) et l'Association de Bienfaisance du Massachussets, et de toute correspondance, plaintes, etc., des porteurs de polices, avec tous les détails se rapportant à la fusion des deux compagnies ou associations.

80. Réponse à Ordre du 10 juin 1895.—Copie de toutes pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche sur le côté intérieur de l'île Little Hope, près du havre de Port-Joli, en bas.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Résolu,—que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, le 2 juillet, à 3 p.m.

Sur motion de M. Weldon, secondé par M. Davin,

Ordonné, que le quorum du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, soit réduit à vingt-cinq membres pour le reste de la session.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tuppert, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill (J) No 123, du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant certaines délinquantes dans la province de la Nouvelle-Ecosse," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production de toute correspondance et pétitions du conseil de la municipalité de Morris, Manitoba, concernant la taxation de terres non patentées tenues ou occupées par des colons, dans les limites de cette municipalité. (*Document de la Session No 90.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie de toute correspondance concernant l'inscription de homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M.P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M. Boyd; et aussi, copie des règlements sur l'affermage des terres et sur l'inscription à titre de homesteads, de terres affermées. (*Document de la Session No 91.*)

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer une certaine résolution concernant la radiation et décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George H. Markland, sur certaines propriétés dans la cité de Kingston, Ontario, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le ministre des Finances à exécuter, au nom de Sa Majesté, la radiation et décharge d'une certaine hypothèque donnée à Sa Majesté, en 1858, par l'honorable George H. Markland sur certaines propriétés dans la cité de Kingston qui ont été vendues en 1862 en vertu de la dite hypothèque, et à transporter les propriétés ainsi vendues, libérées et déchargées de la dite hypothèque, aux personnes y ayant droit, sur paiement de telle partie du prix d'achat qui est actuellement impayée, avec ou sans intérêt, et à tels autres termes et conditions que le ministre jugera opportuns dans l'intérêt public.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 136) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 126) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, Huissier de la Verge Noire.

M. l'Orateur,—

L'honorable Sir Henry Strong, chevalier, député-gouverneur, désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre à la salle des séances du Sénat.

Et étant de retour :—M. l'Orateur fait rapport que, conformément aux ordres du député-gouverneur, la Chambre s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, où il a plu au député-gouverneur de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry Sound.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*.

Acte concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud.

Acte constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean.

- Acte constituant en corporation la Compagnie du pont des Chênes.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie.
 Acte constituant en corporation le Club de pêche du Camp de l'Harmonie.
 Acte modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et Aylmer.
 Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).
 Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des billets fédéraux.
 Acte pour faire droit à Mary Bradshaw Falding.
 Acte pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis.
 Acte constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à responsabilité limitée).
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.
 Acte concernant la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié.
 Acte constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Eglise anglicane en Canada.
 Acte à l'effet de constituer en corporation La Société Canadienne de secours aux malades.
 Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de 1885 relatif à la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.
 Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand Central du Nord-Ouest.

Il fait aussi rapport qu'il a adressé la parole à Son Honneur le député-gouverneur comme suit:—

“ Au nom des Communes, je présente à votre Honneur le bill suivant :

“ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public.”

Et qu'à ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Le comité général de la Chambre sur le bill (No 126) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada, reprend alors le cours de ses délibérations; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

Les bills privés sont appelés.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, étant lu ;

Sur motion de M. Coatsworth, secondé par M. Masson,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit de nouveau renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots, savoir :—Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., et Londres, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-neuve, via ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour trois lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'exercice 1895-96, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ponts du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture

jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave, Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, i.e., pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1895 au 31 mars 1896, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1895, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, étant le montant requis pour payer à la Compagnie de steamers Allan, le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir :—Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour station de bateaux de sauvetage, Ile aux Phoques, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service postal pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir :—Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$5,250; observatoire, Kingston, \$500; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne et une nouvelle levée de l'île d'Anticosti, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir :—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir :—Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir :—Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et gardiens, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien des piscifactories et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des Compagnies d'Assurances, savoir :—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission de géologie, savoir :—Somme nécessaire pour la commission de géologie ; impression et publication de rapports et cartes ; appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc. ; achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégraphe, etc. ; avances aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est aussi enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 85) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 87) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill (L) No 137, du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la constitution des Chambres de commerce," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à trois heures p.m.

MARDI, 2 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

La pétition du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario, demandant à la Chambre d'accorder à l'Association d'Exposition Industrielle de Toronto une aide suffisante pour lui permettre de tenir une exposition fédérale en cette cité en 1895, —étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics."

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sutherland,

Ordonné, que la partie du huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, qui se rapporte au bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et de modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Davin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que le bill (L) No 137, du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la constitution des Chambres de Commerce," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan.

Résolu, que, pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les interpellations; et que l'ordre des affaires du mercredi, au terme de la règle 19, sera l'ordre des affaires pour les lundis.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état indiquant les divers montants payés comme primes à la fabrication du fer en gueuse en Canada avec du minerai canadien, les quantités fabriquées, les noms des personnes qui ont reçu ces primes et tous autres détails de nature à faire connaître le résultat produit par ces primes, depuis la date du dernier état; aussi, un état similaire pour les primes payées sous l'empire de l'Acte de 1894, 57-58 Vic., chap. 9, sur les barres de fer puddlé et sur les billettes d'acier. (*Document de la Session No 42a.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 14 mai 1894, pour la production de copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. B. Loisel, comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir; aussi, copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisel vs Guillet instruite à Montréal, et copie du rapport de l'inspecteur. (*Document de la Session No 92.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, pour la production de copie de toutes pétitions, lettres ou autres documents adressés par les habitants de Duvar Road, comté de Prince, L.P.-E., ou autres personnes demandant d'établir une halte de voyageurs à la traverse du chemin de fer à Duvar Road. (*Document de la Session No 93.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) concernant les listes d'électeurs de 1895.

M. Montague propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Mulock propose, comme amendement, secondé par M. Choquette,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ Qu'il est à désirer que le gouvernement présente un bill pourvoyant à l'abrogation de l'Acte du cens électoral.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Béchar, Edgar,	Landerkin,	Perry,
Bernier, Featherston,	Laurier,	Proulx,
Borden, Flint,	Lowell,	Rinfret,
Bowers, Forbes,	Macdonald, (Huron)	Rowand,
Brown, Fraser,	McIsaac,	Saunborn,
Bruneau, Gibson,	McMullen,	Semple,
Carroll, Gillmor,	Martin,	Somerville,
Casey, Godbout,	Mills (Bothwell),	Sutherland et
Choquette, Guay,	Monet,	Yeo.—39.
Christie, Innes,	Mulock,	

CONTRE :

Messieurs

Amyot, Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Putnam,
Bain (Soulanges), Dickey,	LaRivière,	Robillard,
Baird, Dugas,	Lippé,	Roome,
Baker, Dupont,	Macdonald (King),	Rosamond,
Bennett, Dyer,	Macdowall,	Ross (Lisgar),
Bergeron, Earle,	McCarthy,	Simard,
Bergin, Ferguson (Leedset Gren.),	McDougald (Picton),	Smith (Ontario),
Blanchard, Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Sproule,
Boyd, Fréchette,	McKeen,	Taylor,
Boyle, Gillies,	McLeod,	Temple,
Bryson, Girouard (Deux-Monts),	McNeill,	Tisdale,
Cameron, Grandbois,	Madill,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cargill, Grant (Sir James),	Mara,	Tyrwhitt,
Carpenter, Haggart,	Marshall,	Wallace,
Caron (Sir Adolphe), Haslam,	Masson,	Weldon,
Chesley, Henderson,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Cochrane, Hutchins,	Montague,	White (Shelburne),
Costigan, Joncas,	Outimet,	Wilmot
Daly, Kaulbach,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville) et
Davis, Kenny,	Prior,	Wood (Westland).—82.
Denison, Lachapelle,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 91) modifiant la loi concernant la pêche du homard ; et, après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Sur motion de Sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Montagne,

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé en comité général.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir:—Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$84,220, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Solde de la police, \$240,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$128,000; habillement, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments et papeterie, \$72,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnements et dépenses casuelles, \$45,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, chemin de fer Intercolonial, savoir:—Plus grandes facilités à Halifax, \$125,000; embranchement depuis le chemin de fer Intercolonial, entre la jonction de Windsord et Bedford, à Dartmouth, \$100,000; construction première, \$2,000; embranchement d'Indiantown, \$2,000; plus grandes facilités à Moncton, \$1,000; plus grandes facilités à Sidney, \$20,000; matériel roulant, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Canal Soulanges, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide Plat, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Welland, \$5,000; dommages aux terrains, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir :—Agrandissement de la station de la lumière électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir :—Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500; pour fournir une pompe Worthington, cordages, poulies, etc., \$1,000; pour fournir un dynamo pour les lampes à arc, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent, savoir :—Pour draguer le chenal et construire une jetée de dérivation à Bobcaygeon, \$800; pour draguer à l'embouchure du Creek Emily, lac de l'Esturgeon, \$500; pour construire un pertuis dans le barrage à Hastings, \$2,500; pour construire deux chalans à bascule, \$2,500; pour construire un chaland à pont, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir :—Dommages causés à des terrains, \$5,000; pour approfondir le canal à Newboro et Merrickville, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir :—Pour draguer dans le canal, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Pour reconstruire la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, \$14,000; pour approfondir le fossé en arrière de la rigole d'alimentation, \$2,000; pour reconstruire les ponts du chemin de Stromness à Marshville, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, d'après l'état ci-dessous. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil. 1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,620, 1 à \$1,600, 1 à \$700, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450 et 4 à \$400, \$18,500; rapport des témoignages devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; souscription annuelle au congrès international de chemin de fer à Bruxelles, \$97.33, pour autoriser le paiement des frais de litige en rapport avec les chemins de fer et canaux, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-trois mille quatre cent treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le lundi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 3 juillet 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill (No 60) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 92) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Assurances," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (K) No 138, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (I) No 139, intitulé: "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 3 JUILLET 1895.

Le greffier informe la Chambre que par suite de maladie, M. l'Orateur est dans l'impossibilité de prendre le fauteuil.

Alors, M. Bergeron, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et adopté à cet effet.

PRIÈRE.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 132) remettant en vigueur et modifiant les actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Vu que la session est très avancée, le comité recommande que le bill qui précède soit inscrit sans délai sur l'ordre du jour pour être pris en considération ce jour.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 82) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que le bill (No 132) remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine soit placé sur le feuillet des Ordres, pour être pris en considération en comité général, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés.

Sir Charles Hibbert Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état indiquant,—1. La quantité de fil d'engrègement manufacturé au pénitencier de Kingston, en 1894; 2. A qui les ventes ont été faites et le bénéfice, par livre, réalisé par le gouvernement. (*Document de la Session No 53a.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le bill (K) No 138, du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Charles Hibbert Tupper, du comité spécial chargé d'étudier conjointement avec un comité du Sénat le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité conjoint des deux Chambres a examiné le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892, et il est convenu de rapporter le dit bill avec certains amendements que le dit comité a jugé à propos d'y faire.

Le bill (No 91) modifiant la loi concernant la pêche du homard, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 92) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des assurances," lequel est lu comme suit :—

Page 2, ligne 29, après "jusqu'ici" insérez ce qui suit comme article A.

Article A.

5. L'article 4 de l'Acte des assurances est amendé par l'addition du paragraphe suivant :—

"2. Avant de délivrer une licence à une compagnie légalement formée hors du Canada, le ministre aura soin de se convaincre que le nom corporatif de la compagnie demandant la licence n'est pas celui de quelque autre compagnie connue, constituée ou non constituée en corporation, ni un nom qui serait susceptible d'être confondu avec lui, ou qui, pour une raison d'ordre public, serait inacceptable sous quelque autre rapport."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (J) No 128, du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant certaines délinquantes dans la province de Nouvelle-Ecosse";

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 134) à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, dédits et confiscations faits jusqu'ici au Fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (L) No 137, du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la constitution des Chambres de Commerce ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau les actes concernant les juges des cours provinciales ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte du service civil ;

M. Montague propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—que le mot " maintenant " soit retranché, et que les mots " dans six mois d'aujourd'hui " soient ajoutés à la fin de la proposition.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps.

A six heures P.M., M. l'Orateur-suppléant prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps ; et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil.

Le bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte du service civil est de nouveau délibéré en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas soixante et dix mille six cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,500; secours et soins de médecins, Ontario, \$800; couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec, \$400; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$31,390; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent à Saint-Régis, \$150; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$300; paiements des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,800; arpentages des réserves des Sauvages, \$500. Pour pourvoir aux comptes excédés suivants:—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'Agriculture des Munceys de la Thames, \$90; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250; pour pourvoir à un montant qui sera dépensé à Caughnawaga, P.Q., afin de réparer les chemins, ponts, chasser les violateurs de propriété, pour les arpentages, bâtiments et améliorations en général à faire sur la réserve, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Appointements, \$1,200; secours et grain de semence, \$2,500; soins de médecins et médicaments, \$2,000; diverses dépenses et imprévues, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Appointements, \$1,705; secours et grain de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, 1,295; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Appointements et frais de voyages, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, \$350; bureau et dépenses diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas sept cent mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Annuités et commutations, \$122,405; instruments aratoires, outils et harnais, \$3,167; grains de semence, \$4,575; bétail, \$2,330; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$176,093; habillements,—distribution triennale, \$3,728; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$226,911; arpentages, \$3,000; gages des instituteurs d'agriculture, \$24,693; fournitures à ces instituteurs, \$11,178; Sioux, \$4,509; bâtiments, \$3,313; dépenses générales, \$111,575; moulins et scieries, \$3,063, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages en général, savoir:—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400; G. L. Chitty, inspecteur des forêts \$1,000; frais de voyages de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin;

Jeudi, 4 juillet 1896.

M. l'Orateur-suppléant reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Denison informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et six minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 4 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 117) concernant la Chambre de Commerce du district de Montréal, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité recommande aussi que le bill (No 61) concernant l' " Alliance Nationale," soit retiré, vu que les promoteurs ont exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec ce bill, et il recommande aussi que les frais et honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande aussi que les honoraires payés pour le bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens, soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction, vu qu'il ressort des Procès-Verbaux du Sénat, en date du 26 juin 1895 que le dit bill a été rayé des Ordres du Jour de cette Chambre.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le bill (1) No 139, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que le bill (No 61) concernant l'Alliance Nationale soit retiré et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction; et aussi, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1894, dans les banques chartées du Canada. (*Document de la Session No 3a.*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 126) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise:—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose, comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après “que” jusqu’à la fin de la question soient retranchés et qu’ils soient remplacés par les suivants:—“il ressort des déclarations faites en cette Chambre que le premier ministre a adressé, le ou vers le 2 avril 1895, la lettre suivante à M. A. McNeill, l’un des membres de cette Chambre :—

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ,
OTTAWA, 2 avril 1895.

A. McNEILL, écrivain, M.P.

MON CHER McNEILL,—Vous avez sans doute remarqué comme moi les articles de journaux qui annoncent que vous avez eu ou que vous étiez pour avoir l’offre d’un siège au Sénat. Il n’y a pas dans les Communes d’homme que je désirerais plus voir élevé à la position honorable et responsable de sénateur, mais cette nouvelle a dû être mise en circulation par quelqu’un ayant quelq’un autre projet en vue, car aucune offre semblable ne vous a été faite ou n’a été prise en considération.

Vous n’avez certainement jamais demandé un siège de sénateur, ni directement ni indirectement. De plus, rien de semblable ne peut être fait à présent pour la raison que tous les sièges vacants sont promis depuis longtemps.

Espérant que vous serez heureux dans la prochaine lutte électorale.

Je demeure, bien sincèrement, etc.,

MACKENZIE BOWELL.

Qu’il paraît, de plus, que les vacances mentionnées dans la lettre ci-dessus, se sont produites aux dates suivantes:—Ontario, l’honorable Billa Flint, décédé le 15 juin 1894; Québec, l’honorable W. H. Chaffers, décédé le 16 juillet 1894; Nouveau-Brunswick, l’honorable John Glasier, décédé le 7 juillet 1894. Québec, l’honorable Joseph Tassé, décédé le 17 janvier 1895; Ontario, l’honorable Elijah Leonard, décédé le 14 mai 1891; Québec, l’honorable G. G. Stephens, décédé le 15 avril 1892; Québec, l’honorable Sir J. J. C. Abbott, décédé le 30 octobre 1893; Nouveau-Brunswick, l’honorable A. E. Botsford, décédé le 19 mars 1894; Nouveau-Brunswick, l’honorable John Boyd, décédé le 4 décembre 1893; Nouvelle-Ecosse, l’honorable T. D. Archibald, décédé le 18 octobre 1890.

Que la conduite du gouvernement, en permettant que la huitième partie du nombre total des sièges de sénateurs auxquels pourvoit l’Acte de l’Amérique-Britannique du Nord reste vacante dans les circonstances énoncées dans la dite lettre et dans cette résolution, est au plus haut point contraire à la dignité et à l’utilité du Sénat, et est de nature à faire mépriser cette branche de la législation.”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise; et l’appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Davies,	Langelier,	Perry,
Bain (Wentworth),	Delisle,	Laurier,	Proulx,
Béchar,	Edgar,	Lavergne	Rider,
Bernier,	Featherston,	Legris,	Rinfret,
Borden,	Flint,	Lister,	Rowand,
Bowers,	Forbes,	Lowell,	Sanborn,
Bowman,	Fraser,	McGregor,	Scriver,
Brodeur,	Frémont,	McIsaac,	Semple,
Bruneau,	Gibson,	McMullen,	Somerville,
Campbell,	Godbout,	Mignault,	Sutherland,
Carroll,	Guay,	Mills (Bothwell),	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Harwood,	Monet,	Vaillancourt, et
Choquette,	Innes,	Mulock,	Yeo.—55.
Christie,	Landerkin,	O’Brien,	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Daly,	Macdonald (King),	Putnam,
Bain (Soulanges)	Dyer,	Macdonell (Algonia),	Reid,
Baird,	Fairbairn,	Maclean (York),	Robillard,
Baker,	Ferguson (Leedset Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Roome,
Belley,	Foster,	McDonald (Victoria),	Rosamond,
Bennett,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Ross (Dundas),
Bergeron,	Gillies,	McGreevy,	Ross (Lisgar),
Bergin,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McInerney,	Ryckman,
Blanchard,	Grandbois,	McKay,	Simard,
Boyd,	Grant (Sir James),	McLennan,	Smith (Ontario),
Burnham,	Guillet,	McLeod,	Stairs,
Cameron,	Haggart,	McNeill,	Stevenson,
Cargill,	Haslam,	Madill,	Taylor,
Carpenter,	Henderson,	Mara,	Temple,
Caron (Sir Adolphe).	Hutchins,	Masson,	Tisdale,
Carscallen,	Jeannotte,	Metcalfe,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Joncas,	Miller,	Turcotte,
Cleveland,	Kaulbach,	Montague,	Wallace,
Coatsworth,	Kenny,	Northrup,	Weldon,
Cochrane,	Lachapelle,	Quimet,	White (Shelburne),
Cockburn,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wilmot,
Corbould,	LaRivière,	Pelletier,	Wilson, et
Craig,	Leclair,	Pridham,	Wood (Brockville).—95.
Curran,	Lippé,	Prior,	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille trois cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages—Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$18,660; secours, \$5,000; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$12,000; écoles du jour, \$6,500; internats et écoles d'industrie, \$47,460; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$4,320; vapeur *Vigilant*, \$2,000; arpentages, \$1,672; commission des réserves, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent treize mille et neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$9,930; écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$6,040; supplément de traitement du greffier de l'Assemblée législative, \$400; jurisconsulte, \$600; régistateurs, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$30,000; écoles, commis, impressions, etc., \$242,879, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement pour le district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et la construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland. A voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince-de-Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et à la baie de Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces

enquêtes à l'Auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé de l'audition ; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'Auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme destinée au secours des Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour reviser et refondre les correspondance, rapports et arrêtés du conseil se rattachant aux actes provinciaux et réservés, travail qui sera payé nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill (No 95) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes Chutes."

Bill (No 113) intitulé : " Acte à l'effet de modifier le chapitre dix des Statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre de Trois-Rivières."

Bill (No 122) modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 116) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 5 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Martin,—la pétition de C. F. Forrest et autres, de Winnipeg, Manitoba.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 28 juin 1895, votre comité a pris de nouveau en considération le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et est convenu d'en faire rapport avec d'autres amendements.

M. Tisdale propose, secondé par M. Boyd,—qu'il soit permis au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes de siéger pendant les séances de la Chambre.

Et objection étant faite pour la raison qu'une semblable proposition ne peut se faire sans avis préalable ou sans rapport du comité lui même ;

M. l'Orateur s'exprime dans les termes suivants :

“ La motion proposée par l'honorable député de Norfolk-Sud ne me paraît pas être exactement de même nature que celle qui a été proposée dernièrement pour réduire le quorum du même comité. L'on repréenta alors que le comité ne pouvait siéger à défaut de quorum, mais dans le cas actuel le président a proposé, sans qu'il y ait de rapport du comité, que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre. La Chambre peut certainement, ce me semble, dans un cas d'urgence permettre à ce comité de siéger pendant les séances de cette Chambre, mais avant d'en décider ainsi, le comité devrait, je crois, déclarer par voie de rapport ou autrement que cette permission lui est indispensable pour terminer ses travaux. Je ne puis, cependant, accepter les vues des honorables messieurs qui disent que cette proposition ne pourrait être faite sans avis préalable, si le comité avait fait rapport que cette permission lui était nécessaire pour poursuivre ses travaux. Pour ces raisons, je considère que la motion ne devrait pas être faite à la Chambre en cette circonstance.”

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, pour la production d'un état donnant les noms des personnes (s'il en est) qui ont été nommées à des emplois dans le service civil du Canada, en vertu du chap. 18, 57-58 Victoria, et les emplois (s'il en est) auxquels elles ont été nommées. (*Document de la Session No 94.*)

Sur motion de M. Coatsworth, secondé par M. Denison,

Ordonné,—que le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, soit placé sur l'Ordre du Jour pour être pris en considération, ce jour.

Ordonné, que M. Wallace ait la permission de présenter un bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,
Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des pensions du Service Civil.

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que lundi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la déduction de huit piastres par jour mentionné à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des statuts révisés.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 127) à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les juges des cours provinciales.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Foster,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Charlton,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

Qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant l'article qui augmente le traitement du juge local de la Colombie-Britannique.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Harwood,	Mills (Bothwell),
Bain (Wentworth),	Christie,	Landerkin,	Mulock,
Beausoleil,	Davies,	Langelier,	Perry,
Beith,	Edgar,	Laurier,	Proulx,
Bernier,	Edwards,	Leduc,	Rider,
Borden,	Flint,	Lister,	Rinfret,
Boston,	Forbes,	Livingston,	Rowand,
Bowers,	Fraser,	Lowell,	Semple,
Bowman,	Frémont,	Macdonald (Huron),	Somerville,
Bro-Jeur,	Gibson,	McGregor,	Sutherland,
Bruneau,	Gillmor,	McIsaac,	Tarte,
Campbell,	Godbout,	McMullen,	Vaillancourt,
Carroll,	Grieve,	Martin,	Wilson, et
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	Mignault,	Yeo.—57.
Charlton,			

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Earle,	LaRivière,	Patterson (Colchester),
Bain (Soulanges),	Fairbairn,	Lépine,	Pope,
Baird,	Ferguson (LeedssetGren.),	Macdonald (King),	Pridham,
Belley,	Foster)	Maddowall,	Putnam,
Bennett,	Fréchette,	Maclean (York),	Roome,
Bergeron,	Gillies,	McAlister,	Rosamond,
Bergin,	Girouard (Deux-Mont'ns),	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Blanchard,	Grandbois,	McDougald (Pictou),	Smith (Ontario),
Boyd,	Grant (Sir James),	McDougall (Cap-Breton),	Stairs,
Cameron,	Guillet,	McGreevy,	Taylor,
Cargill,	Haggart,	McKay,	Temple,
Carpenter,	Haslam,	McLean (King),	Tisdale,
Caron (Sir Adolphe),	Hazen,	McLennan,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chesley,	Henderson,	McLeod,	Turcotte,

Coatsworth,	Hodgins,	McNeill,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Hughes,	Mara,	Wallace,
Corbould,	Hutchins,	Masson,	Weldon,
Costigan,	Ingram,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Curran,	Joncas,	Miller,	White (Shelburne),
Daly,	Kaulbach,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Davis,	Kenny,	Montague,	Wood (Brockville), et
Dickey,	Lachapelle,	Ouimet,	Wood (West'land.—90.
Dupont,	Langevin (Sir Hector),		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

M. Montague propose, secondé par M. Foster,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 69) concernant les listes d'électeurs, 1895, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 116) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales, lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 26, après "Canada" insérez les articles suivants comme articles 3, 4 et 5:—

" 3. Nonobstant toute disposition de l'Acte des terres fédérales, le Gouverneur en Conseil pourra, aux conditions qu'il jugera à propos, vendre à la Compagnie de ranche Cochrane, les terres d'écoles suivantes, savoir: la section 11, dans le township 3, rang 28, à l'ouest du 4^e méridien principal, et la partie de la section 29 du township 3, rang 27, à l'ouest du 4^e méridien principal, qui est située au nord de la rivière des Gros Ventres:

" Mais cette vente ne sera pas effectuée avant que le ministre de l'Intérieur ait, par avis dans la *Gazette du Canada*, réservé comme terres d'écoles, au lieu et place de la dite section, et partie de section, d'autres terres publiques égales, autant que possible, en étendue et en valeur."

" 4. L'article trois du chapitre vingt-sept des statuts de 1889 est par le présent révoqué."

" 5. A l'égard des transports ou cessions, ou des engagements de faire transport ou cession de tout ou partie d'un établissement ou d'un droit de préemption possédés ou acquis en vertu de quelque acte relatif aux terres fédérales, qui auront été passés ou contractés avant l'émission des lettres patentes et antérieurement à la sanction du présent acte, aucun tel transport ou cession ou engagement ne sera, *ipso facto*, réputé nul et non avenu, et aucune déchéance ne sera encourue en ce qui les con-

“ cerne; mais le ministre de l'Intérieur pourra déclarer que tout tel transport ou cession, ou tout tel engagement est nul et non avenu, et que cette déchéance a été encourue, ou l'une ou l'autre de ces choses; et cette déclaration aura même force et effet que si elle était décrétée par le présent acte; toutefois, aucune déclaration de cette nature n'aura de force ou effet dans aucun cas où des lettres patentes pour un établissement ou une préemption auront été émises avant la date de cette déclaration, à moins que ces lettres patentes ne l'aient été par fraude, erreur ou imprévoyance.”

“ 2. Aucune disposition du paragraphe précédent n'aura de force ou effet à l'égard d'aucune terre, lorsque la question de son application à la terre aura déjà été l'objet d'une décision judiciaire ou sera encore pendante devant une cour de juridiction compétente.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération un di prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à l'encouragement de la fonte de plomb argentifère en Canada.

(En comité.)

Résolu, — Qu'il est expédient de pourvoir au paiement d'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres en cinq ans pour encourager la fonte de plomb d'œuvre ou argentifère en Canada, — le paiement pour chaque tonne de minerai fondu ne devant pas excéder cinquante centins.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 136) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 135) modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (E) No 104, du Sénat, intitulé : "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (G) No 109, du Sénat, intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 12.—Après "Sauvage" insérez : "sur sa demande à cet effet."

Page 2, ligne 1.—Avant "d'écoles" insérez : "de maisons."

Page 4, ligne 10.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "agent" dans la ligne 11, et insérez : "en remplacement il est par le présent décrété que."

Page 4, ligne 11.—Retranchez "du présent acte," et insérez : "de l'acte des Sauvages."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les Bills Privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 132) remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 82) concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 117) concernant la Chambre de Commerce du district de Montréal; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié," lesquels sont lus comme suit:

Page 3, ligne 22, retranchez depuis "plantera" jusqu'à "sans" dans la ligne 23.

Page 3, ligne 24, après "municipalité" insérez: "plus d'une ligne de poteaux" le long d'un chemin ou d'une rue."

Les dits amendements étant lu la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. McKay,

Ordonné, que l'amendement soit maintenant lu pour la première fois.

L'amendement est, en conséquence, lu la première fois,—et le bill et l'amendement sont renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (I) No 139, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute."

Et la question étant proposée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise:—elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir:—Stations agronomiques, entretien, \$70,000; stations agronomiques, industrie laitière, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour, la quarantaine, savoir:—Quarantaine de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la Société pour la protection des immigrants à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, divers, savoir:—Construction des passes migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000; ostréiculture, \$7,500; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les contingents, département des Postes, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$18,800; impressions, \$12,400; papeterie, \$4,100; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Edifices publics de Marysville, \$5,000, lazaret de Tracadie, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin,

Samedi, 6 juillet 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Bergeron informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 10 juin 1895, pour copie de tous ordres du conseil concernant l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; aussi, copie de toutes instructions à M. Daniel Smith et de tous rapports faits par lui concernant le dit emplacement; aussi, copie de toutes pétitions présentées à Son Excellence le Gouverneur général en conseil ou au département des Travaux Publics, au sujet du choix d'un emplacement pour le dit bureau de poste. (*Document de la Session No 95.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa."

Bill (No 81) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents."

Bill (No 67) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pêcheries."

Bill (No 123) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des travaux publics."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 26) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill (M) No 141, intitulé : " Acte à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Montague,

Ordonné, que le bill (M) No 141, du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins un quart, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 8 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Daly,—la pétition du conseil municipal d'Argyle, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

De C. F. Forrest et autres, de Winnipeg, Manitoba, demandant l'adoption d'un acte obligeant les fabricants de bijoux et de boîtiers de montres à marquer sur leurs produits leurs noms et la qualité des matériaux employés.

M. Scriver, du comité mixte de la bibliothèque des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la seconde fois, vendredi, le 29 juin, dans les appartements de l'Orateur, à 11 heures A.M.

Les minutes de la première réunion sont lues et approuvées.

Le rapport du comité des Échanges qui se trouve ci-joint, est lu et adopté après quelques changements.

Le rapport du comité chargé de faire l'audition des comptes, ci-annexé, est adopté après lecture, avec la recommandation que M. John Smith faisant aujourd'hui fonction de comptable, soit nommé comptable de la bibliothèque.

Et le comité s'ajourne.

P. WHITE,

Orateur.

BUREAUX DE L'ORATEUR,
29 juin 1895.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES ÉCHANGES.

Le sous-comité chargé de considérer la distribution et l'achat des échanges et d'en faire rapport, s'est réuni à 11 a.m., lundi, le 17 juin 1895.

Les bibliothécaires ont reçu instruction de distribuer certains exemplaires de l'histoire du Canada de Kingsford à des universités du Canada et à l'étranger.

Le comité a décidé de recommander au comité mixte l'achat de 50 exemplaires de chacun des ouvrages suivants : "L'Acadie," par Edouard Richard, et la Vie de Sir John A. Macdonald, par Joseph Pope.

En faisant cette recommandation, le sous-comité est unanime à suggérer que, vu les sommes importantes qui ont été prises sur le crédit voté à la bibliothèque pour acheter des ouvrages devant servir aux échanges, le comité mixte devrait s'en tenir à la règle suivante établie en 1890 par un sous-comité composé de M. l'Orateur de la Chambre des Communes et des honorables MM. Davies et Blake :—

"Le sous-comité est d'opinion que l'allocation accordée à la bibliothèque n'est pas suffisante pour justifier l'achat de livres dans le but d'encourager la littérature canadienne, et que l'achat des échanges ne devrait comprendre que des ouvrages à peu près du même genre que ceux que nous recevons des autres pays."

Le sous-comité actuel suggère aussi qu'à l'avenir, lorsque le comité mixte sera disposé à encourager la circulation de quelque ouvrage important d'écrivains canadiens, il devrait le recommander au gouvernement afin qu'une somme soit insérée dans le budget pour en acheter un certain nombre d'exemplaires.

Bibliothèque,
17 juin 1895.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé, par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1895, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 3192 à 3691 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change portant les lettres E de 1893-94 et A à F de 1894-95, respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement, un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (1er juin, 1894) à venir au 20 juin 1895, aussi, un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets pendant la même période).

A. R. McCLELAN,
J. SCRIVER,
N. W. WHITE.

OTTAWA, 27 juin 1895.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 20 juin 1895.

RELEVÉ—classé par sujets—des dépenses pour livres et reliure du 1er juin 1894 au 20 juin 1895, inclusivement.

	\$ c.
Religion, Philosophie et Education.....	376 97
Histoire et Biographie.....	3,322 59
Géographie et Voyages.....	576 80
Science.....	563 83
Arts utiles.....	289 30
Beaux-arts.....	239 61
Jeux et amusements.....	35 40
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	195 91
Belles-lettres.....	1,253 77
Encyclopédies et Revues.....	966 12
Loi, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	2,338 86
Economie sociale et politique, Statistiques, etc.....	692 67
Almanachs d'adresses.....	57 50
Reliure canadienne.....	1,620 15
Assurance, Commission, Frais de port, etc.....	333 67
Total.....	12,763 15

JOHN SMITH,
Faisant fonction de comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 20 juin 1895.

ÉTAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 1er juin 1894 au 20 juin 1895.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.		Reliure.	Livres sur l'histoire d'Amérique.	Totaux.
	Anglais.	Français.			
	\$ c.	\$ c.			
En juin 1894.....	211 79	146 86	352 90	191 55	903 10
Juillet do.....	2,031 04	113 97	86 83	2,231 84
Août do.....	1,540 85	70 76	1,611 61
Septembre do.....	321 62	81 40	34 54	34 02	471 58
Octobre do.....	676 13	833 01	35 31	1,544 45
Novembre do.....	305 45	38 47	123 52	54 60	522 04
Décembre do.....	784 90	236 00	153 00	51 49	1,225 39
Janvier 1895.....	1,147 72	333 07	23 68	177 32	1,681 69
Février do.....	164 75	145 60	298 19	15 50	624 04
Mars do.....	111 86	16 80	115 81	244 47
Avril do.....	81 15	80 85	165 05	32 24	359 29
Mai do.....	92 03	558 24	95 11	98 40	843 78
Du 1er juin 1894 au 20 juin 1895.....	67 71	28 60	274 16	129 40	499 87
Total.....	7,536 90	2,612 87	1,520 15	1,093 23	12,763 15

JOHN SMITH,

Faisant fonction de comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, depuis le 1er juin 1894 au 20 juin 1895—*Suite.*

EXPLICATION DE LA BALANCE NON DÉPENSÉE—*Suite.*RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE—*Suite.*

1895.		1895.		1895.		1895.	
	\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.		\$ cts.
June 20... Ajouter, montant de chèques non soldés (voir liste)		20 June... Montant total dépensé depuis le 1er juin 1894 pour reliure.....	447 00	Montant total dépensé depuis le 1er juin 1894 pour reliure.....	352 90		
Balance en banque (comparer avec état de la banque).....			2,008 82	Montant total dépensé depuis le 1er juin 1894 pour livres sur l'histoire d'Amérique {	1,167 25		1,520 15
Balance actuelle (comme ci-dessus).....			1,561 82	Total.....	191 55		
MOINS—Montant des lettres de crédit et des lettres de change en plus des crédits.....	28 63				901 68		1,093 23
Balance restant disponible pour dépenses casuelles.....	393 24						12,763 15
Balance restant disponible pour livres et reliure.....			1,139 95				

JOHN SMITH, *Faisant fonction de comptable.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 20 juin 1895.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1894.			8 c.
5 décembre	Société Historique du Nouveau-Brunswick.	3420	1 00
1895.			
25 avril	Sous-secrétaire d'État, Ottawa	3607	1 53
11 juin	Philéas Gagnon	3674	8 00
13 "	Editeur-Journal Medico-Légal	3676	3 00
13 "	Winthrop H. Wade	3678	3 00
13 "	Crédit du Receveur Général.	3679	7 00
14 "	"	3680	274 16
14 "	C. E. Rouleau	3681	6 00
17 "	Martin J. J. Griffin, Philadelphie	3682	21 00
17 "	Rowell et Hutchinson	3683	4 00
18 "	G. Baillairgé	3686	3 00
20 "	Little Brown et Cie.	3689	110 16
20 "	Berthiaume et Sabourin	3690	3 00
20 "	D. G. Frances et Cie.	3691	2 15
			447 00

(Signé) JOHN SMITH,
Faisant fonction de comptable.

M. Bergin du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20a. Message du Gouverneur général, transmettant à la Chambre des Communes le rapport des procédures devant le comité Judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté sur la question des écoles du Manitoba, édité pour le gouvernement canadien par les avocats des appelants à Londres. (*Distribution et documents sessionnels.*)

42a. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—État indiquant les divers montants payés comme primes à la fabrication du fer en gueuse en Canada avec du minerai canadien, les quantités fabriquées, les noms des personnes qui ont reçu ces primes et tous autres détails de nature à faire connaître le résultat produit par ces primes, depuis la date du dernier état; aussi, un état similaire quant aux primes payées sous l'empire de l'Acte de 1894, 57-58 Vic., chap. 9, sur les barres de fer puddlé et sur les billettes d'acier. (*Doc. sess.*)

70. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—État indiquant le nombre d'îles formant partie du groupe des Mille-Iles, dans le Saint-Laurent, qui ont été vendues pendant les années de 1874 à 1878, inclusivement, à qui elles ont été vendues, le prix auquel a été vendu chaque lot séparé, et le prix moyen, par acre, pour toute la quantité vendue; aussi, un état semblable pour les années de 1879 à 1895, inclusivement. (*Doc. sess.*)

81. Réponse à Adresse du Sénat en date du 7 juin 1895,—Correspondance échangée au sujet de la propriété littéraire pendant l'année dernière.

89. Réponse à Adresse du 24 avril 1895,—Copie de toute correspondance non encore produite, échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales et entre ces dernières et le gouvernement français, au sujet du traité avec la France. (*Doc. sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

27. Règlements sur l'éducation des enfants sauvages, conformément à la clause 12, chap. 32, 57-58 Victoria.

66a. Réponse à Ordre du 10 juin 1895,—Copie des rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues par le gouvernement sur ce même sujet.

82. Réponse à Ordre du 28 mai 1894,—Etat indiquant à quelle date le steamer *Stanley* a commencé ses voyages entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E. ; à quelle date le dit steamer a commencé ses voyages entre Georgetown, I. P.-E. et Pictou, N.-E. ; combien de voyages il a faits, la date de chaque voyage et combien de sacs de malle ont été transportés à chaque voyage ; à quelle date le dit steamer a cessé de transporter les malles ; le nombre de passagers et le montant de fret transportés à et de l'Île du Prince-Edouard ; le chiffre des dépenses et des recettes du dit service, pour l'hiver de 1893-94.

83. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—Etat indiquant les recettes brutes du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, depuis le 30 juin 1894 ; aussi, état indiquant les dépenses totales de ce chemin de fer depuis la dite date ; aussi, état indiquant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la dite date sous les chapitres respectifs suivants :—

- (a) Gages et salaires des employés ;
- (b) Paiements au président, comme tels ;
- (c) Paiements aux directeurs, comme tels ;
- (d) Paiements pour autres frais d'exploitation ;
- (e) Paiements à compte de la construction, non inclus dans les chapitres ci-dessus.

84. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—Copie de toute correspondance échangée entre H. Langevin, Félix Pilon, Alexandre Théoret et autres personnes, concernant des réclamations contre le gouvernement fédéral provenant de dommages causés à leurs propriétés lorsque le steamer "Ocean" a brisé l'écluse No 12, sur le canal de Beauharnois, au printemps de 1894.

85. Réponse à Adresse du 21 mai 1894,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes ou tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de certains paquets de matière imprimée affranchis par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant des Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le directeur général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au Bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste et n'étant pas des papiers ou documents législatifs ;

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la malle d'un pays à l'autre ;

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les paquets susdits étaient adressés ;

Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire.

86. Règles et Ordres Généraux de la cour de l'Echiquier du Canada.

87. Réponse à Ordre du 10 juin 1895,—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en réponse à une annonce publiée en octobre 1894, demandant des soumissions pour la construction de la première section de la division des lacs Simcoe et Balsam, et de la première section de la division de Peterborough et

Lakefield du canal de la Trent; aussi, les quantités approximatives des différentes classes de travaux spécifiés dans la formule des soumissions pour les deux sections ci-dessus, sur lesquelles le montant total de chaque soumission était basé.

88. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—Etat donnant les manifestes des cargaisons transportées, pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier, par les steamers *Duart Castle*, *Taymouth Castle*, *Alpha* et *Beta*, subventionnés pour voyager entre Saint-Jean et Halifax, Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles. Aussi, état indiquant les subventions gagnées par chacun des dits steamers ou payées à leurs propriétaires pendant cette période. Aussi, les noms de tous les actionnaires de la compagnie ou des compagnies de steamers ayant droit de recevoir ces subventions.

90. Réponse à Ordre du 3 juin 1895,—Copie de toute correspondance et pétitions du conseil de la municipalité de Morris, Manitoba, concernant la taxation de terres non patentées tenues ou occupées par des colons, dans les limites de cette municipalité.

91. Réponse à Ordre du 10 juin 1895,—Copie de toute correspondance concernant l'inscription de homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M.P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M. Boyd; et aussi, copie des règlements sur l'affermage des terres et sur l'inscription à titre de homesteads, de terres affermées.

92. Réponse à Adresse du 14 mai 1894,—Copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. B. Loisselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir; aussi, copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisselle vs Guillet instruite à Montréal, et copie du rapport de l'inspecteur.

93. Réponse à Ordre du 10 juin 1895,—Copie de toutes pétitions, lettres ou autres documents adressés par les habitants de Duvar Road, comté de Prince, I.P.-E., ou autres personnes demandant une halte de voyageurs à la traverse du chemin de fer à Duvar Road.

(1.) Votre comité recommande que l' "Atlas Electoral du Canada" soit distribué comme suit: un exemplaire à chaque sénateur, trois à chaque député aux Communes et un à chaque reviseur; et que chaque député reçoive de plus vingt-cinq exemplaires, en feuilles, de la carte du comté qu'il représente.

(2.) Votre comité recommande aussi, conformément au rapport d'un sous-comité chargé de considérer une demande présentée par D. C. Chamberlain, comptable de la Chambre des Communes pour rémunération de ses services comme comptable des impressions du parlement, qu'il reçoive un salaire de \$200 par année à dater du 1er juillet courant.

(3.) Votre comité recommande, de plus, conformément au rapport d'un sous-comité chargé d'examiner une demande faite pour aide additionnelle dans le bureau de distribution, que Moses H. Seed soit nommé assistant permanent dans ce bureau au salaire de \$100 par année à dater du commencement de la présente session.

M. Taylor propose, secondé par M. Sproule,—que dans l'opinion de cette Chambre il est à propos que quelques-unes des plus grandes îles faisant partie du groupe des Mille-Iles, dans le fleuve Saint-Laurent, dont on n'a pas encore disposé, soient conservées pour l'usage du public à titre de Parc National.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Langelier,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions, correspondance, documents ou autres papiers adressés au gouverneur général ou au ministre des Chemins de fer par des électeurs de la division sud de

Renfrew ou par quelqu'un ou quelques-uns d'eux ou par toutes autres personnes ou personnes au sujet de la fermeture de la station de la baie Barry sur la ligne du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound, dans le comté de Renfrew, et copie de tous papiers ou correspondance, comme ci-dessus, se plaignant de l'action de la dite compagnie de chemin de fer si libéralement aidée par le gouvernement, en causant des inconvénients et des préjudices aux affaires publiques, et en essayant de forcer un particulier à donner à la compagnie du terrain ou des privilèges que la compagnie ne pouvait se faire donner par la loi.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du conseil privé de la Reine.

M. McMullen propose, secondé par M. Rinfret,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production d'un état indiquant pour chacune des années commençant le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1894, le nombre de saisies de marchandises ou articles de toute espèce entrés en contrebande en Canada en violation des lois douanières, le pays de leur provenance, la valeur des articles saisis dans chaque cas, les noms des réclamants et les endroits où les saisies ont été faites.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Rinfret,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant,—

1. Les noms des divers chemins de fer en Canada qui ont reçu une subvention en argent.

2. La province où est situé le dit chemin de fer.

3. Le nombre de milles pour lesquels une subvention a été accordée.

4. Le nombre de milles construits.

5. Le montant accordé par mille et le montant total payé.

6. Le nombre d'acres de terre accordés par mille et le nombre total donné ou actuellement dû à chaque compagnie.

7. Le montant total des subventions en argent données aux chemins de fer dans chaque province.

8. Le nombre total d'acres de terre accordé dans chaque province et le grand total d'argent et de terres donnés aux chemins de fer en Canada.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous mémoires, pétitions et autres documents venant des Sauvages de la réserve Saint-Pierre, Manitoba, et de toute correspondance à ce sujet, depuis le premier de janvier 1892.

M. Davin propose, secondé par M. McCarthy,—que cette Chambre est d'avis qu'il serait à propos de consacrer \$20,000 pour aider à l'établissement de beurreries et de fromageries dans les Territoires du Nord-Ouest, et que cette somme devrait être considérée comme une addition au crédit de l'immigration; que, de plus, le gouvernement devrait immédiatement considérer s'il est opportun d'accorder une prime pour le beurre exporté sur les marchés de Londres, comme le font quelques colonies australiennes, et aussi d'élever le droit sur cet article de 4 centins à 6 centins par livre, afin de permettre aux cultivateurs du Nord-Ouest de faire concurrence aux exportateurs australiens sur les marchés de la Colombie-Britannique.

M. Rinfret propose, comme amendement, secondé par M. Mignault,—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"cette Chambre ne voit pas de raison spéciale d'accorder, aux frais du public, aux beurreries et fromageries du Nord-Ouest une protection qui n'est pas accordée aux établissements similaires en existence dans les autres provinces du Canada."

Et un débat s'ensuivant ;

M. Sproule propose, secondé par M. Taylor,—que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Dickey,	Lippé,	Patterson (Colchester),
Bain (Soulanges),	Dugas,	Macdonald (King),	Pridham,
Baker,	Foster,	Macdonell (Algoma),	Reid,
Bennett,	Fréchette,	Maclean (York),	Roome,
Bergeron,	Gillies,	McAlister,	Ross (Lisgar),
Bergin,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McDonald (Assiniboia),	Sproule,
Boyd,	Grandbois,	McDonald (Victoria),	Stairs,
Cameron,	Grant (Sir James),	McDougald (Pictou),	Taylor,
Carling (Sir John),	Haggart,	McDougall (Cap-Breton),	Tisdale,
Chesley,	Haslam,	McLenman,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hazen,	Mara,	Wallace,
Corbould,	Henderson,	Miller,	White (Cardwell),
Costigan,	Hughes,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Craig,	Kenny,	Montague,	Wood (Brockville), et
Curran,	Lachapelle,	O'Brien,	Wood, (West'land).—62.
Daly,	Langevin (Sir Hector),		

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Christie,	Godbout,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Davies,	Grieve,	Mills (Bothwell),
Béchar, d,	Davin,	Guay,	Monet,
Beith,	Dawson,	Harwood,	Mulock,
Bernier,	Delisle,	Innes,	Perry,
Boston,	Devlin,	Langelier,	Rider,
Bowers,	Dupont,	Laurier,	Rinfret,
Bowman,	Edgar,	Leduc,	Rowand,
Brodeur,	Flint,	Lister,	Semple,
Brown,	Forbes,	Lowell,	Somerville,
Bruneau,	Fraser,	Macdonald (Huron),	Sutherland,
Carroll,	Frémont,	McGregor,	Tarte,
Casey,	Gibson,	McMillan,	Vaillancourt, et
Charlton,	Gillmor,	Martin,	Yeo.—57.
Choquette,			

Ainsi la question est résolue affirmativement.

M. Davin propose, secondé par M. McDonald (Assiniboia),—que les commissaires chargés de s'enquérir des taux de fret du chemin de fer du Pacifique Canadien ont fait rapport que les taux actuels de cette compagnie pour le transport des grains, sont d'un demi à un centin par 100 livres plus bas que l'échelle des taux du Dakota, à partir de tous les points à l'ouest de Regina, bien que ces derniers, s'ils étaient appliqués à Edmonton et à Prince-Albert, seraient de 6 ou 7 centins plus bas que les taux du Pacifique Canadien; qu'à l'égard du bétail sur pied, les taux du Pacifique Canadien sont de \$1.35 à \$1.84 par char jusqu'à Montréal, tandis que le Northern Pacific et le Great Northern exigent \$1.63 à \$1.81 pour la même distance; qu'à l'égard du charbon et du bois de construction, la comparaison est encore plus à l'avantage du public canadien;

Que cette Chambre suggère au gouvernement qu'il serait à propos d'entamer des négociations avec le président du chemin de fer du Pacifique Canadien en vue d'en venir à un arrangement avec cette compagnie pour transporter, pendant les vingt années à venir, les produits du Nord-Ouest vers les ports de mer à dix pour cent meilleur marché qu'à présent, à condition que le gouvernement garantisse des

obligations jusqu'à un certain montant, pendant vingt ans ; et dans le cas où les chemins de fer américains abaisseraient leurs taux, le chemin de fer du Pacifique Canadien serait tenu de baisser les siens proportionnellement.

Et, un débat s'ensuivant ;

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

M. Coatsworth propose, secondé par Moncrieff,—que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant les mots " et tous autres " dans la sixième ligne de l'article 9c, et en ajoutant au dit bill les nouveaux articles suivants comme 9d et 9e.

Article 9d.

Les dettes à payer en vertu des précédentes prescriptions du présent acte ne comprendront que les réclamations suivantes non réglées :—

1. La réclamation du mandataire de Bracey, Frères et Cie, contre la Compagnie de construction de la Puissance pour gages payés et matériaux fournis par lui pour compléter la ligne entre Hamilton et Cainsville.

2. Les réclamations des sous-entrepreneurs de Bracey, Frères et Cie, contre la dite société, pour travaux faits et matériaux fournis pour la dite construction.

3. Les réclamations pour avances par la banque de Hamilton et la banque du Commerce, à ou pour Bracey, Frères et Cie, s'élevant à environ \$11,000 et \$2,000 respectivement.

4. Réclamations pour travaux concernant la dite construction.

5. Réclamations pour nourriture des hommes et des chevaux employés à la dite construction.

6. Réclamations pour articles fournis aux employés de Bracey, Frères et Cie, ou de leurs sous-entrepreneurs engagés dans la dite construction, et déduits pour autant des réclamations pour gages.

Article 9e.

Que le paiement par la Compagnie du chemin des dites dettes ou d'aucune d'elles dont la Compagnie de construction de la Puissance est maintenant responsable envers Bracey, Frères et Cie, ou leur mandataire, ou autres, constituera, dans la mesure de ce paiement par la Compagnie du chemin de fer, une décharge de la dette de la Compagnie de construction de la Puissance envers Bracey, Frères et Cie, leur mandataire et autres, mais rien de contenu dans les présentes ne préjudiciera en aucune manière à tout droit existant d'aucun créancier de la dite société ou de ses sous-entrepreneurs ou d'aucun d'eux.

Et la question étant posée sur la dite proposition, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Northrup fait rapport que le comité a amendé le bill conformément aux instructions de la Chambre.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité général soit pris en considération demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 26) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada," lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 13, retranchez "Banquiers" et insérez: "Marchands."

Page 2, ligne 9, après "des" insérez: "directeurs provisoires et de telles autres personnes qui seront devenues."

Page 2, ligne 19, après "2" insérez: "après que l'association aura obtenu une licence conformément à l'Acte des assurances pour commencer ses opérations."

Dans le titre du bill, retranchez "Banquiers" et insérez: "Marchands."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question proposée mercredi, le 26 juin dernier, et portant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes pétitions et correspondance entre la "Shore Line Railway Company" de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses promoteurs ou directeurs et le gouvernement concernant l'entreprise de la compagnie; aussi, copie de toute correspondance entre E. Franklin Clements, J. D. Ralston, Frederick Baird ou autres promoteurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud de la Nouvelle-Ecosse ou aucun des directeurs de la dite compagnie et le gouvernement jusqu'à la date des procédures dans les cours de la Nouvelle-Ecosse, pour liquider les affaires de la dite compagnie; aussi, copie de toutes pétitions, conventions et correspondance entre la dite compagnie et le gouvernement au sujet de l'obtention d'une charte du parlement fédéral pour former une nouvelle compagnie, et au sujet de l'entreprise de la dite compagnie ou de l'entreprise de la nouvelle compagnie projetée.

Et la question étant posée de nouveau;

M. McDougall (Cap-Breton) propose, comme amendement, secondé par M. Craig,—que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion:—"Aussi, copie de toute correspondance entre les promoteurs de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud de la Nouvelle-Ecosse, ou aucun des directeurs de la compagnie et le gouvernement depuis la date des procédures instituées dans les cours de la Nouvelle-Ecosse pour liquider les affaires de la dite compagnie, jusqu'à présent.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Béchard,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 97) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton."

Bill (No 124) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes."

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1894. (*Document de la Session No 5.*)

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 9 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. White (Shelburne), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (I) No 139, du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute," et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

"Vu que les promoteurs du bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs à la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada, ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant cette session, votre comité recommande qu'elle soit retirée et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction."

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Moncrieff,

Ordonné, que le bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier les actes relatifs à la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada," soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année civile 1894. (*Document de la Session No 16.*)

M. Montague présente aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1894, demandant un état indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, telles que les signalent les bulletins du recensement de 1891 ; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries. (*Document de la Session No 61e.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 3 juin 1895, pour la production de copies de tous les états fournis au gouvernement du Canada par la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricion et Sainte-Marie, des recettes et dépenses de la dite compagnie pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1888 et le 30 juin 1889, et pendant les années terminées le 30 juin 1890-91-92-93 et 94. (*Document de la Session No 54a.*)

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,
Bain (Wentworth),
Beausoleil,
Bécharde,
Beith,

Choquette,
Christie,
Colter,
Davies,
Dawson,

Innes,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lavergne,

Mignault,
Mills (Bothwell),
Monet,
Mulock,
O'Brien,

Bernier,	Devlin,	Leduc,	Perry,
Borden,	Edgar,	Legris,	Proulx,
Boston,	Featherston,	Lépine,	Rider,
Bowers,	Flint,	Lister,	Rinfret,
Bowman,	Forbes,	Livingston,	Rowand,
Brodeur,	Fraser,	Lowell,	Sanborn,
Brown,	Fremont,	Macdonald (Huron),	Scriver,
Bruneau,	Gibson,	McCarthy,	Semple,
Campbell,	Gillmor,	McGregor,	Somerville,
Carroll,	Godbout,	McIsaac,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	McMillan,	Tarte,
Casey,	Guay,	McMullen,	Vaillancourt, et
Charlton,	Harwood,	Martin,	Yeo.—72.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Desaulniers,	Lippé,	Pridham,
Amyot,	Dickey,	Macdonald (King),	Prior,
Bain (Soulanges),	Dugas,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Baird,	Dupont,	Macdowall,	Reid,
Baker,	Dyer,	Maclean (York),	Robillard,
Belley,	Earle,	McAlister,	Roome,
Bennett,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Rosamond,
Bergeron,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Victoria),	Ross (Dundas),
Bergin,	Foster,	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar),
Blanchard,	Fréchette,	McDougall (Cap-Breton),	Sinard,
Boyd,	Gillies,	McGreevy,	Smith (Ontario),
Bryson,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McInerney,	Sproule,
Cameron,	Girouard (Deux-Mont's),	McKay,	Stairs,
Cargill,	Grant (Sir James),	McLean (King),	Stevenson,
Carling (Sir John),	Haggart,	McLennan,	Taylor,
Carpenter,	Haslam,	Madill,	Tisdale,
Carscallen,	Hazen,	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Chealey,	Henderson,	Marshall,	Turcotte,
Cleveland,	Hodgins,	Masson,	Tyrwhitt,
Coutsworth,	Hughes,	Metalife,	Wallace,
Cockburn,	Hutchins,	Miller,	Weldon,
Corbould,	Ingram,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Costigan,	Jeannotte,	Moneriff,	White (Shelburne),
Craig,	Kaulbach,	Montague,	Wilmot,
Curran,	Kenny,	Northrup,	Wilson,
Daly,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Huron),	Wood (Westland).—111.
Davis,	Leclair,	Pelletier,	

Ainsi la question est résolue négativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des sénateurs et des députés mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député ou sénateur qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et, dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 136) concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre, chargé de considérer une certaine résolution concernant la fonte du plomb d'œuvre ou argentifère en Canada, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—qu'il est expédient de pourvoir au paiement d'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres en cinq ans pour encourager la fonte du plomb d'œuvre ou argentifère en Canada,—le paiement pour chaque tonne de minerai fondu ne devant pas excéder cinquante centins.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 142) à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 68) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, tel qu'amendé en comité général.

M. Montague propose, secondé par M. Foster,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davies propose, comme amendement, secondé par M. Charlton,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—"Qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant un article au sujet de la marque du bulletin."

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a amendé conformément aux instructions de la Chambre.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 114) modifiant l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans la province du Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 121) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (M) No 141, du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport avec un amendement.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :

Page 1, ligne 27.—Retranchez " faites " et insérez " comprises."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill tel qu'amendé en comité soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (F) No 103, du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 11, après " ligne " insérez ce qui suit comme Articles A, B et C :—

Article A.

Le premier paragraphe de l'article trois du chapitre vingt-neuf des statuts de 1889, qui modifie l'Acte concernant les droits d'auteur, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

3. Si la personne qui a droit à la propriété d'un ouvrage en vertu du dit acte, tel que par le présent modifié, néglige ou manque de se prévaloir de ses dispositions,

ou, après s'être assurée de son droit d'auteur sous son empire, en aucun temps après la première publication en Canada de l'œuvre pour laquelle elle aura ainsi obtenu droit d'auteur, manque d'imprimer et publier en Canada un nombre suffisant d'exemplaires de l'ouvrage pour lequel elle aurait pu obtenir ou aura ainsi obtenu droit d'auteur comme susdit, de manière à répondre à la demande de cet ouvrage en Canada, toute personne domiciliée en Canada pourra obtenir du ministre de l'Agriculture un permis ou des permis d'imprimer et publier ou reproduire cet ouvrage en Canada; mais aucun tel permis ne confèrera le droit exclusif d'imprimer et publier ou reproduire quelque ouvrage.

Article B.

L'article cinq du dit acte est par le présent modifié en y ajoutant après le mot "existera" dans la dixième ligne les mots : "ou aurait existé si le droit d'auteur eut été obtenu en Canada au sujet de cet ouvrage en vertu des dispositions des articles quatre et cinq du dit acte tel que par le présent modifié."

Article C.

Le dit article cinq est aussi par le présent modifié en y ajoutant les mots suivants :—"pourvu néanmoins qu'à l'égard de tout ouvrage pour lequel un droit d'auteur aura été obtenu en Canada, le Gouverneur en Conseil puisse, lorsqu'il sera établi à sa satisfaction que le titulaire de ce droit est en mesure et a de bonne foi l'intention durant le reste du terme que doit durer son droit, d'imprimer et publier en Canada un nombre suffisant d'exemplaires de cet ouvrage, de manière à répondre à la demande de cet ouvrage en Canada, révoquer tous permis alors en vigueur pour l'impression et la publication de cet ouvrage, mais cette révocation ne rendra pas illégale la vente et le placement ultérieurs en Canada des exemplaires de cet ouvrage alors imprimés en vertu du permis ainsi révoqué.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 10 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et regue :—

Du conseil municipal d'Argyle, Manitoba,—demandant l'adoption d'un acte à l'effet de légaliser les règlements locaux actuellement en vigueur dans Manitoba au sujet de la prohibition de la vente des liqueurs spiritueuses.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive-Sud (à responsabilité limitée), et est convenu de le rapporter avec des amendements.

“ Conformément à l'ordre de la Chambre du 2 juillet 1895, votre comité a de nouveau pris en considération le bill (No 75) à l'effet de faire revivre et de modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, et il est convenu d'en rapporter encore le préambule non prouvé, pour la raison énoncée dans son rapport du 25 juin 1895 : “ Qu'à son avis une action législative n'est ni désirable ni nécessaire à présent.”

“ Votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

“ Votre comité recommande aussi que vu l'état avancé de la session, il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.”

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du dit comité.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, que la partie du rapport qui précède relative au bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 121) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Daly propose, secondé par M. Foster,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre devant considérer une certaine résolution concernant la déduction mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que, pour la présente session du parlement, la déduction de huit piastres par jour mentionnée à l'article vingt-six de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, formant le chapitre onze des Statuts révisés, ne sera pas faite pour douze jours dans le cas d'un député ou sénateur qui aura été absent des séances de la Chambre dont il fait partie, ou de quelqu'un de ses comités, pendant ce nombre de jours ; mais la présente disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné à l'article vingt-cinq du dit acte, et, dans le cas d'un député élu depuis le commencement de la présente session, elle ne s'appliquera pas, non plus, aux jours antérieurs à son élection.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 143) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 142) à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des douanes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence en comité général.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (I) No 139, du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute ; " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été renvoyé le bill suivant:—

Bill (I) No 139, du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute."
Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération du bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Foster,—que le dit bill tel qu'amendé, soit renvoyé en comité général pour plus ample considération.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait de nouveaux amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill.

M. Coatsworth propose, secondé par M. Tisdale,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Davin,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—Qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant l'article suivant:—

"Mais rien de contenu dans le dit acte ou dans l'Acte des chemins de fer ou ses amendements, n'autorisera la vente de billets de passage à un taux excédant deux centins par mille sur la ligne ou les lignes du dit chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Beausoleil,	Desaulniers,	Jeannotte,	Mulock,
Boston,	Devlin,	Landerkin,	Pelletier,
Bowers,	Dugas,	Leduc,	Perry,
Brodeur,	Dyer,	Lister,	Pridham,
Carpenter,	Edwards,	Livingston,	Rowand,
Carroll,	Fauvel,	Maddowall,	Semple,
Christie,	Featherston,	Maclean (York),	Sproule,
Davin,	Forbes,	McIsaac,	Wilson, et
Dawson,	Girouard (Deux-Mont.),	McMullen,	Yeo.—39.
Denison,	Harwood,	Mignault,	

CONTRE :

Messieurs

Allan,	Craig,	Lachapelle,	Northrup,
Amyot,	Curran,	Langelier,	O'Brien,
Bain (Soulanges),	Davies,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),
Bain (Wentworth),	Davis,	Laurier,	Pope,
Baird,	Dickey,	Laverne,	Préfontaine,
Baker,	Earle,	Leclair,	Prior,
Beith,	Edgar,	Legris,	Rider,
Belley,	Fairbairn,	Macdonald (Huron),	Rinfret,
Bennett,	Ferguson (Leeds et Gren.),	Macdonald (King),	Roome,
Bergeron,	Ferguson (Renfrew),	Macdonell (Algoma),	Rosmond,
Bergin,	Flint,	McAlister,	Ross (Lisgar),
Borden,	Foster,	McDonald (Assinibois),	Sanborn,

Bourassa,	Fraser,	McDonald (Victoria),	Smith (Ontario),
Bowman,	Geoffrion,	McDougald (Pictou),	Somerville,
Boyd,	Gibson,	McGregor,	Stairs,
Boyle,	Gillies,	McKay,	Stevenson,
Brown,	Gillmor,	McLean (King),	Sutherland,
Bryson,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McLennan,	Tarte,
Burnham,	Godbout,	McLeod,	Taylor,
Cameron,	Grandbois,	McMillan,	Temple,
Campbell,	Grant (Sir James),	Madill,	Tisdale,
Cargill,	Grieve,	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carling (Sir John),	Guay,	Masson,	Tyrwhitt,
Carscallen,	Haggart,	Mills (Annapolis),	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Haslam,	Mills (Bothwell),	Wallace,
Choquette,	Hazen,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Coatsworth,	Hughes,	Monet,	Wilmot, et
Cockburn,	Ingram,	Montague,	Wood (Brockville).—114.
Colter,	Innes,		

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité général sur le bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Douanes reprend alors la considération du dit bill; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 11 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements.

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Transcanadien.

Bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la “ Shore Line Railway Company.”

“ Conformément aux ordres de la Chambre du 26 juin et du 5 juillet 1895, votre comité a considéré les amendements faits par le Sénat au bill (No 80) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa, et au bill (No 87) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, et il recommande que les dits amendements ne soient pas adoptés parce que ce comité est d'avis qu'il est à propos de laisser régler de la manière prescrite par l'Acte des chemins de fer la question du drainage nécessitée par la construction des chemins de fer légalement constitués par le Parlement du Canada.

“ Votre comité recommande aussi que le bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation de Calgary et de Lethbridge, soit retiré, vu que ses promoteurs n'ont pas fait voir qu'ils étaient disposés à procéder avec cette mesure.”

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

“ Votre comité a examiné certains paiements faits à Hugh Ryan et Cie pour travaux faits au canal du Sault Sainte-Marie, tel que mentionné aux pages, 2-11, 12, 43, 44, 45 et 46 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1894, et à ce rapport, il a interrogé des témoins sous serment ; et, pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours de cet examen. Le comité recommande que la dite preuve ainsi que les exhibits soient imprimés, à l'exception des pièces portant les numéros 5, 6, 7 et 8.” (*Appendice No 1a.*)

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 84) modifiant l'Acte constitutif de la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie de Fidécimmis de la Puissance.”

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et d'Irrigation de Calgary et de Lethbridge soit retiré, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, demandant un état indiquant les montants payés comme droits de douane à Waneta,

Nelson, Kaslo et à la Frontière, rivière Kootenay, de 1893 à 1894, inclusivement, le montant payé annuellement à chaque port extérieur; aussi, les noms des officiers de douanes en ces localités et le salaire payé à chacun. (*Document de la Session No 96.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le mémoire de l'Assemblée Législative de la province de Manitoba en réponse à l'arrêté réparateur du 21 mars 1895.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 11 juillet 1895. (*Document de la Session No 20e.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,
Ordonné, que l'ordre appelant la seconde lecture du bill (No 21) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893, soit transféré des Bills et Ordres Publics aux Ordres du Gouvernement.

M. Laurier propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Davies,	Innes,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Jeannotte,	Mills (Bothwell),
Beausoleil,	Delisle,	Joncas,	Monet,
Béchar, d,	Devlin,	Landerkin,	Mulock,
Beith,	Dugas,	Langelier,	O'Brien,
Belley,	Dupont,	Laurier,	Perry,
Bernier,	Edgar,	Lavergne,	Préfontaine,
Borden,	Edwards,	Leduc,	Proulx,
Boston,	Fauvel,	Legris,	Rider,
Bourassa,	Featherston,	Lépine,	Rinfret,
Bowers,	Flint,	Lister,	Rowand,
Brodeur,	Forbes,	Livingston,	Sanborn,
Brown,	Fraser,	Lowell,	Scriver,
Bruneau,	Frémont,	Macdonald (Huron),	Semple,
Campbell,	Geoffrion,	McCarthy,	Somerville,
Carroll,	Gibson,	McGregor,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Gillmor,	McIsaac,	Tarte,
Casey,	Godbout,	McMillan,	Turcotte,
Choquette,	Grieve,	McMullen,	Vaillancourt, et
Christie,	Guay,	Martin,	Yeo.—82.
Colter,	Harwood,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Desaulniers,	Macdonald (King),	Pope,
Bain (Soulanges),	Dickey,	Macdonell (Algoma),	Pridham,
Baird,	Dyer,	Macdowall,	Prior,
Baker,	Earle,	Maclean (York),	Putnam,
Bennett,	Fairbairn,	McAlister,	Reid,
Bergeron,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Assiniboia),	Robillard,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Victoria),	Roome,
Boyd,	Foster,	McDougald (Pictou),	Rosamond,

Boyle,	Fréchette,	McDongall (Cap-Breton),	Ross (Dundas),
Bryson,	Gillies,	McGreevy,	Ross (Lisgar),
Burnham,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McInerney,	Ryckman,
Cameron,	Girouard (Deux-Mont.),	McKay,	Simard,
Cargill,	Grandbois,	McLean (King)	Smith (Ontario),
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	McLennan,	Sproule,
Carpenter,	Guillet,	McLeod,	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	McNeill,	Stevenson,
Carscallen,	Haslam,	Madill,	Taylor,
Chesley,	Hazen,	Mara,	Temple,
Cleveland,	Henderson,	Marshall,	Tisdale,
Coatsworth,	Hodgins,	Masson,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Cochrane,	Hughes,	Miller,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Corbould,	Ingram,	Moncrieff,	Weldon,
Costigan,	Kaulbach,	Montague,	White (Cardwell),
Craig,	Kenny,	Northrup,	White (Shelburne),
Curran,	Lachapelle,	Ouipet,	Wilmot,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wilson,
Davis,	Leclair,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Denison,	Lippé,	Pelletier,	Wood (Westland).—116.

Ainsi la question est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 129) modifiant la loi concernant les pensions des juges des cours provinciales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Résolu,—que les Ordres du Gouvernement auront la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les interpellations, et qu'une heure sera consacrée aux Bills Privés après 7:30 p.m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 69) intitulé: "Acte concernant les listes d'électeurs de 1895."

Bill (No 126) intitulé: "Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada."

Bill (No 127) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les juges des cours provinciales."

Bill (No 132) intitulé: "Acte remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine."

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 82) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 91) intitulé: "Acte modifiant la loi concernant la pêche du homard," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 134) intitulé : " Acte à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, débits et confiscations faits jusqu'ici au Fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 135) intitulé : " Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :—

Bill (G) No 109, du Sénat, intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages."

Bill (M) No 141, du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer, en la Colombie-Britannique."

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

 VENDREDI, 12 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“ Conformément à l'ordre de la Chambre du 10 juillet courant, votre comité a de nouveau examiné le bill (No 75) à l'effet de faire revivre et de modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, et il a décidé de le rapporter avec des amendements.

“ Votre comité a aussi examiné le bill (No 98) concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, qu'il rapporte avec des amendements.

“ Votre comité recommande que vu la période avancée de la session, ces bills soient placés sur les ordres de ce jour pour être pris en considération en comité général.”

M. Taylor, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“ Votre comité recommande que MM. A. N. Montpetit et F. Hughes reçoivent la somme de \$500 chacun pour leurs services pendant cette session comme traducteurs du compte rendu officiel des Débats.”

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

“ Votre comité recommande que vu la période avancée de la session, il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.”

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Roome,

Résolu,—que cette Chambre concoure dans le huitième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Roome,

Ordonné, que le bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, et le bill (No 98) concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix soient placés sur le feuillet des ordres pour être pris en considération en comité général, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Cameron,

Résolu,—que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session.

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération l'item “Chemin de fer de la Vallée de la Tobique, \$19,341.54,” tel que mentionné sous le titre de “Subventions de chemins de fer payées en 1893-94,” à la page Q-148 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1894, et à ce sujet il a

entendu une déclaration sous serment de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries qu'il annexe aux présentes pour l'information de la Chambre, ainsi que la preuve faite par le dit ministre et l'exhibit produit en cette affaire; et votre comité recommande que la dite preuve et l'exhibit soient imprimés. (*Appendice No 2.*)

M. Baker, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

“ Votre comité a de nouveau examiné les item “ Compagnie du pont de chemin de fer de Frédérickton à St. Mary, compte de prêt, \$300,000.” et “ Prêt pour le pont de Frédérickton à St. Mary, \$60,000,” inscrits à la page XVI des Comptes Publics du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1894, sous le titre “ Placements divers ” et “ Intérêt, comptes spéciaux,” respectivement; il a pris de nouvelles dépositions sous serment, et pour l'information de la Chambre, il a décidé d'annexer cette nouvelle preuve aux présentes, et il recommande que la dite preuve, ainsi que celle contenue dans son second rapport, soient imprimées. (*Appendice No 1.*)

M. Bergin, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

53a. Réponse à ordre du 3 juin 1895,—Etat indiquant,—1. La quantité de ficelle à lier manufacturée au pénitencier de Kingston, en 1894; 2. A qui les ventes ont été faites et le bénéfice, par livre, réalisé par le gouvernement.

54a. Réponse à adresse du 3 juin 1895,—Copie de tous les états fournis au gouvernement du Canada par la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédérickton et Sainte-Marie, des recettes et dépenses de la dite compagnie pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1888 et le 30 juin 1889, et pendant les années terminées le 30 juin 1890-91-92-93 et 94.

61e. Réponse à ordre du 25 avril 1894,—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries.

94. Réponse à ordre du 3 juin 1895,—Etat donnant les noms des personnes (s'il en est) qui ont été nommées à un emploi dans le service civil du Canada en vertu du chap. 18, 57-58 Victoria, et les emplois (s'il en est) auxquels elles ont été nommées.

95. Réponse à adresse du 10 juin 1895,—Copie de tous ordres du conseil concernant l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; aussi, copie de toutes instructions à M. Daniel Smith et de tous rapports faits par lui concernant le dit emplacement: aussi, copie de toutes pétitions présentées à Son Excellence le Gouverneur général en conseil ou au département des Travaux Publics au sujet du choix d'un emplacement pour le dit bureau de poste.

Votre comité recommande,—d'après le rapport d'un sous-comité chargé de s'enquérir de la demande formulée par M. N. Boulet, de la branche de la distribution, au Bureau de l'Imprimerie,—que vu que son travail est en tout temps plus considérable que lorsqu'il était employé dans le bureau de distribution de la Chambre des Communes, il reçoive la somme de \$1,400 par année à dater du 1er juillet courant, et que pour les services déjà rendus, il lui soit payé une somme de \$150 au lieu d'une augmentation de salaire depuis 1892.

M. Montague, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 13 mars 1893, demandant un état donnant, d'après le dernier recensement du Canada, les détails ci-dessous en ce qui concerne chacune des municipalités suivantes, savoir :—Les villes de Aurora et Newmarket, les villages de Holland Landing, Stouffville et Sutton-Ouest, et les townships de

King, Whitchurch, Gwillimbury-est, Gwillimbury-nord et Georgina, dans le comté de York, et le village de Bradford et le township de Gwillimbury-ouest, dans le comté de Simcoe:—

- (a.) Nombre de maisons habitées.
- (b.) Nombre de maisons inhabitées.
- (c.) Nombre de maisons en construction.
- (d.) Nombre total d'établissements industriels.
- (e.) Nombre total de machines et outils.
- (f.) Nombre total d'employés (hommes, femmes et enfants, respectivement).
- (g.) Nombre total de chaudières à vapeur.
- (h.) Noms et nombre des diverses industries et des manufacturiers dans chacune des dites municipalités.
- (j.) Total des gages annuels payés en 1891 dans chacune des dites municipalités.
- (k.) Valeur des produits manufacturés en 1891 dans chacune des dites municipalités.
- (l.) Capital total placé dans des établissements industriels en 1891, dans chacune des dites municipalités. (*Document de la Session No 61f.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, demandant un état donnant les noms des navires, etc., qui ont versé des droits de quaiage au port de Tignish, I.P.-E., le montant payé par chaque navire, la date de sa déclaration et de son congé, et le montant total perçu pour la dernière année fiscale. (*Document de la Session No 97.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Mills (Bothwell), propose, comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ cette Chambre considère que l'article 59 de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, qui empêche la révocation du lieutenant-gouverneur d'une province dans les cinq ans qui suivront la date de sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause et que cette cause soit communiquée par message au Sénat et à la Chambre des Communes, a été fait en vue de prévenir l'influence abusive des ministres fédéraux dans les affaires provinciales, et que la pratique qui prévaut actuellement de permettre aux lieutenants-gouverneurs de rester en charge longtemps après l'expiration de leurs commissions, ce qui permet de les révoquer en aucun temps sans en donner de cause, est un abus d'autorité bien fait pour déprécier le gouvernement responsable dans les provinces de ce pays.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Charlton,	Harwood,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Choquette,	Innes,	Mills (Bothwell),
Beausoleil,	Christie,	Lauderkin,	Monet,
Béchar, d,	Colter,	Langelier,	Mulock,
Beith,	Davies,	Laurier,	O'Brien,
Bernier,	Dawson,	Leduc,	Perry,
Borden,	Edgar,	Legris,	Proulx,
Boston,	Fauvel,	Lister,	Rider,
Bourassa,	Featherston,	Livingston,	Rinfret,
Bowers,	Flint,	Lowell,	Rowand,
Brodeur,	Forbes,	Macdonald (Huron)	Scrifer,
Brown,	Fraser,	McCarthy,	Semple,

Bruneau,	Gibson,	McGregor,	Somerville,
Campbell,	Gillmor,	McIsaac,	Sutherland,
Carroll,	Godbout,	McMillan,	Vaillancourt, et
Cartwright (Sir Richard),	Grieve,	McMullen,	Yeo.—66.
Casey,	Guay,		

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Davin,	Lippé,	Patterson (Huron),
Amyot,	Davis,	Macdonald (King),	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Denison,	Macdonell (Algoma),	Pridham,
Baird,	Desaulniers,	Maclean (York),	Prior,
Baker,	Dickey,	McAlistér,	Putnam,
Bennett,	Dugas,	McDonald (Victoria),	Robillard,
Bergeron,	Dyer,	McDougald (Pictou),	Roome.
Bergin,	Earle,	McDougall (Cap-Breton)	Rosamond,
Blanchard,	Fairbairn,	McGreevy,	Ross (Dundas),
Boyd,	Ferguson (Leeds etGren),	McInerney,	Ryckman,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McKay,	Smith (Ontario),
Burnham,	Foster,	McLean (King),	Sproule,
Cameron,	Gillies,	McLennan,	Stairs,
Cargill,	Girouard(Deux-Mont'ns),	McLeod,	Stevenson,
Carignan,	Grandbois,	McNeill,	Taylor,
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	Madill,	Temple,
Carpenter,	Guillet,	Mara,	Tisdale,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Carscallen,	Haslam,	Masson,	Turcotte,
Chesley,	Henderson,	Miller,	Weldon,
Coatsworth,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Cochrane,	Ingram,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Cockburn,	Jeannotte,	Montague,	Wilmot,
Corbould,	Joncas,	Northrup,	Wilson,
Costigan,	Kaulbach,	Ouimet,	Wood (Brockville), et
Curran,	Lachapelle,	Patterson (Colchester),	Wood (West'land).—106.
Daly,	Langevin (Sir Hector),		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent soixante et quatorze mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, savoir : —Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$9,800; pour payer à la Compagnie d'améliorations du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1895-96, \$1,600; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$29,500; renouvellement des agrès à bord du vapeur *Newfield* pour élever et poser les câbles, etc., \$1,500; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$11,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante-trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir :—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des

examens de l'accise, \$306,853.75; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$9,000; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$22,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'alcool méthyléneux, savoir :—Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois, savoir :—Traitement de l'inspecteur et des dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

L'ordre du jour appelle la Chambre en comité général sur le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive-Sud (à responsabilité limitée);

M. White (Shelburne) propose, secondé par M. Weldon,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, l'heure consacrée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, étant expirée;

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir :—Appointements des employés, inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$56,700; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,150; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc.; poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$8,000; pour défrayer l'achat d'instruments étalons et les traitements, etc., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir :—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais et application de l'acte concernant les marques de commerce frauduleuses, savoir :—Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la mise en vigueur de ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir :—Menus revenus, \$800; terrains de l'artillerie, \$1,705, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Service de transport des malles, \$2,125,000; appointements et allocations, \$1,193,515; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce et des Douanes—service extérieur, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du Commerce et des Douanes, \$3,500; pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$500; agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Appointements du commissaire, \$4,000; appointements du surintendant des mines, \$3,000; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, \$21,845; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$40,845; frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central; compte des frais de démantèlement, etc., papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$29,700; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. (L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du Conseil qui sont aussi membres du service civil). \$700; appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcriptions, etc., \$4,000; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Pour arpentage, examen des rapports d'arpentages, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes—appointements et dépenses contingentes dans les différents ports, savoir :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$108,250; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,035; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$16,725; dans la province de Québec, \$201,250; dans la province d'Ontario, \$286,475; dans la province du Manitoba, \$32,250; dans la province des Territoires du Nord-Ouest, \$3,400; dans la province de la Colombie-Britannique, \$60,200; provinces en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection, \$21,150; commission des douanes et service spécial extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$23,000; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,050; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$9,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir : —Département des Douanes, y compris les appointements de R. R. Farrow, comme commis de première classe, à \$1,400; de R. W. Breadnor, comme commis de seconde classe, à \$1,100; de J. A. Watson, H. V. Rorke, A. M. Lafontaine, comme commis de troisième classe, à \$600; et de W. D. P. Bales, comme messager à \$500, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contrares, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin;

Samedi, 13 juillet 1895.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:—

ABERDEEN,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1896, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, juillet 1895. (*Document de la Session No 2c.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Montague,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaires soient renvoyés au comité des Subsidés.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,— la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 14 mai 1894, pour copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. Loisselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir; aussi, copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de Loisselle vs Guillet instruite à Montréal, et copie du rapport de l'inspecteur. (*Document de la Session No 92a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill (No 117) intitulé: "Acte concernant la Chambre de Commerce de Montréal," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill (F) No 103, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur," sans amendement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures moins vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 15 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Vu que les promoteurs du bill (No 86) constituant en corporation l'Association canadienne de promotion d'assurance (à resp. limitée), ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec ce bill pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit retiré et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité recommande que vu la période avancée de la session, le bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa soit placé sur les Ordres du Jour de ce jour, pour être pris en considération en comité général.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le bill (No 86) constituant en corporation l'Association canadienne de promotion d'assurance (à resp. limitée), soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa, soit placé sur le feuillet des Ordres pour être pris en considération en comité général, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que Sir Charles Hibbert Tupper ait la permission de présenter un bill (No 144) modifiant de nouveau l'Acte des liquidations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 145) autorisant le Conseil du Trésor à soustraire certaines sociétés à l'opération de l'Acte des assurances.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité d'Agriculture et de Colonisation a l'honneur de présenter son troisième et dernier rapport.

L'enquête faite par le comité au cours de ses séances pendant la session a porté sur les diverses branches de l'agriculture, la marque du fromage et l'immigration.

Les officiers de la ferme expérimentale centrale ont été examinés sur les questions agricoles, et les renseignements qu'ils ont donnés sont annexés au présent rapport pour l'information de la Chambre.

Ces renseignements sont intéressants pour les agriculteurs canadiens et ont une haute portée économique pour tous ceux qui s'intéressent au bien-être du Canada et au développement de ses ressources agricoles. Le rapport et ses annexes renferment beaucoup de données nouvelles et un grand nombre de faits déjà connus sont présentés sous un jour nouveau et très intéressant.

M. William Saunders, directeur des fermes expérimentales a été examiné en premier lieu, le 7 mai, et il a déclaré que la ligne de conduite prescrite par la loi relative aux fermes expérimentales a été rigoureusement suivie dans toutes les opérations de l'année. On a commencé en 1887 à préparer et clôturer le terrain de la ferme centrale; des travaux similaires sur la ferme des provinces maritimes ont été commencés l'année suivante, aussi bien que sur celles de Brandon et Indian-Head, et en 1889, il en a été de même pour la ferme Agassiz. Le directeur a affirmé qu'il faudrait encore trois ou quatre ans pour mettre les fermes en bon état; par conséquent, il serait prématuré de calculer tous les avantages que les agriculteurs canadiens peuvent raisonnablement espérer d'en retirer.

Les opérations comprennent les expérimentations faites sur les grains, les tubercules, les légumes, les fruits, les arbres et les plantes, surtout celles qui présentent plus d'importance pour les fermiers. Il a déclaré que plus de 500 expérimentations avaient été faites sur diverses espèces de produits agricoles, et un plus grand nombre encore sur les fruits de tous genres, y compris 200 variétés de pommes russes; les mêmes opérations ont été faites à Indian-Head. Cependant, jusqu'à présent, une seule variété de pommes de Sibérie a pu être acclimatée à Brandon et Indian-Head. La ferme expérimentale à Agassiz possède actuellement l'une des pépinières les plus considérables du monde. 1,800 variétés de fruits y sont rassemblées dont plus de 1,200 sont des variétés de gros fruits; l'on espère en retirer d'excellents résultats.

La distribution des grains de semence par sacs de trois livres s'est poursuivie activement l'an dernier. Il a été dit devant le comité, à la dernière session, que 88,501 échantillons avaient été distribués à 44,181 fermiers depuis l'inauguration de ce système. Cette année, du 11 février au 6 mai, 19,040 échantillons en sacs de trois livres ont été envoyés à environ 19,000 fermiers, et à cette date, 8,320 demandes n'ont pu être accordées. Cela démontre le grand intérêt que les fermiers portent à cette distribution. Les résultats pratiques ont été des plus satisfaisants en ce qu'ils ont amené une grande amélioration dans la culture des grains. D'un simple sac de trois livres un agriculteur peut, avec du soin, retirer en une année une abondante provision pour ses semences suivantes, et après cela, il est en mesure d'en fournir à ses voisins, ce qui augmente d'autant la richesse du pays.

Cette année, on a inauguré un autre mode de distribution des grains en expédiant des paquets d'une livre de quelques variétés nouvelles de blé et d'orge hybrides qui ont été récoltés à la ferme expérimentale Centrale. Dans divers parties du Canada, l'on s'attend à en retirer d'excellents résultats. 1,150 paquets d'une livre de chacun de ces grains ont été ainsi distribués.

En expliquant les divers essais tentés à la ferme Centrale pour produire des grains hybrides, le directeur a exprimé son espoir de pouvoir produire une variété de blé ayant les qualités du Fife rouge, mais mûrissant quelques jours plus tôt. S'il peut obtenir un pareil résultat, ce serait excessivement important pour tout le Nord-Ouest canadien.

Le directeur a aussi donné beaucoup de renseignements sur les expérimentations faites avec du fumier et quelques-uns des engrais artificiels et il a relaté les résultats obtenus par leur emploi dans différentes cultures. Les détails pratiques à ce sujet seront lus avec intérêt dans les annexes du présent rapport. Les renseignements donnés au sujet de la plantation des haies vives et des arbres en divers endroits du Canada sont très intéressants et pourront être consultés avec fruit.

Le directeur a fait l'historique des ennuis causés par l'invasion de la tuberculose parmi les bestiaux des fermes et a relaté les moyens mis en œuvre pour l'extirper.

Le commissaire de l'industrie laitière, M. James W. Robertson, a ensuite comparu devant le comité et il a fait connaître les résultats déjà obtenus et ceux qu'il espère obtenir dans la branche placée sous son contrôle. Son témoignage est divisé

en quatre parties, savoir. (1) Industrie laitière dans les diverses fermes expérimentales du Canada; (2) moyens adoptés par le ministre de l'Agriculture pour développer le commerce du beurre en adressant des consignations dans le Royaume-Uni; (3) service de steamers avec réfrigérateurs pour aider au développement de ce trafic; et (4) état probable du marché aux fromages pour l'année courante.

Les progrès accomplis dans l'industrie laitière sont très remarquables. En 1892, il n'y avait dans l'Île du Prince-Édouard qu'une seule fromagerie qui avait été établie par les fermiers auxquels le département avait prêté l'outillage nécessaire. Quelques autres établissements furent créés par des fermiers organisés en compagnies par actions. En 1893, la branche de l'Industrie laitière du département de l'Agriculture dirigeait 11 fromageries patronnées par 1,187 fermiers, qui ont produit un montant de \$48,000 de fromage. Il n'en a coûté au gouvernement, pour obtenir ce résultat, que la somme de \$2,500, pour l'année, y compris le salaire du surintendant, M. Dillon. En 1894, il y avait 16 fromageries et 2 beurreries qui ont produit à la fin de l'année \$90,000 dont \$11,830 en beurre. Le fromage fabriqué dans l'Île du Prince-Édouard est de qualité supérieure et se vend un demi-centia de plus par livre que la moyenne du fromage d'Ontario. La pratique de l'ensilage du blé-d'inde et la fabrication du beurre d'hiver augmentent rapidement dans l'île, et il est évident qu'avant peu aucune aide ne sera demandée au département qui n'a dépensé en totalité que \$4,800 jusqu'à la fin de 1894. Un progrès aussi important a été réalisé à peu de frais et les effets en seront permanents.

Le commissaire de l'industrie laitière montra que dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick il a été fait de semblables opérations qui promettent beaucoup de succès en sus de celui qui a déjà été obtenu. En 1894, il a été établi 16 nouvelles laiteries dans la Nouvelle-Ecosse, et il y en avait 39 en opération. Les cultivateurs de cette province commencent à faire du beurre en hiver et du fromage en été. Le commissaire croyait que pendant la présente année (1895) il y aurait 49 fromageries et beurreries en opération, et que cette année la Nouvelle-Ecosse commencerait à exporter du fromage. Les méthodes suivies dans le Nouveau-Brunswick sont semblables. Dans cette dernière province la laiterie roulante s'est arrêtée dans 68 localités où les cultivateurs ont pu apprendre comment éviter de faire des pertes, et comment faire plutôt des profits. Le commissaire a fait remarquer que la présence de Son Excellence le gouverneur général à de très grandes assemblées industrielles dans les provinces maritimes, dans le cours de la dernière année, a eu l'effet d'éveiller l'intérêt et d'exciter l'enthousiasme parmi les cultivateurs. On a vu des foules de trois à dix mille personnes se porter à ces assemblées, auxquelles assistaient les lieutenants-gouverneurs et les premiers ministres des provinces en question. On y a vu aussi l'ex-gouverneur Hoard, du Wisconsin, qui est une très haute autorité en fait de laiterie. A son retour chez lui il publia ce qui suit dans son journal, le *Hoard's Dairyman*, qu', de tous les journaux de son genre, est celui qui a le plus de circulation: "Là (dans l'I.P.-E.) se fait le plus beau fromage que j'aie jamais vu. * * " On ne dirait jamais que tout ce fromage n'a pas été fait par la même personne, tant il est uniforme. Chaque fromage avait été amené à un type donné." Voilà un témoignage très satisfaisant de la part d'une très haute autorité en la matière.

Dans la province de Québec il s'est fait de très active besogne sous la direction du sous-commissaire de l'industrie laitière, M. J. C. Chapais, qui, dans le cours de la dernière année, a adressé la parole à 9 assemblées dans l'Île du Prince-Édouard, à une assemblée dans le Nouveau-Brunswick, à 8 dans l'Ontario et à 82 dans Québec, outre qu'il a donné 34 conférences aux étudiants de l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe. Cette école reçoit \$1,000 par année de l'association des laitiers de Québec, et le département de l'Agriculture subvient à d'autres besoins. On semble apporter beaucoup d'activité à l'enseignement et à la diffusion des meilleures méthodes de l'industrie dans la province de Québec. Il y a en tout, dans cette province, 1,192 fromageries et 262 beurreries. Le commissaire a exprimé l'opinion que cette année la province de Québec produira environ la moitié de la quantité totale de fromage exportable du Canada.

Dans la province d'Ontario le commissaire dit qu'en 1894 le matériel de beurrerie que le département avait prêté à des sociétés de cultivateurs leur a été vendu, et que l'hiver dernier ces associations ont commencé à travailler pour leur propre compte. On pense qu'à l'avenir cette province pourra se passer de l'aide qui lui est prêtée sous forme d'enseignement. Grâce à un crédit voté par le parlement, les opérations de fabrication de beurre d'hiver ont été commencées en 1892, à Woodstock et Mount-Elgin, sous la direction du commissaire Robertson, et de là elles se sont répandues par tout le Canada. L'hiver dernier il y avait environ 100 beurreries en opération dans l'Ontario. Le commissaire a particulièrement décrit l'établissement, à Renfrew, d'une grande beurrerie dont une société en commandite construisit et meubla entièrement les bâtiments. Le département conduisit lui-même les opérations afin de faire à l'établissement un bon nom dont l'industrie pât jouir plus tard. Il était informé a-t-il dit que cette fabrique produirait une tonne de beurre par jour quand elle serait exploitée complètement en juin.

A Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les opérations ont été poursuivies activement. Des laiteries roulantes ont été créées dans la province et les territoires, l'année dernière, les procédés suivis étant à peu près les mêmes qu'au Nouveau-Brunswick. On a visité 63 endroits. La population intéressée au Manitoba et au Nord-Ouest paraît approuver le travail fait, ce qui a été manifesté par une résolution de l'Association de laiterie du Manitoba. Les fabriques sont ouvertes au Nord-Ouest et il y a toute raison d'espérer qu'elles réussiront.

En terminant cette partie de son témoignage, le commissaire de l'industrie laitière exprime l'opinion que le crédit accordé pour l'enseignement de cette industrie dans les provinces pourra bientôt être très réduit pour être ensuite complètement discontinué.

La deuxième partie des renseignements fournis au comité par le commissaire de la laiterie, savoir, au sujet de l'encouragement à l'expédition du beurre pour favoriser ce commerce, est analogue à la troisième partie de sa classification, savoir, les entrepôts frigorifiques, et les deux matières méritent vraiment d'être étudiées dans l'intérêt des laitiers. Ces deux points ont aussi une forte portée sur la quatrième partie de la classification, savoir, le marché au fromage dans le Royaume-Uni. Il a dit que nous envoyons aujourd'hui en Angleterre, 60 pour 100 de la quantité totale du fromage importé en ce pays, et il a prétendu que si les laitiers canadiens continuaient à ne développer que le commerce du fromage, tout en augmentant l'abondance du lait fourni par la vache et prolongeant la saison pendant laquelle elle pourrait donner son lait, le résultat probable serait l'encombrement du marché, et en conséquence la ruine du commerce du fromage. C'est pourquoi il a soutenu qu'il serait plus sûr de convertir le lait en une plus grande quantité de beurre que de continuer l'augmentation de la fabrication du fromage. Ce serait, dit-il, le seul espoir d'échapper à une ère de bas prix qui devait en résulter. Actuellement c'est à peine si la provision de beurre canadien affecte les prix courant du marché anglais, car nous n'y envoyons que 2 livres pour chaque 100 livres qui y sont importées. Les remarques entières du commissaire sur le sujet méritent l'étude sérieuse de tous les cultivateurs qui y apprendront à diriger leurs opérations. Il y a d'amples preuves que le beurre canadien, expédié en bon état, obtiendra un haut prix, si non le prix le plus élevé sur le marché anglais.

Il a été émis l'avis que le même principe de l'aide accordée par le département à l'industrie laitière, lequel a donné les résultats indiqués, en augmentant les exportations de fromage d'un chiffre de \$6,774,626, en 1886, au total très considérable de \$15,448,191, l'année dernière, pourrait être avec grand avantage appliqué à stimuler l'augmentation du beurre. Cette très grande augmentation de la production a été obtenue au moyen du système suivi à un prix comparativement peu élevé. Le commissaire de la laiterie a soutenu que le même principe appliqué à l'expédition du beurre en fournissant au Canada des entrepôts frigorifiques à bord des navires, ainsi que de l'autre côté de l'Atlantique, donnerait des résultats semblables. Ce qui a été fait, a dit le commissaire de la laiterie, a déjà évité sous nombre de rapports des désastres financiers et il ne peut y avoir de doute que la perspective raisonnable de succès

offerte par la proposition de promouvoir l'exportation du beurre devrait avoir l'appui du gouvernement et du parlement. Le commissaire de l'industrie laitière a fait remarquer que le Danemark a donné au Canada un exemple très frappant.

Le Danemark avait été même plus apathique que les Canadiens en ce qui touche à la fabrication du beurre, mais grâce à la direction et à l'assistance judicieuses de son gouvernement, ce royaume est devenu un des plus prospères du monde dans ses industries agricoles.

Les renseignements donnés par le commissaire de l'industrie laitière sur les méthodes de confection du beurre peuvent être justement recommandées à la considération des cultivateurs.

La seconde division des renseignements recueillis par le comité au cours de ses séances a trait à l'estampage du fromage. Cette question a soulevé une grande divergence d'opinions, le poids des témoignages a paru être contre l'estampage qui avait été suggéré, et les cultivateurs dont on a demandé l'avis se sont prononcés pour l'affirmative. Les opinions de part et d'autre ainsi que les raisons à l'appui sont assez clairement exposées dans les témoignages ci-annexés.

M. Craig, l'horticulteur, M. Shutt, le chimiste, M. Fletcher, l'entomologiste, et M. Gilbert, régisseur de la basse-cour, ont tous fourni au comité des renseignements fort intéressants pour la classe agricole sur leurs divisions respectives à la station agronomique. Chacun d'eux a relaté les principaux incidents de ces opérations dans le cours de l'année. L'horticulteur a traité la question de l'emmagasinage frigorifique comme moyen de conserver les plus délicats des fruits canadiens assez longtemps pour pouvoir en envoyer des chargements aux marchés du Royaume-Uni où il s'en ferait indubitablement une forte demande si ces fruits pouvaient y être transférés en bon état. L'établissement d'un système d'emmagasinage frigorifique à l'air praticable en le rattachant à celui mis actuellement à effet pour la conservation des produits de la laiterie. Cette proposition a si bien reçu l'approbation du comité qu'il a adopté, sur motion de M. Carpenter, secondé par M. Roome, une résolution la recommandant à l'attention du ministre de l'Agriculture, en l'engageant à aider activement à la réalisation de ce projet.

Les renseignements donnés par l'entomologiste contenaient des choses d'un grand intérêt pratique pour les cultivateurs, du même que ceux du chimiste de la station agronomique. Les rapports qu'a la chimie avec la culture sont aujourd'hui si clairement exposés que partout les cultivateurs avancés commencent à les mettre à profit. Ces derniers trouveront de quoi les intéresser dans les aperçus de M. Shutt annexés au présent rapport; et l'on peut faire presque les mêmes remarques à propos des renseignements communiqués par l'entomologiste. Les dommages causés dans le passé par des insectes, parasites et fongoides nuisibles, ont été si considérables qu'ils doivent donner, aux yeux des cultivateurs, un puissant intérêt aux moyens qui peuvent être employés pour mettre un terme à la destruction causée par ces insectes. Le directeur de la section des volailles a donné dans son témoignage beaucoup de détails intéressants sur les avantages et les économies qui résultent de l'élevé des volailles, ce qui est une affaire d'un assez grand intérêt pour mériter de plus en plus l'attention des cultivateurs et autres particuliers.

M. A.-M. Burgess, le sous-ministre de l'Intérieur, a été interrogé sur la question de l'immigration. Il a déclaré au comité qu'il y avait eu une diminution dans le mouvement d'immigration au Canada et qu'il ne voyait pas de signes appréciables d'une reprise à cet égard. Il a dit que le total des immigrants arrivés aux ports de Québec, Halifax et Montréal, pendant l'année 1894, était de 27,911, contre 63,447 qu'accuse l'année précédente, et que sur les 27,911 ci-dessus, 20,680 ont déclaré leur intention de résider au Canada, soit plus de 8,000 de moins que dans l'année précédente. Ces statistiques, toutefois, ne s'appliquent qu'aux ports maritimes du côté de l'Atlantique, rien n'ayant été fait pour avoir des statistiques des ports de l'extérieur.

M. Burgess a donné un compte rendu détaillé des établissements de homestead qui ont eu lieu, et dont il s'est fait un mouvement particulier à cet égard dans les États de l'Ouest. Il dit que la réduction faite par le parlement du crédit de \$200,000 à

\$130,000, pour la présente année va nécessairement avoir pour effet de restreindre la propagande d'immigration que fait le département, mais il espérait que dans l'état actuel des choses, cela ne nuirait pas sensiblement au mouvement vers le pays.

M. Burgess a communiqué au comité une lettre de M. Alfred B. Owen, le directeur du refuge du Dr Barnardo à Toronto, exposant le mode qui préside à la direction des refuges dans la Grande-Bretagne, où les enfants sont d'abord pris en soin. Il combat particulièrement l'impression courante que ces enfants sont recueillis indistinctement parmi la classe de vagabonds connus en Angleterre sous le nom de "Arabes des rues," et il affirme, au contraire, que les refuges ou asiles du Dr Barnardo vont à la rescousse des enfants de parents honnêtes qui ont succombé dans le combat de la vie et laissé leurs familles sans foyer domestique. Il démontre que ces enfants sont formés avec soin dans les refuges de la mère-prieur qui les recueille et où ils reçoivent une éducation qui les met en état de gagner leur vie. Il dit que ceux qui sont choisis pour notre pays sont particulièrement formés, et que les exceptions à la règle du bien-être moral et physique de la part de ces jeunes immigrants sont très peu nombreuses. M. Owen affirme que les points suivants ont été établis par les faits relativement à l'immigration d'enfants qui a été conduite depuis quelques années sous les auspices des refuges du Dr Barnardo:—(a) Que le système sauve de la vie aventureuse des rues les enfants que la maladie ou la mort de leurs parents ont privé du foyer paternel; (b) que moins de 1 pour 100 de ces enfants immigrants ont été trouvés coupables de délits; (c) que la masse de ceux qui ont été placés au Canada ont été remarquablement indemnes de maladies, car la statistique permet de comparer favorablement leur état à celui de toutes les autres classes de la population; (d) que les relations domestiques qui se sont établies entre les enfants des refuges et les personnes qui les ont pris ont été mutuellement satisfaisantes; (e) et que 85 pour 100 au moins de ces enfants qui sont venus au Canada et arrivés à l'âge adulte sont maintenant permanemment établis sur des fermes administrées ou possédées par eux-mêmes.

La question de l'avantage de ces jeunes immigrants a été depuis plusieurs années diversement débattue devant ce comité; les fonctionnaires du département de l'immigration ont toujours soutenu que les opinions adverses avaient invariablement porté contre un nombre d'exceptions infiniment petit, tandis que l'on n'avait pas tenu compte de la masse de ceux qui avaient bien fait et qui étaient d'une grande utilité pour le pays. Il n'est donc pas permis de généraliser d'une manière aussi absolue en se basant sur quelques exceptions.

Le comité recommande la construction à la ferme expérimentale centrale d'un bâtiment où les visiteurs de la ferme venant en nombres pourront trouver abri et prendre leur goûter, ce bâtiment devant être approvisionné d'eau et offrir les commodités nécessaires.

Le comité recommande aussi qu'au moins 50 exemplaires du présent rapport soient fournis à chaque député représentant un comté ou collège électoral rural, en sus du nombre ordinairement fourni.

Le rapport ci-annexé du sous-comité est présenté comme partie du présent rapport, ainsi que la transcription des témoignages entendus.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

Le sous-comité nommé pour examiner les modes de distribution actuellement suivis pour les rapports officiels de l'agriculture, et suggérer certaines améliorations dans cette distribution, a l'honneur de présenter le rapport suivant.

1. Comme il n'est pas probable qu'il sera imprimé à temps pour être distribué cette année un plus grand nombre d'exemplaire des rapports de la ferme expérimentale qu'il en a été commandé, le sous-comité ne recommande pas de changements immédiats.

2. Nous recommandons que le directeur de la ferme expérimentale prenne provisoirement les mesures qu'il pourra pour corriger les listes de distribution pour cette année.

3. Que les listes régulières de distribution dans les fermes expérimentales soient divisées par collèges électoraux, et qu'on fournisse à chaque député les noms des personnes de son comté ou collège électoraux qui reçoivent des rapports, afin que ces listes puissent être révisées d'année en année.

4. Nous recommandons aussi pour l'avenir qu'en sus du nombre d'exemplaires des rapports fournis pour le service des listes de distribution à la ferme expérimentale, il soit fourni à chaque député qui représente un collège rural pour être distribués à sa discrétion, 250 exemplaires de chaque rapport de la ferme expérimentale et de chaque rapport sur l'industrie laitière.

Lu, et sur proposition du Dr Roome, adopté. (*Appendice No 3.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée mercredi dernier, et portant,—que le bill (No 121) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

M. Edgar propose, comme amendement, secondé par M. Casey,—que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la proposition.

M. McCarthy propose, comme sous-amendement, secondé par M. Masson,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés, et que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction d'en amender le second article en retranchant "le premier paragraphe," et avec pouvoir "d'abroger l'article quatre de 57-58 Vic., chap. 15."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 131) modifiant les Actes concernant les pénitenciers.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu;

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell),—que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas traité la question des Ecoles de Manitoba comme l'exigeaient les meilleurs intérêts du pays, et qu'elle est d'avis que les déclarations ministérielles à ce sujet sont de nature à soulever une agitation dangereuse parmi la population canadienne."

Et, un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les bills privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Et après avoir ainsi siégé quelque temps ; et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Et sur l'amendement à la dite motion, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :— " Cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas traité la question des Ecoles de Manitoba comme l'exigeaient les meilleurs intérêts du pays, et qu'elle est d'avis que les déclarations ministérielles à ce sujet sont de nature à soulever une agitation dangereuse parmi la population canadienne."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 16 juillet 1895.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Allan,	Christie,	Harwood,	Mignault,
Bain (Wentworth),	Colter,	Innes,	Mills (Bothwell),
Beausoleil,	Davies,	Jeannotte,	Monet,
Bécharde,	Dawson,	Landerkin,	Mulock,
Beith,	Delisle,	Langelier,	Perry,
Belley,	Devlin,	Laurier,	Proulx,
Bernier,	Dugas,	Lavergne,	Rider,
Borden,	Dupont,	Leduc,	Rinfret,
Boston,	Edgar,	Lépine,	Rowand,
Bowers,	Fauvel,	Lister,	Scriven,
Brodleur,	Featherston,	Livingston,	Semple,
Brown,	Flint,	Lowell,	Somerville,
Bruneau,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Sutherland,
Campbell,	Fraser,	McIsaac,	Tarte,
Carroll,	Gillmor,	McMillan,	Turcotte,
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Vaillancourt, et
Casey,	Grieve,	Martin,	Yeo.—70.
Choquette,	Guay,		

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Davis,	Lippé,	Patterson (Colchester),
Amyot,	Denison,	Macdonald (King),	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Macdonell (Algoma),	Pelletier,
Baird,	Dickey,	Macdowall,	Pridham,
Baker,	Dyer,	Maclean (York),	Putnam,
Bennett,	Earle,	McAlister,	Reid,
Bergeron,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Robillard,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDonald (Victoria),	Roome,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew)	McDougald (Pictou),	Ross (Dundas),
Boyd,	Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Lisgar),
Boyle,	Fréchette,	McGreovy,	Ryckman,
Bryson,	Gillies,	McInerney,	Simard,

Burnham,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKay,	Smith (Ontario),
Cameron,	Girouard (Deux-Mont.),	McKeen,	Sproule,
Cargill,	Grandbois,	McLean (King),	Stairs,
Carling (Sir John),	Grant (Sir James),	McLennan,	Stevenson,
Carpenter,	Guillet,	McLeod,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	McNeill,	Temple,
Chesley,	Haslam,	Mara,	Tisdale,
Cleveland,	Hazen,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Henderson,	Masson,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Hodgins,	Metcalfe,	Wallace,
Cockburn,	Hughes,	Miller,	Weldon,
Corbould,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Costigan,	Ingram,	Moncrieff,	Wilmot,
Craig,	Kaulbach,	Montague,	Wilson,
Curran,	Lachapelle,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Ouinet,	Wood (West'land).—114.
Davin,	Leclair,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce :—Appointements d'un commis de 3e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement :—Augmentation statutaire des appointements de deux commis, \$50 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat, savoir :—Pour payer à Minnie Burns, fille de feu le sénateur Burns, l'indemnité de ce dernier pour la session 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à Moïse Gagnon, messenger de session, sa nomination provisoire à l'emploi de messenger régulier n'ayant pas été confirmée, le montant versé par lui à la caisse de retraite numéro deux, en conformité de la 56 Vic., ch. 12, art. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Exercices des corps de volontaires des villes et des batteries de campagne, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'exercices de New-Westminster (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour perception du revenu—inspection du bois, savoir :—Trois commis préposés au devis, \$2,250; un teneur de livre et messenger, \$700; cinq mesureurs de bois, \$3,500; nouvelle somme nécessaire pour dépenses contingentes, \$1,100; annuités aux mesureurs mis à la retraite \$7,200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir :—Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager l'industrie laitière du Canada en lui donnant les moyens de placer du beurre frais sur les marchés d'Angleterre par expéditions régulières, sans détérioration de la qualité, et pour obtenir une reconnaissance de ses qualités là-bas, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial."

Bill (No 34) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo."

Bill (No 136) intitulé: "Acte concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland."

Bill (No 68) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales."

Bill (No 114) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans la province du Manitoba."

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures moins vingt-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MARDI, 16 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à prendre en considération le bill (No 131) modifiant les Actes concernant les pénitenciers, tel qu'amendé en comité général.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 143) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des douanes, tel qu'amendé en comité général.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

M. Wallace propose, secondé par M. Foster,—que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. O'Brien,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de considérer l'article suivant pour remplacer l'article deux:—

"Que le conseil des douanes sera composé du Commissaire des douanes ou de tout fonctionnaire remplissant alors ces fonctions et de cinq membres qui seront nommés par le Gouverneur général en conseil, et qui seront versés dans chacune des branches principales de commerce suivantes:—

(1) Nouveautés;

(2) Ferronnerie, huiles, peintures, etc.;

(3) Drogues et produits chimiques;

(4) Articles de fantaisie, papeterie et bijouterie;

(5) Epiceries, provisions et fruits;

(6) Cuirs et fournitures de cordonniers; et que ce conseil sera revêtu des pouvoirs et remplira les fonctions qui lui seront assignés par tout acte du parlement du Canada ou par le Gouverneur en conseil. Trois des membres de ce conseil formeront quorum et pourront expédier les affaires du conseil à chacune de ses réunions, soit régulières, à des jours ou dates fixes, soit spéciales, convoquées par le président.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allan,
Bain (Wentworth),
Béchar, d,

Choquette,
Christie,
Dawson,

Landerkin,
Langelier,
Laurier,

Monet,
Mulock,
O'Brien,

Beith,	Delisle,	Lavergne,	Perry,
Bernier,	Devlin,	Leduc,	Proulx,
Borden,	Edgar,	Lister,	Rider,
Boston,	Fauvel,	Livingston,	Rinfret,
Brodeur,	Flint,	Lowell,	Rowand,
Brown,	Forbes,	Macdonald (Huron),	Scrifer,
Bruneau,	Frémont,	McCarthy,	Semple,
Campbell,	Gillmor,	McIsaac,	Somerville,
Carroll,	Godbout,	McMillan,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Guay,	McMullen,	Tarte, et
Casey,	Harwood,	Martin,	Vaillancourt.—59.
Charlton,	Innes,	Mignault,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Denison,	Lippé,	Pelletier,
Amyot,	Desaulniers,	Macdonald (King),	Pope,
Bain (Soulanges),	Dickey,	Macdonell (Algoma),	Pridham,
Baird,	Dugas,	Macdowall,	Prior,
Baker,	Dyer,	Maclean (York),	Putnam,
Bennett,	Earle,	McAlister,	Reid,
Bergeron,	Fairbairn,	McDonald (Assiniboia),	Robillard,
Bergin,	Ferguson (Leeds et Gren.),	McDougall (Pictou),	Romeo,
Blanchard,	Ferguson (Renfrew),	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Lisgar),
Boyd,	Foster,	McGreavy,	Ryckman,
Boyle,	Fréchette,	McInerney,	Simard,
Bryson,	Gillies,	McKay,	Smith (Ontario),
Burnham,	Girouard (Jacq.-Cartier),	McKeen,	Sproule,
Cargill,	Girouard (D.-Montagnes),	McLennan,	Stairs,
Carling (Sir John),	Grandbois,	McLeod,	Stevenson,
Carpenter,	Grant (Sir James),	McNeill,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Guillet,	Madill,	Temple,
Chesley,	Haggart,	Mara,	Tisdale,
Cleveland,	Haslam,	Marshall,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Coatsworth,	Hazen,	Masson,	Turcotte,
Cochrane,	Henderson,	Metcalfe,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Hodgins,	Miller,	Wallace,
Corbould,	Hughes,	Mills (Annapolis),	White (Cardwell),
Costigan,	Hutchins,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Craig,	Ingram,	Montague,	Wilmot,
Curran,	Jeannotte,	Northrup,	Wilson,
Daly,	Lachapelle,	Ouimet,	Wood (Brockville), et
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wood (West'land).—115.
Davis,	Leclair,	Patterson (Huron),	

Ainsi la question est résolue négativement.

Aiors la question étant posée sur la motion principale :—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McCarthy propose, comme amendement, secondé par M. O'Brien,—que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" cette Chambre a entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des Ecoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas par son silence laisser croire qu'à la ses-

sion qui aura lieu en janvier prochain, pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des Ecoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895."

Et, un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 17 juillet 1895.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Simard,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, demandant copie de toute correspondance au sujet des 135 acres de terres sur les bords du Richelieu vendus au prix de \$650 à un nommé Foster; aussi, l'estimation de leur valeur, la date de la vente, et copie de toute correspondance quant à la valeur du bois aussi bien que de la terre. (*Document de la Session No 98.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 24 juin 1895, demandant copie de toute correspondance, pétitions, mémoires ou autres documents concernant les réclamations de colons de Manitoba et des Territoires qui ont payé leurs lots de préemption que d'autres ont été autorisés à prendre à titre de seconds homesteads. (*Document de la Session No 99.*)

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 17 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion proposée hier, — que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés;

Et sur l'amendement proposé à la dite motion, — que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : — "cette Chambre a entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des Ecoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas par son silence laisser croire qu'à la session qui aura lieu en janvier prochain, pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des Ecoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement, — la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre concernant les Bills Privés est appelé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Et après avoir ainsi siégé quelque temps; et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, — et sur l'amendement à la dite motion, — que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : — "cette Chambre a entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des Ecoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas par son silence laisser croire qu'à la session qui aura lieu en janvier prochain, pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des Ecoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin,

Jeudi, 18 juillet 1895.

Et la question étant posée sur l'amendement, — la Chambre se divise : — elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale : — elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mills (Annapolis) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 129) intitulé : " Acte modifiant la loi concernant les pensions des juges des Cours provinciales," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 130) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte du service civil," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures moins un quart, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 18 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Charlton,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue négativement.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné, que tous les bills déjà rapportés ou qui seront rapportés par des comités permanents durant le reste de la session et tous les bills privés rapportés par le Sénat avec des amendements soient placés sur le feuilleton des Ordres immédiatement après les Ordres du Gouvernement, chaque jour.

Le bill (No 143) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 144) modifiant de nouveau l'Acte des liquidations ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 91) intitulé : " Acte modifiant la loi concernant la pêche du homard," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11, après " caisses " où ce mot se rencontre la première et la seconde fois, insérez : " ou colis ".

Page 1, ligne 12, après " caisses " insérez : " ou colis ".

Page 1, ligne 13, après " livre " insérez : " ou quatre-vingt-seize boîtes d'une demi-livre ".

Page 2, ligne 5, retranchez depuis " propriétaire " jusqu'à " de " dans la ligne 6, et insérez : " ou le possesseur ".

Page 2, ligne 14, retranchez " par " et insérez : " pour ".

Page 2, ligne 15, retranchez " chaque " et insérez : " tel ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892 ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.
A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 51) à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Montague propose, secondé par M. Haggart,—que le bill (No 21) modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question proposée lundi dernier,—que le bill (No 121) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la troisième fois;

Et sur l'amendement à la dite motion,—que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui," soient ajoutés à la fin de la proposition; et sur le sous-amendement au dit amendement,—que tous les mots de l'amendement soient retranchés, et que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction d'en amender le second article en retranchant "le premier paragraphe," et avec pouvoir "d'abroger l'article quatre de 57-58 Vic., chap. 15."

Et la question étant posée sur le sous-amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur le sous-amendement,—elle est résolue négativement.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 142) à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a examiné le bill et l'a rapporté avec des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 120) modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 145) autorisant le Conseil du Trésor à soustraire certaines sociétés à l'opération de l'Acte des Assurances.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 134) intitulé: "Acte à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, débits et confiscations faits jusqu'ici au Fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 9, après "décrété" insérez: "et déclaré."

Page 1, ligne 12, après "publics" insérez: "Mais pourront être et auraient pu être dans chaque cas employés pour les objets de ce fonds."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 135) intitulé: "Acte modifiant de nou-

veau les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 24, après "d'irrigation" insérez les articles A, B et C.

Article A.

"L'article deux de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, chapitre trente des Statuts de 1894, est par le présent amendé en ajoutant à la fin du paragraphe (d) ce qui suit : 'et comprend encore tout district d'irrigation incorporé en vertu d'une ordonnance des Territoires du Nord-Ouest.'"

Article B.

"Les dispositions des articles trente-cinq, quarante-deux et quarante-trois de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest ne s'appliqueront à aucun district d'irrigation incorporé en vertu d'une ordonnance des Territoires du Nord-Ouest."

Article C.

"L'ordonnance de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest No 6 des Ordonnances de 1894, est par le présent ratifiée et confirmée, et cette ratification et confirmation aura effet à compter du jour de la sanction de la dite ordonnance, à savoir, du septième jour de septembre 1894."

Page 1, ligne 36, après "fois" insérez : "ou si la fonction d'Orateur devenait vacante, ou si l'Orateur était absent des Territoires après la première réunion de la législature."

Le premier amendement étant lu la seconde fois ;

M. Daly propose, secondé par M. Haggart,—que cette Chambre n'acquiesce pas aux articles A et B du premier amendement pour la raison que les dits articles ont déjà été incorporés dans un bill (No 120) modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à l'article C de leur premier amendement, et aussi acquiesce à leur second amendement, mais n'acquiesce pas aux articles A et B de leur premier amendement, et en communique les raisons.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu,—que pendant le reste de la session, la Chambre se réunira le samedi et qu'il y aura deux séances ce jour et les autres jours, l'une depuis 10 a.m. jusqu'à 1.30 p.m., et l'autre, depuis 3 p.m. jusqu'à l'heure de l'ajournement ; et que les ordres du gouvernement continueront à avoir la priorité, ces jours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée) ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Trans-Canadien ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : " Acte concernant la *Shore Line Railway Company* " ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 12, retranchez depuis " générale " jusqu'à Nouveau-Brunswick inclusivement, dans la ligne 15, et insérez ce qui suit comme articles A, B, C, D, E, F et G :—

Article A.

" La compagnie, telle qu'actuellement organisée et constituée en vertu des dits actes de la province du Nouveau-Brunswick, est par le présent déclarée être une corporation tombant sous le contrôle législatif du parlement du Canada ; et le présent acte et l'Acte des chemins de fer du Canada s'appliqueront à la compagnie et à son entreprise au lieu des dits actes et de l'Acte des chemins de fer de la province du Nouveau-Brunswick ; mais rien dans le présent article n'affectera ce qui a été fait jusqu'ici, ni aucun droit ou privilège acquis, ni aucun engagement ou obligation contracté sous l'empire des dits actes de la législature de la province du Nouveau-Brunswick avant la sanction du présent acte, et la compagnie continuera d'exercer tous ces droits et privilèges, et d'être liée par tous ces engagements et obligations.

Article B.

" Le bureau central de la compagnie sera établi en la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Article C.

" Le capital social de la compagnie sera de cinq cent mille piastres, et les directeurs pourront faire des appels de versements de temps à autre, selon qu'ils le jugeront nécessaire ; mais nul appel ne devra excéder dix pour cent des actions souscrites.

Article D.

" L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le premier mardi de septembre de chaque année.

Article E.

" A cette assemblée, les souscripteurs au fonds social réunis qui auront opéré tous les versements échus sur leurs actions éliront cinq personnes comme directeurs

“ de la compagnie, et l'un ou plusieurs de ces directeurs pourront être salariés par la compagnie.

Article F.

“ La compagnie pourra en sus des obligations ou débetures déjà émises pour elle, émettre des obligations, débetures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de vingt mille piastres par mille du chemin de fer autorisé par l'article deux du présent acte, et ces obligations, débetures ou autres valeurs ne pourront être émises qu'en proportion de la longueur de chemin de fer alors construite ou dont la construction sera donnée à l'entreprise.

Article G.

“ Les travaux sur le chemin de fer autorisé par l'article deux du présent acte seront commencés dans les deux ans et terminés dans les cinq ans de la sanction du présent acte, sans quoi les pouvoirs conférés au sujet de sa construction seront périmés, nuls et de nul effet à l'égard de toute la partie du chemin de fer qui restera alors inachevée.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 84) modifiant l'Acte constitutif de la Cour Suprême de l'ordre indépendant des Forestiers; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie de fidéicommis de la Puissance; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit:—“Acte constituant en corporation la Compagnie de Fidéicommis de la Puissance du Canada.”

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 75) à l'effet de remettre en vigueur et de modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 98) concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte la bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie de bien-fonds et de garantie d'Ottawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 82) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke," lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 25, retranchez depuis "Kingston" jusqu'à la fin du bill.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 48) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, lesquels sont lus comme suit:—

Page 5, ligne 37, après "dividende" insérez: "sauf les dispositions de l'article "soixante et dix de l'Acte des chemins de fer".

Page 5, ligne 40, après "priorité" insérez: "possédées par lui".

Page 5, ligne 41, après "ordinaires" insérez: "possédées par lui".

Page 7, ligne 19, après "d'actions" insérez: "ou fonds".

Page 7, ligne 45, retranchez depuis "du" jusqu'à "de" dans la ligne 46, et insérez: "dit acte".

Page 11, ligne 11, retranchez depuis "plantera" jusqu'à "sans" dans la ligne 12.

Page 11, ligne 13, après "municipalité" insérez: "plus d'une ligne de poteaux le long d'un chemin ou d'une rue".

Page 13, ligne 26, retranchez l'article 28.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée)", lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 41, après "5" insérez: "Il est par le présent déclaré que la Compagnie du Windsor et les promoteurs du bill de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic" sont convenus que".

Page 4, ligne 41, retranchez depuis "et" jusqu'à "fait" dans la ligne 42 et insérez: "qu'aussitôt après l'achat".

Page 4, ligne 44, après "et" insérez: "qu'".

Page 4, ligne 46, après "et" insérez : "que".

Page 5, ligne 1, retranchez "et"; le reste de l'article 5 devant former en alinéa le paragraphe 2 de cet article.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 80) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa."

La Chambre procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 2, à la fin du bill, insérez l'article suivant comme article 10 :

" 10. Les dispositions de la loi de la province d'Ontario relatives au drainage s'appliqueront à la compagnie et à son entreprise de la même manière que si le chemin de fer de la compagnie était un chemin de fer dépendant de l'autorité législative de cette province".

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

M. Hughes propose, secondé par M. Taylor,—que cette Chambre n'acquiesce pas au dit amendement, parce qu'il est à propos de laisser régler en la manière prescrite par l'Acte des chemins de fer, la question de drainage nécessitée par la construction des voies ferrées constituées par le parlement du Canada.

Et la question étant posée :—elle est résolue affirmativement.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement, et en donne les raisons.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 87) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James."

La Chambre procède à la prise en considération du dit amendement lequel est lu comme suit :

Page 2, ligne 47, après l'article 10 insérez ce qui suit comme article 11 :—

" 11. Les dispositions de la loi de la province d'Ontario relative au drainage s'appliqueront à la compagnie et à son entreprise de la même manière que si le chemin de fer de la compagnie était un chemin de fer dépendant de l'autorité législative de cette province."

Le dit amendement étant lu la seconde fois ;

M. Mills (Annapolis) propose, secondé par M. Taylor,—que cette Chambre n'acquiesce pas au dit amendement parce qu'il est à propos de laisser régler de la manière prescrite par l'Acte des chemins de fer la question du drainage nécessitée par la construction des chemins de fer légalement constitués par le parlement du Canada.

Et la question étant posée, la Chambre se divise :—elle est résolue affirmativement.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement, et en donne les raisons.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

VENDREDI, 19 JUILLET 1895.
PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (K) No 138, du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Compagnies."

M. Foster propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée " que le bill soit maintenant lu la seconde fois," la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :**Messieurs**

Amyot,	Dyer,	LaRivière,	Robillard,
Bain (Soulanges),	Earle,	Lippé,	Ross (Lisgar),
Baker,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Victoria),	Simard,
Bergeron,	Foster,	McDougald (Pictou),	Stairs,
Bergin,	Fréchette,	McGreevy,	Taylor,
Bryson,	Gillies,	McInerney,	Temple,
Carpenter,	Girouard (Jacq.-Cartier),	Mara,	Tupper (Sir C. Hibbert),
Caron (Sir Adolphe),	Girouard (Deux-Mont.),	Masson,	Tyrwhitt,
Coatsworth,	Guillet,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Cochrane,	Haggart,	Moncrieff,	White (Cardwell),
Corbould,	Hutchins,	Ouimet,	White (Shelburne), et
Davin,	Ingram,	Prior,	Wilmot.—50.
Davis,	Kaulbach,		

CONTRE :**Messieurs**

Bain (Wentworth),	Brown,	Edwards,	Livingston,
Beith,	Campbell,	Frémont,	McIsaac,
Bernier,	Carroll,	Guay,	Martin,
Borden,	Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Mills (Bothwell),
Boston,	Choquette,	Lavergne,	Mulock, et
Brodeur,	Colter,	Lister,	Sutherland.—24.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 130) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte du service civil," lequel est lu comme suit :

Page 3, ligne 33, après " quatre-vingt-seize " insérez ce qui suit comme article A.

Article A.

" Cet acte ne deviendra exécutoire qu'à partir du premier janvier mil huit cent quatre-vingt-seize."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu,

M. Foster propose, secondé par Sir Charles Hibbert Tupper,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lavergne propose, comme amendement, secondé par M. Choquette, que tous les mots après “ que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ il ressort des déclarations faites par le ministre des Travaux Publics en cette Chambre le 2 avril dernier, qu'il a loué du nommé Ovide Brien un certain édifice dans la ville des Laurentides, comté de l'Assomption, pour une durée de cinq ans, au prix de trois cents piastres par année, en vue d'y installer le bureau de poste de la dite ville, et qu'il se propose de dépenser cette année la somme de \$350 des deniers votés par le parlement pour les dépenses générales du département des Travaux Publics, afin de rendre cet édifice propre à servir de bureau de poste ;

“ Que le bureau de poste des Laurentides est actuellement fourni gratuitement au public par le maître de poste, et que les revenus du dit bureau de poste ne sont que de \$787.41 ;

“ Que cette Chambre est d'avis que l'acte du ministre des Travaux Publics est injustifiable ; qu'il constitue une dépense inexcusable des deniers publics et qu'il mérite hautement la censure.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise :—elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée de nouveau sur la motion principale ;

Et un débat s'ensuivant ;

M. l'Orateur ajourne la Chambre à 1.30 p.m. jusqu'à 3 p.m., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

VENDREDI, 19 juillet 1895.

Trois heures P.M.

PRIÈRE.

M. Bergin du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

1. Votre comité a reconsidéré la recommandation contenue dans la première clause de son troisième rapport et recommande qu'elle soit amendée en retranchant le mot “ trois,” dans la seconde ligne, et lui substituant le mot “ un.”

2. Que la seconde clause du dit rapport soit retranchée.

3. Que la troisième clause du dit rapport soit amendée en retranchant le mot “ permanent ” et lui substituant les mots “ pendant cette session,” et en retranchant les mots “ de \$400 par année ” et leur substituant les mots “ d'un commis sessionnel.”

4. Il recommande aussi que son quatrième rapport soit amendé en retranchant tous les mots après “ courant ” dans la cinquième ligne du dernier paragraphe du dit rapport.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Sproule,

Résolu,—que cette Chambre concoure dans les premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1895, demandant copie de toute correspondance et

rapports concernant la condition du brise-lames à la barre de Yarmouth, N.-E., et état indiquant le coût primitif de ce brise-lames et les dépenses qu'il a occasionnées subséquemment. (*Document de la Session No 100.*)

M. Haggart propose, secondé par sir Charles Hibbert Tupper,—que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Nord de Winnipeg.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est à propos de modifier l'article 130 du chapitre 34 de l'Acte 49 Victoria (l'Acte du revenu de l'intérieur) tel que modifié par l'article 4 du chapitre 46 de l'Acte 54-55 Victoria, en abrogeant le dit article et en y substituant ce qui suit :

130. Il sera imposé, prélevé et perçu sur tous les spiritueux distillés, les droits d'accise suivants, lesquels seront payés au percepteur du revenu de l'intérieur, comme il suit, savoir :

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera d'au moins quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grains à l'état naturel ou non maltés sur chaque gallon de force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante-dix centins ;

(b) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge maltée, apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, ou lorsqu'ils seront fabriqués avec des grains à l'état naturel ou non maltés, employés en combinaison, dans les proportions prescrites par le département du revenu de l'intérieur, avec de l'orge maltée apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et douze centins ;

(c) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasse, de sirop, de sucre ou d'autres matières saccharines, apportés en entrepôt dans la distillerie et sur lesquels on n'aura pas payé de droits de douane, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, ou pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et treize centins.

2. Résolu,—Qu'il est à propos de modifier l'acte 57-58 Victoria, chapitre 33, intitulé *Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les droits de douane*, en abrogeant les item ci-dessous mentionnés de l'annexe A du dit acte, savoir : 7, 31, 32, 55, 80, 81, 82, 152, 392, 393, 394, 396 et 397, et l'item 708 de l'annexe B du dit acte, et en y substituant ce qui suit :

7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque manière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce

quelconque, ou composés avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, par chaque gallon de l'espèce de la force de preuve et lorsqu'elles seront d'une force supérieure à la force de preuve, le droit sera imposé et perçu sur la quantité augmentée au même taux que si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve le droit sera perçu à l'un des taux prescrits ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs en proportion du degré de la force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucune liqueur de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculés comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit:

- (a) Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit-de-vin; genièvre de toute espèce, n.s.a; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce n.s.a.; mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et 25 centins par gallon..... \$2.25 p. gall.
- (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*.... \$2.25 p. gall. et 30 p. c.
- (c) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay-rhum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*, et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et quarante pour cent *ad valorem* 50 p. c. \$2.25 p. gall. et 40 p. c.
- (d) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c. \$2.25 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Vermouth ne contenant pas plus de trente pour cent de spiritueux de preuve, et vin de gingembre n'en contenant pas plus de vingt-six pour cent, quatre-vingts centins par gallon; s'ils contiennent plus que ces proportions de spiritueux de preuve, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon..... 80c. p. gall. \$2.25 p. gall.
31. Lait concentré, trois centins et un quart par livre. 3¼c. p. lb.
32. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés et toutes autres préparations semblables, trente pour cent *ad valorem*. 30 p. c.
55. Biscuits de toutes sortes non sucrés, vingt-cinq pour cent *ad valorem*; biscuits de toutes sortes, sucrés, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ p. c.

79. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés deux centins et un quart par livre, le poids sur lequel le droit sera imposable comprenant celui des boîtes et autres colis $2\frac{1}{4}$ c. p. lb.
80. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
82. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A. trois centins et un quart par livre. $3\frac{1}{4}$ c. p. lb.
152. Peintures et couleurs broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre et douze centins et demi par gallon..... \$1.12 $\frac{1}{2}$ p. g.
392. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, un centin et quatorze centièmes par livre, tout sucre, n.s.a., non au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous égouts de sucre ou pompages égouttés pendant le transit, tout melado ou melado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions, un demi-centin par livre, les colis ordinaires dans lesquels ils sont importés étant francs de droits..... $1\frac{14}{100}$ c. p. lb.
393. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un centin et un quart par livre..... $\frac{1}{2}$ c. p. lb.
394. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, un demi-centin par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem* $\frac{1}{2}$ c. p. lb. et 35 p. c.
396. Sirops et mélasses de toute sorte, n.a.p., le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops et mélasses, trois quarts de centin par livre. $\frac{3}{4}$ c. p. lb.
397. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a pas été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu,—le colis dans lequel elle est importée, s'il est en bois, étant exempt de droits:

- (a) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un centin et trois quarts par gallon $1\frac{3}{4}$ c. p. gall.
- (b) Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un centin et trois quarts par gallon, et en sus de ce droit un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de quarante degrés..... 1c. p. degré de plus.

3. Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'Acte 54-55 Vic., chap. 31, tel que modifié par l'Acte 55-56 Vic., chap. 8, en prescrivant qu'en vertu des règlements et restrictions qui pourront être établis par le Gouverneur en Conseil, il pourra être payé aux producteurs de sucre de betterave produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1895 et le 1er juillet 1897, une prime égale à 75 centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'épreuve polariscopique; la dite prime ne devant en aucun cas dépasser en totalité une piastre par 100 livres.

4. Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications qui y sont apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, viendront en force à dater du 3 mai courant.

5. Résolu.—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte 57-58 Vic., chap. 33, intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane," en ajoutant les item suivants à l'annexe A du dit acte, savoir :

199a. Saumon frais, n.s.a., un demi-centin par livre, pourvu que ce saumon puisse être importé en franchise sur proclamation du gouverneur en Conseil qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que le saumon frais pourra être importé du Canada par les États-Unis franc de droits,

362a. Planches et madriers sciés, blanchis ou rabotés sur un ou deux côtés lorsque les bords sont joints ou assemblés à languette et rainure, vingt-cinq pour cent *ad valorem*, pourvu que ce bois puisse être importé en franchise sur proclamation du gouverneur en Conseil qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que du bois similaire du Canada pourra être importé par les États-Unis franc de droits,

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Bergeron fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu.—Qu'il est à propos de modifier l'article 130 du chapitre 34 de l'Acte 49 Victoria (l'Acte du revenu de l'intérieur) tel que modifié par l'article 4 du chapitre 46 de l'Acte 54-55 Victoria, en abrogeant le dit article et en y substituant ce qui suit :

130. Il sera imposé, prélevé et perçu sur tous les spiritueux distillés, les droits d'accise suivants, lesquels seront payés au percepteur du revenu de l'intérieur, comme il suit, savoir :

(a) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera d'au moins quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grains à l'état naturel ou non maltés sur chaque gallon de force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante-dix centins ;

(b) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge maltée, apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, ou lorsqu'ils seront fabriqués avec des grains à l'état naturel ou non maltés, employés en combinaison, dans les proportions prescrites par le département du revenu de l'intérieur, avec de l'orge maltée apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion que toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et douze centins ;

(c) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasse, de sirop, de sucre ou d'autres matières saccharines, apportés en entrepôt dans la distillerie et sur lesquels on n'aura pas payé de droits de douane, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, ou pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et treize centins.

Résolu.—Qu'il est à propos de modifier l'acte 57-58 Victoria, chapitre 33, intitulé *Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant les droits de douane*, en abrogeant les item ci-dessous mentionnés de l'annexe A du dit acte, savoir : 7, 31, 32, 55, 80, 81, 82, 152, 392, 393, 394, 396, et 397, et l'item 708 de l'annexe B du dit acte, et en y substituant ce qui suit :

7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque manière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce

quelconque, ou composés avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, par chaque gallon de l'espèce de la force de preuve et lorsqu'elles seront d'une force supérieure à la force de preuve, le droit sera imposé et perçu sur la quantité augmentée au même taux que si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve le droit sera perçu à l'un des taux prescrits ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs en proportion du degré de la force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucune liqueur de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit :

- (a) Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit-de-vin; genièvre de toute espèce, n.s.a.; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce n.s.a.; mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; taña, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et 25 centins par gallon..... \$2.25 p. gall.
- (b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, n.s.a., deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*... p. c. \$2.25 p. gall. et 30
- (c) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay-rhum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*, et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... 40 p. c. 50 p. c. \$2.25 p. gall. et
- (d) Ether nitreux, esprit de nitro sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c. \$2.25 p. gall. et
- (e) Vermont ne contenant pas plus de trente pour cent de spiritueux de preuve, et de gingembre n'en contenant pas plus de vingt-six pour cent, quatre-vingts centins par gallon; s'ils contiennent plus que ces proportions de spiritueux de preuve, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon..... 80c. p. gall. \$2.25 p. gall.
31. Lait concentré, trois centins et un quart par livre..... 3¼c. p. lb.
32. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés et toutes autres préparations semblables, trente pour cent *ad valorem*... 30 p. c.
55. Biscuits de toutes sortes non sucrés, vingt-cinq pour cent *ad valorem*; biscuits de toutes sortes, sucrés, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem* 27½ p. c.

79. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés deux centins et un quart par livre, le poids sur lequel le droit sera imposable comprenant celui des boîtes et autres colis..... 2½ c. p. lb.
80. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, deux piastres par gallon..... \$2 p. gallon.
82. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., trois centins et un quart par livre..... 3¼ c. p. lb.
152. Peintures et couleurs broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre et douze centins et demi par gallon. \$1.12½ p. g.
392. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, un centin et quatorze centièmes par livre, tout sucre, n.s.a., non au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous égouts de sucre ou pompages égouttés pendant le transit, tout mélado ou mélado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions, un demi-centin par livre, les colis ordinaires dans lesquels ils sont importés étant francs de droits..... 1 1/10 c. p. lb.
393. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un centin et un quart par livre..... ½ c. p. lb.
394. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le maïs crevé, un demi-centin par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 1¼ c. p. lb. et ½ c. p. lb. et 35 p. c.
396. Sirop et mélasses de toute sorte, n.a.p., le produit de la canne à sucre ou de la betterave, n.s.a., et toutes imitations ou tous substituts de ces sirops et mélasses, trois quarts de centin par livre. ¾ c. p. lb.
397. Mélasse produite dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a pas été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu,—le colis dans lequel elle a été importée, s'il est en bois, étant exempt de droit :
- (a) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un centin et trois quart par gallon..... 1¾ c. p. gall.
- (b) Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un centin et trois quarts par gallon, et en sus de ce droit un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés..... 1¾ c. p. gall.
3. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte 54 55 Vic., chap. 31, tel que modifié par l'Acte 55-56 Vic., chap. 8, en prescrivant qu'en vertu des règlements et restrictions qui pourront être établis par le Gouverneur en Conseil, il pourra être payé aux producteurs de sucre de betterave produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1895 et le 1er juillet 1897, une prime égale à 75 centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'épreuve polariscopique; la dite prime ne devant en aucun cas dépasser en totalité une piastre par 100 livres.
4. Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications qui y sont apportées aux droits de douane ou d'accise sur les articles y mentionnés, viendront en force à dater du 3 mai courant.
5. Résolu,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte 57-58 Vic., chap. 33, intitulé: Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes concernant les droits de douane, en ajoutant les item suivants à l'annexe A du dit acte, savoir :
- 199a. Saumon frais, n.s.a., un demi-centin par livre, pourvu que ce saumon puisse être importé en franchise sur proclamation du gou- ½ c. p. lb.

verneur en Conseil qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que le saumon frais pourra être importé du Canada par les Etats-Unis franc de droits.

362a. Planches et madriers sciés, blanchis ou rabotés sur un ou deux côtés lorsque les bords sont joints ou assemblés à languette et rainure, vingt-cinq pour cent *ad valorem*, pourvu que ce bois puisse être importé en franchise sur proclamation du gouverneur en Conseil qui pourra être lancée lorsqu'il paraîtra à sa satisfaction que du bois similaire du Canada pourra être importé par les Etats-Unis franc de droits.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 146) modifiant l'Acte du tarif des douanes, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité des Subsidés fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas onze mille douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trente-trois mille huit cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, y compris \$200 à ajouter au salaire de G. L. B. Fraser, \$600 pour le secrétaire privé du Solliciteur Général, et un salaire de \$300 à Thomas Pickens, messenger, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille six cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1896,

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-quatre mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense, y compris \$100 pour pourvoir à la promotion de J. A. McCann, nonobstant les dispositifs de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-huit mille cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les quatre premières résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

La cinquième résolution étant lue la seconde fois est amendée en retranchant tous les mots après " Défense."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée et elle est comme suit :—

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-quatre mille huit cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Alors la résolution subséquente étant lue la seconde fois est adoptée.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances, y compris les appointements de S. J. Jenkins, comme commis de première classe à \$1,400; nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris les appointements de F. R. E. Campeau, comme comptable, à \$1,800 et une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille deux cents cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris les appointements de M. Leyden, à \$600, et T. B. Bassette à \$500, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, y compris les appointements de M. C. Doyle, à \$900, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille sept cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à sa Majesté pour le département de la Commission géologique, y compris l'augmentation statutaire de James White, géographe, du 1er juillet 1895, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire pour le Canada à Londres: Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les quatre premières résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

La cinquième résolution étant lue la seconde fois est amendée en insérant les mots " commis principal et " avant " comptable."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée, et elle est comme suit:—

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille huit cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris les appointements de F. R. Campeau, comme commis principal et comme comptable, à \$1,800, et une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, savoir :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—Aide aux écritures et autre, \$1,400; impressions, \$250; papeterie, \$700; divers, \$10,000,—\$12,350, pour l'année finissant le 30 juin 1896

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent quarante-trois piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut-commissaire du Canada, savoir :—Dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour dépenses pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut-commissaire, et \$1,200 pour dépenses imprévues, (taxes, assurance, loyer de terrain, etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu sur le traitement du haut-commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Conseil privé de la Reine pour le Canada—Aide aux écritures et autre, \$1,400; impressions, \$2,000; papeterie, \$2,000; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice :—Aide aux écritures et autre, \$2,500; écriture, division des pénitenciers, \$300; impressions, \$1,500; papeterie, \$2,200; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et Défense :—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions, \$1,200; papeterie, \$1,400; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Secrétaire d'Etat :—Aide aux écritures et autre, \$1,900; impressions, \$900; papeterie, \$1,000; divers, 2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'imprimerie et de la papeterie, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions, \$600; papeterie, \$600; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix sept mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur :—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions \$5,000; papeterie \$3,500; divers \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages savoir :—Aide aux écritures et autre, \$1,800; impressions, \$1,550; papeterie, \$1,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général :—Aide aux écritures et autre, \$1,300; impressions, \$650; papeterie, \$600; divers, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil de la Trésorerie, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$1,000; impressions, \$1,600; papeterie, \$700; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes:—Aide aux écritures, \$1,700; impressions, \$600; papeterie, \$1,400; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Aide aux écritures et autre, \$1,500; impressions, \$750; papeterie, \$1,000; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, savoir:—Impressions, \$1,500; papeterie, \$1,400; divers, \$4,100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$9,000; impressions, 2,300; papeterie, \$1,200; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions, \$4,000; papeterie, \$2,000; divers, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, savoir:—Impressions, \$2,000; papeterie, \$4,000; divers, 2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce, savoir:—Divers, y compris aide aux écritures et autre, \$3,000; impressions, \$1,000; papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatre mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, savoir:—Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100; bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600; bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,300; bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600; bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000; bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,100; caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard—Appointements, \$10,400; dépenses imprévues, \$1,700; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$32,850; courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortissement, \$5,400; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$4,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets, \$5,000; impression de billets, \$50,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; traitements de deux juges de la cour de district à Montréal, à \$3,000, \$6,000; frais de voyage des juges dans les Ter-

ritoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de circuit, Colombie-Britannique, \$7,500; allocations de voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des autres cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$200; deux arbitres officiels à \$1,000 chacun, \$2,000; frais de voyage des arbitres officiels, \$200; frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt et un mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour Suprême du Canada, savoir:—Rapporteur de la cour, \$2,400; rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,550; commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,100; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$700; bibliothécaire, \$1,100; M. R. G. Davis, secrétaire et sténographe du juge en chef et des juges de la cour, sera commis de 3e classe, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$750; gardien, \$700; trois messagers, à \$500 chacun, \$1,500; dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissiers, etc.), et \$300 de livres pour les juges, \$3,750; impressions, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$4,500; achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir:—Commis de seconde classe, \$1,400; commis de troisième classe, \$1,000; commis de troisième classe, \$500; messenger, \$397; dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'Echiquier, \$1,000; surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, \$225; appointements du registraire, cour de l'Echiquier en Amirauté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en Amirauté, Qué., \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excedant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas deux cent quinze mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-huit mille cinq cent soixante et seize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas treize mille sept cent soixante et huit piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas trois cent quarante et un mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Solde de l'état-major, des corps permanents et de la milice active, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et gages des employés civils, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, ouvrage et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cent trente-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Habillements et nécessaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour provisions, fournitures et remontes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens et instituts militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues—Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, y compris les munitions gratuites aux ligues de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, C.-B., 1895-96—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$77,500; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$47,500; \$125,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille sept cent trente-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat, savoir:—Appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—Traitement de l'Orateur suppléant, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille quatre cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes, y compris \$300 pour un commis pour le chef de l'opposition, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la dépense suivante, savoir:—Estimation approuvée du Sergent d'Armes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la Bibliothèque du Parlement, savoir :—Appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses suivantes, savoir :—Livres pour la bibliothèque du parlement, y compris les frais de reliure, etc., \$12,000; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépenses contingentes, \$2,600, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales, savoir :—Impression, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir :—Archives, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, impression et gravures, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle (ch. 60, S.R.C.), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique, impression du *Year Book and Statistical Record of Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, T.N.O., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Compagnie du Haras National, pour l'usage de six étalons pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour recensement et statistique, pour la publication des volumes IV et V, y compris la lecture des épreuves et les frais d'impression, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et distribution des rapports et bulletins des fermes expérimentales et distribution de grains de semence aux cultivateurs pour en faire l'essai ainsi que des arbres et grains de semence, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté :—Somme additionnelle pour encourager l'industrie laitière dans la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et la Colombie-Britannique, savoir :—Instructeurs voyageurs surnuméraires dans la Nouvelle-Écosse pour toute l'année, \$300; deux laiteries ambulantes dans le Manitoba et le Nord-Ouest, quatre hommes à \$500 chacun, \$2,000; frais de voyages, \$350 chacun, \$1,400; trois stations laitières dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest à \$500 chacune, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses suivantes, savoir :—Montant nécessaire pour ouvrage additionnel dans l'Île du Prince-Edouard, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition spéciale de photographie à l'Institut Impérial, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux frais de salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir:—Pour gratification annuelle—à Lady Cartier, \$1,200; Mme Delaney, \$400; Mme Gowanlock, 400; Mlle Harriet Fraser, \$250; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1812, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent vingt-cinq piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour fonds de retraite, savoir:—Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Québec, savoir:—Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les havres et rivières, Ontario, savoir:—Rivière Kaministiquia, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Salle d'exercices d'Halifax, y compris l'achat d'emplacement, \$20,000; bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—achèvement, \$4,600; bureau de poste de Pictou, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir:—Edifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Île, \$1,000; édifices publics fédéraux à Montréal—améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc., \$8,000; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, y compris les changements au même bâtiment, meubles, etc., \$2,500; remise des immigrants de Québec sur le quai de la Reine, levée Louise et brise-lames, \$1,000; bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond, \$5,000; bureaux de poste, de douane, etc., l'emplacement devant être fourni gratuitement par la municipalité, \$5,000; pénitencier de Saint-Vincent de Paul, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Réolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir:—Bureau de poste, de douane, etc., d'Arnprior, \$7,500; école de réforme fédérale, \$20,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$10,000; bureaux de poste, douane, etc., de Picton, \$10,000; Rideau Hall—appareil de chauffage, éclairage à l'électricité, nouvelle laiterie, \$1,300; bureaux de poste, douane, etc., de Smith's Fall—somme périmée à voter de nouveau, \$2,580; édifice public de Stratford—réparer les dommages causés par l'incendie du 21 avril 1894, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir:—Ecole d'industrie de Brandon—achèvement, \$3,600; édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$3,000; bureau de poste, etc., de Portage-la-Prairie, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté, \$2,000; édifices publics fédéraux—renouvellements, réparations, etc., \$3,000; palais de justice de Moosomin—additions, etc., \$1,200; palais de justice de Prince-Albert, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir:—Édifices publics fédéraux—renouvellements, améliorations, réparations, etc., \$3,000; salle d'exercices de Victoria et dépendances, \$2,500; nouveau bureau de poste de Victoria, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-cent-trente-six mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations, mobilier, chauffage, etc., savoir:—Édifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—réparations, matériaux, mobilier, etc, \$90,000; Rideau-Hall, y compris terrains—renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$10,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$2,500; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$70,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$25,000; eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau-Hall, \$16,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,800; parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; loyers—édifices publics fédéraux, \$10,000; mobilier—édifices publics fédéraux, \$5,000; salaires des mécaniciens, chauffeur, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$71,000; chauffage des édifices publics fédéraux—combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500; Eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration, réparations, mobilier, etc., \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les fermes expérimentales, savoir:—Nouveaux édifices, etc., et amélio-

rations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Aris-aig—réparations au quai, \$1,000; Bayfield—nouveau quai, \$2,000; Bayfield—brise-lames—réparations, \$1,000; Boularderie—passage d'eau de Ross, \$3,200; brise-lames de la baie aux Vaches—travaux urgents de reconstruction, renouvellements, réparations et dragage, \$4,000; Digby—jetée, \$4,000; Georgeville—prolongement du quai, \$2,000; Grand Etang, \$5,000; Great Village—réparations au quai, \$500; Margaree—protection de la grève, \$3,200; quai de Parisboro'—réparations, \$700; Seaside—quai, \$2,000; creuser un chenal à Monk's Head, du lac de Dunn au havre d'Antigonish, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'île du Prince-Edouard, savoir :—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; rivage de Kier—prolonger le quai et réparations, \$4,500; Rustico Nord—réparations au brise-lames, etc., \$5,000; Souris—reconstruction du brise-lames, \$10,000; Ile Wood—réparations au brise-lames, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick, savoir :—Église Brulée—quai, \$2,000; Creck de Gardner—nouveau quai, \$7,000; brise-lames de la Pointe du Nègre—port de Saint-Jean, \$7,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$5,000; port de Shédiac—nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe du Chêne, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations en général, ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Québec, savoir :—Anse à l'Eau—jetée de Tadoussac, \$1,500; Baie Saint-Paul—pour compléter le quai, Pointe aux Corbeaux, \$5,000; quai de Chicoutimi, \$2,000; Etang du Nord—réparations, \$1,000; Grande-Rivière—achèvement du port de refuge en prolongeant le quai, \$8,000; réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$10,000; Laprairie—travaux aux brise-glaces, \$2,000; Lacolle—réparations au quai, \$900; Matane—réparations à la jetée, \$600; jetée de Phillipsburg, la municipalité ayant contribué \$4,000, \$6,500; Pointe aux Esquimaux—quai, \$5,000; Rimouski—formation du bassin de marée, \$8,000; jetées—lac Saint-Jean, \$2,000; rivière Richelieu—caissons conducteurs au chenal de Belœil, \$5,000; Saint-Irénée—addition à la jetée, \$2,000; Saint-Jean, île d'Orléans—Grosses réparations au quai, \$700; rivière Saint-Maurice—améliorations du chenal entre les Grandes Piles et la Tuque et à l'embouchure de la rivière Makinac, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour Ontario, savoir :—Collingwood—réparations au brise-lames, \$2,500; réparations et améliorations générales aux ports, rivières et ponts, \$10,000; port de Kingston, lac Ontario, \$4,000; lacs Simcoe et Couchiching—règlement des eaux des, \$3,000; rivière Nation, branche nord—pour l'achat des droits riverains actuels et enlèvement d'un barrage, les parties intéressées fournissant un montant égal, \$2,500; port d'Owen-Sound—dragage, etc., \$10,000; Port-Albert—prolongement des jetées et dragage, \$2,000; Port-Dover—dragage, \$15,000; rivière Ottawa—amélioration du chenal des bateaux à vapeur sur les narrows à Petewawa, en amont de Pembroke, \$4,000; enlèvement des rochers de Robertson dans le passage principal, entre Clapperton et l'île de Croker, baie Georgienne—pour continuer les travaux, \$2,000; Thessalon—nouveau quai, la municipalité fournissant l'emplacement sans frais, \$9,000; port de Toronto—construction à l'entrée de l'est, etc., la cité de Toronto ayant contribué \$100,000, \$40,000; port de Trenton—dragage, \$1,350, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba, savoir :—Réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, \$3,000 ; quai sur le lac Winnipeg, \$6,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, ports et rivières, y compris les abords, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Colombie—améliorations en amont de Golden, \$2,500 ; port de Victoria—dragage à l'intérieur du port, \$5,000 ; rivière Fraser—travaux de protection à Garry Bush, \$1,000 ; rivière Fraser—amélioration du chenal, \$10,000 ; réparation et amélioration générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$3,000 ; rivière Kootenay (Est) —améliorations entre Canal Flat et Fort Steele, \$2,000 ; rivière Skeena, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses en général, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$25,000 ; dragues—réparations, dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick, \$30,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$30,000 ; dragage—Manitoba, \$8,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$10,000 ; dragage—service en général, \$5,000 ; dragage—provinces maritimes, \$35,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades, savoir :—Glissoirs et estacades, \$5,000 ; district d'Ottawa—rivière Petewawa, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau, et leurs abords—réparations ordinaires, \$5,000 ; ponts—entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$2,500 ; ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.-O. ; la municipalité fournissant 25 pour 100 des frais, \$25,000 ; pont tournant sur le canal de Burlington, \$5,000 ; pont sur le creek de l'Étang, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques, savoir :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et Pointe-aux-Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, savoir :—Raccordement de la ligne de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$2,000 ; ligne Ashcroft-Barkerville—reposer les poteaux et réparations en général, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Explorations et inspections, \$12,000 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$51,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$26,000 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$3,500 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1892, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et aux paquebots, savoir :—Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., et Londres, G.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax, N.-E., et Terre-neuve, *via* ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour trois lignes de steamers faisant le service entre Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San-Francisco, Cal., et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant l'exercice 1895-96, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé, Québec et Dalhousie, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou, N.-E., et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean, N.-B., et les ponts du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave, Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1895, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour entre Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., *via* Yarmouth et ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Pictou, N.-E., Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, I.P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1895 au 31 mars 1896,

entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1895, entre Port-Mulgrave et Port-Hood, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, étant le montant requis pour payer à la Compagnie de steamers Allan, le service de la malle sur l'océan entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial, savoir :—Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour station de bateaux de sauvetage, Ile aux Phoques, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service postal pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir :—Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et réparation des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$5,250 ; observatoire, Kingston, \$500 ; observatoire, Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne et une nouvelle levée de l'île d'Anticosti, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir :—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500 ; hôpital de Kingston, \$500 ; hôpitaux de la marine dans les provinces, \$35,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, savoir :—Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, savoir :—Ontario, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Ile du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens, Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction et entretien des piscifactoreries et des homarderies, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des Compagnies d'Assurances, savoir :—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission de géologie, savoir :—Somme nécessaire pour la commission de géologie; impression et publication de rapports et cartes; appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis, etc.; achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, etc., imprimeur de la reine, frais de messagerie, télégraphe, etc.; avances aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les quinze premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La seizième résolution étant lue la seconde fois est amendée en biffant les mots "à la Compagnie de Steamers Allan."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée, et elle est comme suit :—

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cinq cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, étant le montant requis pour payer le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille deux cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir :—Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, \$84,220, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Solde de la police, \$240,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$128,000; habillement, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments et papeterie, \$72,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnement et dépenses casuelles, \$45,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, chemin de fer Intercolonial, savoir :—Plus grandes facilités à Halifax, \$125,000; embranchement depuis le chemin de fer Intercolonial, entre la jonction de Windsord et Bedford, à Dartmouth, \$100,000; construction première, \$2,000; embranchement d'Indiantown, \$2,000; plus grandes facilités à Moncton, \$1,000; plus grandes facilités à Sidney, \$20,000; matériel roulant, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir :—Canal Soulanges, construction, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Rapide Plat, agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal du lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Welland, \$5,000; dommages aux terrains, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir :—Agrandissement de la station de la lumière électrique, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir :—Pour construire un mur en pierre sèche le long du chemin public, \$2,500; pour fournir une pompe Worthing-

ton, cordages, poulies, etc., \$1,000; pour fournir un dynamo pour les lampes à arc, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent, savoir:—Pour draguer le chenal et construire une jetée de dérivation à Bobcaygeon, \$800; pour draguer à l'embouchure du Creek Emily, lac de l'Esturgeon, \$500; pour construire un pertuis dans le barrage à Hastings, \$2,500; pour construire deux chalans à bascule, \$2,500; pour construire un chaland à pont, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau, savoir:—Dommages causés à des terrains, \$5,000; pour approfondir le canal à Newboro et Merrickville, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, savoir:—Pour draguer dans le canal, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Pour reconstruire la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie, \$14,000; pour approfondir le fossé en arrière de la rigole d'alimentation, \$2,000; pour reconstruire les ponts du chemin de Stromness à Marshville, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistique des chemins de fer, \$1,600; appointements de commis surnuméraires et de copistes autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, d'après l'état ci-dessous. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, 1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 1 à \$1,800, 1 à \$1,620, 1 à \$1,600, 1 à \$700, 3 à \$600, 1 à \$500, 2 à \$450 et 4 à \$400, \$18,500; rapport des témoignages devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; souscription annuelle au congrès international de chemin de fer à Bruxelles, \$97.33, pour autoriser le paiement des frais de litige en rapport avec les chemins de fer et canaux, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-trois mille quatre cent treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Réparations et frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux, savoir:—Appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$43,000; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le lundi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille six cent quatre-vingt-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Secours et grains de semence, province de Québec, \$3,500; secours et soins de médecins, Ontario, \$800; couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et Québec, \$400; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$31,390; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent à Saint-Régis, \$150; transport des Sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$300; paiements des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,800; arpentages des réserves des Sauvages, \$500. Pour pourvoir aux comptes excédés suivants:—Fonds d'administration des terres des Sauvages, fonds des Sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des Sauvages, \$14,000; pour pourvoir à un crédit afin d'assister la Société d'Agriculture des Muncceys de la Thames, \$90; pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux Sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$250; pour pourvoir à un montant qui sera dépensé à Caughnawaga, P.Q., afin de réparer les chemins, ponts, chasser les violateurs de propriété, pour les arpentages, bâtiments et améliorations en général à faire sur la réserve, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Appointements, \$1,200; secours et grain de semence, \$2,500; soins de médecins et médicaments, \$2,000; diverses dépenses et imprévues, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Nouveau-Brunswick, savoir:—Appointements, \$1,705; secours et grain de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, 1,295; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Appointements et frais de voyages, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, \$350; bureau et dépenses diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Annuités et commutations, \$122,405; instruments aratoires, outils et harnais, \$3,167; grains de semence, \$4,575; bétail, \$2,330; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$176,093; habillements,—distribution triennale, \$3,728; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$226,911; arpentages, \$3,000; gages des instituteurs d'agriculture, \$24,693; fournitures à ces instituteurs, \$11,178; Sioux, \$4,509; bâtiments, 3,313; dépenses générales, \$111,575; moulins et scieries, \$3,063, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages en général, savoir:—J. A. Macrae, inspecteur des agences des Sauvages, \$1,400; G. L. Chitty, inspecteur des forêts, \$1,000; frais de voyages de ces deux fonctionnaires, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille trois cent douze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages—Colombie-Britannique, savoir:—Appointements, \$18,660; secours, \$5,000; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$12,000; écoles du jour, \$6,500; internats et écoles d'industrie, \$17,460; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses, \$4,320; vapeur *Vigilant*, \$2,000; arpentages, \$1,672; commission des réserves, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent treize mille et neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$9,930; écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$6,040; supplément de traitement du greffier de l'Assemblée législative, \$400; jurisconsulte, \$600; registraire, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$30,000; écoles, commis, impressions, etc., \$242,879, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement pour le district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais d'affaires en litige (intérieur), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien et la construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec; (des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland; à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontitière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince-de-Galles au 141^e méridien de longitude ouest, et à la baie de Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'Auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites pour les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, étant la somme destinée au secours des Canadiens indigents en pays étrangers autres que les États-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour reviser et refondre les correspondances, rapports et arrêtés du conseil se rattachant aux actes provinciaux et réservés, travail qui sera payé nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir:—Stations agronomiques, entretien, \$70,000; stations agronomiques, industrie laitière, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Quarantaine de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la Société pour la protection des immigrants à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, divers, savoir:—Construction des passes migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$5,000; exposition des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les frais se rattachant à la distribution des primes de pêche, \$5,000; ostréiculture, \$7,500; commission internationale des pêcheries, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les contingents, département des Postes, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$18,800; impressions, \$12,400; papeterie, \$4,100; divers, \$4,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir:—Édifices publics de Marysville, \$5,000, lazaret de Tracadie, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatorze mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, savoir:—Perception des droits de glissoirs et estacades, \$4,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$99,800; pour payer à la Compagnie d'améliorations du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1895-96, \$1,600; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$29,500; renouvellement des agrès à bord du vapeur *Newfield* pour élever et poser les câbles, etc., \$1,500; lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$11,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante-trois piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$306,853.75; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$9,000; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$22,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$5,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'alcool méthyléneux, savoir:—Pour permettre au départe-

tement de fournir de l'alcool méthyléneux aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement des loyers, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois, savoir:—Traitement de l'inspecteur et des dépenses casuelles de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir:—Appointements des employés, inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$56,700; appointements des inspecteurs du gaz, \$15,150; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc.; poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., gaz, \$8,000; pour défrayer l'achat d'instruments étalons et les traitements, etc., \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des substances alimentaires et des engrais et application de l'acte concernant les marques de commerce frauduleuses, savoir:—Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la mise en vigueur de ces actes, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les menus revenus, savoir:—Menus revenus, \$800; terrains de l'artillerie, \$1,705, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir:—Service de transport des malles, \$2,125,000; appointements et allocations, \$1,193,515; divers, \$207,120, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce et des Douanes—service extérieur, savoir:—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du Commerce et des Douanes, \$3,500; pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir:—Appointements du commissaire, \$4,000; appointements du surintendant des mines, \$3,000; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000; appointements du secrétaire, \$1,800; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, \$21,845; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$40,845; frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central; compte des frais de démonagement, etc., papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$29,700; pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, papeterie, loyer de salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. (L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donné pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du Conseil qui sont aussi membres

du services civil), \$700; appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcriptions, etc., \$4,000; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir :—Pour arpentage, examen des rapports d'arpentages, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1896.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante et quatorze mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes—appointements et dépenses contingentes dans les différents ports, savoir :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$108,250; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$88,035; dans la province de l'Île du Prince-Edouard, \$16,725; dans la province de Québec, \$201,250; dans la province d'Ontario, \$286,475; dans la province du Manitoba, \$32,250; dans la province des Territoires du Nord-Ouest, \$3,400; dans la province de la Colombie-Britannique, \$60,200; provinces en général—pour couvrir les dépenses imprévues, \$5,000; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection, \$21,150; commission des douanes et service spécial extérieur—pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$23,000; laboratoire de la douane—frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$4,050; divers—journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, estampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires, \$15,000; pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$9,500, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente neuf mille trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Département des Douanes, y compris les appointements de R. R. Farrow, comme commis de première classe, à \$1,400; de R. W. Breadnor, comme commis de seconde classe, à \$1,100; de J. A. Watson, H. V. Rorke, A. M. Lafontaine, comme commis de troisième classe, à \$600; et de W. D. P. Bales, comme messenger à \$500, nonobstant les dispositions de la loi du service civil à ce contraires, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce :—Appointements d'un commis de 3e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du Parlement :—Augmentation statutaire des appointements de deux commis, \$50 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Sénat, savoir :—Pour payer à Minnie Burns, fille de feu le sénateur Burns, l'indemnité de ce dernier pour la session 1895, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six piastres et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à Moïse Gagnon, messenger de session, sa nomination provisoire à l'emploi de messenger régulier n'ayant pas été confirmée, le montant versé par lui à la caisse de retraite numéro deux, en conformité de la 56 Vic., ch. 12, art. 3, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—Exercices des corps de volontaires des villes et des batteries de campagne, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la salle d'exercices de New-Westminster (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1896.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour perception du revenu—inspection du bois, savoir:—Trois commis préposés au devis, \$2,250; un teneur de livre et messenger, \$700; cinq mesureurs de bois, \$3,500; nouvelle somme nécessaire pour dépenses contingentes, \$1,100; annuités aux mesureurs mis à la retraite \$7,200, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques, savoir:—Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager l'industrie laitière du Canada en lui donnant les moyens de placer du beurre frais sur les marchés d'Angleterre par expéditions régulières, sans détérioration de la qualité, et pour obtenir une reconnaissance de ses qualités là-bas, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille neuf cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault, Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1896.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill (No 147) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 148) concernant la prime sur le sucre de betterave.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:

Le Sénat a passé le bill (No 98) intitulé: Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix", avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) modifiant l'Acte des pêcheries au sujet de la pêche au saumon.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :—“ Qu'il est expédient de prescrire qu'au lieu de la déduction prévue par l'article six de l'Acte des pensions du Service Civil, il sera fait, du salaire de chaque personne à laquelle s'applique le dit acte, une déduction de trois et demi pour cent par année, si le salaire est de \$600 et plus, et de trois pour cent, par année, s'il est au-dessous de \$600 ; ”

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à dix heures a.m.

SAMEDI, 20 JUILLET 1895.

Dix heures a.m.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité).

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1896, la somme de \$20,605,459.80 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bergeron, fait en conséquence, rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1896, la somme de \$20,605,459.80 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill (No 149) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, et pour d'autres objets liés au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 146) modifiant l'Acte du tarif des douanes, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 147) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 148) concernant la prime sur le sucre de betterave.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 98) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix," lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 16, après "pourra" insérez: "pour les ouvrages et objets susdits".

Page 3, ligne 30, après "(d)" insérez: "Dans le cas où la compagnie achèterait ou affermerait les propriétés de la Compagnie de pouvoir électrique de Montmorency ou le dit prévu au paragraphe trois de l'article 15 du présent acte la compagnie pourra ensuite".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg de construire la partie de sa voie vers la Baie-d'Hudson qui s'étend de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, d'autoriser le gouverneur en conseil à passer un contrat avec la dite compagnie pour le transport d'hommes, d'approvisionnements, matériaux et malles pendant vingt ans, et à payer pour ces services pendant cette période \$80,000 par année, comme suit: la moitié de la dite somme annuellement, à dater de l'achèvement de la moitié de la ligne de la compagnie entre Winnipeg et la rivière Saskatchewan, ou de l'achèvement d'une ligne depuis Portage-la-Prairie vers le nord jusqu'à un point d'intersection avec la ligne principale de la compagnie là où cette dernière ligne est tracée à travers le township 13, ou depuis Gladstone vers la rivière Saskatchewan; et l'autre moitié de la dite somme annuellement à dater de l'achèvement de la dernière moitié ou partie de la

ligne inachevée entre Winnipeg et la rivière Saskatchewan; et que dans le cas où la dite compagnie ne remplirait pas les conditions relatives à la construction de la première moitié de la ligne de la compagnie, le Gouverneur en conseil pourra transférer les \$40,000 par année applicables à cette première moitié à une compagnie autorisée à construire une ligne depuis Portage-la-Prairie ou Gladstone jusqu'au lac Dauphin ou dans les environs.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bergeron, fait en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg de construire la partie de sa voie vers la Baie-d'Hudson qui s'étend de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, d'autoriser le gouverneur en conseil à passer un contrat avec la dite compagnie pour le transport d'hommes, d'approvisionnement, matériaux et malles pendant vingt ans, et à payer pour ces services pendant cette période \$80,000 par année, comme suit : la moitié de la dite somme annuellement, à dater de l'achèvement de la moitié de la ligne de la compagnie entre Winnipeg et la rivière Saskatchewan, ou de l'achèvement d'une ligne depuis Portage-la-Prairie vers le nord jusqu'à un point d'intersection avec la ligne principale de la compagnie là où cette dernière ligne est tracée à travers le township 13, ou depuis Gladstone vers la rivière Saskatchewan; et l'autre moitié de la dite somme annuellement à dater de l'achèvement de la dernière moitié ou partie de la ligne inachevée entre Winnipeg et la rivière Saskatchewan; et que dans le cas où la dite compagnie ne remplirait pas les conditions relatives à la construction de la première moitié de la ligne de la compagnie, le Gouverneur en conseil pourra transférer les \$40,000 par année applicables à cette première moitié à une compagnie autorisée à construire une ligne depuis Portage-la-Prairie ou Gladstone jusqu'au lac Dauphin ou dans les environs.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures p.m., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

SAMEDI, 20 juillet 1895.

Trois heures p.m.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Stairs,
Ordonné,—que les honoraires et frais payés pour le bill (No 84) modifiant l'Acte constitutif de la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 131) intitulé : “ Acte modifiant les Actes concernant les pénitenciers,” avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tuppert, secondé par M. Foster,
Ordonné, que l'amendement fait par le Sénat au bill (No 131) intitulé : “ Acte modifiant les Actes concernant les pénitenciers,” soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 1, retranchez depuis “ 7 ” jusqu'à la fin du bill et insérez ce qui suit :—

“ Les articles un, trois et six du présent acte s'appliqueront seulement aux “ personnes qui seront nommées ou promues à l'avenir à quelque charge ou emploi “ dans le service du pénitencier.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 140) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Douanes.”

Bill (No 88) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud ” (à responsabilité limitée).”

Bill (No 75) intitulé : “ Acte à l'effet de remettre en vigueur et de modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.”

Bill (No 46) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Trans-canadien.”

Bill (No 105) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa.”

Bill (No 100) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de Fidéicommiss de la Puissance.”

Bill (No 144) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des liquidations.”

Bill (No 145) intitulé : “ Acte autorisant le Conseil du Trésor à soustraire certaines sociétés à l'opération de l'Acte des Assurances.”

Bill (No 143) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.”

Bill (No 142) intitulé : “ Acte à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère.”

Bill (No 121) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

Bill (No 120) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest."

Bill (No 147) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur."

Bill (No 146) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du tarif des douanes, 1894."

Bill (No 148) intitulé : " Acte concernant la prime sur le sucre de betterave."

Bill (No 51) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892."

Aussi,—le Sénat n'insiste pas sur l'amendement au bill (No 87) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, amendement auquel la Chambre n'a pas donné son acquiescement.

Aussi,—le Sénat n'insiste pas sur l'amendement au bill (No 80) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa, amendement auquel la Chambre n'a pas donné son acquiescement.

Aussi,—le Sénat n'insiste pas sur les articles A et B de leur premier amendement au bill (No 135) intitulé : " Acte modifiant de nouveau les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest " auxquels la Chambre des Communes n'a pas donné son acquiescement.

Et aussi,—le Sénat accepte les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (H) No 119, du Sénat, intitulé : " Acte concernant la *Shore Line Railway Company*," sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, et pour d'autres objets liés au service public.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Mills (Bothwell),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de toute

correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur général et le gouvernement impérial au sujet de la conférence intercoloniale tenue à Ottawa durant l'été de 1894.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à dix heures a.m.

LUNDI, 22 JUILLET 1895.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 149) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, et pour d'autres objets liés au service public," sans amendement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures p.m., ce jour.

SECONDE SÉANCE.

LUNDI, 22 juillet 1895.

Trois heures p.m.

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 22 juillet 1895.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour proroger le parlement du Canada cette après-midi, le 22 courant, à 3.30 p.m.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR GORDON,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 150) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg," avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Dickey,

Ordonné, que l'amendement fait par le Sénat au bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 2, ligne 10, retranchez depuis " les environs " jusqu'à la fin du bill.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1895, demandant copie de toutes pétitions, correspondance et rapports concernant l'adoption de Point Tupper comme terminus du chemin de fer du Cap-Breton, sur le détroit de Canso, et la construction d'un embranchement s'étendant depuis le chemin de fer du gouvernement jusqu'à Hawkesbury. (*Document de la Session No 102.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1895, demandant un relevé de tout le bois de service et de construction fourni par contrat ou autrement pour le canal Welland, du 1er janvier 1885, au 1er janvier 1895, ainsi que les noms des entrepreneurs, les quantités fournies et les prix payés en vertu de contrats avec le gouvernement ou par voie d'achat. (*Document de la Session No 104.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 17 juin 1895, demandant copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports ou documents concernant le prolongement du réseau ferré dans la province de l'île du Prince-Edouard. (*Document de la Session No 103.*)

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par R. E. Kimber, écuyer, gentilhomme, huissier de la verge noire :

M. l'ORATEUR.—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent sans délai dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence, qui donne alors, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique.

Acte à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughes (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Acte à l'effet de modifier le chapitre dix des statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre de Trois-Rivières.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des assurances.

Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche.

Acte modifiant l'Acte concernant certaines délinquantes dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des travaux publics.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la constitution des chambres de commerce.

Acte concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Acte modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.

Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil.

Acte constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada.

Acte remettant en vigueur et modifiant les actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Acte concernant les listes d'électeurs de 1895.

Acte à l'effet de modifier de nouveau les actes concernant les juges des cours provinciales.

Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Acte à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique.

Acte concernant la chambre de commerce du district de Montréal.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Acte concernant la radiation d'une hypothèque de Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Acte modifiant l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans la province du Manitoba.

Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute.

Acte modifiant la loi concernant les pensions des juges des cours provinciales.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des douanes.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Acte modifiant la loi concernant la pêche du homard.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Acte modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

Acte à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, débits et confiscations faits jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Acte modifiant l'Acte des Compagnies.

Acte concernant la *Shore Line Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer trans-canadien.

Acte constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie de fidéicommiss de la Puissance du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des liquidations.

Acte autorisant le conseil du trésor à soustraire certaines sociétés à l'opération de l'Acte des assurances.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte modifiant l'Acte du tarif des douanes, 1894.

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Acte concernant la prime sur le sucre de betterave.

Acte modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892.

Acte modifiant les Actes concernant les pénitenciers,

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le gouverneur général comme suit :

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du septième parlement de la Puissance du Canada par le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En terminant cette session du parlement, je suis heureux de vous féliciter de l'activité et du zèle dont vous avez fait preuve dans vos travaux.

La législation nécessaire ayant été passée, le traité de commerce avec la France, dont on peut espérer d'excellents résultats, sera mis en vigueur, par proclamation, aussitôt qu'il aura été ratifié.

Les négociations avec Terre-Neuve, dont il a été fait mention à l'ouverture de la session, n'ont conduit, j'ai le regret de le dire, à aucune solution définitive pour le présent.

La réponse de la législature provinciale de Manitoba à l'ordre réparateur adopté par mon gouvernement le 21 mars dernier, a été considéré de nature à justifier le renvoi à la session prochaine de toute action ultérieure.

J'ai vu avec plaisir la somme d'argent votée par le parlement pour aider au fonds créé par la population du Canada en faveur de la famille de feu le Très Honorable Sir John Thompson.

Les amendements faits à la loi relative au service civil produiront, il faut l'espérer, plus d'efficacité et une plus grande économie dans le service public.

Les travaux législatifs de la session auront pour effet, je l'espère, une meilleure administration de la loi criminelle, plus de développement dans les affaires commerciales et dans les communications par chemins de fer et réseaux télégraphiques.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour le service public de l'année courante.

Honorables Messieurs du Sénat, et Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs, je fais des vœux pour que vous constatiez à votre retour parmi la population que vous représentez, la continuation de la prospérité qui a signalé le commencement de l'année.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honrables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le trente-unième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le trente-unième jour d'août prochain.

INDEX

DU

VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

58-59 VICTORIA, 1895.

ACCISE:

Résolution modifiant les Actes du revenu de l'intérieur, du tarif des douanes, et affectant l'accise, 307 à 313.

ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPAGNIE D':—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, et lui confère certains pouvoirs, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56. Voir *Bill No 56*.

ADRESSES:

1. Motion de M. Bennett, proposant de présenter une adresse au Gouverneur général, en réponse au discours du Trône, 6; débat sur l'adresse, son adoption et sa présentation, 12, 15.
2. Message de Son Excellence transmettant copie d'une dépêche du secrétaire d'Etat pour les Colonies qui remercie, au nom de Sa Majesté, le Parlement Canadien pour l'expression de ses réjouissances dans une adresse à la Reine présentée à l'occasion de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse d'York, 11.
3. Message du Gouverneur général remerciant la Chambre des Communes de la loyale adresse adoptée en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session, 195.

AFFICHES ILLUSTRÉES:—Voir *Douanes*.

AGENCES MERCANTILES :—Bill de M. Sproule concernant les.—Voir *Bill No 12*.

AGRICULTURE:

1. M. Montague, dépose le rapport de l'agriculture du Canada pour 1894, 27.
Imprimé. Document No 8.
2. Rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation sur les opérations des fermes agricoles et les diverses branches de l'—, 282.

AGRICULTURE ET COLONISATION :—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 26. **PREMIER RAPPORT**, demandant l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages jugés nécessaires, 43. Son adoption, 46. **DEUXIÈME RAPPORT**, 72. Son adoption, 80. **TROISIÈME RAPPORT**, sur les fermes expérimentales, l'industrie laitière, sur l'élevage des volailles, les insectes nuisibles, l'immigration, la maison de refuge pour les enfants du Dr Barnado à Toronto, la distribution des rapports officiels, etc., 282.

Voir *Appendice No 3*.

AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :—

1. Du 22 au 28 mai, à 3 heures p.m., 89.
2. Depuis mercredi, le 5 juin, à 6 heures p.m., jusqu'au lendemain, à 3 heures p.m., 117.
3. Depuis vendredi, le 28 juin jusqu'à mardi, le 2 juillet, à 3 heures p.m., 219.
4. Motion de M. Laurier, proposant l'ajournement de la Chambre, rejetée par 111 voix contre 72,—262, 263.
5. Autre motion semblable de M. Laurier, rejetée par 116 voix contre 82,—272, 273.
6. Motion de Sir Richard Cartwright dans le même sens, rejetée, 297.

ALBERTA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE D' :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 35; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 27*.

ALLEN, JANET CONGER :—Motion de Sir Richard Cartwright, demandant copie de documents relatifs à une demande de gratuité pour, 33.

ALLIANCE NATIONALE DE MONTRÉAL :—Pétition demandant un acte qui ratifie sa charte, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 61*.

ALPHA-BETA :—Voir *Antilles*.

AMYOT, M. P. :—Son nom substitué à celui de M. Corby, sur la liste des membres du comité des Comptes Publics, 89.

ANGLO-CANADIENNE, COMPAGNIE DE PRÊT ET PLACEMENT :—Etat (du Sénat) de ses affaires et liste des actionnaires. *Non imprimé*. Document No 38.

ANNUAIRE DES STATISTIQUES :—Voir *Statistiques*.

ANTICOSTI, ILE D' :—Motion de M. Forbes, demandant un état indiquant les noms des propriétaires de l'île, leurs privilèges de cabotage, de pêche, etc., 37.

ANTIGONISH, VACANCE DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Par suite du décès de Sir John S. D. Thompson, 23; élection de Colin F. McIsaac, 24; prête serment, 26.

ANTILLES :—Motion de M. Davies, demandant des documents relatifs au service de steamers entre Saint-Jean, Halifax, Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les,—114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 175.

Non imprimé. Document No 75.

ANTILLES—*Suite.*

2. Motion de M. Davies demandant un état donnant les manifestes des cargaisons transportées pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier par les steamers *Duart Castle*, *Taymouth Castle*, *Alpha* et *Beta*, entre Saint-Jean et Halifax, Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles, indiquant aussi les subventions, les noms des propriétaires, 113; réponse à l'ordre de la Chambre, 211. *Non imprimé.* Document No 88.

ARBRES :—Expérimentations à la Ferme expérimentale Centrale, 283.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RÉPARATEUR :—*Re* Ecoles de Manitoba.

Voir *Orateur*.

ARTILLERIE DE QUÉBEC :—Voir *Batterie*.

ASSOCIATION CANADIENNE DE RÉSERVE PERMANENTE SUR LA VIE (The Permanent Reserve Life Association of Canada) :—Pétition demandant une charte, 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 65.

Voir *Bill No 78*.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SECOURS MUTUELS (ci-devant Association mutuelle sur la vie "La Canadienne") :—Motion de M. Sproule, demandant copie de tous documents concernant la fusion de cette compagnie avec l'Association de Bienfaisance du Massachusetts, 20. Réponse à l'ordre de la Chambre, 181. *Non imprimé.* Document No 79.

ASSOCIATION SUR LA VIE DES BANQUIERS DU CANADA :—Pétition demandant une charte, 9. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42.

Voir *Bill No 26*.

ASSURANCE, ASSOCIATION CANADIENNE DE PROMOTION D' :—Pétition demandant une charte, lue le même jour et renvoyée au comité des Ordres Permanents, 66. PREMIER RAPPORT du comité, 72. Pétition lue et reçue, 72. SECOND RAPPORT du comité, 78.

Voir *Bill No 36*.

ASSURANCE, COMPAGNIE D' :—Voir *Est du Canada*.

ASSURANCE D'ONTARIO CONTRE LES ACCIDENTS, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant une charte, 68. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 81*.

ASSURANCE DE SAINT-JEAN, CONTRE L'INCENDIE, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant une charte, 68. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, recommandant la suspension de la règle 49,—104.

ASSURANCE DU SERVICE CIVIL :—Voir *Service Civil*.

ASSURANCES :

Bill de M. Foster modifiant de nouveau l'Acte des,—86.

Voir *Bill No 92*.

ASSURANCES :—Exemption de certaines sociétés de l'opération de l'Acte des,—282. Voir *Bill No 145*.

ASSURANCES :—Sommaire préliminaire des affaires des compagnies d'assurances sur la vie, faisant affaires en Canada pour 1894; aussi, sommaire des affaires des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation pour 1894, 181. *Imprimé.* Document No 4a.

ASSURANCES CANADIENNES :—M. Foster dépose l'analyse des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1894, 105. *Imprimé.* Document No 4b.

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition concernant l'achat de certaines obligations, 217.

ATLANTIQUE DU CANADA, (DOMINION ATLANTIC) COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition de Francis Tohill et autres, demandant un acte qui leur permette d'acquérir l'actif, propriétés et privilèges de la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis, connue sous le nom de Compagnie du chemin de fer,—29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50.

Voir *Bills Nos 43 et 49.*

ATLAS ÉLECTORAL DU CANADA :—Le comité mixte des Impressions du Parlement recommande de le distribuer parmi les sénateurs, les députés aux Communes et les reviseurs, 257.

AUBAINS :—Bill de M. Taylor pour empêcher les étrangers ou aubains de venir au Canada pour y exécuter des travaux, en vertu de contrats, 19.

Voir *Bill No 18.*

AUDITEUR GÉNÉRAL :

1. Rapport du bureau de la Trésorerie concernant les jugements rendus sur appels des décisions de cet officier entre les sessions de 1894 et 1895, 11. *Imprimé.* Document No 23.
2. M. Foster soumet le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. Renvoyé au comité des Comptes Publics, 36. *Imprimé.* Document No 1.
3. Motion de M. Charlton, demandant un état indiquant les dates de la distribution aux membres du parlement du rapport de l'Auditeur général de 1890 à 1894, 36. Réponse à l'ordre de la Chambre, 54. *Non imprimé.* Document No 34.
4. Pétition de l'Auditeur général; ordonné qu'elle soit imprimée, 118, 119; lue et reçue, 125.

AUROBA, VILLE D' :—Voir *Industries et manufactures.*

BAIE DE JAMES, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant une chartre, 63. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 78.

Voir *Bill No 87.*

BAIE D'HUDSON, CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant que la tête de ligne soit aux villages de Boissevain ou Deloraine, 63.

BAIE D'HUDSON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Motion de M. Laurier, demandant copie de tous ordres du conseil accordant ou promettant de l'aide pour cette ligne, 34. Réponse à l'ordre de la Chambre, 51. *Non imprimé.* Document No 30d.

BANQUES:—M. Foster dépose le rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1894, dans les banques chartées du Canada, 236. *Imprimé.* Document No 3a.

BANQUE D'ÉPARGNE SCOLAIRE:—Pétition demandant un acte qui amende la charte de la, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 59.*

BANQUES D'ÉPARGNE:—Motion de M. McMullen demandant un état indiquant le montant des dépôts faits aux banques d'épargne du gouvernement, y compris les caisses d'épargne des bureaux de poste, à la date du 1er avril 1895, 38; réponse à l'ordre de la Chambre, 64. *Non imprimé.* Document No 37.

BANQUES ET COMMERCE:—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 25. Noms de M.M. Geoffrion et McIsaac ajoutés à la liste, 63. **PREMIER RAPPORT,** 104. **DEUXIÈME RAPPORT,** 122. **TROISIÈME RAPPORT,** 145. **QUATRIÈME RAPPORT,** 180. **CINQUIÈME RAPPORT,** 236. **SIXIÈME RAPPORT,** 262. **SEPTIÈME RAPPORT,** 271. **HUITIÈME RAPPORT,** 275. **NEUVIÈME RAPPORT,** 282.

BANQUIERS DU CANADA:—Voir *Association sur la vie des,*

BARRY, STATION DE,—257.

Voir *Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.*

BASTIEN, Agent pour les Hurons de Lorette.

Voir *Sauvages.*

BATEAUX À VAPEUR:—Pétition demandant d'amender l'Acte concernant l'inspection des, 53.

BATTERIE No 3, D'ARTILLERIE DE QUÉBEC:—M. Langelier demande copie de tous papiers et correspondance non confidentielle, concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec, 111. Réponse à l'ordre de la Chambre, 173. *Non imprimé.* Document No 73.

BATTLEFORD ET SASKATOON, T.N.-O.:—Voir *Postes.*

BEAUHARNOIS, CANAL DE:—Voir *Réclamations contre le gouvernement.*

BEHRING, MER DE:—Voir *Pêcheries.*

BERGERON, M.:—Président des comités, remplace l'Orateur malade, 231.

BÉTAIL:

1. Pétitions demandant que les compagnies de chemins de fer soient obligées d'entretenir des barrières pour la protection des bestiaux là où les voies ferrées croisent les grandes routes, 9, 19, 23, 29, 30, 42, 60, 63, 149.

BÉTAIL—Suite.

2. Pétitions demandant l'adoption de mesures législatives pour protéger les commerçants de bestiaux contre les exactions des intéressés dans le commerce de transport, 23, 35.

BÉTAIL AMÉRICAIN :—Motion de M. Mulock, demandant copie de documents relatifs à l'entrée du bétail du Montana en Canada, 38. Réponse à l'ordre de la Chambre, 65. *Non imprimé.* Document No 40.

BÉTAIL CANADIEN EN ANGLETERRE :

1. Motion de M. Innes demandant copie de documents relatifs à l'interdiction de l'entrée dans les ports anglais du,—retirée, 20.
2. Motion de M. McMillan demandant copie des documents concernant le transport par le territoire américain du bétail canadien exporté en Angleterre, des ports des Etats-Unis, débat ajourné, 39. Motion adoptée, 45.
3. M. Montague dépose des documents relatifs à l'interdiction de l'entrée des bestiaux du Canada en Angleterre, 27. *Non imprimé.* Document No 8e.
4. Motion de M. Mulock, demandant copie de documents relatifs à l'interdiction de l'entrée dans les ports de la Grande-Bretagne du, 32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 99. *Non imprimé.* Document No 41a.
5. Motion de M. Smith (Ontario), demandant la nomination de vétérinaires chargés de faire enquête et rapport sur l'état sanitaire du bétail canadien destiné à l'exportation en Angleterre, 54. Débat ajourné, 54.
6. Production de documents au sujet de la levée de l'interdiction qui frappe le bétail canadien entrant dans les ports anglais, 66. *Non imprimé.* Document No 41.

BETTERAVE :—Prime sur le sucre de, 312.

Voir *Bill No 148.*

BEURRE ET FROMAGE :

1. M. Montague dépose un rapport spécial sur le, 27. *Imprimé.* Document No 8h.
2. Renseignements sur la fabrication et l'exportation du, 284, 285, 286.

BEURRERIES ET FROMAGERIES, 258.

Voir *Territoires du Nord-Ouest.*

Ile du Prince-Edouard.—Industrie laitière.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires, 5.
2. Comité de sélection des membres du comité de la, 5.
3. Comité spécial de la Chambre et message au Sénat, 26. Message du Sénat annonçant la nomination des membres pour le comité mixte des deux Chambres, 41. **PREMIER RAPPORT** du comité mixte de la Bibliothèque, 118. **DEUXIÈME RAPPORT** contenant ceux du sous-comité des échanges et d'audition, et recommandant la nomination de M. John Smith comme comptable de la bibliothèque, 250, 251, 252, 253, 254, 155.

BIENFAISANCE, SOCIÉTÉ CANADIENNE DE:—Pétition demandant un acte qui déclare qu'elle est légalement constituée, par le parlement fédéral, avec pouvoir de mettre en vigueur sa charte provinciale, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 31*.

BIJOUX:—Pétition demandant un acte qui oblige les fabricants de bijoux et de boîtiers de montres à marquer sur leurs produits leurs noms et la qualité des matériaux employés, 250.

BILLETS FÉDÉRAUX:—Bill de M. Foster concernant les, 30.

Voir *Bill No 22*.

BILLS :

BILLS PRIVÉS, COMITÉ DES:—A nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 25. PREMIER RAPPORT, 82. DEUXIÈME RAPPORT, 86. TROISIÈME RAPPORT, 125. QUATRIÈME RAPPORT, 145. CINQUIÈME RAPPORT, 175. SIXIÈME RAPPORT, 231. SEPTIÈME RAPPORT, 262.

BILLS PRIVÉS, PRÉSENTATION DES:—Délai pour leur réception prorogé, 79.

BILLS RETIRÉS :

1. Bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, 149.
2. Bill (No 78) constituant en corporation l'Association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada*, 180.
3. Bill (No 44) concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada, 182.
4. Bill (No 61) concernant l'Alliance Nationale, 236.
5. Bill (No 72) à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs à la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada, 262.
6. Bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation de Calgary et de Lethbridge, 271.
7. Bill (No 86) constituant en corporation l'Association canadienne de promotion d'assurance, 282.
8. Bill (No 118) modifiant l'Acte des Pêcheries à l'égard de la pêche au saumon, 335.
9. Bill (No 102) amendant l'acte de pension de retraite du service civil, 335.
10. Bill (No 47) concernant l'ordre des Forestiers Canadiens, 236.

BILLS SANCTIONNÉS:—Par le député gouverneur, Sir Henry Strong, 220, 221. Par le Gouverneur général, 344, 345, 346.

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (M. Foster). 1re lecture, 4.
2. Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du Jour du Seigneur, ordinairement appelé Dimanche (M. Charlton). 1re lecture, 10. 2e lecture et renvoyé à un comité général, 45; après délibération, le comité se lève sans faire de rapport, 62. Motion de M. Charlton à l'effet de renvoyer de nouveau le bill en comité général, 63. En comité et rapport de progrès, 105.

BILLS SANCTIONNÉS—Suite.

3. Bill modifiant le Code Criminel, 1892, afin d'établir des dispositions plus efficaces pour la punition de la séduction et de l'enlèvement (M. Charlton). 1re lecture, 10. 2e lecture renvoyée à six mois, 120, 121.
4. Bill à l'effet de réduire le traitement du Gouverneur général (M. Mulock). 1re lecture, 10. Motion de M. Mulock proposant la 2e lecture, et amendement de M. Daly demandant le renvoi à six mois,—débat ajourné, 196.
5. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, (M. Mulock). 1re lecture, 10. Débat ajourné après motion proposant la 2e lecture, 48. Reprise du débat et motion proposant la 2e lecture, rejetée par 100 voix contre 46,—146.
6. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil (M. McMullen). 1re lecture, 10. Motion proposant la 2e lecture et ajournement du débat, 121. L'Orateur décide que la motion ne pouvait être faite vu que le bill qui entraînerait une dépense de deniers publics, devrait nécessairement être précédé d'une résolution adoptée en comité général, et accompagnée de la recommandation de la Couronne, 147.
7. Bill modifiant de nouveau le chapitre dix des Status Refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites (M. White, Cardwell). 1re lecture, 10. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 147. Adopté par le Sénat, 186. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 44.
8. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des poids et mesures (M. Wilson). 1re lecture, 10.
9. Bill à l'effet de prévenir l'adjudication de contrats à des étrangers (M. McLennan). 1re lecture, 10. Motion proposant la 2e lecture, et débat ajourné, 147.
10. Bill concernant la vente des billets de retour sur chemins de fer (M. McLennan). 1re lecture, 10.
11. Bill concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies publiques à l'égard de la main-d'œuvre employée dans l'exécution de travaux publics (M. McLennan). 1re lecture, 10.
12. Bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles (M. Sproule). 1re lecture, 10.
13. Bill à l'effet de pourvoir à la sûreté des employés de chemins de fer (M. Maclean, York). 1re lecture, 14.
14. Bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de le remplacer par d'autres dispositions (M. Charlton). 1re lecture, 19.
15. Bill modifiant le Code Criminel, 1892 (M. Edgar). 1re lecture, 19. Motion de M. Edgar proposant la 2e lecture,—débat ajourné, 147.
16. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales (M. McCarthy). 1re lecture, 19.
17. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. McCarthy). 1re lecture, 19.
18. Bill à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada (M. Taylor). 1re lecture, 19.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

19. Bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil (M. Reid). 1re lecture, 24.
20. Bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral, (M. Bergin) 24.
21. Bill modifiant l'Acte des produits de la laiterie, 1893 (M. McLennan). 1re lecture, 27. Ordre pour la 2e lecture transféré des bills et ordres publics aux ordres du gouvernement, 272. Motion de M. Montague proposant la 2e lecture et débat ajourné, 298.
22. Bill modifiant de nouveau l'Acte des billets fédéraux (M. Foster). 1re lecture, 30. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 182. Adopté par le Sénat, 202. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 16.
23. Bill modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer (M. Bryson). 1re lecture, 30.
24. Bill concernant les étiquettes et marques de commerce d'unions et modifiant le Code Criminel, 1892 (M. Coatsworth). 1re lecture, 30. Pétition pour l'adoption du bill, 149.
25. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la Chambre des Communes (M. McCarthy). 1re lecture, 36.
26. Bill constituant en corporation l'Association sur la vie des Banquiers du Canada (M. Denison). 1re lecture, 43. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 51. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général et 3e lecture, 164. Adopté par le Sénat avec des amendements, 249. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 261. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 82.
27. Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta (Sir Donald A. Smith). 1re lecture, 43. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 51. Rapporté avec des amendements, 65. En comité général et 3e lecture, 69. Adopté par le Sénat, 115. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 45.
28. Bill constituant en corporation la Compagnie des ponts de la rivière Saint-Jean (M. McAlister). 1re lecture, 43. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 51. Rapporté avec des amendements, 86. En comité général et 3e lecture, 100. Adopté par le Sénat avec un amendement, 144. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 169. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 74.
29. Bill constituant en corporation la Compagnie James Maclaren (à resp. limitée) (Sir James Grant). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 51. Rapporté avec des amendements, 82. En comité général et 3e lecture, 87. Adopté par le Sénat avec un amendement, 139. Renvoi de l'amendement du Sénat et du bill au comité des Bills Privés, 147. Rapporté sans amendement, 175. Reprise en considération des amendements du Sénat, 190. Concours, 192. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 90.
30. Bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du pont des Chênes (Sir James Grant). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 51. Rapporté avec des amendements, 65. En comité général et 3e lecture, 69. Adopté par le Sénat avec des amendements, 144. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 169. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 73.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

31. Bill à l'effet de constituer en corporation la Société de Bienfaisance Canadienne (M. Moncrieff). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 52. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général et 3e lecture, 164. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 80.
- N.B.*—Titre changé en celui de "Société Canadienne de secours aux malades."
32. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound (M. Featherston). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52. Rapporté sans amendement, 78. En comité général et 3e lecture, 83. Adopté par le Sénat, 115. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 56.
33. Bill modifiant l'Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite "*The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*" (M. Sutherland). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 52. Rapporté sans amendement, 82. En comité général et 3e lecture, 87. Adopté par le Sénat, 123. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 76.
34. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo (M. Coatsworth). 1re lecture 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52. Rapporté avec des amendements, 187. En comité général, 196, 210. Ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général, rescindé, et bill renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération, 222. Rapporté avec des amendements, 241. Inscrit sur l'ordre du jour, 241. En comité général, 246. Amendé de nouveau, 260. Encore en comité général et amendé, 269. Motion de M. Coatsworth proposant la 3e lecture suivie d'un amendement de M. Maclean (York), demandant d'y ajouter l'article suivant :—"Mais rien de contenu dans le dit acte ou dans l'Acte des chemins de fer ou ses amendements, n'autorisera la vente de billets de passage à un taux excédant deux centins par mille sur la ligne ou les lignes du dit chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo."—Rejeté par 114 voix contre 39.—269, 270. 3e lecture, 270. Adopté par le Sénat, 291. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 66.
35. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud (M. Lachapelle). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52. Rapport du comité déclarant que le préambule du dit bill n'était pas prouvé, 98. Motion de M. Lachapelle demandant de renvoyer le bill au comité pour y être réexaminé, rejetée, 98. Ordonné que les honoraires payés pour le bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, 98.
36. Bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan" (M. Ingram). 1re lecture, 44. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52. Rapporté avec des amendements, 78. En comité général et 3e lecture, 84. Adopté par le Sénat, 115. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 71.
37. Bill concernant les traitements des lieutenants-gouverneurs (M. McMullen). 1re lecture, 44.

BILLS SANCTIONNÉS—Suite.

38. Bill concernant la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à resp. limitée), (M. McKay). 1re lecture, 46. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 52. Rapporté avec des amendements, 86. En comité général et 3e lecture, 100. Adopté par le Sénat, 140. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 92.
39. Bill à l'effet de modifier l'Acte de 1885 relatif à la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton (M. McKay). 1re lecture, 47. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 52. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général et 3e lecture, 164. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 85.
40. Bill concernant le drainage sur et à travers les terres de chemins de fer (M. Casey). 1re lecture, 47.
41. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la falsification des substances alimentaires, les drogues et les engrais agricoles (M. Sproule). 1re lecture, 47.
42. Bill à l'effet de faciliter le vote des employés à l'élection des députés à la Chambre des Communes (M. Rider). 1re lecture, 47.
43. Bill à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres employés aux travaux publics (M. Lépine). 1re lecture, 47.
44. Bill concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada (M. Foster). 1re lecture, 47. Ordre pour la 2e lecture, rescindé, et bill retiré, 182.
45. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest (Sir James Grant). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 54. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 128. Adopté par le Sénat avec des amendements, 193. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 204. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 48.
46. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Trans-canadien (Sir James Grant). 1re lecture, 50. 2e lecture, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 54. Rapporté avec des amendements, 270. En comité général et 3e lecture, 301. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 68.
47. Bill constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens (M. Taylor). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 54. Rapporté avec des amendements, 122. En comité général et 3e lecture, 128. Rapport du comité des Banques et du Commerce, recommandant de rembourser les honoraires payés pour ce bill, rayé des Ordres du Jour du Sénat, moins les frais d'impression et de traduction, 236. Motion de M. Wood (Westmoreland) à cet effet, 236.
48. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer " Dominion-Atlantic " (M. Stairs). 1re lecture, 50. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 54. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 163. Adopté par le Sénat avec des amendements, 202. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 303. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 16.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

49. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée) (M. Stairs). 1^{re} lecture, 50. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 54. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3^e lecture, 164. Adopté par le Sénat avec des amendements, 202. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 303, 304. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 69.
50. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est (M. LaRivière). 1^{re} lecture, 50. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 54. Rapporté sans amendement, 78. En comité général et 3^e lecture, 83. Adopté par le Sénat, 115. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 55.
51. Bill à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1592 (Sir Charles Hibbert Tupper). 1^{re} lecture, 50. Renvoyé à un comité mixte des deux Chambres, et message au Sénat, 141. Message approbateur du Sénat, 150. Quorum réduit à neuf membres, 198. Bill rapporté par le comité avec des amendements, 231. En comité général et rapport de progrès, 266, 297. 3^e lecture, 298. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 40.
52. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoire du Nord-Ouest (M. Martin). 1^{re} lecture, 50.
53. Bill concernant la Compagnie de Prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) (M. Coatsworth). 1^{re} lecture, 57. 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 61. Rapporté avec des amendements, 104. 3^e lecture, 127. Adopté par le Sénat, 202. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 86.
54. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa et d'Aylmer (M. Robillard). 1^{re} lecture, 57. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général, et 3^e lecture, 108. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 172. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 176. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 58.
55. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Langenburg et du Sud (M. McDonald, Assiniboïa). 1^{re} lecture, 57. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61. Rapporté avec des amendements, 98. En comité général, 108, 110. 3^e lecture et adopté sur division, 136. Adopté par le Sénat, 179. Sanctionné, 220.—58-59 Vic., chap. 53.
56. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) (M. Fraser). 1^{re} lecture, 67. 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 61. Rapporté avec des amendements, 86. En comité général, 108. 3^e lecture, 110. Adopté par le Sénat avec des amendements, 193. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 204. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 91.
57. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Trail Creek à la Colombie (M. Prior). 1^{re} lecture, 57. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61. Rapporté avec des amendements, 92. En comité général et 3^e lecture, 100. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 144. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 169. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 67.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

58. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge (M. Prior). 1re lecture, 57. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 61. Rapporté avec des amendements, 92. En comité général et 3e lecture, 101. Adopté par le Sénat avec des amendements, 166. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 169. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 60.
59. Bill modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargne Scolaire (M. Pelletier). 1re lecture, 57. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62. Rapport défavorable et recommandation par le comité de rembourser les honoraires et frais payés pour ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, 180. Ordre de la Chambre dans ce sens, 180.
60. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et du Pacifique" (M. McKay). 1re lecture, 57. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 149. En comité général et 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat, 230. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 61.
61. Bill concernant l'Alliance Nationale (M. Lachapelle). 1re lecture, 57. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 62. Rapporté avec la recommandation qu'il soit retiré, 236. Bill retiré sur motion de M. Wood (Westmoreland) proposant de rembourser les honoraires et frais payés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 236.
62. Bill concernant la Compagnie du Pont de Buffalo et Fort-Erié (M. Lowell). 1re lecture, 57. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 149. En comité général et 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 70.
63. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack (M. Sproule). 1re lecture, 58. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 128. Adopté par le Sénat, 193. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 62.
64. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, (M. Ingram). 1re lecture, 58. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 62. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 128. Adopté par le Sénat, 193. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 46.
65. Bill modifiant l'Acte des Chemins de fer, en donnant une plus grande sécurité aux voyageurs et employés, et sous d'autres rapports (M. Casey). 1re lecture, 58.
66. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pénitenciers (Sir Charles Hibbert Tupper). 1re lecture, 58. 2e lecture et amendé en comité général, 122. 3e lecture, 141. Adopté par le Sénat, 193. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 41.
67. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries (M. Costigan). 1re lecture, 58. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 150. Adopté par le Sénat, 248. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 27.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

68. Bill modifiant de nouveau l'Acte des *Elections Fédérales* (M. Montague). 1re lecture, 64. 2e lecture et en comité général, 244. 3e lecture et adopté avec un amendement de M. Davies, 264. Adopté par le Sénat, 291. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 13.
69. Bill concernant les listes d'électeurs de 1895 (M. Montague). 1re lecture, 64. Motion de M. Montague proposant la 2e lecture, suivie d'un amendement de M. Mulock demandant l'abolition de l'Acte du cens électoral,—lequel est rejeté par 82 voix contre 39, 227. En comité général et 2e lecture, 227. En comité général et 3e lecture, 243. Adopté par le Sénat, 273. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 13.
70. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Témiscouata (M. McAlister). 1re lecture, 66. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 69. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 128. Adopté par le Sénat, 193. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 65.
71. Bill concernant le club de pêche du camp de l'Harmonie (M. Sutherland). 1re lecture, 66. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 69. Rapporté, 86. En comité général, amendé et 3e lecture, 100. Adopté par le Sénat avec des amendements, 166. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 169. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 93.
72. Bill à l'effet de refondre et modifier les Actes relatifs à Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada (M. Coatsworth). 1re lecture, 66. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 69. Rapport du comité déclarant que les promoteurs du bill le retireraient et recommandant de rembourser les honoraires et frais payés moins le coût de l'impression et de la traduction, 262. Motion de M. Wood (Westmoreland) à cet effet, adoptée, 262.
73. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et d'irrigation de Calgary et Lethbridge (M. Davis). 1re lecture, 66. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 69. Rapport du comité recommandant que le bill soit retiré, 271. Motion de M. Tisdale dans ce sens, adoptée, 271.
74. Bill modifiant de nouveau l'Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche (M. Costigan). 1re lecture, 66. 2e lecture, 182. En comité général et 3e lecture, 182. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 210. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 212. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 29.
75. Bill à l'effet de remettre en vigueur et modifier l'Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba (M. Northrup). 1re lecture, 68. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76. Rapport défavorable, 197. Motion de M. Taylor proposant de renvoyer le bill au comité pour plus ample considération, retirée, 197. Proposée de nouveau plus tard et adoptée, 226. Second rapport défavorable au bill et demandant que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, 267. Permission accordée sur motion de M. Tisdale, 267. Sur motion de M. Martin, l'autre partie du rapport est renvoyée au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 267. Bill rapporté avec des amendements, 275. En comité général et 3e lecture, 302. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 52.
76. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des *Elections fédérales* (M. Davies). 1re lecture, 68.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

77. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié (M. Tisdale). 1re lecture, 72. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76. Rapporté sans amendement, 149. En comité général et 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 75.
78. Bill constituant en corporation l'association dite *The Permanent Reserve Life Association of Canada* (M. Edgar). 1re lecture, 73. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 76. Rapport du comité déclarant que les promoteurs du bill le retireraient, et recommandant que les honoraires et frais payés à son sujet fussent remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 180. Ordre de la Chambre dans ce sens, 180.
79. Bill à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée) (M. Edwards). 1re lecture, 73. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 76. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général et 3e lecture, 136. Adopté par le Sénat avec un amendement, 193. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 209. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 89.
80. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa (M. Hughes). 1re lecture, 73. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76. Rapporté avec des amendements, 118. En comité général et 3e lecture, 128. Adopté par le Sénat avec un amendement, 202. Amendement du Sénat, lu pour la 1re fois et renvoyé avec le bill au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 209. Rapport défavorable à l'amendement du Sénat, 271. Rejet par la Chambre de cet amendement et message au Sénat, 304. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 54.
81. Bill constituant en corporation la Compagnie d'Assurance d'Ontario contre les accidents (M. Moncrieff). 1re lecture, 72. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 77. Rapporté avec des amendements, 180. En comité général et 3e lecture, 190. Adopté par le Sénat, 248. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 83.
82. Bill concernant le chemin de fer de Kingston à Pembroke (M. Metcalfe). 1re lecture, 73. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 77. Rapporté avec des amendements, 231. En comité général et 3e lecture, 246. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 273. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 303. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 51.
83. Bill concernant la Compagnie d'Assurance de l'Est du Canada (M. Fraser). 1re lecture, 75. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 84. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général et 3e lecture, 164. Adopté par le Sénat, 202. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 81.
84. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers (M. Northrup). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 84. Rapporté avec des amendements, 271. En comité général et 3e lecture, 302. Honoraires remboursés, 340.
85. Bill constituant en corporation la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié (M. McKay). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 84. Rapporté avec des amendements, 145. En comité général, 165. 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat avec des amendements, 225. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 247. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 78.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

86. Bill constituant en corporation l'Association canadienne de promotion d'assurance (à responsabilité limitée), (M. Choquette). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 87. Rapport du comité recommandant que le bill soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 282. motion de M. Wood à cet effet, adopté, 282.
87. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James, (M. Macdonell, Algoma). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84. Rapporté avec des amendements, 149. En comité général et 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat avec un amendement, 225. Bill et amendement du Sénat renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 247. Rapport défavorable à l'amendement du Sénat, 271. Rejet par la Chambre de cet amendement et message au Sénat, 304. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 60.
88. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée) (M. White, Shelburne). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 101. Rapporté avec des amendements, 279. En comité général, 289-295. 3e lecture, 300. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 64.
89. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles (M. Taylor). 1re lecture, 79. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84. Rapporté avec la recommandation que le dit bill soit retiré et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 149-150. Motion de M. Tisdale à cet effet, adoptée, 150.
90. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa (M. Smith, Ontario). 1re lecture, 80. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 84. Rapporté avec des amendements, 187. En comité général et 3e lecture, 196. Adopté par le Sénat, 248. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 56.
91. Bill modifiant la loi concernant la pêche du homard (M. Costigan). 1re lecture, 80. 2e lecture et en comité général, 183, 227, 228. 3e lecture, 232. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 273. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 297. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 28.
92. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des assurances, (M. Foster). 1re lecture, 86. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 188. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 230. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 232. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 20.
93. Bill concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté connue comme l'hypothèque Markland, (M. Foster). 1re lecture, 86, 87. Ordre du jour appelant la 2e lecture, rescindé et bill retiré, 142.
94. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des postes (Sir Hector L. Langevin). 1re lecture, 87.
95. Bill constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes Chutes (M. McAlister). 1re lecture, 89. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 101. Rapporté avec des amendements, 125. En comité général et 3e lecture, 136. Adopté par le Sénat, 240. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 77.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite*

96. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer "*International Radial*" (M. Masson). 1re lecture, 92. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 101. Rapporté avec des amendements, 203. En comité général, 222, 233. 3e lecture, 246. Adopté par le Sénat, 291. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 49.
97. Bill concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton (M. Northrup). 1re lecture, 95. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 101. Rapporté sans amendement, 149. En comité général et 3e lecture, 168. Adopté par le Sénat, 260. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 72.
98. Bill concernant le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix (M. Amyot). 1re lecture, 95. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 129. Rapporté avec des amendements, 275. En comité général, amendé et 3e lecture, 303. Adopté par le Sénat, avec des amendements, 335. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 338. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 59.
99. Bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et ses amendements (M. Pelletier). 1re lecture, 99.
100. Bill constituant en corporation la Compagnie de Fidéicomis de la Puissance (M. Smith, Ontario). 1re lecture, 105. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 111. Rapporté avec des amendements, 271. En comité général et 3e lecture, 302. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 84.
- N.-B. Titre changé en celui de "Compagnie de Fidéicomis de la Puissance du Canada."
101. Bill constituant en corporation la Société des missions indigènes et étrangères de l'Église anglicane en Canada (M. Cockburn). 1re lecture, 105. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 111. Rapporté avec des amendements, 145. Ordonné que les honoraires et frais payés pour le bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, 145. En comité général et 3e lecture, 165. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 94.
102. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil (M. Foster). 1re lecture, 105. Bill retiré, 335.
103. Bill (du Sénat, M. Angers) concernant les droits d'auteur. Message, 106. 1re lecture, 106. 2e lecture, en comité général, amendé et 3e lecture, 265, 266. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 281. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 37.
104. Bill (du Sénat, M. Angers) portant de nouvelles modifications à l'Acte du service civil. Message, 106. 1re lecture, 106. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 245. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 14.
105. Bill constituant en corporation la Compagnie de biens-fonds et de garantie d'Ottawa (M. McKay). 1re lecture, 110. 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 192. Rapport du comité le 15 juillet recommandant de placer le bill sur l'ordre du jour, pour être pris en considération ce jour même, 282. Motion de M. McKay à cet effet, adoptée, en comité général et 3e lecture, 303. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 87.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

106. Bill à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892 (M. Lavergne) 1re lecture, 116.
107. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de Tempérance (M. Flint). 1re lecture, 119.
108. Bill concernant le transport et la saisie des traitements des employés publics (M. Béchard). 1re lecture, 119.
109. Bill (du Sénat, Sir Mackenzie Bowell) contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages. Message, 124. 1re lecture, 136. 2e lecture, amendé en comité général et 3e lecture, 245. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 274. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 35.
110. Bill (du Sénat, M. Clemow) pour faire droit à Mary Bradshaw Falding. Message, 124. 1re lecture, 149. 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills Privés, 170. Rapporté sans amendement, 175. En comité général et 3e lecture sur division, 190. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 96.
111. Bill à l'effet de mieux assurer l'indépendance du parlement (M. Mulock). 1re lecture, 125.
112. Bill modifiant la loi relative aux conspirations et coalitions formées dans le but de gêner le commerce (M. Sproule). 1re lecture, 125.
113. Bill à l'effet de modifier le chapitre dix des Statuts de 1892, concernant les commissaires du havre des Trois-Rivières (M. Foster). 1re lecture, 125. 2e lecture, et en comité général, 198. 3e lecture, 211. adopté par le Sénat. 240. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 26.
114. Bill modifiant l'Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans la province du Manitoba (M. Daly). 1re lecture, 141. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 264, 265. Adopté par le Sénat, 291. Sanctionné, 345.—58-69 Vic., chap. 30.
115. Bill (du Sénat, M. Clemow) pour faire droit à Helen Woodburn Jarvis. Message, 144. 1re lecture, 145. 2e lecture, sur division, et renvoyé au comité des Bills Privés, 170. Rapporté sans amendement, 175. En comité général et 3e lecture sur division, 189. Renvoi de la preuve au Sénat, 189. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 97.
116. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales (M. Daly). 1re lecture, 145-146. 2e lecture en comité général et 3e lecture, 199. Adopté par le Sénat avec des amendements, 240. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 243-244. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 34.
117. Bill concernant la chambre de commerce du district de Montréal (M. Lépine). 1re lecture, 153. 2e lecture, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 170. Rapporté avec des amendements, 236. En comité général et 3e lecture, 246. Adopté par le Sénat, 281. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 88.
118. Bill modifiant l'Acte des pêcheries au sujet de la pêche du saumon (M. Costigan). 1re lecture, 175. Bill retiré, 335.
119. Bill (du Sénat, M. McClelan) concernant la *Shore Line Railway Company*. Message, 179. 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 180. Rapport favorable sur l'avis, 187. Inscrit sur l'ordre du jour de

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

- lundi, 24 juin, pour 2^e lecture, 187. 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 210. Rapporté avec des amendements, 270. En comité général, amendé et 3^e lecture, 301, 302. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 63.
120. Bill modifiant l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest (M. Daly). 1^{re} lecture, 180. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 299. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 33.
121. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest (M. Daly). 1^{re} lecture, 180. 2^e lecture, en comité général et rapport de progrès, 265. De nouveau en comité général et débat ajourné, 267. Reprise du débat, avec motion pour la 3^e lecture et amendement de M. Edgar, proposant le renvoi à six mois, suivi d'un sous-amendement de M. McCarthy, demandant de le renvoyer au comité général pour l'amender,—débat ajourné de nouveau, 288. Reprise du débat et 3^e lecture, 298. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 33.
122. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale (M. Wood). 1^{re} lecture, 181. 2^e lecture, en comité général, et 3^e lecture, 212. Adopté par le Sénat, 240. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 24.
123. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des travaux publics (M. Ouimet). 1^{re} lecture, 181. 2^e lecture et en comité général, 198. 3^e lecture, 212. Adopté par le Sénat, 249. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 36.
124. Bill modifiant de nouveau l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes (M. Ouimet). 1^{re} lecture, 181. 2^e lecture, et en comité général, 199. 3^e lecture, 212. Adopté par le Sénat, 261. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 10.
125. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public (M. Foster). 1^{re} lecture, 181. 2^e lecture et renvoyé à un comité général devant siéger lundi, le 24 juin, 188. En comité général et 3^e lecture, 197. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.—58-59 Vic., chap. 1.
126. Bill concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada (M. Foster). 1^{re} lecture, 182. 2^e lecture et en comité général, 220, 221. 3^e lecture sur division, 236. Adopté par le Sénat, 273. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 3.
127. Bill à l'effet de modifier de nouveau les Actes concernant les juges des cours provinciales (Sir Charles Hibbert Tupper). 1^{re} lecture, 182. 2^e lecture et en comité général, 233. Motion de Sir Charles-Hibbert Tupper, proposant la 3^e lecture, suivie d'un amendement de M. Mulock, demandant de retrancher l'article qui augmente le traitement du juge local de la Colombie-Britannique,—lequel est rejeté par 90 voix contre 57. 3^e lecture, 242, 243. Adopté par le Sénat, 273. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 38.
128. Bill (du Sénat, M. Power) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant certaines délinquantes dans la province de la Nouvelle-Ecosse." Message, 186. 1^{re} lecture, 219. 2^e lecture, en comité général et 3^e lecture, 232. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 43.
129. Bill modifiant la loi concernant les pensions des juges des cours provinciales (Sir Charles Hibbert Tupper). 1^{re} lecture, 188. 2^e lecture, en comité et 3^e lecture, 273. Adopté par le Sénat, 296. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 39.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*

130. Bill modifiant de nouveau l' "Acte du Service Civil" (M. Montague). 1re lecture, 195. Motion de M. Montague proposant la 2e lecture, suivie d'un amendement de M. Laurier, demandant le renvoi à six mois, lequel est rejeté sur division, 233-234. 3e lecture sur division, 243. Adopté par le Sénat, avec un amendement, 296. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 305-306. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 15.
131. Bill modifiant les Actes concernant les pénitenciers (Sir Charles Hibbert Tupper). 1re lecture, 195. 2e lecture et amendé, 288. En comité général, 3e lecture, 292. Adopté par le Sénat, avec un amendement et concours de la Chambre, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 42.
132. Bill remettant en vigueur et modifiant les Actes permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine (M. Martin). 1re lecture, 197. 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 210. Rapporté avec la recommandation de l'inscrire sur l'ordre du jour même, mercredi, le 3 juillet, 231. En comité général et 3e lecture, 246. Adopté par le Sénat, 273. Sanctionné, 344.—58-59 Vic., chap. 79.
133. Bill modifiant encore le Code Criminel, 1892 (M. Lavergne). 1re lecture, 197.
134. Bill à l'effet de légaliser les versements de certaines amendes, dédits et confiscations faits jusqu'ici au fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest (M. Daly). 1re lecture, 198. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 232. Adopté par le Sénat avec des amendements, 274. Concours de la Chambre dans les amendements du Sénat, 299. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 32.
135. Bill modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest (M. Daly). 1re lecture, 211. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 244, 245. Adopté par le Sénat avec deux amendements, 274. Rejet par la Chambre du premier amendement du Sénat, et adoption du second, message au Sénat, 299, 300, 301, 302. Le Sénat n'insiste pas sur les articles A et B de son premier amendement, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 31.
136. Bill concernant la radiation d'une hypothèque à Sa Majesté, connue comme l'hypothèque Markland (M. Foster). 1re lecture, 220. 2e lecture et en comité général, 244. 3e lecture 264. Adopté par le Sénat, 291. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 5.
137. Bill (du Sénat, Sir Mackenzie Bowell) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la constitution des Chambres de Commerce. Message, 225. 1re lecture, 226. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 233. Sanctionné, 342.—58-59 Vic., chap. 17.
138. Bill (du Sénat, M. Allan) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies." Message, 230. 1re lecture, 231. Motion de M. Foster proposant la 2e lecture, adoptée par 50 voix contre 24, 305. En comité général et 3e lecture, 305. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 21.
139. Bill (du Sénat, M. Lougheed) intitulé: "Acte pour faire droit à Julia Ethel Chute." Message, 230. 1re lecture, 236. 2e lecture, sur division, et renvoyé au comité des Bills Privés, avec la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et tous les documents, 247. Rapporté sans amendement, 262. En comité général et 3e lecture sur division, 268. Message au Sénat pour remettre la preuve faite devant le comité spécial de cette dernière Chambre, auquel avait été renvoyé le dit bill, 269. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 95.

BILLS SANCTIONNÉS—*Fin.*

140. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Douanes (M. Wallace). 1re lecture, 241. 2e lecture et en comité général, 268, 270. Motion de M. Wallace proposant la 3e lecture, suivie d'un amendement de M. McCarthy, lequel est rejeté par 115 voix contre 59, 292, 293. Motion principale adoptée et 3e lecture, 293. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 22.
141. Bill (du Sénat, Sir Mackenzie Bowell) à l'effet de décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, au sujet des terres comprises dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique. Message et 1re lecture, 249. 2e lecture, en comité général, amendé, et 3e lecture, 265. Concours du Sénat dans les amendements de la Chambre, 274. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 4.
142. Bill à l'effet d'encourager l'exploitation du plomb argentifère (M. Foster). 1re lecture, 264. 2e lecture et en comité général, 268. Renvoyé en comité général et 3e lecture, 293-299. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 7.
143. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Foster). 1re lecture 268. 2e lecture, et en comité général, 292. 3e lecture, 297. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 9.
144. Bill modifiant de nouveau l'Acte des liquidations (Sir Charles Hibbert Tupper). 1re lecture, 282. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 297. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 18.
145. Bill autorisant le Conseil du Trésor à soustraire certaines sociétés à l'opération de l'Acte des assurances (M. Foster). 1re lecture, 282. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 299. Adopté par le Sénat, 340. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 19.
146. Bill modifiant l'Acte du tarif des douanes, 1894 (M. Foster). 1re lecture, 313. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 337. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 23.
147. Bill à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur (M. Wood, Brockville). 1re lecture, 335. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 338. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 25.
148. Bill concernant la prime sur le sucre de betterave (M. Foster). 1re lecture, 335. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 338. Adopté par le Sénat, 341. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 6.
149. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, et pour d'autres objets liés au service public (M. Foster). 1re lecture, 337. 2e lecture, en comité général, et 3e lecture, 341. Adopté par le Sénat, 343. Sanctionné, 346.—58-59 Vic., chap. 2.
150. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg (M. Haggart). 1re lecture, 339. 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 341. Adopté par le Sénat avec un amendement, 343. Concours de la Chambre dans l'amendement du Sénat, 343. Sanctionné, 345.—58-59 Vic., chap. 8.

BLÉ, NOUVELLE VARIÉTÉ DE,—283.

“ BLOC LANGEVIN ” :

1. Motion de M. Mulock demandant copie de documents relatifs à la réclamation de M. Charlebois, pour *extras*, 34. Réponse à l'ordre de la Chambre, 96. *Non imprimé*. Document No 59.
2. Motion de M. Mone: demandant des documents au sujet de la construction du bloc Langevin par M. Mallette, 159.

BOISSONS ENIVRANTES :—Voir *Liqueurs*.

BOITIERS DE MONTRES, 250. Voir *Bijoux*.

BOSTON ET NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Motion de M. Cameron demandant copie de documents relatifs aux subventions et contrats accordés à cette ligne, 34. Réponse à l'ordre de la Chambre, 95. *Non imprimé*. Document No 57.

BOULET, N. :—Préposé à la distribution au bureau de l'imprimerie publique,—le comité mixte des impressions recommande que son traitement soit augmenté, 276.

BOYD, NATHANIEL, M.P. :—Voir *Fleming*.

BRANDFORD, VILLAGE DE :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

BRISE-LAMES :—Voir *Yarmouth, N.-E.*

BUDGETS, SERVICE PUBLIC :

1. Message du Gouverneur général transmettant le budget des sommes requises pour le service public, pour l'année expirant le 30 juin 1896, 37. Renvoyé au comité des Subsidés, 38. *Imprimé*. Document No 2a.
2. Budget supplémentaire, 91. *Imprimé*. Document No 2b.
3. Autre budget supplémentaire, 281. Document No 2c.

BUFFALO À FORT ÉRIÉ, COMPAGNIE DU PONT DE :—Pétition demandant un acte faisant et amendant sa charte, 49. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 62*.

CALGARY ET LETHBRIDGE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET IRRIGATION de :—Pétition demandant une charte, 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 65.

Voir *Bill No 73*.

CAMP DE L'HARMONIE, CLUB DE PÂCHE DU :—Pétition demandant une charte, 49. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 71*.

"CANADA RAILWAY NEWS COMPANY," DE MONTRÉAL:—Motion de M. Choquette demandant copie de documents relatifs à la vente des journaux sur l'Intercolonial par la, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 80. *Non imprimé.* Document No 46.

CANAL:—Voir *Lachine*.

CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU:—Motion de M. Cameron demandant copie de documents relatifs au choix de Point Tupper, comme terminus de la ligne du Cap-Breton, détroit de Canso, et à la construction d'un embranchement jusqu'à Hawkesbury, 39. Réponse à l'ordre de la Chambre, 344. *Non imprimé.* Document No 102.

CAP-TORMENTINE ET CAP-TRAVERSE:—Motion de M. Perry demandant copie de documents relatifs au transport des voyageurs et des malles entre, 32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 126. *Non imprimé.* Document No 62.

CARLING, VIEILLE DISTILLERIE DE:—M. McMullen demande copie de tous papiers et correspondance concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de "Vieille distillerie de Carling," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un, 111. Réponse à l'ordre de la Chambre, 181. *Non imprimé.* Document No 78.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill de M. Charlton pour abroger l'Acte du cens électoral et le remplacer par un autre, 19.

Voir *Bill No 14*.

2. Bill de M. Bergin modifiant de nouveau l'Acte du—, 24.

Voir *Bill No 20*.

3. Pétitions demandant un acte qui confère aux femmes du Canada le droit de voter aux mêmes conditions que les hommes, 49.

4. Bill de M. Pelletier à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et les actes qui l'amendent, 99.

Voir *Bill No 99*.

4. Motion de M. Mills (Annapolis) pour amender l'acte du cens électoral, débat ajourné, 55.

5. Motion de M. Davin proposant d'accorder le droit de suffrage aux femmes, comme aux hommes, suivie d'amendements par MM. Montagne et Laurier; débat ajourné et repris, 61, 105. Amendement proposé par M. Laurier rejeté par 101 voix contre 47, Motion principale rejetée par 105 voix contre 47, 119, 120.

6. Pétitions demandant un autre système de cens électoral, 63.

7. Motion de M. Mulock sous forme d'amendement demandant que le gouvernement présente un bill abolissant l'Acte du,—rejetée par 82 voix contre 39, 227.

CHAMBERLAIN, D. C., COMPTABLE DES COMMUNES:—Le comité des Impressions du Parlement recommande de lui donner \$200 par année pour ses services comme comptable du dit comité, 257.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Nomination de la commission de l'économie interne de la—, 6.
2. Bill de M. Mulock modifiant l'Acte concernant le Sénat et la—, 10.
Voir *Bill No 5*.
3. Bill de M. McCarthy à l'effet de modifier l'Acte concernant la—, 36.
Voir *Bill No 25*.
4. Motion de M. Foster proposant le 21 juin que l'ordre des affaires du mercredi, suivant la règle 19, soit l'ordre des affaires pour lundi le 24 juin, 187.
5. Bill de M. Ouimet concernant la représentation à la—, 181.
Voir *Bill No 124*.
6. Résolution de M. Foster concernant l'indemnité des membres de la—, 242.
En comité général, 263. 2e lecture et adoptée, 268.
Voir *Bill No 143*.
7. Sur motion de M. Foster, proposée le 18 juillet, il est résolu,—Que pendant le reste de la session, la Chambre se réunira le samedi et qu'il y aura deux séances ce jour et les autres jours, l'une depuis 10 a.m. jusqu'à 1.30 p.m., et l'autre, depuis 3 p.m. jusqu'à l'heure de l'ajournement; et que les ordres du gouvernement continueront à avoir la priorité, ces jours-là—, 300.

CHAMBRES DE COMMERCE, Constitution des :— 225.

Voir *Bill No 137*.

CHARLEBOIS M, Ses réclamations.

Voir *Bloc Langevin*.

CHATHAM :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

CHAUDIÈRES DE LOCOMOTIVES :—Motion de M. Casey proposant qu'il est à propos de pourvoir à l'inspection des chaudières de locomotives par des fonctionnaires de l'Etat, comme cela se pratique actuellement pour les chaudières de navires et autres; retirée, 195.

CHEMINS DE FER :

1. Pétitions demandant que les compagnies de chemins de fer soient tenues d'entretenir des barrières pour la protection des bestiaux là où les voies ferrées croisent les grandes routes—, 9, 18.
2. LEUR TARIF DANS ONTARIO :—Pétitions demandant de fixer les taux de transport en cette province, 60.
3. Bill de M. McLennan concernant la vente de billets de retour par chemins de fer, 10. Voir *Bill No 10*.
4. Bill de M. Maclean (York), pourvoyant à la sûreté des employés, 14. Voir *Bill No 13*.
5. Motion de M. Casey demandant production d'un état de toutes les pétitions présentées depuis deux ans, au sujet du drainage sur les voies ferrées, 19. Production de l'état, 36. *Non imprimé*. Document No 28.

CHEMINS DE FER—*Suite.*

6. Pétitions demandant un acte qui applique à tous les chemins de fer d'Ontario l'acte de 1894, sur les fossés et cours d'eau, 30.
7. Bill de M. Bryson modifiant de nouveau l'Acte des—, 30. Voir *Bill No 23*.
8. Bill de M. Casey concernant le drainage sur les terres traversées par des—
47.
Voir *Bill No 40*.
9. M. Haggart dépose le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour 1893-94, 48. *Imprimé.* Document No 10.
10. Bill de M. Casey modifiant l'Acte des chemins de fer pour assurer la sécurité des voyageurs, 58.
Voir *Bill No 65*.
11. M. Haggart dépose le rapport de la commission nommée pour s'enquérir des taux de chemins de fer, en date du 7 mai 1895, 65. *Imprimé.* Document No 39.
12. M. Davies demande copie des documents concernant la construction des chemins de fer au Canada, 112.
13. Motion de M. McDonald (King) demandant production des documents concernant l'extension du réseau des voies ferrées de l'île du Prince-Edouard, 170.
14. Motion de M. McMullen demandant la production des documents relatifs aux chemins de fer qui ont reçu des subventions en argent ou en terres, 258.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES:—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 24. Noms de MM. Geoffrion et McIsaac ajoutés à la liste, 63. PREMIER RAPPORT, 65. DEUXIÈME RAPPORT, 78. TROISIÈME RAPPORT, 92. QUATRIÈME RAPPORT, 98. CINQUIÈME RAPPORT, 118. SIXIÈME RAPPORT, 149. SEPTIÈME RAPPORT, 187. HUITIÈME RAPPORT, 197. NEUVIÈME RAPPORT, 203. Sur motion de M. Weldon, le quorum est réduit à 25 membres pour le reste de la session, 219. DIXIÈME RAPPORT, 231. ONZIÈME RAPPORT, 241. Motion de M. Tisdale demandant qu'il soit permis au comité de siéger pendant les séances de la Chambre, et décision de l'Orateur qui déclare que cette motion ne pouvait être faite vu que le comité n'avait pas fait rapport que cette permission lui était nécessaire pour achever ses travaux, 241. DOUZIÈME RAPPORT, demandant permission de siéger pendant les séances de la Chambre, 267. TREIZIÈME RAPPORT, 271. QUATORZIÈME RAPPORT, 275.

CHEMINS PUBLICS:—

1. Pétition du conseil municipal du township de Lancaster, comté de Glengarry, Ontario, demandant qu'une loi oblige les municipalités des deux côtés des limites provinciales à tenir leurs chemins en bon état, 78.
2. Chemins publics à Manitoba, 141.

Voir *Bill No 114*.

CHEMIE AGRICOLE:—M. Shutt, de la ferme expérimentale centrale, traite la question de la chimie agricole devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 286.

CHUTE, JULIA ETHEL (née Elliott.) Voir *Divorce et Bill No 139.*

CLIFTON, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE:—Pétition demandant un acte qui prolongerait le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux ; renvoyée au comité des Ordres Permanents 68, 69. PREMIER RAPPORT du comité, 72. Pétition lue et reçue, 82. DEUXIÈME RAPPORT du comité, 89.

Voir *Bill No 97.*

COALITIONS CONTRE LE COMMERCE:—Voir *Commerce et Bill No 112.*

CODE CRIMINEL:—

1. Bill de M. Edgar modifiant le Code Criminel de 1892, p. 19.
Voir *Bill No 15.*
2. Bill de M. Coatsworth modifiant de nouveau le Code Criminel de 1892, p. 30.
Voir *Bill No 24.*
3. Pétition concernant les procès institués en vertu de l'article 783, 86.
4. Pétitions demandant d'amender l'article 783 du, 35, 86.
5. Bill de Sir Charles H. Tupper modifiant de nouveau le Code Criminel, 50.
Voir *Bill No 51.*
6. Bills de M. Lavergne modifiant de nouveau le Code Criminel, 116, 197.
Voir *Bills Nos 106 et 133.*
7. Bill de M. Chalton concernant la punition de la séduction et de l'enlèvement, 10.
Voir *Bill No 3.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE:—

1. Motion de M. Corbould, demandant copie des documents concernant l'enquête faite au pénitencier de la,—32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 93. *Non imprimé.* Documents No 47A.
2. Aussi, motion demandant copie de la correspondance officielle concernant la réinstallation de James Fitzsimmons, au pénitencier de cette même province, 33. Réponse à l'ordre de la Chambre, 82. *Non imprimé.* Document No 47.
3. Bill de Sir Mackenzie Bowell pour décider certaines questions pendantes entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique au sujet des terres comprises dans la zone de chemin de fer en cette province, 249.
Voir *Bill 141 et Douane.*

COLPORTEURS JUIFS:—Motion de M. Martin demandant la production de documents concernant le transport de Chicago à Calgary, d'un certain nombre de,—27. Réponse à l'ordre de la Chambre, 93. *Non imprimé.* Document No 52.

COLTON, WILLIAM WALLACE:—Voir *Divorce.*

COMITÉS PERMANENTS:—A nommer, 5. Comité de sélection, 16. Rapport de ce comité chargé de dresser les listes des, 24. Privilèges et Elections, 5, 24. Lois expirantes, 5, 24. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 5, 24. Bills Privés, 5, 25. Ordres Permanents, 5, 25. Impressions, 5, 25. Comptes Publics, 5, 25. Banques et Commerce, 5, 25. Agriculture et Colonisation, 5, 26. Adoption du rapport du comité de sélection, 26.

COMITÉS SPÉCIAUX :

1. Comité de sélection pour dresser les listes des comités Permanents, 16. rapport, 24.
2. Nomination du comité spécial des *Débats*. Voir *Débats*.
3. Nomination du comité spécial de la Bibliothèque du parlement et message au Sénat. Voir *Bibliothèque*.
4. Nomination du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement. Voir *Impressions*.
5. Comité spécial sur le bill 51 modifiant de nouveau le Code Criminel, 1892, 141.

COMMERCE :

1. Bill de M. Sproule modifiant la loi relative aux conspirations et aux coalitions formées dans le but de gêner le, 125.

Voir *Bill No 112*.

2. M. Foster dépose le rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1894, 261. *Imprimé*. Document No 5.

COMMERCE ET NAVIGATION :

1. M. Wallace dépose les tableaux du commerce et de la navigation pour 1893-94, 12. *Imprimé*. Document No 6.
2. Motion de M. Charlton demandant un état indiquant les dates de la distribution aux membres du parlement des tableaux du commerce et de la navigation, de 1890 à 1894, 36. Réponse à l'ordre de la Chambre, 54. *Non imprimé*. Document No 34.

COMMISSION GÉOLOGIQUE :—M. Daly dépose le rapport sommaire de la commission géologique pour l'année 1894, 17. *Imprimé*. Document No 13a.

COMMISSIONS :—Voir *Employés publics*.

COMPAGNIES, ACTE DES :—Motion de M. Foster proposant la seconde lecture, (Bill K, No 138, du Sénat) adoptée par 50 voix contre 24, 305.

COMPTES PUBLICS :—Comité des,—à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 25. PREMIER RAPPORT, demandant la permission d'employer un sténographe, 82. Autorisation accordée, 82. Le nom de M. G. Amyot substitué à celui de M. Corby comme membre du comité, 89. DEUXIÈME RAPPORT du comité instituant une enquête sur un prêt de \$360,000 fait à la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricton et St. Mary, 152. Appendice No 1. TROISIÈME RAPPORT du comité recommandant que la preuve faite actuellement devant le comité au sujet de certains paiements à Hugh Ryan et Cie, pour travaux exécutés sur le canal du Sault Sainte-Marie, et d'un prêt de \$300,000 à la Compagnie du pont de Frédéricton et St. Mary, soit imprimée jour par jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet, 181. Son adoption, 181. QUATRIÈME RAPPORT sur les paiements faits à Hugh Ryan pour travaux au canal du Sault Sainte-Marie, 271. Voir *Appendice No 1a*. CINQUIÈME RAPPORT sur la subvention accordée au chemin de fer de la Vallée de la Tobique, 275. Voir *Appendice No 2*. SIXIÈME RAPPORT sur l'item concernant la Compagnie de chemin de fer de Frédéricton à St. Mary, 276. Voir *Appendice No 1*.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :

1. Comptes publics pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, 17. Renvoyés avec les comptes de crédits au comité des Comptes Publics, 43. *Imprimé*. Document No 2.
2. Motion de M. Charlton demandant un état indiquant les dates de la distribution des comptes publics de 1888 à 1895 aux membres du parlement, 36. Réponse à l'ordre de la Chambre, 54. *Non Imprimé*. Document No 34.

CONFÉRENCE INTERCOLONIALE :—Motion de M. Laurier demandant copie de la correspondance échangée au sujet de cette conférence tenue à Ottawa en 1894, 341.

CONSPIRATIONS CONTRE LE COMMERCE :—Voir *Commerce et Bill No 112*.

CONTREBANDE :—Voir *Saisies*.

CORONERS :—Pétitions demandant d'amender la loi relative aux enquêtes faites par les,—63.

COURS PROVINCIALES :—Voir *Juges*.

CRAIG, M., horticulteur de la ferme expérimentale, traite la question de la conservation et de l'exportation des fruits canadiens, 286.

CUBA ET LA JAMAÏQUE, SAINT-JEAN, N.-B., ET HALIFAX, N.-E., SERVICE ENTRE :—Voir *Antilles et Provinces Maritimes*.

CUMBERLAND :

1. Vacance dans le district de, 2.
2. Ré-élection de Arthur R. Dickey, devenu ministre, 2, 3.

DÉBATS :—Nomination du comité spécial des *Débats*, 17 ; PREMIER RAPPORT proposant de réduire le quorum de huit à cinq membres, 30. Adopté, 30. DEUXIÈME RAPPORT recommandant entre autres choses de payer les traducteurs à raison d'une piastre par colonne à l'avenir, sauf le chef et sont aidés les traitements resteraient les mêmes, 60. TROISIÈME RAPPORT recommandant de se dispenser de services de M. A. N. Montpetit, comme traducteur des *Débats*, 187. Son adoption, 194. QUATRIÈME RAPPORT recommandant la nomination de M. Frank Hughes, en remplacement de M. Montpetit, 217. Son adoption, 226. CINQUIÈME RAPPORT recommandant que MM. A. N. Montpetit et F. Hughes reçoivent chacun \$500 pour leurs services comme traducteurs pendant la session, 275. Son adoption, 275.

DÉLINQUANTES À LA NOUVELLE-ÉCOSSE, 186.

Voir *Bill No 128*.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—M. Daly dépose un état de ces dépenses depuis le 1er juillet 1894 jusqu'à date, 17. *Non imprimé*. Document No 25.

DÉPENSES PUBLIQUES :

1. Motion de Sir Richard Cartwright, contre l'augmentation des dépenses publiques, 58, 66, 67, 69, 73, 75, 76, 77, 80, 82, 84, 87, 90, 93, 96, 99, 101. rejetée par 117 contre 71, 102.

DÉPENSES PUBLIQUES—*Suite.*

2. Motion de M. Prior demandant un état des dépenses publiques faites dans les différentes provinces, et les Territoires du Nord-Ouest entre les mois de juillet 1884 et 1894, à l'exclusion de celles encourues pour le Pacifique et l'Intercolonial, 53.
3. Motion de M. Mills (Bothwell) proposant de réduire les dépenses publiques, rejetée par 87 voix contre 57, 199-200.

DÉPÔTS :—Voir *Banques d'Épargne.*

DÉPUTÉS prêtent serment et prennent leur siège en Chambre :

Page des Journaux.	Députés.	Divisions électorales.
14	Walter Humphries Montague.....	Haldimand.
26	Colin F. McIsaac.....	Antigonish.
36	C. A. Geoffrion.....	Verchères.
40	Thomas McGreevy.....	Québec-Ouest.
53	A. R. Dickey.....	Cumberland.

DESCHÊNES, COMPAGNIE DU PONT :—Pétition demandant une charte, 9. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43, 65.

Voir *Bill No 30.*

DICKEY, ARTHUR R.—Sa réélection dans Cumberland après son entrée dans le cabinet ; prend son siège, 53.

DIMANCHE :—Bill de M. Charlton pour assurer la meilleure observance du jour du Seigneur appelé le,— 10. Voir *bill No 2.*

DISCOURS DU TRÔNE :—A l'ouverture de la session, prononcé par le Gouverneur général au Sénat et lu en Chambre par l'Orateur, 4. Motion pour prise en considération, 5. Adresse en réponse, 6, 12, 15.

2. Message du Gouverneur général transmettant ses remerciements pour l'adresse adoptée en réponse au—, 195.

3. Discours de prorogation par le Gouverneur général, 346.

DISTILLERIE DE HAMILTON, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'émettre des obligations privilégiées pour garantir un emprunt, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 38.*

DIVISIONS :—Voir *Votes pris en Chambre.*

DIVORCES :

1. *Chute, Julia Ethel, née Elliott* :—Pétition demandant un acte de divorce, 53. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 139.*

DIVORCES—*Suite.*

2. *Colton, William Wallace* :—Pétition demandant un acte de divorce, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.
3. *Falding, Mary Bradshaw* :—Pétition demandant un acte de divorce, 6, 9. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 42.
Voir *Bill No 110.*
4. *Jarvis, Helen Woodburn* :—Pétition demandant un acte de divorce, 18. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.
Voir *Bill No 115.*
5. *Odell, Loop Sewell* :—Pétition demandant un acte de divorce, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50. Pétition de Mme O'Dell, 49.

DOCUMENTS :	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8.)	Par ordre de S. E. 27	—
2. <i>Anglo-Canadienne, Compagnie de prêt et de placement</i> :—Etat (du Sénat) de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1894, avec une liste des actionnaires au 31 décembre 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 38.)	—	—
3. <i>Archives</i> :—Rapport sur les archives du Canada, 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8b.)	—	—
4. <i>Association Canadienne de secours mutuels</i> :—Correspondance, contrats, rapports et papiers concernant l'Association Canadienne de Secours Mutuels (ci-devant Association Canadienne Mutuelle sur la vie) et l'Association de Bienfaisance du Massachusetts, et de toute correspondance, plaintes, etc., des porteurs de polices, avec tous les détails se rapportant à la fusion des deux compagnies ou associations. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 79.)	Par ordre du 24 avril 1895. 20	181
<i>Assurances</i> :		
5. Rapport du Surintendant des assurances pour l'année expirée le 31 décembre 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4.)	—	—
6. Sommaire préliminaire des affaires des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1894; aussi, sommaire des affaires des compagnies d'assurances canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation pour 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 4a.)	Par acte 181	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
7. <i>Assurances canadiennes</i> :—Analyse des rapports des compagnies d'assurance en Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4b.)	Par acte 105	—
<i>Auditeur général</i> :		
8. Rapport du bureau de la Trésorerie, concernant les jugements rendus sur appels des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1894 et 1895. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 23.)	11	—
9. Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour l'année expirée le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 1.)	Par ordre de S. E. 36	—
10. Distribution du rapport de l'Auditeur général. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 34.)	Par ordre 29 avril 1895. 36	54
11. <i>Baie-d'Hudson, Chemin de fer de la</i> :—Arrêtés ministériels accordant ou promettant de l'aide à la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson et de tous rapports et correspondance à ce sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30d.)	Adresse, 26 avril 1895. 34	51
<i>Banques</i> :		
12. Liste des actionnaires des banques chartées au 31 décembre 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 3.)	—	—
13. Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1894, dans les banques chartées du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 3a.)	Par acte 236	—
14. <i>Banques d'épargne du gouvernement</i> :—Etat indiquant le montant brut des sommes déposées dans chacune des banques d'épargne du gouvernement, y compris les caisses d'épargne des bureaux de poste, à la date du 1er avril 1895. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 37.)	Par ordre 29 avril 1895. 38	64
15. <i>Bateaux à vapeur</i> :—Rapport du président du conseil d'inspection des bateaux à vapeur etc., pour l'année civile terminée le 31 décembre 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 11c.)	—	—
16. <i>Batterie No 3, d'Artillerie de Québec</i> :—Papiers et correspondance non confidentiels concernant le licenciement de la Batterie No 3 de l'artillerie de garnison de Québec. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 73.)	Par ordre du 3 juin 1895. 111	173

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
17. <i>Bétail</i> :—Rapport du commissaire sur les tarifs de transport du bétail, du port de Montréal aux ports de l'Europe. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 11b.</i>)	—	—
18. <i>Bétail américain</i> :—Rapports, lettres, télégrammes ou autres communications échangés, depuis le 1er janvier 1893, entre Donald McCauley ou aucun agent du gouvernement ou aucune autre personne dans le district d'Alberta et le gouvernement ou aucun de ses membres, officiers ou employés au sujet de l'entrée du bétail du Montana en Canada. Réponse à l'ordre de la Chambre. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 40.</i>)	Adresse, 29 avril 1895. 38	65
<i>Bétail canadien en Angleterre :</i>		
19. Lettre, dépêches, correspondance échangées entre le gouvernement et le Haut-commissaire du Canada au sujet de la levée de l'embargo mis sur le bétail canadien entrant dans des ports anglais. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 41.</i>)	Par ordre, 23 avril 1894.	66
20. Papiers adressés au ministre de l'Agriculture au sujet de l'interdiction de l'entrée des bestiaux du Canada, par le "Board of Agriculture," année 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8e.</i>)	27	—
21. Dépêches, lettres ou autres communications échangées entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1892, au sujet de l'interdiction de l'entrée des bestiaux canadiens dans les ports de la Grande-Bretagne, ou de la levée de cette interdiction. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 41a.</i>)	Adresse, 26 avril 1895. 32	99
22. <i>Beurre et fromage</i> :—Rapport spécial sur le beurre et le fromage, pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8h.</i>)	27	—
23. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport des bibliothécaires conjoints. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 17.</i>)	Par acte. 5	—
24. <i>Blé (Fort-William), son emmagasinage et inspection</i> :—Etat donnant les noms des inspecteurs de blé nommés par le gouvernement à Fort-William, le nombre de chars de blé inspectés chacune des années de 1887 à 1894, inclusivement, le nombre de minots de blé expédiés des élévateurs de Fort-William chacune des dites années, la quantité moyenne de blé emmagasinée dans les élévateurs du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William chacune des dites années, les honoraires alloués pour l'inspection et la quantité de grain que l'inspecteur est autorisé à prendre dans chaque char à titre d'échantillon. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 63.</i>)	Par ordre 1er mai 1895. 45	126

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
25. " <i>Bloc Langevin</i> " :—Demandes formulées par ou au nom de M. Charlebois pour paiement ou renvoi à des arbitres de sa réclamation pour <i>extras</i> se rapportant à des travaux faits ou matériaux employés pour la construction du " <i>Bloc Langevin</i> ." Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et autres communications échangés entre le gouvernement ou aucun département, membre ou officier du gouvernement et M. Charlebois ou aucune personne en son nom, et de tous ordres du conseil, et de tous rapports et recommandations d'aucun membre ou officier du gouvernement au sujet des dites demande et réclamation. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 59.</i>)	Par ordre, 26 avril 1895. 34	96
26. <i>Budgets, service public</i> :—1. Budget pour 1895-96. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 2a.</i>)	Message de S. E.	37
27. Budget supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 2b.</i>)	—	91
28. Autre budget supplémentaire. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 2c.</i>)	—	281
29. <i>Canada Railway News Company</i> :—Documents, lettres, contrat, etc., concernant la vente des journaux sur l'Intercolonial, passé ou échangés entre la " <i>Canada Railway News Company</i> ," de Montréal, et le gouvernement, pour les années 1892-93, 1893-94, 1894-95. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 46.</i>)	Par ordre, 24 avril 1895. 21	80
30. <i>Cap-Breton, chemin de fer du</i> :—Correspondance, pétitions et rapports concernant le choix de la Pointe Tupper, comme terminus du chemin de fer du Cap-Breton sur le détroit de Canso, et la construction d'un embranchement s'étendant depuis le chemin de fer du gouvernement jusqu'à Hawkesbury. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 102.</i>)	Par ordre, 29 avril 1895. 39	344
31. <i>Cap Traverse et Cap Tormentine</i> :—Etat indiquant à quelle date les bateaux d'hiver ont commencé à voyager entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tormentine; combien de voyages ils ont fait; combien de voyageurs ont traversé dans les deux sens; combien de sacs de malle ont été transportés; le chiffre des recettes et des dépenses se rapportant au dit service jusqu'au 15 avril 1895. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 62.</i>)	Par ordre, 26 avril 1895. 32	126
32. <i>Carling, vieille distillerie de</i> :—Papiers et correspondance concernant l'achat ou la location de la propriété connue sous le nom de " <i>Vieille distillerie de Carling</i> ," située dans la cité de London, sur les rues Waterloo et Pall Mall, et copie du bail, s'il y en a un. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 78.</i>)	Par ordre, du 3 juin 1895. 111	181

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<p>33. <i>Chemins de fer d'Inverness à Victoria, et de Boston et de la Nouvelle-Ecosse</i> :—Correspondance depuis le 1er janvier 1887 jusqu'à date, avec le département des Chemins de fer ou quelque membre du gouvernement concernant la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Victoria et la Compagnie du chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, et aussi concernant les subventions et contrats accordés à ces compagnies, respectivement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 57.)</p>	<p>Par ordre, 26 avril 1895. 34</p>	<p>95</p>
<p>34. <i>Chemins de fer et Canaux</i> :—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice du 1er juillet 1893 au 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 10.)</p>	<p>Par ordre de S.E. 48</p>	<p>—</p>
<p>35. <i>Colporteurs Juifs</i> :—Correspondance entre le département de l'Intérieur et M. Schumacker, le révérend T. D. Phillips, M. P. F. Daly, le capitaine Holmes, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes autres personnes, et aussi, copie de tous rapports reçus par ce département de quelques-uns de ses agents, ou autres personnes, concernant le transport d'un certain nombre de colporteurs juifs de Chicago à Calgary, dans l'intention de les établir sur des fermes dans les environs de Calgary, tel que mentionné dans une lettre en date du 29 décembre 1894, signée L. M. Fortier, adressée à l'éditeur du <i>Free Press</i> de Winnipeg et publiée par ce journal le 4 janvier 1895; aussi, état indiquant ce qu'il est advenu de ces colporteurs juifs, et combien d'entre eux ont été emprisonnés dans la prison de Calgary et pour quelles offenses. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 52.)</p>	<p>Par ordre, 25 avril 1895. 27</p>	<p>93</p>
<p>36. <i>Commerce</i> :—Rapport du département du Commerce, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 5.)</p>	<p>Par ordre de S.E. 261</p>	<p>—</p>
<p>37. <i>Commerce et Navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, compilés d'après les relevés officiels. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 6.)</p>	<p>Par ordre de S.E. 12</p>	<p>—</p>
<p>38. <i>Commerce et Navigation et Auditeur général</i> :—Etat donnant les diverses dates auxquelles les Comptes publics, les Tableaux du Commerce et de la Navigation et le rapport de l'Auditeur général ont été prêts à être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, chacune des années de 1888 à 1895 inclusivement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 34.)</p>	<p>Par ordre, 29 avril 1895. 36</p>	<p>54</p>

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
39. <i>Commission géologique</i> :—Rapport sommaire de la commission géologique pour l'année 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 13a.)	Par ordre de S.E. 17	—
40. <i>Commissions aux employés publics</i> :—Liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, durant l'année 1894. (<i>Imprimé dans le No 16.</i>) (Document No 32.)	Par acte. 51	—
41. <i>Comptes Publics du Canada</i> :—Pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2.)	Par ordre de S.E. 17	—
42. <i>Comptes Publics, Tableaux du Commerce et de la Navigation, Rapport de l'Auditeur général</i> :—Etat donnant les diverses dates auxquelles les Comptes Publics, les Tableaux de Commerce et de la Navigation et le rapport de l'Auditeur général ont été prêts à être distribués aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes, chacune des années de 1888 à 1895 inclusivement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 34.)	Par ordre, 29 avril 1895. 36	54
43. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des dépenses faites à compte de frais imprévus, depuis le 1er juillet 1894 jusqu'à date. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 25.)	Par ordre de S.E. 17	—
44. <i>Douanes à la Colombie-Britannique</i> :—Etat donnant les montants payés comme droits de douane à Waneta, Nelson, Kaslo et à la Frontière, rivière Kootenay, de 1890 à 1894, inclusivement, indiquant le montant payé annuellement à chaque port extérieur; aussi, les noms des officiers de douanes en ces localités et le salaire payé à chacun. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 96.)	Par ordre, 29 avril 1895. 36	271
45. <i>Drainage sur les voies ferrées</i> :—Etat indiquant les pétitions présentées au parlement pendant les deux dernières sessions, et jusqu'à la date du dit état, par des conseils municipaux, demandant l'adoption de mesures législatives pour obtenir un meilleur drainage sur les vois ferrées, donnant la date de leur présentation, le nom de ceux qui les ont présentées, et copie de chaque formule de pétition, avec les noms des municipalités qui les ont envoyées. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 28.)	Par ordre, 24 avril 1895. 19	36
46. <i>Duvar Road, Halte de voyageurs</i> :—Pétitions, lettres et autres documents adressés par les habitants de Duvar Road, comté de Prince, I.P.-E., ou autres personnes demandant une halte de voyageurs à la traverse du chemin de fer à Duvar Road. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 93.)	Par ordre, 10 juin 1895. 138	226

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
47. <i>Echiquier, Cour de l' :—</i> Règles et Ordres Généraux de la cour de l'Echiquier du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 86.)	Par acte 202	
48. <i>Ecoles du Nord-Ouest, Ordonnance No 22 :—</i> 1. Requête, correspondance et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest n° 22, sanctionnée à Régina le 31 décembre 1892 ; 2. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30c.)	26 avril, 1895. 33	50
49. <i>Examineurs du service civil :—</i> Rapport des Examineurs du service civil du Canada pour 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16b.)	Par acte 150	
50. <i>Exportations et importations :—</i> Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la <i>Gazette</i> des exportations et importations du 1er juillet 1894 au 1er avril 1895, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1893 au 1er avril 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 50.)	Par ordre, 24 avril 1895. 22	93
<i>Fer en gueuse :</i>		
51. Relevé des montants payés à titre de réclamations pour primes sur le fer en gueuse fabriqué en Canada du 4 avril 1894 au 4 avril 1895. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 42.)		69
52. Etat indiquant les divers montants payés comme primes à la fabrication du fer en gueuse en Canada avec du minerai canadien, les quantités fabriquées, les noms des personnes qui ont reçu ces primes et tous autres détails de nature à faire connaître le résultat produit par ces primes, depuis la date du dernier état ; aussi, un état similaire quant aux primes payées sous l'empire de l'Acte de 1894, 57-58 Vic., chap. 9, sur les barres de fer puddlé et sur les billettes d'acier. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 42a.)	Par ordre, 3 juin 1895. 112	226
<i>Fermes expérimentales :</i>		
53. Rapport du directeur et des officiers des—. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8c.)	Par acte 116	
54. Etat donnant le nombre de rapports des fermes expérimentales publiés pour 1893, en anglais et en français, respectivement ; le nombre alloué à chaque député et sénateur ; le nombre distribué par chacune de ces fermes ; et le nombre restant en mains. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 71.)	Par ordre, 10 juin 1895. 137	153

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
55. <i>Fil d'engergage</i> :—Etat indiquant,—1. La quantité de fil d'engergage manufacturée au pénitencier de Kingston, en 1894; 2. A qui les ventes ont été faites et le bénéfice, par livre, réalisé par le gouvernement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 53a.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 111	231
56. <i>Fitzsimmons, James</i> :—Correspondance avec le ministre de la Justice concernant la réinstallation de James Fitzsimmons comme sous-préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 47.</i>)	Par ordre, 26 avril 1895. 33	82
57. <i>Fleming William, Son homestead</i> :—Correspondance concernant l'inscription du homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M.P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M. Boyd; et aussi, copie des règlements sur l'affermage des terres et sur l'inscription à titre de homesteads, de terres affermées. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 91.</i>)	Par ordre, 10 juin 1895. 138	219
58. <i>Forêts</i> :—Rapport sur la richesse forestière du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8a.</i>)		27
59. <i>Foster</i> :—Correspondance au sujet des 135 acres de terres sur les bords du Richelieu vendus au prix de \$650 à un nommé Foster; aussi, l'estimation de leur valeur, la date de la vente, et copie de toute correspondance sur la valeur du bois aussi bien que de la terre. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 98.</i>)	Par ordre, 10 juin 1895. 137	294
60. <i>Frédéricton et St. Mary, Compagnie du pont de chemin de fer de</i> :—Etat donnant les sommes d'argent perçues pour taxes, honoraires ou loyers quelconques par la Compagnie du pont de chemin de fer de Frédéricton et St. Mary, chaque année séparément, jusqu'à la clôture de ses opérations l'an dernier; le montant payé au gouvernement du Canada comme intérêt sur les \$300,000 prêtées à la compagnie, le chiffre des arrérages dus jusqu'au 30 juin 1894, et le montant, s'il en est, payé depuis cette date; aussi, copie de toutes garanties hypothécaires entre les mains du gouvernement concernant ce prêt. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 54.</i>)	Par ordre, 1er et 2 mai 1895. 45 47	95

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<p>61. <i>Frédéricton et St. Mary, Compagnie de chemin de fer et de pont de</i> :—Etats fournis au gouvernement du Canada par la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricton et St. Mary, des recettes et dépenses de la dite compagnie pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1888 et le 30 juin 1889, et pendant les années terminées le 30 juin 1890-91-92-93 et 94. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 54a.)</p>	<p>Adresso, 3 juin 1895. 114</p>	262
<p>62. <i>Fromageries dans l'Île du P.-E.</i> :—Etat indiquant le nombre de fromageries dans l'Île du Prince-Edouard fonctionnant sous la direction du commissaire de l'industrie laitière du Canada, pendant la saison de 1894; la production brute de ces fromageries; le montant, par livre de fromage, avancé par le gouvernement aux patrons; le coût de fabrication, par livre, et le coût total; les noms des marchés où les produits ont été vendus, et la date des ventes; les noms des acheteurs; la quantité vendue à chacun et le prix dans chaque cas; le coût total des frais de ventes, et le montant par livre de fromage, finalement payé aux patrons. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 64.)</p>	<p>Par ordre, 3 juin 1895. 114</p>	144
<p>63. <i>Guyshoro'</i> :—Etat indiquant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Gushyboro', comme on les trouve dans les bulletins du recensement de 1891, avec les noms des divers industriels et le nombre de personnes employées dans chacune de ces industries. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No. 61d)</p>	<p>Par ordre, 28 mai 1894.</p>	179
<p>64. <i>Île du Prince-Edouard</i> :—Correspondance, pétitions, mémoires, rapports ou documents concernant le prolongement du réseau ferré dans la province de, (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 103.)</p>	<p>Par ordre. 17 juin 1895. 170</p>	344
<p>65. <i>Immigration des Etats-Unis</i> :—Etat supplémentaire du nombre des colons amenés du Dakota, dans le district de Yorkton et de Saltcoats, et de Chicago et des Etats de Washington, Idaho et Orégon, dans le district de Calgary, la nationalité de ces colons, le coût pour les faire venir et le nombre y restant encore et leur occupation. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 29.)</p>	<p>Par ordre, 7 mai 1894.</p>	36
<p>66. <i>Importations pour le service public</i> :—Etat donnant la liste et la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis, au cours du dernier exercice financier pour servir au gouvernement dans le service public; et aussi, la valeur de chacun des dits articles. (<i>Non imprimé.</i>) Document No 45.)</p>	<p>Par ordre 20 mai 1894.</p>	75

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
67. <i>Impressions publiques</i> :—Etat détaillé des sommes payées pour les impressions publiques pendant les années expirées le 30 juin 1883 et le 30 juin 1893, respectivement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 60.</i>)	Adresse, 11 juillet 1894.	Au Sénat
68. <i>Imprimerie et papeterie publiques</i> :—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1894, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 16c.</i>)	Par acte 195	—
69. <i>Industries</i> :—Rapport spécial du recensement sur les industries mécaniques et manufacturières du Canada, par groupes. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 8d.</i>)		181
70. <i>Industries dans certaines villes d'Ontario</i> :—Etat donnant, d'après le dernier recensement du Canada, les détails ci-dessous en ce qui concerne chacune des municipalités suivantes, savoir :—Les villes de Aurora et Newmarket, les villages de Holland Landing, Stouffville et Sutton-Ouest, et les townships de King, Whitchurch, Gwillimbury-Est et Nord et Georgina, dans le comté de York, et le village de Bradford et le township de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de Simcoe :—(<i>a.</i>) nombre de maisons habitées; (<i>b.</i>) nombre de maisons inhabitées; (<i>c.</i>) nombre de maisons en construction; (<i>d.</i>) nombre total d'établissements industriels; (<i>e.</i>) nombre total de machines et outils; (<i>f.</i>) nombre total d'employés (hommes, femmes et enfants, respectivement); (<i>g.</i>) nombre total de chaudières à vapeur; (<i>h.</i>) Noms et nombre des diverses industries et des manufacturiers dans chacune des dites municipalités; (<i>j.</i>) total des gages annuels payés en 1891 dans chacune des dites municipalités; (<i>k.</i>) valeur des produits manufacturés en 1891 dans chacune des dites municipalités; (<i>l.</i>) capital total placé dans des établissements industriels en 1891, dans chacune des dites municipalités. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 61f.</i>)	Adresse, 13 mars 1893.	276
71. <i>Intercolonial, Halte de voyageurs sur l'</i> :—Pétitions, correspondance et rapports qui se trouvent dans le département des Chemins de fer concernant la construction d'une voie de garage ou d'une halte de voyageurs sur la ligne de l'Intercolonial à ou près la rivière des Habitants, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 56.</i>)	Par ordre, 29 avril 1895. 36	95
72. <i>Intérieur</i> :—Rapport annuel du département de l'intérieur pour 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 13.</i>)	Par ordre, de S. E. 75	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>73. <i>Inverness à Victoria, Boston et la Nouvelle-Ecosse, Compagnies de chemin de fer d' :—</i> Correspondance, depuis le 1er janvier 1887 jusqu'à date, avec le département des Chemins de fer ou quelque membre du gouvernement concernant la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Victoria et la Compagnie du chemin de fer de Boston et de la Nouvelle-Ecosse, et aussi concernant les subventions et contrats accordés à ces compagnies, respectivement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 57.</i>)</p>	Par ordre, 26 avril 1895. 34	95
<p>74. <i>Irrigation du Nord-Ouest, Acte d' :—</i>Rapport des ordres du conseil conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54, des Statuts Révisés du Canada, et à l'article 46 du chapitre 57-58 Vic., 1894. "Acte d'Irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre du conseil du 11 octobre 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 30a.</i>)</p>	Par acte 44	—
<i>Jonction de Pontiac au Pacifique :</i>		
<p>75. Etat donnant les recettes brutes du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique depuis le 30 juin 1894; aussi, un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date; aussi, un état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la même date, pour les objets suivants, respectivement, savoir:—(<i>a.</i>) Gages et salaires des employés; (<i>b.</i>) paiements au président, comme tel; (<i>c.</i>) paiements aux directeurs, comme tels; (<i>d.</i>) paiements pour autres frais d'administration; (<i>e.</i>) paiements à compte de la construction, non compris dans les item ci-dessus. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 66.</i>)</p>	Par ordre 24 avril 1895. 21	148
<p>76. Rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues par le gouvernement sur ce même sujet. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 66a.</i>)</p>	Par ordre, 10 juin 1895. 137	194
<p>77. <i>Kentville, N.-E., Edifice public à :—</i>Correspondance et rapport des fonctionnaires du gouvernement concernant la construction d'un édifice public à Kentville, N.-E., et l'achat d'un emplacement pour cet objet, conformément à un crédit voté par la Chambre en 1886. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 72.</i>)</p>	Par ordre, 13 mars 1893.	163

DOCUMENTS— <i>Suite</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
78. <i>Langevin, H., Félix Pilon et Alexandre Théoret, Leurs réclamations</i> :—Correspondance échangée entre H. Langevin, Félix Pilon, Alexandre Théoret et autres personnes, concernant des réclamations contre le gouvernement fédéral par suite de dommages causés à leurs propriétés lorsque le steamer <i>Ocean</i> a brisé l'écluse No 12, sur le canal de Beauharnois, au printemps de 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 84.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 113	194
<i>Liqueurs spiritueuses</i> :—		
79. <i>Rapport de la Commission Royale sur le trafic des liquers spiritueuses au Canada, avec la preuve.</i> (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 21.</i>)	Par ordre de S. E. 20	—
80. <i>Etat donnant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs, les noms des commissaires et le nombre de jours pendant lesquels la commission a siégé; aussi, relevé du montant total, jusqu'à date des dépenses se rapportant à cette commission, indiquant séparément le salaire alloué par jour à chaque commissaire et le montant total ainsi payé à chacun d'eux; le montant payé pour frais de voyage de chaque commissaire et le chiffre total de ces frais; le coût du rapport sténographique de la preuve faite devant la commission; le coût de l'impression de la preuve et du rapport de la commission; le montant total estimatif encore nécessaire pour solder les dépenses se rapportant à l'achèvement des travaux de la commission.</i> (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 76.</i>)	Adresse, 24 avril 1895. 20	175
81. <i>Little Hope, Ile de</i> :—Pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche sur le côté intérieur de l'île Little Hope, près du Havre de Port-Joli, en bas. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 80.</i>)	Par ordre, 10 juin 1895. 139	188
82. <i>Liverpool, N.-E., Havre et rivière de</i> :—Etudes et rapports d'ingénieur faits pendant les trois dernières années au sujet du havre et de la rivière, à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, et des meilleurs moyens de les améliorer et de creuser le chenal ou entrée de la dite rivière, ainsi que copie des plans et estimations préparés à ce sujet, et de toute correspondance avec aucun membre du gouvernement concernant le dit havre et la dite rivière et les dites études. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 55.</i>)	Par ordre, 29 avril 1895. 37	96
83. <i>Liverpool, N.-E., Industries dans</i> :—Etat donnant séparément les diverses espèces d'établissements manufacturiers qui forment le nombre total de 67 manufactures attribuées à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, par le bulletin de recensement No 12. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 61b.</i>)	Par ordre, 13 mars 1893.	137

DOCUMENTS— <i>Suite</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
84. <i>Loiselle, B., Sa destitution</i> :—Copie de toute correspondance, rapports, jugements au sujet de la destitution de M. B. Loiselle comme maître de poste de Sainte-Angèle de Monnoir; aussi, copie du dossier, des dépositions, déclarations et plaidoyers dans la cause de <i>Loiselle vs Guillet</i> instruite à Montréal, et copie du rapport de l'inspecteur. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 92.)	Adresse, 14 mai 1894.	226
Réponse supplémentaire, 281. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 92a.)	281	—
85. <i>London, Manufactures de</i> :—Etat donnant les noms de 804 manufactures de la cité de London, mentionnées dans le recensement de 1891, le genre d'industrie particulier à chaque établissement, et le nombre d'ouvriers employés dans chacun d'eux. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 61.)	Par ordre, 13 mars 1893.	110
86. <i>Lunenburg, Industries de</i> :—Etat donnant la nature de chacune des industries établies dans le comté de Lunenburg, tel qu'indiqué dans les bulletins du recensement de 1891; aussi, les noms des divers industriels engagés dans les dites industries respectivement, et le nombre de personnes employées dans chacune des dites industries. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 61e.)	Par ordre, 25 avril 1894.	262
87. <i>Main-d'œuvre étrangère</i> :—Pétitions, lettres et autres papiers adressés au gouvernement et demandant l'adoption de mesures législatives pour empêcher que la main-d'œuvre étrangère soit employée au Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 77.)	Par ordre, du 10 juin 1895. 137	179
88. <i>Mandats du Gouverneur général</i> :—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général à compte de l'exercice 1894-95, conformément à l'Acte du Revenu consolidé et de l'audition. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 22.)	Par ordre de S.E. 11	—
<i>Manitoba, Ecoles de</i> :		
89. Jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil privé impérial sur la question des écoles de Manitoba, et l'arrêté du conseil impérial basé sur le dit jugement, ainsi que les procédures qui ont eu lieu devant le Conseil privé de la Reine au Canada et l'arrêté remédiateur du Gouverneur général en conseil. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20.)	Message de S.E. 11	—
90. Rapport des procédures devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté sur la question des écoles de Manitoba, publié pour le gouvernement canadien, par les avocats des appelants à Londres. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20a.)	Message 89	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
<p>91. Appel de la minorité catholique romaine de Manitoba au sujet de l'abolition de ses écoles; copie du cas soumis à la cour Suprême du Canada, et copie de la cause, et de la décision de la cour; copie de l'appel de la décision de la cour Suprême porté devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté, et copie de la cause et de la décision donnée à ce sujet; copie de toutes pétitions de la part de la minorité catholique romaine de Manitoba à l'appui de sa demande; copie de la cause en appel portée devant le Conseil privé du Canada; copie de tous ordres du conseil; copie de l'arrêté réparateur et de la correspondance officielle à ce sujet. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20b.)</p>	<p>Adresse, 26 avril 1895. 31</p>	<p>103</p>
<p>92. Décisions des cours de Manitoba, de la cour Suprême du Canada et du comité judiciaire du Conseil privé, concernant la constitutionnalité de l'Acte des Ecoles de Manitoba de 1890, ou concernant les droits de toute minorité de la population de Manitoba aux termes du dit acte ou contrairement à ses dispositions; aussi, copie de ou déclarations concernant toutes lois adoptées par la législature de Manitoba ou de toute décision prise par le gouvernement de cette province au sujet de la question de ses écoles subséquentement à l'Acte des Ecoles de 1890, qui sont actuellement à la connaissance du Conseil privé du Canada ou en sa possession; aussi, minutes des plaidoiries et procédures devant le Conseil privé du Canada concernant la demande de mesures réparatrices ou d'intervention quelconque des autorités fédérales au sujet des lois scolaires de Manitoba; aussi, copie de tous ordres émis ou décisions prises par le Conseil privé du Canada concernant ces lois et de tous autres papiers ou correspondance d'une nature officielle se rapportant à la dite question des écoles de Manitoba. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20c.)</p>	<p>Adresse, 24 avril 1895. 19</p>	<p>103</p>
<p>93. Copie de toute requête demandant le désaveu de l'Acte de Manitoba, 57 Vic., chap. 28 (1894) et intitulé: <i>An Act to amend the Public Schools' Act</i>; 2. Copie de tout arrêté du conseil au sujet de telle requête. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20d.)</p>	<p>Adresse, 26 avril 1895. 33</p>	<p>103</p>
<p>94. Mémoire de l'assemblée législative de Manitoba en réponse à l'arrêté réparateur du 21 mars 1895. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20e.)</p>	<p>Message 272</p>	<p>—</p>
<p>95. <i>Manitoba, Réclamations des colons de</i>:—Correspondance, pétitions, mémoires ou autres documents concernant les réclamations de colons de Manitoba qui ont payé leurs lots de préemption que d'autres ont été autorisés à prendre à titre de seconds homesteads. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No. 99.)</p>	<p>Par ordre, 24 juin 1895. 195</p>	<p>294</p>

DOCUMENTS— <i>Suite</i> .	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Marine et Pêcheries :</i>		
96. Vingt-septième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1893-94. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 11.)	Par ordre de S. E. 63	—
97. Vingt-septième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1894, Pêcheries. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 11a.)	Par ordre de S. E. 148	—
98. <i>Matières imprimées transportées par la poste des Etats-Unis au Canada et vice versa</i> :— Correspondance échangée entre le département des Postes ou tout autre département du gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de certains paquets de matière imprimée affranchis par un membre du Congrès des Etats-Unis, qui ont été reçus en ce pays, venant des Etats-Unis, et qui, d'après une déclaration faite en cette Chambre par le Directeur général des Postes, le 2 avril, ont été envoyés au Bureau des lettres mortes comme n'étant pas affranchis au moyen de timbres-poste et n'étant pas des papiers ou documents législatifs; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des matières affranchies transportées par la maille d'un pays à l'autre; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et les particuliers auxquels les paquets susdits étaient adressés; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le département des Postes et aucun des officiers du département à ce sujet, et copie des instructions adressées aux dits officiers concernant cette affaire. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 85.)	Adresse, 21 mai 1894. 194	—
99. <i>Milice et Défense</i> :—Rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 19.)	Par ordre de S. E. 54	—
100. <i>Mille-Iles</i> :—Etat indiquant le nombre d'îles formant partie du groupe des Mille-Iles, dans le Saint-Laurent, qui ont été vendues pendant les années de 1874 à 1878, inclusivement, à qui elles ont été vendues, le prix auquel a été vendu chaque lot séparé, et le prix moyen, par acre, pour toute la quantité vendue. Aussi, état semblable pour les années de 1879 à 1895, inclusivement. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 70.)	Par ordre, 3 juin 1895. 113	152
101. <i>Morden, Jetée de</i> :—Correspondance depuis le 1er janvier 1891, entre le gouvernement et aucunes personne ou personnes, de toutes pétitions au ministre des Travaux Publics et de tous rapports d'ingénieurs concernant la jetée de Morden, N.-E. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 58.)	Par ordre, 1er mai 1895. 45	96

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
102. <i>Morris, Man., Terres non patentées dans</i> :—Correspondance et pétitions du conseil de la municipalité de Morris, Manitoba, concernant la taxation de terres non patentées tenues ou occupées par des colons, dans les limites de cette municipalité. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 90.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 115	219
103. <i>Navire de pêche américains</i> :—Arrêté ministériel du 10 janvier 1895, à l'effet de continuer pendant l'année courante la délivrance aux navires de pêche des Etats-Unis de permis pour entrer dans les ports de la côte de l'Atlantique dans le but d'y acheter de l'appât, etc. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 30b.</i>)	Arrêté ministériel. 48	—
<i>Obligations et garanties :</i>		
104. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1894, soumis au Parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chap. 19, des Statuts Revisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 33.</i>)	Par acte 51	—
<i>Pacifique Canadien, Chemin de fer du :</i>		
105. Rapport fait en vertu de la résolution du 20 février 1892, et tel que fourni par le ministère de l'Intérieur, au sujet de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 35.</i>)	Par résolution 54	—
106. Liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1893 jusqu'au 1er octobre 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 35a.</i>)	Par acte 141	—
<i>Pénitencier de Kingston :</i>		
107. Correspondance entre le gouvernement ou aucun département ou officier et M. Connor, pour la fourniture d'outillage ou matériel d'aucune sorte pour la fabrication du fil d'engergage dans le pénitencier de Kingston, et de tous contrats faits entre lui et le gouvernement pour cette fourniture. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 53.</i>)	Adresse, 30 mars 1894.	95
108. Etat indiquant la quantité de fil d'engergage manufacturé au pénitencier de Kingston en 1894. 2. A qui les ventes ont été faites et bénéfice réalisé par le gouvernement. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 53a.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 111	231

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique, Enquête au :</i>		
109. 1. Copie des instructions données à Son Honneur le juge Drake, en 1894, au sujet de l'enquête sur l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique.	Adresse, 26 avril 1895. 32	93
2. Copie de la preuve faite à ce sujet devant la Commission Royale représentée par le dit juge en 1894.		
3. Copie du rapport du dit juge au sujet de cette enquête. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 41a.</i>)		
110. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 18.</i>)	Par ordre de S. E. 87	—
<i>Pensions et allocations de retraite :</i>		
111. Etat de toutes les pensions et allocation de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24.</i>)	Par acte 17	
112. Etat donnant les noms des diverses personnes mises à la retraite du 31 décembre 1894 au 1er avril 1895; le chiffre de la pension donnée à chacune; le nombre de leurs années de service; leur âge lors de leur mise à la retraite et le nombre d'années, s'il en est, ajoutées à leur temps de service. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 31.</i>)	Par ordre, 26 avril 1895. 33	50
113. <i>Picard vs Picard</i> :—Lettre adressée au commissaire des Affaires des Sauvages par l'agent local Bastien, à la Jeune Lorette, province de Québec, en janvier 1894; au sujet de la cause de <i>Picard vs Picard</i> . (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No. 65.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 112	146
114. <i>Pilote et Pilotage</i> :—Correspondance échangée entre les examinateurs des pilotes du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries depuis 1890, et copies des pétitions adressées au dit département par les habitants du dit comté concernant le pilotage compulsoire. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 49.</i>)	Par ordre, 29 avril 1895. 39	93
115. <i>Police à cheval</i> :—Rapport du commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 15.</i>)	Par acte 173	—
116. <i>Police fédérale</i> :—Rapport du commissaire de la police pour 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 26.</i>)	Par acte 26	—

DOCUMENTS— <i>Suite</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
117. <i>Portage-la-Prairie, Manitoba, Bureau de poste à</i> :—Ordres du conseil concernant l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; aussi, copie de toutes instructions à M. Daniel Smith et de tous rapports faits par lui concernant le dit emplacement; aussi, copie de toutes pétitions présentées à Son Excellence le Gouverneur général en conseil ou au département des Travaux Publics, au sujet du choix d'un emplacement pour le dit bureau de poste. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 95.</i>)	Par ordre, 10 juin 1895. 138	248
118. <i>Postes</i> :—Rapport du Directeur Général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 12.</i>)	Par ordre de S. E. 99	—
119. <i>Primes de pêche</i> :—Etat des paiements des permis de pêche, pendant l'année 1893-94. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 30e.</i>)	Par acte 64	—
120. <i>Propriété littéraire</i> :—Correspondance échangée au sujet de la propriété littéraire pendant l'année dernière. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document (du Sénat) No 81.</i>)		
121. <i>Provinces Maritimes et Antilles, Service de steamers entre les</i> :—Etat donnant les manifestes des cargaisons transportées, pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier par les steamers <i>Duart Castle, Taymouth Castle, Alpha</i> et <i>Beta</i> , subventionnés pour voyager entre Saint-Jean et Halifax, et Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles; aussi, un état indiquant les subventions gagnées par chacun des dits steamers ou payées à leurs propriétaires pendant cette période de temps, ainsi que les noms de tous les actionnaires de la compagnie ou des compagnies ayant droit de recevoir ces subventions. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 88.</i>)	Par ordre du 3 juin 1895. 113	211
122. <i>Puizé, L. T., Sa réclamation</i> :—Requête, mémoire, correspondance, etc., relativement à la réclamation contre le gouvernement de L. T. Puizé, de Fraserville, comté de Kamouraska. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 68.</i>)	Par ordre, 26 avril 1895. 34	150
123. <i>Québec au Lac Saint-Jean, Chemin de fer de</i> :—Etat donnant les recettes brutes du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, depuis le 30 juin 1894. Aussi, état donnant les dépenses totales de ce chemin de fer depuis la dite date. Aussi, état donnant les dépenses totales du dit chemin de fer depuis la dite date sous les chapitres respectifs suivants :—(a) Gages et salaires des employés; (b) Paiements au président, comme tels; (c) Paiements au directeur comme tel; (d) Paiements pour autres frais d'exploitation; (e) Paiements à compte de la construction, non inclus dans les chapitres ci-dessus. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 83.</i>)	Par ordre, 3 juin 1895. 113	194

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Queen et Shelburne, N.-E., industries dans les comtés de :—</i>		
124. —État donnant les noms des divers établissements manufacturiers ou industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., mentionnés dans le dernier recensement, avec les noms des patrons et le nombre des employés de ces établissements. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 61a.)	Par ordre, 29 avril 1895. 37	136
125. Réponse supplémentaire. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 61c.)	167	—
126. <i>Revenu de l'Intérieur :</i>		
1.—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. Partie, I Accise, etc. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7.)	Par ordre de S. E. 17	—
127. Rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, supplément No 2 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7a.)	Par ordre de S. E. 17	—
128. <i>Saint-Jean, Ile d'Orléans, péages à :—</i> Ordres du conseil et ordres administratifs concernant la perception des péages sur les quais publics dans le bas du fleuve Saint-Laurent, et particulièrement à Saint-Jean, Ile d'Orléans, et de tous rapports faits par le percepteur au sujet de la perception des péages au dit endroit. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 74.)	Adresse, 24 avril 1895. 21	173
129. <i>Saint-Laurent et Adirondack, Compagnie du chemin de fer du :—</i> Etat indiquant le montant des subventions votées à la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 36.)	Par ordre, 29 avril 1895. 38	58
<i>Sauvages :</i>		
130. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 14.)	Par ordre de S. E. 17	—
131. Règlements sur l'éducation des enfants sauvages, d'après l'article 12, chap. 32, 57-58 Victoria. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 27.)	Par acte 28	—
132. Correspondance au sujet des soumissions reçues par le gouvernement depuis le 1er janvier 1890, concernant l'achat des fonds de bois sur les réserves des Sauvages. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 69.)	Par ordre, 28 mai 1894.	150
133. <i>Secrétariat d'Etat :—</i> Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année civile 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16.)	Par ordre de S. E. 262	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<i>Service civil :</i>		
134. Liste du service civil, 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16a.)	Par ordre de S. E. 19	—
135. Relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du Service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 44.)	Par acte 75	—
136. Etat donnant les noms des personnes (s'il en est) qui ont été nommées à des emplois dans le service civil du Canada, en vertu du chap. 18, 57-58 Victoria, et les emplois (s'il en est) auxquels elles ont été nommées. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 94.)	Par ordre, 3 juin 1895. 114	241
137. <i>Stanley, Le steamer</i> :—Etat indiquant la date à laquelle le steamer <i>Stanley</i> a commencé ses voyages dans l'automne de 1894 entre Charlottetown, I.P.-E., et Pictou, N.-E. ; la date à laquelle il a commencé ses voyages entre Georgetown, I.P.-E. et Pictou, N.-E. ; la date de chaque voyage de Charlottetown et de Georgetown à Pictou ; le nombre de sacs de malle transportés à chaque voyage ; le nombre de voyageurs venant de l'île du Prince-Edouard ou y allant ; les recettes provenant des voyageurs ; le montant de fret transporté dans les deux endroits et les recettes en provenant ; la totalité des dépenses et des recettes du dit steamer jusqu'au 15 avril 1895 ; aussi le montant reçu pour le fret et les voyageurs transportés par le dit steamer de Pictou à Charlottetown, dans le printemps de 1894 et 1895, respectivement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 82.)	Par ordre, 26 avril 1895. 32	194
138. <i>Statistiques, annuaire des</i> :—Instructions données à l'imprimeur de la Reine et au chef des Statistiques du Canada concernant le nombre d'exemplaires de la dernière édition de l'Annuaire des Statistiques à imprimer, et la manière de les distribuer aux membres de la Chambre et autres personnes. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 43.)	Par ordre, 24 avril 1895. 22	73
139. Statistiques criminelles pour l'année 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8.)	—	—
140. <i>Substances alimentaires</i> :—Rapport sur la falsification des. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7b.)	—	—
141. <i>Taux de chemins de fer</i> :—Rapport de la commission nommée pour s'enquérir des taux de chemins de fer, en date du 7 mai 1895. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 39.)	—	65

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
142. <i>Terreneuve et Canada</i> :—Procès-verbaux de la récente conférence entre les représentants du gouvernement du Canada et de celui de Terreneuve concernant l'entrée de celle-ci dans la Confédération, avec les documents s'y rattachant. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 48.)	Message, 22 mai 1895. 90	—
143. <i>Terres fédérales</i> :—Arrêtés du Conseil en conformité de l'alinéa (d) de l'article des règlements relatifs à l'arpentage, la gestion et la concession des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles du chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30.)	Par acte 44	—
144. <i>Terres publiques concédées aux corporations religieuses</i> :—Rapport indiquant la quantité de terres concédées à même le domaine public dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis le 1er janvier 1880, à des sectes ou corporations religieuses, et à des églises, avec la date de chaque concession, son étendue et le nom de la secte, corporation ou église à laquelle chacune de ces concessions a été faite. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 51.)	Par ordre, 30 mars 1894.	93
145. Rapport des ordres du conseil fait conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, et à l'article 46 du chapitre 30, 57-58 Vic., 1894, "Acte d'irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre du conseil du 11 octobre 1894. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30a.)	Par acte 44	—
146. <i>Territoires du Nord-Ouest, écoles des</i> :—Copie de toutes requêtes, correspondance et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest No 22, sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892. Copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet de la dite ordonnance et de son amendement. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 30c.)	Adresse, 26 avril 1895. 33	50
147. <i>Tignish I.P.-E., Droits de quaiage à</i> :—Etat indiquant les noms des navires, etc., qui ont versé des droits de quaiage au port de Tignish, I.P.-E., le montant payé par chaque navire, la date de sa déclaration et de son congé, et le montant total perçu pour la dernière année fiscale. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 97.)	Par ordre, 10 juin 1895. 137	277
148. <i>Timbre-épargne</i> :—Requête, correspondance et autres documents, échangés avec le ministère des Postes, au sujet du timbre-épargne. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 67.)	Par ordre, 3 juin 1895. 114	146

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
149. <i>Traité franco-canadien</i> :—Correspondance non encore produite échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, ainsi qu'entre ces dernières et le gouvernement français, au sujet du traité conclu avec la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 89.)	Par ordre, 24 avril 1895. 21	211
150. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 9.)	Par ordre de S.E. 105	—
151. <i>Trent, Canal de la</i> :—Soumissions reçues par le gouvernement en réponse à une annonce publiée en octobre 1894, demandant des soumissions pour la construction de la première section de la division des lacs Simcoe et Balsam et de la première section de la division de Peterborough et Lakefield du canal de la Trent; aussi, les quantités approximatives des différentes classes de travaux spécifiés dans la formule des soumissions pour les deux sections ci-dessus, sur lesquelles le montant total de chaque soumission était basé. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 87.)	Par ordre, 10 juin 1895. 137	203
152. <i>Volailles et œufs</i> :—Rapport spécial sur les volailles et les œufs pour 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8i.)	—	27
153. <i>Welland, Canal</i> :—Relevé de tous les bois de service et de construction fourni en vertu d'un contrat ou autrement pour le canal Welland du 1er janvier 1885 au 1er janvier 1895, ainsi que les noms des entrepreneurs, les quantités fournies, et les prix payés en vertu de contrats avec le gouvernement, ou par voie d'achat. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 104.)	Par ordre, 10 juin 1895. 137	344
154. <i>Yarmouth</i> :—Correspondance et rapports concernant la condition du brise-lames à la barre de Yarmouth, N.-E., et état indiquant le coût primitif de ce brise-lames et les dépenses qu'il a occasionnées subséquemment. (Document No 100.)	Par ordre, 3 juin 1895. 112	306

DOMINION ATLANTIC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte qui l'autorise à acquérir les propriétés et privilèges du chemin de fer de Windsor à Annapolis, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 49. Voir *Bill No 48*.

DOMINION TRUST COMPANY :—Voir *Fidécimmis de la Puissance du Canada*.

DOUANES :

1. Motion de M. Mara demandant un état indiquant les droits de douane payés à Waneta, Nelson, Kaslo, et à la Frontière, rivière Kootenay, de 1890 à 1894, les noms et salaires des officiers, 36. Réponse à l'ordre de la Chambre, 271. *Non imprimé*. Document No 96.
2. Pétitions demandant la création d'un bureau d'experts douaniers, 78, 86, 92, 106, 110, 125, 149.
3. Résolutions modifiant les droits de douane et d'accise sur certains articles, 307 à 313. Voir *Bills Nos 146* et 147.
4. M. Mara demande copie de toute correspondance échangée entre la "War Eagle Gold Mining Company," le sous-percepteur des douanes et autres, et le Contrôleur des Douanes à l'effet de placer un officier douanier à Rossland, Colombie-Britannique, 111.
5. M. Rosamond demande un état indiquant les montants perçus comme droits de douane sur les matières imprimées, lithographies et affiches illustrées de toutes les compagnies dramatiques qui ont visité le Canada pendant les douze mois expirés le 1er avril dernier, spécifiant le montant total perçu sur chacun de ces trois item, 111.
6. Bill de M. Wallace, amendant de nouveau l'Acte des Douanes, 241. Voir *Bill No 140*.
7. Motion de M. McMullen au sujet des saisies opérées pour contrebande. Retirée, 258.

DRAINAGE :—Voir *Chemins de fer*.

DRAKE, LE JUGE :—Voir *Pénitencier de la Colombie-Britannique*.

DROGUES :—Bill de M. Sproule concernant la falsification des, 47.

Voir *Bill No 41*.

DROITS D'AUTEUR :—Bill de M. Angers (du Sénat) concernant les, 106.

Voir *Bill No 13*.

DUART CASTLE, STEAMER :—Voir *Antilles et Provinces Maritimes*.

DULUTH, NIPIGON ET BAIE DE JAMES, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant des subventions. L'Orateur décide qu'elle ne peut-être reçue, parce que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics, 167.

"DUVAR ROAD", HALTE DE VOYAGEURS à :—M. Perry demande copie de toutes pétitions, lettres ou autres documents adressés par les habitants de "Duvar Road," comité de Prince, I.P.-E., ou autres personnes demandant une halte de voyageurs à la traverse du chemin de fer à "Duvar Road", 138. Réponse à l'ordre de la Chambre, 226. *Non imprimé*. Document No 93.

ECHIQUEUR, COUR DE L' :—M. Montague dépose les Règles et Ordres Généraux de la cour de l'Echiquier du Canada, 202. *Non imprimé.* Document No 86.

EGLISE ANGLICANE OU D'ANGLETERRE EN CANADA, SOCIÉTÉS DES MISSIONS INDIGÈNES ET ÉTRANGÈRES DE L' :—Pétition demandant une charte, renvoyée au comité des Ordres Permanents, 92. Rapport du comité recommandant la suspension de la règle 49, 98. Motion à cet effet, 99. Suspension ordonnée pour le bill, 104.

Voir *Bill No 101.*

ELECTEURS, LISTE DES, —de 1895, 64.

Voir *Bill No 69.*

ELECTIONS :—

1. Bill de M. McCarthy, modifiant l'Acte des élections fédérales, 19. Voir *Bill No 16.*
2. Bill de M. Rider pour faciliter le vote des employés publics aux élections fédérales, 47. Voir *Bill No 42.*
3. Bill de M. Montague modifiant l'Acte des élections fédérales, 64. Voir *Bill No 68.*
4. Bill de M. Davies modifiant l'Acte des élections fédérales, 68. Voir *Bill No 76.*

ELECTIONS de députés à la Chambre des Communes. Certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie :—

Divisions électorales.	Députés.
Antigonish, N.-E.....	Colin McIsaac, 24.
Cumberland, N.-E.....	Hon. Arthur R. Dickey, 3.
Haldimand, Ont.....	Walter Humphries Montague, 14
Québec-Ouest, Qué.....	Thomas McGreevy, 30.
Verchères, Qué.....	C. A. Geoffrion, 35.

ÉLEVATEURS :—Voir *Fort-William.*

EMPLOYÉS PUBLICS :—

1. Bill de M. Rider pour faciliter leur vote aux élections fédérales, 47. Voir *Bill No 42.*
2. Bill de M. Béchard concernant le transfert et la saisie des salaires des,—119. Voir *Bill No 108.*
3. M. Montague dépose une liste des employés publics à qui il a été délivré des commissions en vertu du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, durant l'année 1894, 51. *Non imprimé.* Document No 32.

ENGRAIS AGRICOLES :—Bill de M. Sproule concernant la falsification des, 47. Voir *Bill No 41.*

ENLÈVEMENT ET SÉDUCTION :—Bill de M. Charlton concernant l',-10. Voir *Bill No 3.*

ENTOMOLOGIE :—M. Fletcher expose les dommages causés par les insectes devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 286.

EST DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L':—Pétition demandant un acte qui ratifie un arrangement avec la Société d'Assurance Union de Londres, Angleterre, 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 72. Suspension de la règle 51 de la Chambre, 72.

Voir *Bill No 83*.

ETATS-UNIS :—Voir *Bétail, Exportations et Importations, Immigration, Pêcheries, Postes*.

ETIQUETTES ET MARQUES DE COMMERCE D'UNION :—

1. Bill de M. Coatsworth concernant les, 30.

2. Pétition pour l'adoption du bill, 149.

Voir *Bill No 24*.

ETRANGERS :—Bill de M. McLennan contre l'adjudication de contrats à des étrangers, 10.

Voir *Bill No 9*.

EXPERTS DOUANIERS :—Voir *Douanes*.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—

1. Motion de sir Richard Cartwright demandant un état des exportations et importations de juillet 1894 à avril 1895, etc., etc., 22. Réponse à l'adresse de la Chambre, 93. *Non imprimé*. Document No 50.

2. M. Montague dépose un état des articles importés des Etats-Unis pour le service public durant la dernière année fiscale, de leur valeur, 75. *Non imprimé*. Document No 45.

EXPOSITION FÉDÉRALE, EN 1895 :—Voir *Toronto*.

FAILLITE :—Pétition de l'Association canadienne des fabricants de meubles demandant l'adoption d'une loi de,—187.

FALDING, MARY BRADSHAW :—Voir *Divorce et Bill No 110*.

FEMMES, DROIT DE SUFFRAGE :—Voir *Cens électoral*.

FER EN GUEUSE :

1. M. Wallace dépose un relevé des montants payés à titre de réclamations pour primes sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, du 4 avril 1894 au 4 avril 1895, 69. *Imprimé*. Document No 42.

2. Motion de M. Edgar demandant un état des primes payées pour la fabrication du fer en gueuse avec du minerai canadien, etc., 112. Réponse à l'ordre de la Chambre, 226. *Imprimé*. Document No 42a.

FERMES EXPÉRIMENTALES :

1. M. Foster dépose le rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1894, 116. *Imprimé*. Document No 8c.

FERMES EXPÉRIMENTALES—*Suite.*

2. M. Grieve demande un état donnant le nombre de rapports des fermes expérimentales publiés pour 1893, en anglais et en français, respectivement; le nombre alloué à chaque député et sénateur; le nombre distribué par chacune de ces fermes; et le nombre restant en mains, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 153. *Non imprimé.* Document No 71.
3. M. William Saunders expose devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation les opérations des fermes expérimentales dont il est le directeur, 283.

FIDÉICOMMIS, COMPAGNIE IMPÉRIALE DE :—Pétition demandant un acte qui amende et refonde les actes la concernant, 36. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50.

Voir *Bill No 72.*

FIDÉICOMMIS DE LA PUISSANCE DU CANADA, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant une charte, 63. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, recommandant la suspension de la règle 49, 104.

Voir *Bill No 100.*

FIL D'ENGERBAGE :—Voir *Pénitencier de Kingston.*

FITZSIMMONS, JAMES :—Motion de M. Corbould, demandant la correspondance relative à la réinstallation de cet officier comme sous-préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique, 33. Réponse à l'ordre de la Chambre, 82. *Non imprimé.* Document No 47.

FLEMING, WILLIAM :—M. Martin demande copie de toute correspondance concernant l'inscription de homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M.P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M. Boyd; et aussi, copie des règlements sur l'affermage des terres et sur l'inscription à titre de homesteads, de terres affermées, 138. Réponse à l'ordre de la Chambre, 219. *Non imprimé.* Document No 91.

FORESTIERS CANADIENS (OU DU CANADA) :

1. Pétition demandant une charte, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50.

Voir *Bill No 47.*

FORESTIERS, COUR SUPRÊME DE L'ORDRE INDÉPENDANT DES :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 60. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 84.*

FORÊTS :—M. Montague dépose un rapport sur la richesse des forêts du Canada, 27. *Imprimé.* Document No 8a.

FORT-WILLIAM, ELEVATEURS DU PACIFIQUE :—Motion de M. Martin demandant des documents relatifs à l'inspection et l'emmagasinage du blé à, 45. Réponse à l'ordre de la Chambre, 126. *Non imprimé.* Document No 63.

FOSSES ET COURS D'EAU.—Pétitions demandant un acte qui applique à tous les chemins de fer d'Ontario, les prescriptions de l'acte provincial de 1894, au sujet des, 30.

FOSTER, M., VENTE DE TERRES A.—M. McMullen demande copie de toute correspondance au sujet des 135 acres de terre sur les bords du Richelieu vendus au prix de \$650 à un nommé Foster; aussi, l'estimation de leur valeur, la date de la vente, et copie de toute correspondance quant à la valeur du bois aussi bien que de la terre, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 294. *Non imprimé.* Document No 98.

FRANCE, TRAITÉ AVEC LA.—Voir *Traité franco-canadien.*

FRÉDÉRICTON ET ST. MARY:

1. Motion de M. McMullen demandant un état des sommes perçues à titre de taxes, honoraires ou loyers, par la Compagnie de chemin de fer et de pont de ce nom, le montant payé au gouvernement sur un prêt de \$300,000, le chiffre des arrérages dus, etc., débat ajourné, 45. Reprise en considération et adoptée avec un amendement, 47. Réponse à l'ordre de la Chambre, 95. *Non imprimé.* Document No 54. Voir *Comptes Publics.*
2. M. McMullen demande copies de tous les états fournis au gouvernement du Canada par la Compagnie de chemin de fer et de pont de Frédéricton et St. Mary, des recettes et dépenses de la dite compagnie pendant la période comprise entre le mois d'octobre 1888 et le 30 juin 1889, et pendant les années terminées le 30 juin 1890-91-92-93 et 94, 114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 262. *Non imprimé.* Document No 54a.
3. **RAPPORTS** du comité des Comptes Publics au sujet du prêt en question de \$360,000 à la compagnie sus-mentionnée, 181, 276.

FROMAGE ET BEURRE.—M. Montague dépose un rapport spécial sur le, 27. *Imprimé.* Document No 8h.

FROMAGERIES DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.—M. McMullen demande un état relatif à la fabrication et à la vente du fromage, ainsi qu'à l'aide donnée par le gouvernement à cette industrie dans l'Île du Prince-Édouard, 114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 144. *Non imprimé.* Voir *Document 64.*

Rapport du comité d'Agriculture sur les, 284.

FRUITS.—Leur culture, 283.

GEOFFRION, C. A., son élection dans Verchères, 35. Prestation de serment, 36. Nommé membre des comités des Privilèges et Elections, des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et des Banques et du Commerce, 63.

GEOFFRION, FÉLIX, député de Verchères, décédé, 2, 35.

GEORGINA, TOWNSHIP DE.—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

GILMOUR ET HUGHSON, marchands de bois. —Pétition demandant une charte, (limitée), 53. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71. Voir *Bill No 79.*

GLENGARBY, ONTARIO.—Voir *Chemins publics.*

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Informe l'Orateur des Communes qu'il ouvrira la session du parlement, 1.
2. Message requérant la présence au Sénat des membres des Communes, 2.
3. Discours de son Excellence lu par l'Orateur dans la Chambre des Communes, 4, 5.
4. Message concernant la nomination de la commission interne des Communes, 6.
5. M. Bennett propose une adresse à Son Excellence en réponse au discours du Trône, 6, 7, 8, 12, 13, 15, 16.
6. Bill de M. Mulock pour réduire le traitement du, 10.
Voir *Bill No 4*.
7. Message transmettant aux Communes copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, qui remercie au nom de Sa Majesté le parlement canadien pour l'expression de ses réjouissances dans une adresse présentée à la Reine, à l'occasion de la naissance d'un fils à leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York, 11.
8. Message transmettant aux Communes le jugement du Conseil privé impérial, ainsi que copie des procédures devant le Conseil privé du Canada et de l'ordre réparateur, au sujet des écoles de Manitoba, 11. *Imprimé*. Document No 20.
8. Relevé des mandats émis en 1894-95 par le,—11. *Non imprimé*. Document No 22.
9. Message transmettant le budget des sommes nécessaires au service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1896, 37. Renvoyé au comité des Subsidés, 37. *Imprimé*. Document No 2a.
10. Message transmettant le rapport des procédures devant le comité judiciaire du Conseil privé impérial sur la question des écoles de Manitoba, avec les documents s'y rattachant, 89, 90. *Imprimé*. Document No 20a.
11. Message transmettant les procès-verbaux de la conférence relative à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, 90. *Imprimé*. Document No 48.
12. Message transmettant le budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1895, 91. *Imprimé*. Document No 2b.
13. Message remerciant la Chambre des Communes de la loyale Adresse votée en réponse au discours du Trône prononcé à l'ouverture de la session, 195.
14. Message du député du Gouverneur général annonçant qu'il sanctionnera un certain nombre de bills, jeudi le 27 juin, 203; cérémonie remise au lendemain, 211.
15. Message du député gouverneur désirant la présence des membres de la Chambre dans la salle des séances du Sénat, pour assister à la cérémonie de la sanction de certains bills, 220.
16. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes le mémoire de l'Assemblée législative de la province de Manitoba en réponse à l'arrêté réparateur du 21 mars 1895, 272. *Imprimé*. Document No 20e.
17. Message transmettant à la Chambre des Communes les estimations ou crédits supplémentaires pour l'année expirant le 30 juin 1896, 281. *Imprimé*. Document No 2c.
18. Lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant la prorogation, 343.
19. Sanction des bills, 344.
20. Discours de prorogation, 346.

GRAINS DE SEMENCE :—Leur distribution, 283.

GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :

1. Pétition demandant du délai pour l'achèvement de ses travaux, et pour établir à Toronto le bureau principal, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50.

Voir *Bill No 45*.

2. Pétition demandant que la charte de cette ligne ne soit pas continuée si celle-ci n'est pas prolongée trente milles à l'ouest du terminus actuel, 75.

GRAND NORD DE WINNIPEG, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Voir *Winnipeg*.

GRANDES CHUTES (GRAND FALLS), COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE ET D'ESTACADES DES :—Pétition demandant une charte, renvoyée au comité des Ordres Permanents, 71, 72. PREMIER RAPPORT du comité recommandant la suspension de la règle 49e, 79. Lecture et réception de la pétition, 79. SECOND RAPPORT du comité, 89. TROISIÈME RAPPORT, 125.

Voir *Bill No 95*.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Remet à l'Orateur un état que celui-ci communique à la Chambre, indiquant les pétitions présentées au sujet du drainage le long des voies ferrées, 36. *Non imprimé*. Document No 28.
2. Informe la Chambre que l'Orateur est incapable de prendre son siège pour cause de maladie, 231.

GREGORY, MARIE LOUISE LAURENTINE, épouse de Loop Sewell O'Dell, de Québec, demandant qu'il ne soit pas adopté d'acte pour dissoudre son mariage avant que les questions soulevées dans les cours civiles et pendantes devant la cour Suprême soient décidées, 49.

GWILLIMBURY-EST, OUEST ET NORD, TOWNSHIPS DE :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

HABITANTS, RIVIÈRE DES :—Voir *Intercolonial*.

HALDIMAND :

1. Vacance dans le district électoral de,—23.
2. Ré-élection de Walter Humphries Montague, devenu ministre ; prête serment, 14.

HAMILTON :—Voir *Distillerie de—Prévoyance et de Prêt de,—*.

HAMILTON ET DU LAC ÉRIÉ, COMPAGNIE DE FORCE MOTRICE DE :—Pétition demandant une charte, 68. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

2. Pétitions demandant que ce bill devienne loi, 78, 106, 110, 132.

Voir *Bill No 85*.

HAVRES ET RIVIÈRES :—Voir *Liverpool, Trois-Rivières*.

HOLLAND LANDING, VILLAGE DE:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

HOMARD:—Bill de M. Costigan modifiant la loi concernant la pêche du,—80.
Voir *Bill No 91*.

HOMESTEADS—Voir *Fleming*.

HONORAIRES ET FRAIS:—Leur remboursement moins les dépenses d'impression et de traduction pour certains bills, savoir:—

1. Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud, 98.
2. Bill (No 101) constituant en corporation la Société des missions étrangères et indigènes de l'Eglise Anglicane en Canada, 145.
3. Bill (No 89) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, 149.
4. Bill (No 59) modifiant l'Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargne Scolaire, 180.
5. Bill (No 78) constituant en corporation l'Association dite "The Permanent Reserve Life Association of Canada, 180.
6. Bill (No 47) constituant en corporation l'Ordre des Forestiers Canadiens, 236.
7. Bill (No 86) constituant en corporation l'Association Canadienne de promotion d'Assurance, 282.
8. Bill (No 61) concernant l'Alliance Nationale, 236.
9. Bill (No 72) concernant la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada 262.
10. Bill (No 84) concernant la cour suprême de l'Ordre des Forestiers Indépendants, 340.

HORTICULTURE:—M. Craig, horticulteur de la Ferme Expérimentale Centrale, traite de l'exportation des fruits à l'étranger au moyen d'appareils frigorifiques, 286.

HUGHES, FRANK, sa nomination comme traducteur aux *Débats*, 217, 275.

IMMIGRATION:—M. Daly dépose une réponse supplémentaire à une demande de documents concernant l'immigration dans la région de Calgary de colons venus des Etats du Dakota, de Washington, Idaho et Orégon, 36. *Non imprimé*. Document No 29.

2. M. A. M. Burgess, député-ministre de l'intérieur, traite la question de l'immigration devant le Comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 286, 287.

IMPORTATIONS:—Voir *Exportations*.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT:—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection des membres du comité, message au Sénat et liste des membres devant faire partie du comité mixte des impressions des deux Chambres, 25, 26. Message du Sénat nommant les membres pour ce comité, 41. PREMIER RAPPORT du comité concernant l'impression des documents de la session, 132. DEUXIÈME RAPPORT, 217. TROISIÈME RAPPORT, 255, 256, 257. QUATRIÈME RAPPORT sur le même sujet, avec recommandation d'augmenter le traitement de M. N. Boulet, préposé à la distribution au bureau de l'imprimerie, 276. CINQUIÈME RAPPORT, 306. Adoption de tous les rapports du comité, 306.

IMPRESSIONS PUBLIQUES:—Etat détaillé du coût des impressions publiques pendant les années expirées le 30 juin 1883 et le 30 juin 1893, respectivement. (Réponse à adresse du Sénat). *Non imprimé.* Document No 60.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES:—M. Montague dépose le rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'année expirée le 30 juin 1894, 195. *Imprimé.* Document No 16c.

INDEMNITÉ DES SÉNATEURS ET DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Voir *Chambre des Communes et Sénat.*

INDUSTRIE LAITIÈRE:—Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommande la publication de 295,000 exemplaires, en anglais et en français, du témoignage du commissaire de l', 72.

2. M. James W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière, expose devant le comité de l'Agriculture et de Colonisation, les progrès de cette exploitation. 283.

INDUSTRIES:—Rapport spécial du recensement sur les industries mécaniques et manufacturières du Canada, par groupes, 181. *Imprimé.* Document No 8d.

INDUSTRIES MÉCANIQUES ET MANUFACTURIÈRES:—

1. Motion de M. Forbes demandant un état compilé d'après le recensement, des établissements manufacturiers ou industriels dans les comtés de Queen et de Shelburne, N.-E., avec les noms des patrons et salaires des employés, 37. Réponse à l'ordre de la Chambre, 136. *Non imprimé.* Document No 61a.
2. Réponse supplémentaire, 167. *Non imprimé.* Document No 61c.
3. M. Montague dépose un état relatif aux manufactures de la cité de London, Ont., 110. *Non imprimé.* Document No. 61.
4. Etat indiquant l'existence de 67 établissements industriels, d'après le recensement, dans Liverpool, N.-E., 137. *Non imprimé.* Document No 61b.
5. M. Macdonald (Huron) demande un état indiquant,—1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Wingham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire. 2. Le nombre d'ouvriers employés. 3. La valeur de la production. 4. Le chiffre du capital placé. 5. Le total des salaires payés. 6. La valeur des matières premières employées dans chacune, 138.
6. M. Campbell demande un état indiquant,—1. Le nombre d'industries manufacturières dans la ville de Chatham, spécifiant le nom de chacune et le nom du propriétaire. 2. Le nombre d'ouvriers employés. 3. La valeur de la production. 4. Le chiffre du capital placé. 5. Le total des salaires payés. 6. La valeur des matières premières employées, 138.
7. Production d'un état relatif aux industries du comté de Guysboro', 179. *Non imprimé.* Document No 61d.
8. Production d'un état relatif aux industries du comté de Lunenburg, N.E., 62. *Non imprimé.* Document No 61e.
9. Production de documents sur les établissements industriels et manufacturiers, dans les villes de Aurora et Newmarket, les villages de Holland Landing, Stouffville et Sutton-Ouest et les townships de King, Whitechurch, Gwillimbury-Est, Gwillimbury-Nord et Georgina, dans le comté York, et le village de Bradford et le township de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de Simcoe, 276. *Non imprimé.* Document No 61f.

INSECTES NUISIBLES :—M. James Fletcher, indique les moyens de détruire les insectes nuisibles devant le comité d'Agriculture et de la Colonisation, 286.

INSPECTION GÉNÉRALE :—Bill de M. Wood concernant l'Acte d', 181.

Voir *Bill No 122*.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Motion de M. Cameron, demandant copie des documents concernant la construction d'une voie de garage ou halte pour les voyageurs, à la rivière des Habitants, dans le comté d'Inverness, N.-E., sur la ligne de l', 36. Réponse à l'ordre de la Chambre, 95. *Non imprimé*. Document No 56.

INTÉRIEUR :—M. Daly dépose le rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1894, 75. *Imprimé*. Document No 13.

“INTERNATIONAL DEEP WATERWAYS ASSOCIATION” :—Pétition demandant de nommer une commission pour effectuer un arrangement international au sujet du transport et des échanges sur les grandes eaux du continent, 53.

INTERNATIONAL RADIAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant une charte, 65. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 92. Voir *Bill No 96*.

INVERNESS À VICTORIA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D' :—Motion de M. Cameron demandant copie de documents relatifs aux subventions et contrats accordés à cette ligne, 34. Réponse à l'ordre de la Chambre, 95. *Non imprimé*. Document No 57.

IRRIGATION DU NORD-OUEST :—Voir *Terres Fédérales*.

JARVIS, HELEN WOODBURN :—Voir *Divorces et Bill No 115*.

JONCTION DE PONTIAC AU PACIFIQUE :—

1. Motion de M. Devlin demandant un état des recettes et dépenses du chemin de fer de—, 21. Réponse à l'ordre de la Chambre, 148. *Non imprimé*. Document No 66.
2. Motion de M. Devlin demandant copie des rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues à ce sujet par le gouvernement, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 194. *Non imprimé*. Document No 66a.

JOUR DU SEIGNEUR :—Bill de M. Charlton concernant le, 10.

Voir *Dimanche et Bill No 2*.

JOURNAUX, LEUR TRANSPORT :—Voir *Canada Railway News Comyany*.

JUGES DES COURS PROVINCIALES :—

1. Résolution de M. Foster concernant les traitements des—, 107. En comité général et adoptée, 182.
Voir *Bill No 127*.
2. Résolution de Sir Charles Hibbert Tupper concernant la mise à la retraite et la pension des—, 122. En comité général et adoptée, 183, 188.
Voir *Bill No 129*.

JUIFS :—Voir *Colporteurs*.

KASLO :—Voir *Douanes*.

KENTVILLE, N.-E., EDIFICE PUBLIC A :—Production par M. Ouimet de documents relatifs à l'achat d'un emplacement et à la construction d'un édifice public à, 163. *Non imprimé*. Document No 72.

KINGSTON À PEMBROKE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour terminer ses travaux, lui permettre de réduire son capital-actions, etc., 53. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 82*.

KOOTENAY, RIVIÈRE :—Voir *Douanes*.

LAC ETCHEMIN ET SAINTE-ROSE DE WATFORD, transport de malles entre :—
Voir *Postes*.

LAC MANITOBA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, 49. Rapport du comité des Ordres Permanent sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 75*.

LACHINE, CANAL DE :—Motion de M. Davies proposant un vote de censure contre le ministre des Chemins de fer, au sujet de la construction des deux ponts érigés à Montréal sur le canal Lachine, 173, 175, 177. Rejetée par 102 voix contre 65, 177, 178.

LAITERIE, PRODUITS DE LA :—Résolution de M. McLennan déclarant qu'il est expédient de présenter un bill modifiant "l'Acte des produits de la laiterie," 20. Adoption de la résolution, 27.

Voir *Bill No 21*.

"**LAND AND SECURITY**" :—Voir *Ottawa*,—*Compagnie de biens-fonds et de garantie*.

LANDRY, PHILIPPE :—M. Langelier demande copie des documents suivants :—1. Affidavit d'Auguste-Charles-Philippe-Robert Landry, *alias* Philippe Landry, élève à l'École militaire de Québec, vers avril 1865, à l'effet que, lors de son séjour à la dite école sa résidence était à Carlton, dans le comté de Bonaventure; 2. Compte du même pour *mileage* de Carlton à Québec; 3. Reçu du même pour le montant du dit compte de *mileage*, 139.

LANGENBURG ET DU SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 55*.

LANGEVIN, H. :—Voir *Réclamations contre le gouvernement*.

LAURENTIDES, BUREAU DE POSTE DANS LA VILLE DES :—Motion de M. Lavergne (sous forme d'amendement) proposant de censurer le ministre des Travaux Publics au sujet de la location d'un bureau de poste,—rejetée sur division, 306.

LEAMINGTON À SAINTE-CLAIRE, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Sud du Canada*.

LÉGUMES:—Leur culture, 283.

LETTRES, PORT DE:—Pétitions demandant la réduction du port des lettres dans les villes et cités, 60, 194.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS:—

1. Motion de M. Mills (Bothwell) sous forme d'amendement, déclarant que le fait de permettre aux lieutenants-gouverneurs de rester en charge longtemps après l'expiration de leur commission, sans en donner de raisons, est un abus d'autorité de nature à déprécier le gouvernement responsable;—rejetée par 106 voix contre 66, 277, 278.
2. Leurs traitements:—Voir *Bill No 37*.

LINDSAY, HALIBURTON ET MATTAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant une charte, 35. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 80*.

LIQUEURS:

1. M. Foster dépose le rapport de la Commission Royale sur le trafic des liqueurs au Canada, avec la preuve, 20. *Imprimé*. Document No 21.
2. Motion de M. Casey demandant un état indiquant la date de la nomination de la Commission Royale au sujet de la prohibition des liqueurs spiritueuses, les noms des commissaires, leurs salaires, frais de voyage, le coût général, jusqu'à date et le montant nécessaire pour terminer les travaux de la commission, 20. Réponse à l'ordre de la Chambre, 175. *Non imprimé*. Document No 76.
3. Motion de M. Flint demandant que la fabrication, l'importation et la vente des boissons enivrantes, soient prohibées, suivie d'un amendement de M. Guillet proposant de différer l'étude de cette question jusqu'à ce que le comité judiciaires du Conseil privé impérial saisi d'un appel à ce sujet, se soit prononcé sur la juridiction des législatures provinciales—et d'un sous-amendement de M. Taylor, ajoutant à cette considération, qu'il valait mieux attendre les résultats de la Commission qui avait été chargée de faire une enquête sur le trafic des spiritueux. Le sous-amendement est rejeté par 70 voix contre 51, 171. L'amendement est adopté par 68 voix contre 57, et la motion principale, ainsi amendée, est finalement adoptée, 171, 172.
4. M. Flint demande un état indiquant les dépenses de la Commission Royale au sujet du trafic des liqueurs spiritueuses, y compris le coût de l'impression de la preuve et des rapports de la commission, 114.
5. Pétition du conseil municipal d'Argyle, Man., demandant un acte qui légalise les règlements locaux en vigueur à Manitoba au sujet de la prohibition de la vente des liqueurs spiritueuses, 267.

LIQUIDATIONS, ACTE DES, 282:—Voir *Bill No 144*.

LISTES D'ÉLECTEURS DE 1895:—Bill de M. Montague concernant les, 64.—Voir *Bill No 69*.

LITHOGRAPHIES:—Voir *Douanes*.

LITTLE HOPE, ILE DE:—M. Forbes demande copie de toutes pétitions, lettres et télégrammes adressés au gouvernement, au sujet de l'installation d'une bouée à cloche du côté intérieur de l'île Little Hope, près du havre de Port-Joli en bas, 139; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. *Non imprimé*. Document No 80.

LITTORAL DE LA N.-E., COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU:—Voir *Shore Line Railway Company*.

LIVERPOOL, N.-E.:—1. Motion de M. Forbes demandant copie des documents se rattachant aux travaux du havre et de la rivière à, 37. Réponse à l'ordre de la Chambre, 96. *Non imprimé*. Document No 55. Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

LONGUEUIL:—Pétition demandant le pouvoir de construire une voie ferrée de Longueuil ou Saint-Lambert jusqu'à Saint-Jean, dans le comté d'Iberville, 23; rapport du comité des Ordres permanent sur l'avis, 43. Voir *Rive Sud, et Bill No 35*.

LOIS EXPIRANTES:—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 24. PREMIER RAPPORT recommandant que le quorum soit réduit de sept à cinq membres, 43. Son adoption, 46.

LOISELLE, B.:—1. Production de documents en réponse à une adresse du 14 mai 1894, et relatifs à sa destitution comme maître de poste de Saint-Angèle de Monnoir, 226. *Non imprimé*. Document No 92.

2. Réponse supplémentaire, 281. *Non imprimé*. Document No 92a.

LONDON:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

LUNENBURG:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

MACLAREN, COMPAGNIE JAMES:—Pétition demandant une charte, 9. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 29*.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE:—M. Lowell demande copie de toutes pétitions, lettres et autres papiers adressés au gouvernement et demandant des mesures législatives pour empêcher que la main-d'œuvre étrangère soit employée en Canada, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 179. *Non imprimé*. Document No 77.

MALLETTE, L. Z.:—M. Monet demande copie des papiers, protêts et autres documents reçus de Louis Zénophile Mallette, relativement au contrat et à la construction du Bloc Langevin, 139.

MANDATS de l'Orateur au greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'émission de brefs d'élection, 2.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL:—M. Foster soumet un relevé des mandats émis par Son Excellence à compte de l'exercice 1894-95, 11. *Non imprimé*. Document No 22.

MANÈGE MILITAIRE:—Voir *Montréal*.

MANITOBA:

1. Motion de M. LaRivière au sujet de la taxation de terres dans la municipalité de Morris, 115.

2. Chemins et traverses de chemins à, 141.

Voir *Bill No 114*.

3. Motion de M. Charlton demandant un état des terres publiques concédées depuis le 1er janvier 1880 à des églises, sectes et corporations religieuses dans les Territoires du Nord-Ouest et à Manitoba; retirée, 20. Production du document y relatif, 93. *Non imprimé*. Document No 51.

MANITOBA—*Suite.*

4. M. LaRivière demande copie de tous les documents concernant les réclamations de colons de Manitoba qui ont payé leurs lots de préemption que d'autres ont été autorisés à prendre à titre de seconds homesteads, 195. Réponse à l'ordre de la Chambre, 294. *Non imprimé.* Document No 99.
5. Pétition du conseil municipal d'Argyle au sujet des liqueurs spiritueuses dans, 267.

MANITOBA, ECOLES DE :—

1. Message du Gouverneur général transmettant aux Communes copie du jugement du Conseil privé impérial, ainsi que des procédures devant le Conseil privé du Canada et de l'arrêté ministériel réparateur au sujet des,—11. *Imprimé.* Document No 20.
2. M. Foster dépose le rapport des procédures devant le comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté sur la question des écoles de Manitoba, publié pour le gouvernement canadien par les avocats des appelants à Londres, 89. *Imprimé.* Document No 20a.
3. Motion de M. LaRivière, demandant copie de l'appel des catholiques de Manitoba, des jugements des tribunaux, de l'arrêté ministériel, de la correspondance, 31. Réponse à l'ordre de la Chambre, 103. *Non imprimé.* Document No 20b.
4. Motion de M. Chariton, demandant copie des jugements des tribunaux, des lois et décisions de la législature et du gouvernement de Manitoba, des procédures devant le Conseil privé du Canada, et de tous documents se rattachant à la question des écoles de Manitoba, 19. Réponse à l'ordre de la Chambre, 103. *Imprimé.* Document No 20c.
5. Motion de M. Beausoleil, demandant copie de toute requête au sujet du désaveu de l'Acte de Manitoba, 57 Vic., chap. 28 (1894) et intitulé: "An Act to amend the Public Schools Act," et de tout arrêté du conseil à ce sujet, 33. Réponse à l'ordre de la Chambre, 103. *Imprimé.* Document No 20d.
6. Pétitions demandant qu'il ne soit pas permis d'intervenir dans les affaires de Manitoba, en ce qui concerne son système scolaire, 86, 167.
7. Mémoire de l'Assemblée législative de la province de Manitoba en réponse à l'arrêté réparateur du 21 mars 1895, 272. *Imprimé.* Document No 20e.
8. Motion de M. Laurier, sous forme d'amendement déclarant que "cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas traité la question des Ecoles de Manitoba comme l'exigeaient les meilleurs intérêts du pays, et qu'elle est d'avis que les déclarations ministérielles à ce sujet sont de nature à soulever une agitation dangereuse parmi la population canadienne.— Rejetée par 114 voix; contre 70,—288, 289, 290.
9. Motion de M. McCarthy déclarant que la Chambre avait entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des écoles de Manitoba, et qu'elle ne voulait pas par son silence laisser croire qu'à la session qui aura lieu en janvier prochain pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des écoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895, 295. Rejetée sur division, 295.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST, COMPAGNIE DE PRÊT DE :—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte, lui accorde certains pouvoirs, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 53.*

MANITCBA ET DU SU-EST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour la construction de la ligne, et autres fins, 35. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 50*.

MANŒUVRES :—Bill de M. Lépine pour fixer les heures de travail des ouvriers et manœuvres employés aux travaux de l'Etat 47.

Voir *Bill No 43*.

MARINE ET PÊCHERIES :

1. M. Costigan dépose le 27^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1893-94, 63. *Imprimé*. Document No 11.

2. M. Costigan dépose le 27^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour 1894, 148. *Imprimé*. Document No 11a.

MARKLAND :—Résolution de M. Foster pour la décharge de l'hypothèque,—renvoyée en comité général, 106. En comité et à rapporter, 142. Adoptée, 220.

Voir *Bills No 93 et 136*.

MARQUES DE COMMERCE :—Bill de M. Coastworth concernant les, 30.

Voir *Bill No 24*.

MATANE :—Pêche dans la rivière,—139

Voir *Pêcheries*.

MATANE ET SAINTE-ANNE DES MONTS :—Service postal entre,—112.

Voir *Postes*.

MATIÈRES IMPRIMÉES :—Sir A. P. Caron dépose la correspondance relative à des difficultés survenues à propos de leur transport entre le Canada et les Etats-Unis, 194. *Non imprimé*. Document No 85.

MCGREEVY, THOMAS :—Son élection dans Québec-Ouest, 30. Prête serment, 40.

MCISAAC, COLIN F. :—Son élection dans Antigonish, 24. Prête serment, 26. Nommé membre des comités des *Chemins de fer, Canaux et Télégraphes* et des *Banques et du Commerce*, 63.

MCNEILL, M. A. :—Voir *Sénat*.

MEMBRES DU PARLEMENT :—Motion de M. McMullen demandant un état indiquant les sommes d'argent payées aux membres du parlement, de janvier 1873 à janvier 1895, à part leur indemnité sessionnelle, et spécifiant à qui et pour quoi ces paiements ont été faits, 38.

MESURES DU GOUVERNEMENT :

1. Motion de M. Foster proposant le 4 juin, que les mesures du gouvernement aient la priorité les jeudis, pendant le reste de la session, après les interpellations ; et que l'ordre des affaires du jeudi devienne l'ordre du jour pour le mercredi,—l'heure consacrée aux Bills Privés de 7.30 p.m. devant être maintenue,—adoptée par 87 voix contre 55,—116.

2. Motion de M. Foster proposant le 2 juillet, que pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement aient la priorité, les mercredis, après les interpellations ; et que l'ordre des affaires du mercredi, aux termes de la règle 19, sera l'ordre des affaires pour les lundis, 226, adoptée.

3. Motion de M. Foster proposant le 11 juillet, que les ordres du gouvernement aient la priorité les lundis, pendant le reste de la session, après les interpellations, et qu'une heure sera consacrée aux Bills Privés après 7.30 p.m., adoptée, 273.

MESURES DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

4. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, proposant de placer après les ordres du gouvernement pendant le reste de la session, tous les Bills Privés rapportés par le Sénat avec des amendements, ainsi que tous les bills déjà rapportés ou qui le seront par des comités permanents, 297.

MILICE ET DÉFENSE :—M. Dickey dépose le rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1894, 54. *Imprimé.* Document No 19.

MILLE ÎLES, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DES :

1. Pétition demandant un acte qui amende sa charte en prolongement le délai fixé pour l'achèvement des travaux, et lui permettant d'étendre la ligne jusqu'à Kingston, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 65.

Voir *Bill No 89.*

2. M. Taylor demande un état indiquant le nombre d'îles formant partie du groupe des Mille-Îles, dans le Saint-Laurent, qui ont été vendues de 1874 à 1878, inclusivement, à qui elles ont été vendues, le prix auquel a été vendu chaque lot séparé, et le prix moyen, par acre, pour toute la quantité vendue ; aussi, un état semblable pour les années de 1879 à 1895, inclusivement, 113. Réponse à l'ordre de la Chambre, 152. *Non imprimé.* Document No 70.

3. Motion de M. Taylor déclarant qu'il est à propos que quelques-unes des plus grandes îles faisant partie du groupe des Mille-Îles, dans le fleuve Saint-Laurent, dont on n'a pas encore disposé, soient conservées pour l'usage du public à titre de Parc National, débat ajourné, 257.

MONTAGNE DE BOIS et MAPLE CREEK, ÉCLAIREURS ET CHARRETIERS DE LA :—Voir *Réclamations contre le gouvernement.*

MONTAGNE ROUGE, COMPAGNIE CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant un acte qui ratifie sa charte et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et autres fins, 33. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill No 58.*

MONTAGUE, WALTER HUMPHRIES, député de Haldimand :—Son acceptation d'un portefeuille, 3. Sa réélection, 14. Prête serment, 14.

MONTPETIT, A. N. :—Le comité des *Débats* décide de se dispenser de ses services comme traducteur, 187, 275.

MONTRÉAL, BUREAU DE POSTE A :—Motion de M. Tarte, demandant un état des travaux faits depuis deux ans au bureau de poste de Montréal, avec les noms des entrepreneurs, et la correspondance y relative, 38.

MONTRÉAL, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, lue et reçue le même jour, et renvoyée au comité des Ordres Permanents, 118. PREMIER RAPPORT du comité sur l'avis et suspension de la règle 49, 122. SECOND RAPPORT favorable, 152. Motion de M. Lépine pour faire suspendre la règle 49 qui limite le temps pour la présentation de bills privés 153.

Voir *Bill No 117* et *Alliance Nationale de :*

MONTRÉAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CEINTURE DE L'ÎLE DE :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 89.

MONTRÉAL, MANÈGE MILITAIRE A :—Motion de M. Tarte demandant un état des dépenses pour travaux exécutés au manège militaire de Montréal depuis deux ans, avec les noms des entrepreneurs et la correspondance y relative, 38.

MOOSE-JAW, VILLE DE:—(Machoire de l'Original.)—M. Davin demande copie de tous papiers et correspondance concernant la partie de l'emplacement de ville de Moose-Jaw, que possède le gouvernement du Canada, y compris le relevé des deniers reçus par les syndics du dit emplacement de ville, et de ceux reçus par le gouvernement fédéral, aussi, un état donnant le nombre de lots appartenant encore au gouvernement et le montant des taxes payées annuellement par le gouvernement depuis que Moose-Jaw a été érigée en municipalité, 137.

MORDEN, N.-E.:—Motion de M. Borden demandant copie de documents relatifs à la jetée de, 45. Réponse à l'ordre de la Chambre, 96. *Non imprimé.* Document No 58.

MORRIS, MAN., TAXATION DE TERRES DANS :—M. La Rivière demande copie de toute correspondance et pétitions du conseil de la municipalité de Morris, Manitoba, concernant la taxation de terres non patentées tenues ou occupées par des colons, dans les limites de cette municipalité, 115. Réponse à l'ordre de la Chambre, 219. *Non imprimé.* Document No 90.

MOUTONS EXPORTÉS EN ANGLETERRE:—M. Featherston demande copie de toute correspondance ou papiers échangés entre les autorités fédérales et impériales concernant toutes cargaisons de moutons expédiées de ports canadiens en Grande-Bretagne depuis le 31 octobre 1894, et que l'on a rapportés comme étant atteints de maladies; aussi, copie de tout rapport ou correspondance de nos inspecteurs vétérinaires à ce sujet, 138.

NELSON:—Voir *Douanes*.

NEWMARKET, VILLE DE:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

NIAGARA, HAMILTON ET DU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Voir *Sainte-Catherine à Niagara et Bill No 60*.

NOBLE, FRÈRES:—Voir *Pêcheries*.

NORD-OUEST:—Voir *Territoires du :*

NOUVELLE-ECOSSE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU LITTORAL DE LA:—Voir *Shore line railway Company*.

NOUVELLE-ECOSSE, RIVIÈRES DE LA:—M. Forbes demande copie d'explorations, plans et rapports d'ingénieurs ou officiers du gouvernement, y compris le rapport du principal officier Veith, faits au sujet des rivières de la Nouvelle-Ecosse dans le but de s'assurer lesquelles de ces rivières devraient être exemptées de l'opération de l'Acte des Pêcheries et de son amendement adoptés en 1894, 115.—Voir *Liverpool*.

OBLIGATIONS ET GARANTIES:—M. Montague dépose un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1894, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada. *Non imprimé.* Document No 33.

ODELL, L. S.:—Voir *Divorces*.

ŒUFS:—Voir *Volailles*.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Communication d'une lettre du Gouverneur général annonçant l'ouverture de la session, 1.
2. Réception d'un message du Gouverneur général requérant la présence des membres des Communes au Sénat, 2.
3. Informe la Chambre qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la représentation de Cumberland, par suite de la nomination de Arthur R. Dickey, à une charge rétribuée sous la Couronne, 2; de Verchères, par suite du décès de Félix Geoffrion, 2; de Haldimand, par suite de la nomination de Walter Humphries Montague, à une charge rétribuée sous la Couronne, 3; d'Antigonish, par suite du décès de sir John S. D. Thompson, 3; aussi, qu'il avait émis des mandats pour de nouveaux brefs d'élection, 2.
4. Avis de l'élection de l'honorable Arthur R. Dickey, dans le district de Cumberland, 3.
5. Fait rapport et donne lecture du discours prononcé par le Gouverneur général à l'ouverture de la session, 4, 5.
6. Dépose le rapport des bibliothécaires conjoints, 5. *Imprimé.* Document No 17.
7. Donne lecture d'un message du Gouverneur général concernant la nomination de la commission interne de la Chambre, 6.
8. Donne lecture d'un message du Gouverneur général transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les Colonies qui remercie au nom de Sa Majesté le parlement canadien pour l'expression de ses réjouissances dans une adresse à la Reine, présentée à l'occasion de la naissance d'un fils à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de York, 11.
9. Donne lecture d'un message du Gouverneur général transmettant le jugement du Conseil privé impérial, ainsi que copie des procédures devant le Conseil privé du Canada et de l'ordre remédiateur, au sujet des écoles du Manitoba, 11. *Imprimé.* Document No 20.
10. Annonce l'élection de l'honorable Walter Humphries Montague dans Haldimand, 14.
11. Décide que la pétition du conseil municipal de Lennox et Addington, Ontario, demandant de l'aide pour une exposition fédérale à Toronto en 1895, ne pouvait être reçue vu qu'elle impliquait la dépense de deniers publics, 19.
12. Annonce l'élection de M. Colin F. MoIsaac, dans Antigonish, 24; de M. Thomas McGreevy, dans Québec-Ouest, 30; de C. A. Geoffrion, dans Verchères, 35.
13. Informe la Chambre que le greffier a déposé un état indiquant les pétitions présentées au sujet du drainage le long des voies ferrées, 36. *Non imprimé.* Document No 28.
14. Pétitions des conseils municipaux des comtés de Norfolk, 42; de Kent, 53; Essex, 226, demandant de l'aide pour l'exposition fédérale de Toronto en 1895, et même décision de l'Orateur, que dans le cas ci-dessus.
15. Décide que la motion de M. Mulock proposant la deuxième lecture du Bill (n° 6) modifiant l'Acte des pensions du service civil ne pouvait être faite vu que le bill, qui entraînerait une dépense de deniers publics, devrait nécessairement être précédé d'une résolution adoptée en comité général, accompagnée de la recommandation de la Couronne, 147.

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

16. Donne lecture d'un message remerciant la Chambre des Communes de la loyale adresse votée en réponse au discours du Trône, prononcé à l'ouverture de la session, 195.
17. Donne lecture d'un message du député-gouverneur général, annonçant qu'il sanctionnera certains bills, jeudi, le 26 juin, 203; lettre du secrétaire de Son Excellence remettant la sanction au lendemain, 211; second message, 220.
18. Décide que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Duluth, Nipigon et Baie de James, demandant de l'aide ne pouvait être reçue parce qu'elle impliquait la dépense de deniers publics, 167.
19. Maladie de l'Orateur, remplacé au fauteuil par M. Bergeron, président des comités, 231.
20. Motion de M. Tisdale demandant qu'il soit permis au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, de siéger pendant les séances de la Chambre, et décision de l'Orateur qui déclare que cette motion ne pouvait être faite, vu que le comité n'avait pas fait rapport que cette permission lui était nécessaire pour achever ses travaux, 241.
21. Se rend avec les membres de la Chambre dans la salle des séances du Sénat pour la prorogation, 344; prie le Gouverneur général de sanctionner le bill des Subsidés, 346.

ORDRES PERMANENTS:—Comité à nommer, 5; rapport du comité de sélection et liste des membres, 25. PREMIER RAPPORT, 42. DEUXIÈME RAPPORT, 49. TROISIÈME RAPPORT, 56. QUATRIÈME RAPPORT, 65. CINQUIÈME RAPPORT, 71. SIXIÈME RAPPORT, 78. SEPTIÈME RAPPORT, 89. HUITIÈME RAPPORT, 92. NEUVIÈME RAPPORT, 98. DIXIÈME RAPPORT, 104. ONZIÈME RAPPORT, 122. DOUZIÈME RAPPORT, 152. TREIZIÈME RAPPORT, 180. QUATORZIÈME RAPPORT, 187. QUINZIÈME RAPPORT, 197.

ORGE, NOUVELLE VARIÉTÉ D'—, 283.

ORIENTALE:—Voir *Est du Canada, Compagnie d'assurance de l'.*

OSHAWA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D':—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai filé pour achever sa ligne, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill n° 90.*

OTTAWA À AYLMER, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT D':—Pétition demandant une charte, 49. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56. Voir *Bill No 54.*

OTTAWA, ARNPRIOR ET PARRY-SOUND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D':—

1. Pétition demandant un acte qui amende sa charte et prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux, 18. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill No 32.*
2. Motion de M. Casey demandant la production de documents relatifs à la fermeture de la station de la baie Barry sur le chemin de fer d'—, 257.

OTTAWA, COMPAGNIE DE BIENS-FONDS ET DE GARANTIE D':—Pétition demandant une charte, 68. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, recommandant la suspension de la règle, 49, 104. Suspension ordonnée pour le bill, 104. Voir *Bill No 105.*

OUVRIERS:—Bill de M. Lépine pour fixer les heures de travail des ouvriers et manœuvres employés aux travaux de l'Etat, 47. Voir *Bill No 43.*

OUVRIERS CANADIENS:—Pétitions demandant leur protection contre la concurrence des ouvriers américains, 49, 65, 86.

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :

1. Rapport fait en vertu de la résolution du 20 février 1882, et tel que fourni par le ministère de l'Intérieur au sujet de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 54. *Non imprimé.* Document No 35.
2. M. Daly dépose la liste de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1893 jusqu'au 1er octobre 1894, 141. *Non imprimé.* Document No 35a.
3. Motion de M. Davin concernant les taux de transport ou de fret du chemin de fer Canadien du Pacifique, 259.

PARC NATIONAL, 257

Voir *Mille-Iles*.

PARLEMENT :

1. Convocation du,—1. Prorogation du, 343, 347.
2. Bill de M. Mulock pour mieux assurer l'indépendance du,—125.

Voir *Bill No 111*.

PÉAGES:—Motion de M. Laurier demandant copie des documents relatifs à la perception de péages sur les quais publics dans le bas du Saint-Laurent, et surtout à Saint-Jean, Ile d'Orléans, 21. Réponse à l'ordre de la Chambre, 173. *Non imprimé.* Document No 74.

PÊCHERIES :

1. Motion de M. Laurier demandant copie de la correspondance entre les gouvernements canadien, anglais et américain, au sujet de l'indemnité à payer aux pêcheurs de phoques canadiens dans la mer de Behring, pour la saisie illégale de leurs navires, 21.
2. Pétitions demandant que les pêcheurs canadiens soient placés sur le même pied que leurs compétiteurs américains, 30, 167.
3. Motion de M. Forbes demandant un état indiquant les noms des propriétaires de l'île d'Anticosti, leurs privilèges de cabotage, de pêche, etc., 37.
4. Motion de M. Fauvel demandant copie de la correspondance échangée entre les examinateurs du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries, depuis 1890, ainsi que des pétitions concernant le pilotage compulsoire, 39. Réponse à l'ordre de la Chambre, 93. *Non imprimé.* Document No 49.
5. M. Costigan dépose copie d'un arrêté ministériel du 10 janvier 1895, au sujet des permis accordés aux navires américains pour l'entrée dans les ports de la côte de l'Atlantique dans le but d'y acheter de l'appât, 48. *Non imprimé.* Document No 30b.
6. Pétition du club de pêche du camp de l'Harmonie, demandant une charte, 49
Voir *Bill No 71*.
7. Bill de M. Costigan pour encourager la construction des navires de pêche et le développement des pêches maritimes, 66.
Voir *Bill No 74*.

PÊCHERIES—*Suite.*

8. Bill de M. Costigan modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries, 58.
Voir *Bill No 67.*
9. Pétition au sujet de certains cours d'eau, 86.
10. Pétition demandant d'exempter les scieries d'Hawkesbury, comté de Prescott, de l'application de l'Acte des Pêcheries, en ce qui concerne le bran de scie et les déchets jetés dans la rivière Ottawa, 68.
11. Pétition demandant de remettre en vigueur, l'article de l'ancien acte des pêcheries, permettant d'en exempter l'application pour tous les cours d'eau où elle n'était pas d'intérêt public, 68.
12. Motion de M. Forbes au sujet des rivières de la Nouvelle-Ecosse, 115.
13. M. Landerkin demande copie de tous ordres du conseil, pétitions, commissions et témoignages concernant la révocation de la licence de pêche et la saisie de la flottille et engins de pêche des frères Noble, dans la Baie Georgienne, 115.
14. M. Laurier demande copie de tous contrats par le gouvernement, accordant le droit de pêche à des particuliers dans la rivière Matane, et de toutes plaintes et correspondance à ce sujet, 139.
15. Bill de M. Costigain, concernant la pêche du saumon, 175.—Voir *Bill No 118.*
16. Pétition relative à la reproduction du poisson blanc et demandant la nomination de pêcheurs devant examiner les lacs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour voir s'il s'en trouve, 167.

PÉNITENCIERS :

1. Motion de M. Corbould demandant copie des documents relatifs à l'enquête faite au pénitencier de la Colombie-Britannique, 32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 93. *Non imprimé.* Document No 47a.
2. Aussi, motion demandant copie de la correspondance officielle concernant la réinstallation de James Fitzsimmons, sous-préfet du pénitencier de cette même province, 33. Réponse à l'ordre de la Chambre, 82. (*Non imprimé.* Document No 47.
3. M. Curran dépose le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, 87. *Imprimé.* Document No 18.
4. Production de documents concernant la fabrication du fil d'engergage au, 95. *Non imprimé.* Document No 53.
5. Bills de Sir Charles Hibbert Tupper modifiant l'Acte et les Actes des,—58, 195.
—Voir *Bill No 66.*
6. M. Greive demande un état indiquant—1. La quantité de fil d'engergage manufacturée au pénitencier de Kingston, en 1894; 2. A qui les ventes ont été faites et le bénéfice, par livre, réalisé par le gouvernement, 111. Réponse à l'ordre de la Chambre, 231. *Non imprimé.* Document No 53a.

PENSIONS ET RETRAITE DES EMPLOYÉS PUBLICS :—Voir *Service civil.*

PÉTITIONS :—Déposées sur le bureau de la Chambre, après avoir été présentées, 6, 9, 14, 18, 23, 29, 35, 40, 42, 46, 49, 53, 56, 60, 63, 65, 68, 71, 75, 78, 82, 86, 89, 92, 98, 104, 106, 118, 125, 132, 141, 149, 152, 175, 187, 217, 241, 250.

PÉTITIONS IRRÉGULIÈRES :

1. Le conseil municipal de Lennox et Addington, d'Ontario, demandant de l'aide pour une exposition fédérale à Toronto en 1895, l'Orateur décide que cette requête impliquant la dépense de deniers publics ne pouvait être reçue, 19.
2. Pétitions dans le même sens des conseils municipaux des comtés de Norfolk, 42, de Kent, 53, d'Essex, 226, et même décision de l'Orateur.
3. Pétition de la Compagnie de chemin de fer de Duluth, Nepigon et Baie de James, demandant des subventions. L'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue parce que ses conclusions entraînent la dépense de deniers publics, 167.

PÉTITIONS :—LUES ET REÇUES : 9, 18, 23, 29, 35, 42, 46, 49, 53, 60, 63, 65, 68, 75, 78, 82, 86, 92, 95, 106, 110, 125, 132, 145, 149, 187, 194, 217, 250, 267.

PHOQUES :—Voir *Pêcheries*.

PICARD vs. PICARD :—Voir *Sauvages*.

PILON, FÉLIX :—Voir *Réclamations contre le gouvernement*.

PILOTES ET PILOTAGE :—Motion de M. Fauvel demandant copie de la correspondance échangée entre les examinateurs du comté de Bonaventure et le département de la Marine et des Pêcheries, depuis 1890, ainsi que des pétitions concernant le pilotage compulsoire, 39. Réponse à l'ordre de la Chambre, 93. *Non imprimé*. Document No 49.

PLANTES :—Leur culture, 283.

PLOMB-D'ŒUVRE OU ARGENTIFÈRE :—Motion de M. Foster présentant une résolution concernant la fonte du plomb-d'œuvre ou argentifère, 211. En comité général, rapportée, lue la 2e fois et adoptée, 264. Voir *Bill No 142*.

POINTE-TUPPER :—Voir *Cap-Breton*.

POISSON BLANC :—Voir *Pêcheries*.

POLICE À CHEVAL :—M. Foster dépose le Rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1894, 173. *Imprimé*. Document No 15.

POLICE FÉDÉRALE :—M. Costigan dépose le rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1894, 26. *Non imprimé*. Document No 26.

POLICE SECRÈTE :—Bill de M. Sproule concernant les corporations de, 10.
Voir *Bill No 12*.

PONTIAC AU PACIFIQUE, JONCTION DE :—M. Devlin demande copie des rapports faits par des officiers du gouvernement au sujet du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et des lettres reçues par le gouvernement sur ce même sujet, 137.

PONTS, sur le canal Lachine.
Voir *Lachine*.

PORTAGE LA PRAIRIE, MANITOBA :—Emplacement d'un bureau de poste à,—138.
Voir *Postes*.

POSTES :

1. Motion de M. Forbes demandant copie de la correspondance relative à la destitution du maître de poste de Milton, comté de Queen, N.-E., et à la nomination d'un successeur à M. Francis Shields, 37.
2. Motion de M. Tarte demandant un état des travaux faits depuis deux ans au bureau de poste de Montréal, avec les noms des entrepreneurs et la correspondance y relative, 38.
3. Pétitions demandant la réduction du port des lettres dans les cités et villes, 60, 194.
4. Bill de Sir Hector Langevin pour modifier l'Acte des postes, 87.
Voir *Bill No 94*.
5. Sir Adolphe Caron soumet le rapport du Directeur Général des Postes pour l'exercice terminé le 30 juin 1894, 99. *Imprimé*. Document No 12.
6. M. Joncas demande copie de toutes pétitions, lettres et papiers concernant un service postal quotidien entre Matane, comté de Rimouski, et Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé, 112.
7. M. Vaillancourt demande copie du contrat conclu entre le Directeur général des Postes et M. Jos. Lamontagne le 1er juillet 1894, pour le transport des malles entre le Lac Etchemin et Sainte-Rose de Watford, ainsi que copie de tous documents au sujet de la résiliation de ce contrat; aussi, copie du nouveau contrat fait subséquemment par le gouvernement, ainsi que des soumissions qui l'ont précédé, 113.
8. M. Martin demande copie de toutes correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des matières postales entre Battleford et Saskatoon, dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant les trois dernières années, 115.
9. M. Martin demande copie de tous ordres du conseil concernant l'achat d'un emplacement pour un bureau de poste dans la ville de Portage-la-Prairie, Manitoba; aussi, copie de toutes instructions à M. Daniel Smith, et de tous rapports faits par lui concernant le dit emplacement; aussi, copie de toute pétitions présentées au Gouverneur général en conseil ou au département des Travaux Publics, au sujet du choix d'un emplacement pour le dit bureau de poste, 138. Réponse à l'ordre de la Chambre, 248. *Non imprimé*. Document No 95.
10. M. Lépine demande copie de toute requête, correspondance et autres documents, échangés avec le ministre des Postes, au sujet du timbre-épargne, 114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 146. *Non imprimé*. Document No 67.
11. Production de la correspondance relative à l'envoi par la poste de matières imprimées affranchies par un membre du Congrès des Etats-Unis, et envoyées au bureau des lettres mortes, 194. *Non imprimé*. Document No 85.
12. Production de documents en réponse à un ordre du 14 mai 1894, relatifs à la destitution de M. Loïselle, comme maître de poste de Sainte-Angele de Monnoir, 226. *Non imprimé*. Document No 92. Réponse supplémentaire, 231. *Non imprimé*. Document No 92a.
13. Motion de M. Lavergne, sous forme d'amendement, proposant de censurer le ministre des Travaux Publics, au sujet de la location d'un bureau de poste à la ville des Laurentides,—rejetée sur division, 306.
Voir *Banques d'Epargne*.

PRÉEMPTION, LOTS DE:—Voir *Manitoba*.

PRÉVOYANCE ET DE PRÊT DE HAMILTON, SOCIÉTÉ DE:—Petition demandant un acte qui lui confère certains pouvoirs au sujet de ses actions-déventures et pour autres fins, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill* No 39 et *Hamilton*.

PRIMES DE PÊCHE:—M. Costigan dépose un état des paiements de primes de pêche pendant l'année 1893-94, 64. *Non imprimé*. Document No 30e.

PRINCE-ÉDOUARD, ÎLE DU:—

1. Motion de M. McMillan demandant un état relatif aux fromageries dans l'île du, 114; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. *Non imprimé*. Document No 64.

2. Motion de M. McDonald (King) demandant la production de documents relatifs au prolongement du réseau de voies ferrées de l'île du Prince-Édouard, 170. Réponse à l'ordre de la Chambre, 344. *Non imprimé*. Document No 103.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS:—Comité à nommer, 5. Rapport du comité de sélection et liste des membres, 24. Noms de MM. Geoffrion et Tisdale ajoutés à la liste, 63.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE:—Motion de M. Denison, proposant que le Canada bénéficie de la Convention Internationale sur la propriété industrielle, en prenant les mesures nécessaires, débat ajourné, 139.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE:—Réponse à adresse du Sénat du 7 juin 1895, demandant copie de la correspondance échangée au sujet de la propriété littéraire pendant l'année dernière. *Imprimé*. Document No 81.

PROVINCES, DÉPENSES PUBLIQUES DANS LES:—Voir *Dépenses publiques*.

PROVINCES MARITIMES ET ANTILLES:

1. M. Davies demande un état donnant les manifestes des cargaisons transportées pendant les douze mois expirés le 30 avril dernier, par les steamers *Duart Castle*, *Taymouth Castle*, *Alpha* et *Beta*, subventionnés pour voyager entre Saint-Jean et Halifax et Cuba et la Jamaïque et autres ports dans les Antilles; aussi, un état indiquant les subventions gagnées par chacun des dits steamers ou payées à leurs propriétaires pendant cette période de temps; aussi, les noms de tous les actionnaires de la compagnie ou des compagnies de steamers ayant droit de recevoir ces subventions, 113. Réponse à l'ordre de la Chambre, 211. *Non imprimé*. Document No 88.

2. M. Davies demande un état indiquant tous les contrats auxquels sont attachées des subventions, et conclus pendant les derniers douze mois pour un service de steamers entre des ports dans les provinces maritimes et des ports de Cuba, de la Jamaïque ou aucune autre île des Antilles, 114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 175. *Non imprimé*. Document No 75.

PUIZE, L. J., DE FRASERVILLE:—Motion de M. Choquette demandant copie de toutes requêtes, mémoires, etc. concernant la réclamation de M.,—34. Réponse à l'ordre de la Chambre, 150. *Non imprimé*. Document No 68.

QUAIS PUBLICS :—Voir *Péages*.

QUÉBEC, ATHABASKA, RIVIÈRE LA PAIX :—(Compagnie du chemin de fer transcanadien). Pétition demandant une charte, 46. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50. Voir *Bill No 46*.

QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN, CHEMIN DE FER DE :—M. Lavergne demande un état donnant les recettes brutes de cette ligne, ainsi que les dépenses totales, depuis le 30 juin 1894, sous les chefs suivants, (a) Gages et salaires des employés; (b) Paiements au président, comme tel; (c) Paiements aux directeurs, comme tels; (d) Paiements pour autres frais d'exploitation; (e) Paiements à compte de la construction, non inclus dans les chapitres ci-dessus 113; réponse à l'ordre de la Chambre, 194. *Non imprimé*. Document No 83.

QUÉBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition lue et reçue le même jour, renvoyée au comité des Ordres Permanents, 72, 73. Rapport du comité recommandant la suspension de la règle 49, 79. Pétition lue et reçue, 79, 80. DEUXIÈME RAPPORT du comité, 89. Voir *Bill No 98*.

QUEEN ET SHELBURNE, N.-E. :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières*.

RÉCLAMATIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT :—M. Bergeron demande copie de toute correspondance échangée entre H. Langevin, Félix Pilon, Alexandre Théoret et autres personnes, concernant des réclamations contre le gouvernement fédéral par suite de dommages causés à leurs propriétés lorsque le steamer *Océan* a brisé l'écluse No 12, sur le canal de Beauharnois, au printemps de 1894, 113. Réponse à l'ordre de la Chambre, 194. *Non imprimé*. Document No 84.

2. Motion de M. Davin demandant une enquête au sujet de réclamations présentées par des éclaireurs et charretiers de la Montagne de Bois et de Maple Creek, dans les Territoires du Nord-Ouest, 139. Voir *Puize (de Fraserville), Mallette, Manitoba*.

REID, HAYTER :—Motion de M. McMullen demandant un état devant indiquer les sommes payées à cet officier (à titre de salaire ou loyer de maison et de bureau ou autres locaux à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, entre les mois de juin de 1879 et de 1894, aussi, pour subsistance, éclairage, rations, fourrage, etc., 28.

RETRAITE ET PENSIONS DES EMPLOYÉS PUBLICS :—Voir *Service civil*.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. M. Wood (Brockville) dépose le rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur pour l'exercice expiré le 30 juin 1894. Partie I, Accise, etc., 17. *Imprimé*. Document No 7.
2. Aussi, le rapport sur l'inspection des poids, mesures et gaz, supplément No 2 au rapport du Revenu de l'Intérieur, pour l'exercice expiré le 30 juin 1894, 17. *Imprimé*. Document No 7a.
3. Résolutions pour modifier l'article 130 du chap. 34, de l'Acte 49, Victoria, du Revenu de l'Intérieur, tel que modifié par l'article 4 du chap. 46, de l'Acte 54-55 Victoria, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313.
4. Bill de M. Wood (Brockville) modifiant l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Voir *Bill No 147*.

RIVE SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 18. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill No 88*.

RIVE SUD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER SUBURBAIN DE LA :—Pétition demandant une charte, 23. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill No 35*.

RYAN ET CIE, HUGH :—Enquête fait par le comité des Comptes Publics au sujet de certains paiements à eux faits, pour travaux sur le canal du Sault Sainte-Marie, et TROISIÈME RAPPORT de ce comité recommandant l'impression de la preuve jour par jour, 181; QUATRIÈME RAPPORT de ce comité produisant la preuve faite, 271. (Voir *Appendice No 1a*.)

“SABLE AND SPANISH BOOM AND SLIDE COMPANY OF ALGOMA, (à responsabilité limitée) :—Pétition demandant un acte qui modifie les taux de péage imposables sur les billots dans la rivière aux Espagnols, 35. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 33*.

SAINT-JEAN ET HALIFAX, CUBA ET LA JAMAÏQUE, SERVICE DE STEAMERS ENTRE :—Voir *Antilles et Provinces Maritimes*.

SAINT-JEAN ILE D'ORLÉANS :—Voir *Péages*.

SAINT-JEAN N.-B., COMPAGNIE DES PONTS DE LA RIVIÈRE :—Pétition demandant une charte, 35. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 28*.

SAINT-LAMBERT :—Voir *Longueuil*.

SAINT-LAURENT ET ADIRONDAK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—

1. Pétition demandant un acte qui l'autorise à augmenter son émission d'obligations hypothécaires, 53. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 63*.

2. Motion de M. Bergeron, demandant un état des subventions payées à la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, 38. Réponse à l'ordre de la Chambre, 58. *Non imprimé*. Document No 36.

SAINT-PIERRE, MANITOBA, RÉSERVE DE, —258 :—Voir *Sauvages*.

SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :

1. Pétition demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne à travers Hamilton jusqu'à Brantford, de construire des embranchements et changer son nom en celui de Niagara, Hamilton et du Pacifique, 42. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

2. Pétition demandant que le bill ne soit pas adopté, 80.

Voir *Bill No 60*.

SAINTE-CLAIRE ET ÉRIÉ, CANAL À NAVIRES DE :—Pétition demandant d'amender sa charte, d'émettre de nouvelles obligations, etc., 65. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 71.

Voir *Bill No 77*.

SAISIES POUR CONTREBANDE :—Motion de M. McMullen demandant un état indiquant pour chacune des années commençant le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1894, le nombre de saisies de marchandises entrées en contrebande en Canada en violation des lois douanières, le pays de leur provenance, la valeur des articles saisis dans chaque cas, les noms des réclamants et les endroits où les saisies ont été faites, retirée, 258.

SASKATCHEWAN, COMPAGNIE DU CHEMIN ET DE MINES DE LA :—Pétition demandant un acte qui ravive sa charte, 63. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 65.

SAULT SAINTE-MARIE :—M. Lister demande copie de tous ordres du conseil se rapportant en quelque manière au canal du Sault Sainte-Marie, 112. Enquête au sujet de Hugh Ryan et Cie, 181, 271. Voir *Appendice No 1a*.

SAUMON :—Voir *Pêcheries*.

SAUNDERS, WILLIAM :—Voir *Ferme expérimentale centrale*.

SAUVAGES :

1. M. Daly dépose le rapport du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirant le 31 décembre 1894, 17. *Imprimé*. Document No 14.
2. M. Daly dépose les règlements sur l'éducation des enfants sauvages, 28. *Non imprimé*. Document No 27.
3. M. Laurier demande copie de la lettre adressée au commissaire des Affaires des Sauvages par l'agent local Bastien, à la Jeune Lorette, province de Québec, en janvier 1894, au sujet de la cause de Picard vs Picard, 112. Réponse à l'ordre de la Chambre, 146. *Non imprimé*. Document No 65.
4. M. Laurier demande copie de toute correspondance échangée entre le surintendant des Affaires des Sauvages, les chefs de la tribu des Hurons, à Lorette, et l'agent Bastien, depuis 1886 ; motion retirée, 114.
5. Bill du Sénat contenant de nouvelles modifications à l'Acte des Sauvages, 136
Voir *Bill No 109*.
6. M. Daly dépose les documents relatifs aux soumissions reçues depuis janvier 1890, au sujet de l'achat des fonds de bois sur les réserves des Sauvages, 150. *Non imprimé*. Document No 69.
7. Motion de M. Laurier demandant copie de tous mémoires, pétitions et autres documents venant des Sauvages de la réserve Saint-Pierre, Manitoba, et de toute correspondance à ce sujet, 258.

SCRIPS, RÉCLAMATIONS POUR :—Voir *Territoires du Nord-Ouest*.

SECRETARIAT D'ÉTAT :—M. Montague dépose le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année civile 1894, 262. *Imprimé*. Document No 16.

SÉDUCTION ET ENLÈVEMENT :—Bill de M. Charlton concernant la, 10. Voir *Bill No 3*.

SÉNAT :

1. Bill de M. Mulock modifiant l'Acte concernant la Chambre des Communes et le—, 10, 48. Motion proposant la 2e lecture, rejetée par 100 voix contre 46,— 146.
2. Motion de M. Mills (Bothwell) demandant copie de tous documents relatifs à l'opinion des officiers en loi d'Angleterre, sur l'acte adopté à la dernière session, au sujet de l'Orateur du Sénat, 20.

SÉNAT, SIÈGES VACANTS AU :

1. Motion de Sir Richard Cartwright, sous forme d'amendement, censurant le premier-ministre pour avoir écrit une lettre à M. McNeill, député, au sujet de l'offre d'un siège au Sénat, et pour avoir négligé de remplir les vacances au Sénat,—rejetée par 95 voix contre 55, 237, 238.
2. Résolution de M. Foster concernant l'indemnité des sénateurs, et des membres des Communes, 242. En comité général, 263. 2e lecture et adoptée, 268.
Voir *Bill*, 143.

SERMENTS :—Bill de M. White (Cardwell) concernant les serments et les sociétés illicites, 10.

Voir *Bill No 7*.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill de M. Foster concernant la prestation des, 4.

Voir *Bill No 1*.

SERVICE CIVIL :

1. Bill de M. McMullen modifiant de nouveau l'Acte des pensions du, 10.
Voir *Bill No 6*.
2. M. Foster dépose un état de toutes les pensions et allocations de retraite accordées aux employés du service civil, 17. *Non imprimé*. Document No 24.
3. M. Montague dépose la liste du service civil du Canada pour 1894, 19.
Imprimé. Document No 16a.
4. Bill de M. Reid amendant de nouveau l'Acte du service civil, 24.
Voir *Bill No 19*.
5. Motion de M. McMullen demandant un état des employés inscrits sur la liste des pensions le premier janvier 1895, indiquant la date de leur nomination, leurs salaires, le montant de leur allocation et suivie d'un amendement de M. Foster, 31.
6. Motion de M. McMullen demandant un état des employés mis à la retraite du 31 décembre 1894 au 1er avril 1895, du montant de leur pension, des années de service, 33. Réponse à l'ordre de la Chambre, 50. *Non imprimé*. Document No 31.
7. M. Foster dépose un relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1894, 75. *Non imprimé*. Document No 44.
8. Bill de M. Foster pour modifier de nouveau l'Acte des pensions du service civil, 105.

Voir *Bill No 102*.

SERVICE CIVIL—*Suite.*

9. Bill du Sénat modifiant l'Acte du service civil, 106.

Voir *Bill No 104.*

10. M. Maclean (York) demande un état indiquant les noms des personnes (s'il en est) qui ont été nommées à des emplois dans le service civil du Canada, en vertu du chap. 18, 57 58 Victoria, et leurs fonctions, 114. Réponse à l'ordre de la Chambre, 241. *Non imprimé.* Document No 94.

11. M. Montague dépose le Rapport des Examineurs du service civil, pour 1894, 150. *Imprimé.* Document No 16b.

12. Bill de M. Montague amendant l'Acte du,—195.

Voir *Bill 130.*

13. Résolution de M. Foster concernant l'Acte des pensions du service civil, 242. Retirée, ainsi que le bill No 102,—335.

14. L'ordre du jour du 19 juillet appelant la Chambre à se former en comité général pour considérer une résolution devant amender l'Acte des pensions du service civil, par l'augmentation de la somme déduite sur les salaires des employés, est rescindé, 336.

SHEIK, ILE :—M. Lister demande copie de tous ordres du Conseil se rapportant en quelque manière au barrage de l'île Sheik, 112.

SHELburne, N.-E., INDUSTRIES DANS LE COMTÉ DE :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

SHIELDS, FRANCIS :—Voir *Postes.*

SHORE LINE RAILWAY COMPANY, (ou du littoral de la Nouvelle-Ecosse.) :—

1. Pétition demandant qu'il ne soit pas permis de construire de lignes rivales, 60.

Voir *Bill (du Sénat) No 119.*

2. Motion de M. Flint demandant copie de tous documents, concernant la dite Compagnie du littoral de la Nouvelle-Ecosse, et celle de la Rive Sud, débat ajourné, 196. Reprise du débat avec amendement de M. McDougall (Cap-Breton), 203, 210. Débat ajourné de nouveau, 261.

SMITH, JOHN :—Sa nomination comme comptable de la Bibliothèque du parlement, 250.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE BIENFAISANCE OU DE BIENVEILLANCE :—Pétition demandant une charte, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

[N. B.—Titre changé en celui de Société Canadienne de secours aux malades].

Voir *Bill No 31.*

SOCIÉTÉS ILLICITES :—Bill de M. White (Cardwell) concernant les serments et les, 10.

Voir *Bill No 7.*

STANLEY, LE STEAMER :—Motion de M. Perry demandant la production de documents relatifs au service entre Charlottetown, Georgetown, I.P.-E., et Picton, N.-E., avec un amendement de M. Macdonald, de King, 32. Réponse à l'ordre de la Chambre, 194. *Non imprimé.* Document No 82.

STATISTIQUES:—Motion de M. Casey demandant copie des instructions données au sujet de l'impression et de la distribution de l'Annuaire des,—22. Réponse à l'ordre de la Chambre, 73. *Non imprimé.* Document No 43.

STEAMERS, SERVICE DE:—Voir *Provinces Maritimes et Antilles.*

STOUFFVILLE, VILLAGE DE:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS:—

1. La Chambre décide, sur motions de M. Foster, de se former en comité des Voies et Moyens pour prélever des subsides à Sa Majesté, 16, 40, 103, 107, 108, 109, 117, 123, 126, 127, 129, 130, 131, 142, 143, 144, 150, 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 165, 166, 173, 178, 181, 183, 184, 185, 186, 192, 193, 200, 201, 202, 212, 213, 214, 215, 216, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 234, 235, 238, 239, 240, 244, 247, 248, 278, 279, 280, 281, 296, 307 à 335, 336.
2. Message du Gouverneur Général transmettant le budget des sommes requises pour le service public pour l'année expirant le 30 juin 1896, 37. Renvoyé au comité des Subsidés, 38. *Imprimé.* Document No 2a.
3. Budget supplémentaire. *Imprimé.* Document No 2b.
4. Résolution et bill de M. Foster (No 125) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale, expirant le 30 juin 1895, et pour autres fins se rattachant au service public. 1^{re} lecture, 181. 2^e lecture, et renvoyé en comité général, 188. 3^e lecture, 197, 198. Adopté par le Sénat, 210. Sanctionné, 221.
Voir Bill No 149.
5. Message du Gouverneur général transmettant les estimations ou crédits supplémentaires pour l'année expirant le 30 juin 1896, 281. Renvoyé au comité des Subsidés. *Imprimé.* Document No 2c.
6. Résolution et bill de M. Foster pour voter \$20,605,459.80 pour le service public pour 1895-96,—337.

Voir Bill No 41.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES:—Bill de M. Sproule concernant la falsification des, 47.

SUBVENTIONS:—Motion de M. McMullen au sujet des subventions accordées aux chemins de fer en argent ou en terres, retirée, 258.

SUCRE DE BETTERAVE:—Bill de M. Foster concernant la prime sur le, 335.

Voir Bill No 148.

SUD DU CANADA, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU:—Pétition demandant un acte qui ratifie certains pouvoirs, prolonge le délai fixé pour l'achèvement de de certaines lignes et lui permette d'affermir celle de Leamington à Sainte-Claire, 49. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir Bill No 64.

SUFFRAGE ÉLECTORAL, DROIT DES FEMMES AU:—Voir *Cens Electoral.*

SURNUMÉRAIRES:—M. McMullen demande un état indiquant le montant payé dans le service intérieur de chaque département pour les surnuméraires, du 1^{er} juillet 1880 à juin 1894, 114.

SUTTON-OUEST, VILLAGE DE:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

TABAC:—Pétitions demandant l'abolition du droit d'accise sur le tabac canadien, et l'imposition d'un droit de dix centins par livre sur le tabac importé, 125.

TARIF :

1. *Motions de M. Amyot demandant des états devant donner certains renseignements concernant les différents tarifs en vigueur, à des époques déterminées, leurs modifications, etc.*, 27, 28.
2. *Motion de M. Edgar demandant un état indiquant les items sur lesquels les droits ont été augmentés depuis 1878, la date et le montant de l'augmentation*, 38.
3. *Résolutions modifiant les droits sur certains articles de douane et d'accise*, 307 à 313.

Voir *Bills Nos 146 et 147*.

TARIF DE REVENU:—*Motion de sir Richard Cartwright dénonçant les charges qui pèsent de plus en plus sur le peuple et concluant à l'apropos d'établir un tarif de revenu*, 58, 66, 67, 69, 73, 75, 76, 77, 80, 82, 84, 87, 90, 93, 96, 99, 101. *Motion rejetée par 117 voix contre 71, 102.*

Taux:—Voir *Chemins de fer*.

TAYMOUTH CASTLE, STEAMER:—Voir *Antilles et Provinces Maritimes*.

TÉMISCOUATA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—*Pétition demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne jusqu'à l'Intercolonial*, 29. *Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis*, 65.

Voir *Bill No 70*.

TEMPÉRANCE:—*Bill de M. Flint modifiant l'Acte de*,—119.

Voir *Bill No 107*.

TERRENEUVE ET CANADA:—*M. Foster dépose les procès-verbaux de la conférence tenue entre les représentants du Canada et ceux de Terre-Neuve, au sujet de l'entrée de celle-ci dans la Confédération*, 90. *Imprimé. Document No 48.*

TERRES FÉDÉRALES :

1. *M. Daly dépose les arrêtés du Conseil relatifs à l'arpentage, la concession et la gestion des terres fédérales, comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer à la Colombie-Britannique*, 44. *Non imprimé. Document No 30.*

Voir *Colombie-Britannique*.

2. *Rapport des ordres du Conseil conformément à la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts révisés du Canada—et à la clause 46 du chap. 30, 57-58 Vic., 1894, "Acte d'Irrigation du Nord-Ouest," en ce qui concerne l'ordre du Conseil du 11 octobre 1894*,—44. *Non imprimé. Document No 30a.*

3. *Bill de M. Daly modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales*, 145.

Voir *Bill No 116*.

TERRES PUBLIQUES:

1. Motion de M. Charlton demandant un état des terres publiques concédées depuis le 1er janvier 1880 à des églises, sectes et corporations religieuses à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, retirée, 20.
2. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1894, demandant les mêmes documents, 93. *Non imprimé.* Document No 51.
3. Affermage des terres, 138.
Voir *Fleming*.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Bill de M. McCarthy modifiant les Actes concernant les,—19.
Voir *Bill No 17*.
2. Motion de M. Charlton demandant un état des terres publiques concédées depuis le 1er janvier 1880 à des églises, sectes et corporations religieuses à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, retirée, 20.
3. Motion de M. Prior indiquant les sommes versées au trésor fédéral par les,—33.
4. Ordres du conseil relatifs à l'Acte d'irrigation des, 44. *Non imprimé.* Document No 30a.
5. Motion de M. Prior demandant un état des dépenses faites par le gouvernement fédéral, sauf celles du Pacifique, dans les,—33.
6. Bill de M. Martin pour amender les Actes concernant les,—50.
Voir *Bill No 52*.
7. Motion de M. Beausoleil demandant copie de requêtes et documents protestant contre l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest No 22, sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892; copie de tout arrêté du conseil, correspondance et documents expédiés au lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au sujet la dite ordonnance et de son amendement, 33, réponse à l'ordre de la Chambre, 50. *Non imprimé.* Document No 30c.
8. Motion de M. Davin, proposant d'instituer une enquête au sujet des réclamations pour *scrips* présentées par des éclaireurs de la Montagne de Bois et de Maple Creek, et des réclamations individuelles présentées par des éclaireurs et charretiers (*teamsters*) qui ont fait le service actif pendant la rébellion de 1885 dans les Territoires du Nord-Ouest, et que justice devrait être rendue à qui de droit, adoptée, 139.
9. Résolution de M. Daly au sujet des versements faits jusqu'ici dans le fonds général du revenu des Territoires du Nord-Ouest, 150. Son adoption en comité général, 189. Rapportée et adoptée, 198.
Voir *Bill No 134*.
10. Bill de M. Daly, modifiant de nouveau l'Acte concernant les,—211.
Voir *Bill No 135*.
11. Motion de M. Davin proposant d'aider à l'établissement de beurreries et fromageries, dans les Territoires du Nord-Ouest, suivie d'un amendement de M. Rinfret déclarant qu'il n'y avait pas lieu d'encourager ces industries plutôt là qu'ailleurs, et d'un sous-amendement de M. Sproule concluant à l'ajournement du débat,—lequel est adopté par 62 voix contre 57,—259.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—*Suite.*

12. Bill de M. Daly modifiant l'Acte d'irrigation des,—180.

Voir *Bill No 120.*

13. Bill de M. Daly concernant l'Acte de la représentation des,—180.

Voir *Bill No 121.*

THÉORET, ALEXANDRE :—Voir *Réclamations contre le gouvernement.*

THOMPSON, SIR JOHN S. D. :—Décédé.

1. Motion de M. Davies pour réduire de \$25,000 à \$10,000 les frais de ses funérailles,—rejetée par 68 voix contre 48, 162.

2. Somme de \$25,000 votée à sa veuve par 76 voix contre 39, 163.

TIGNISH, I.P.E., DROIT DE QUAIAGE à :—Motion de M. Perry demandant un état relatif aux droits de quaiage acquittés par les navires au port de,—137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 277. *Non imprimé.* Document No 97.

TIMBRE-ÉPARGNE :—Voir *Postes.*

TISDALE, M., M.P. :—Nommé membre du comité des Privilèges et Elections, 63.

TOBIQUE, CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA :—Rapport du comité des Comptes Publics sur la subvention accordée à cette ligne, 245.

Voir *Appendice No 2.*

TORONTO :

1. Pétitions du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington demandant de l'aide pour une exposition fédérale à Toronto en 1895, 19. L'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics 19.

2. Des conseils municipaux des comtés de Norfolk, 42. De Kent, 53. D'Essex, 226. Même décision de l'Orateur.

TORONTO, HAMILTON ET BUFFALO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant l'adoption d'un acte déclaratoire au sujet du règlement No 755 du conseil municipal de Hamilton, et prolongeant le délai fixé pour le commencement des travaux entre Waterford et le lac Erié, 9. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43.

Voir *Bill No 34.*

TRAIL CREEK À LA COLOMBIE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 49. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 56.

Voir *Bill No 57.*

TRAITÉ FRANCO-CANADIEN :—Motion de M. Laurier demandant copie de documents relatifs au—, 21. Réponse à l'ordre de la Chambre, 211. *Imprimé.* Document No 89.

TRAITÉS DE COMMERCE :—Bills de M. Foster concernant les,—47 et 132.
Voir *Bills Nos 44 et 126.*

TRANSCANADIEN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant une charte, 46.
Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 50.

Voir *Bill No 46.*

TRANSPORTS PAR EAU :—Pétition de l' "International Deep Waterways Association " demandant la nomination d'une commission pour étudier la question des,—53.

TRAVAIL :

1. Bill de M. Lépine pour fixer les heures de travail des ouvriers et manœuvres employés aux travaux de l'Etat, 47.

Voir *Bill No 43.*

2. Pétitions demandant un acte qui empêche les citoyens des Etats-Unis de venir faire concurrence aux ouvriers canadiens en ce pays, 49, 65, 86.

3. Bill de M. Taylor à l'effet d'interdire le travail étranger en Canada, 19.

Voir *Bill No 18.* Voir *Aubains, Etrangers, Main-d'œuvre étrangère.*

TRAVAUX PUBLICS :

1. Bill de M. McLennan concernant la responsabilité de l'Etat et des compagnies à l'égard de la main-d'œuvre employée pour les travaux publics, 10.

Voir *Bill No 11.*

2. Motion de M. Tarte demandant un état indiquant les noms, salaires et fonctions des employés non permanents depuis juin 1893, jusqu'à date, au ministère des,—38.

3. M. Ouimet dépose le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice clos le 30 juin 1894, 105. *Imprimé.* Document No 9.

4. Bill de M. Ouimet modifiant l'Acte des Travaux Publics, 181.

Voir *Bill No 123.*

TRENT, CANAL DE LA :—M. Somerville demande copie des soumissions reçues par le gouvernement en réponse à une annonce publiée en octobre 1894, pour la construction de la première section de la division des lacs Simcoe et Balsam, et de la première section de la division de Peterborough et Lakefield du canal de la Trent; aussi, les quantités approximatives des différentes classes de travaux spécifiés dans la formule des soumissions pour les deux sections ci-dessus, sur lesquelles le montant total de chaque soumission était basé, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 203. *Non imprimé.* Document No 87.

TRÉSOR FÉDÉRAL :—Motion de M. Prior demandant un état indiquant les sommes versées par les provinces et les Territoires du Nord Ouest, entre les mois de juillet 1884 et 1894, dans le,—33.

TRÉSORERIE :—M. Foster soumet un rapport du Bureau de la Trésorerie sur les jugements rendus en appel des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1894 et 1895,—11. *Imprimé.* Document No 1a.

TROIS-RIVIÈRES :—Bill de M. Foster pour amender l'Acte de 1892, concernant les Commissaires du havre des,—125.

Voir *Bill No 113.*

TRÔNE:—Voir *Discours du*,

TUBERCULES:—Leur culture, 283.

TUBERCULOSE PARMi LES BESTIAUX, 283.

TUNNEL DU CANADA ET DU MICHIGAN, COMPAGNIE DU:—Pétition demandant un acte qui lui permette de construire un pont de chemin de fer, et un tunnel à la rivière Détroit, 29. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 43. Voir *Bill No 36*.

UNION, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES L':—Voir *Orientale et Est du Canada*.

VACANCES DANS LA DÉPUTATION:—Pour les divisions électorales de Cumberland, 2; de Verchères, 2; de Haldimand, 2; d'Antigonish, 2.

VERCHÈRES:—Vacance dans ce district électoral par suite du décès de son représentant, Félix Geoffrion, 2, 35; élection de C. A. Geoffrion, 35.

VÉTÉRINAIRES:—Motion de M. Smith au sujet de la nomination de vétérinaires anglais chargés de faire enquête et rapport sur l'état sanitaire du bétail canadien, 54.

VOAILLES:—M. Gilbert, régisseur de la basse-cour à la ferme expérimentale centrale, donne d'intéressants renseignements au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, 286.

VOLAILLES ET ŒUFS:—M. Montague dépose un rapport spécial sur les,—27. *Imprimé*. Document No 8i.

VOTE:—Bill de M. Rider pour faciliter le vote des employés publics, 47.—Voir *Bill No 42*.

VOTES PRIS EN CHAMBRE :

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE :

1. Motion de M. Laurier proposant l'ajournement de la Chambre, rejetée par 111 voix contre 72, 262-263.
2. Autre motion semblable de M. Laurier, rejetée par 116 voix contre 82, 272-273.
3. BEURRERIES ET FROMAGERIES AU NORD-OUEST.—Motion de M. Davin proposant d'aider à l'établissement de beurreries et de fromageries dans les Territoires du Nord-Ouest, suivie d'un amendement de M. Rinfret déclarant que "cette Chambre ne voyait pas de raison spéciale d'accorder, aux frais du public aux beurreries et fromageries du Nord-Ouest une protection qui n'est pas accordée aux établissements similaires en existence dans les autres provinces de la Puissance"—puis d'un sous-amendement de M. Sproule concluant à l'ajournement du débat, lequel est adopté par 62 voix contre 57; 258, 259.

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Suite.*

4. CENS ÉLECTORAL :—Motion de M. Mulock—sous forme d'amendement—demandant que le gouvernement présente un bill abolissant l'Acte du cens électoral, rejetée par 82 voix contre 39, 227.
5. COMPAGNIES, ACTE DES.—Motion de M. Foster proposant la seconde lecture, adoptée par 50 voix contre 24, 305.
6. DÉPENSES PUBLIQUES :—Motion de M. Mills (Bothwell) proposant de réduire les dépenses publiques, rejetée par 87 voix contre 57, 199, 200.
7. DOUANES :—Motion de M. McCarthy, sous forme d'amendement au bill (No 140) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des, rejetée par 115 voix contre 50, 292, 293.
8. JUGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Motion de M. Mulock (sous forme d'amendement) proposant de retrancher du bill (No 127) l'article qui augmente le traitement du juge local de la Colombie-Britannique, rejetée par 90 voix contre 57, 242, 243.
9. LACHINE, PONTS SUR LE CANAL :—Motion de M. Davies proposant de censurer le ministre des Chemins de fer au sujet de la construction de deux ponts à Montréal, sur le canal Lachine, rejetée par 102 voix contre 65, 177, 178.
10. LAURENTIDES, VILLE DES :—Motion de censure de M. Lavergne contre le ministre des Travaux Publics, au sujet de la location d'un certain édifice, devant servir de bureau de poste, rejetée sur division, 306.
11. LIEUTENANTS-GOUVERNEURS :—Motion de M. Mills (Bothwell), sous forme d'amendement, déclarant que le fait de permettre aux lieutenants-gouverneurs de rester en charge longtemps après l'expiration de leur commission, sans en donner les raisons, est un abus d'autorité de nature à déprécier le gouvernement responsable, rejetée par 106 voix contre 66, 277, 278.
12. LIQUEURS SPIRITUEUSES :—Motion de M. Flint, demandant que la fabrication l'importation et la vente des boissons enivrantes soient prohibées, suivie d'un amendement de M. Guillet proposant de différer l'étude de cette question, jusqu'à ce que le comité Judiciaire du Conseil privé impérial, saisi d'un appel à ce sujet, se soit prononcé sur la juridiction des législatures provinciales, et d'un sous-amendement de M. Taylor, ajoutant à cette considération, qu'il valait mieux attendre les résultats de la Commission qui avait été chargée de faire une enquête sur le trafic des spiritueux. Le sous-amendement est rejeté par 70 voix contre 51; l'amendement est adopté par 68 voix contre 57, et la motion principale, ainsi amendée, finalement adoptée, 170, 171, 172.
13. MANITOBA, ECOLES DE :—Motion de M. Laurier (sous forme d'amendement) déclarant que cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas traité la question des écoles de Manitoba comme l'exigeaient les meilleurs intérêts du pays et qu'elle est d'avis que les déclarations ministérielles à ce sujet sont de nature à soulever une agitation dangereuse parmi la population canadienne, rejetée par 114 voix contre 70, 288, 289, 290.
14. MANITOBA, ECOLES DE :—Motion de M. McCarthy déclarant—sous forme d'amendement,—Que cette Chambre a entendu avec regret les déclarations faites récemment pour définir la politique du gouvernement sur la question des Ecoles de Manitoba, et qu'elle ne veut pas par son silence laisser croire qu'à la session qui aura lieu en janvier prochain, pas plus qu'à la session actuelle, elle sera prête à adopter une loi pour rétablir le système des écoles séparées à Manitoba dans le sens de l'ordre réparateur du 21 mars 1895, rejetée sur division, 295.

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Suite.*

15. MESURES DU GOUVERNEMENT:—Motion de M. Foster proposant le 4 juin, que les mesures du gouvernement aient la priorité les jendis, pendant le reste de la session, après les interpellations; et que l'ordre des affaires du jeudi devienne l'ordre des affaires pour le mercredi,—l'heure consacrée aux bills privés depuis 7.30 p.m., devant être maintenue. Adoptée par 87 voix contre 55, 116.
16. SÉNAT ET COMMUNES:—Motion de M. Mulock proposant la 2e lecture du bill (N° 5) concernant le Sénat et la Chambre des Communes. Rejeté par 100 voix contre 46, 146.
17. SÉNAT, SIÈGES VACANTS AU:—Motion de sir Richard Cartwright—sous forme d'amendement—censurant le premier-ministre pour avoir écrit une lettre à M. McNeill, député, au sujet de l'offre d'un siège au Sénat et pour avoir négligé de remplir les vacances au Sénat, rejetée par 95 voix contre 55, 237, 238.
18. SERVICE CIVIL:—Motion de M. Laurier proposée comme amendement à celle de M. Montague, et demandant le renvoi à six mois du bill (N° 130) modifiant l'Acte du service civil, rejetée sur division, 333.
19. SUFFRAGE DES FEMMES:—Motion de M. Davin proposant: "Que dans l'opinion de cette Chambre le privilège de voter à l'élection de ses membres devrait être accordé aux femmes possédant le cens qui donne aux hommes le droit de suffrage; suivie d'un amendement de M. Laurier proposant, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la question du suffrage des femmes, comme toutes les autres questions concernant le suffrage, appartient plutôt à la juridiction provinciale." Amendement rejeté par 101 voix contre 47; motion principale rejetée par 105 voix contre 47, 119, 120.
20. TARIF DE REVENU:—Motion de censure de Sir Richard Cartwright, proposant d'établir un tarif de revenu, rejetée par 117 voix contre 71, 102.
21. THOMPSON, LADY, CONTRIBUTION DE L'ÉTAT AU FONDS CRÉÉ EN SA FAVEUR:—Montant de \$25,000 voté sur une division de 76 voix contre 39 163.
22. THOMPSON, SIR JOHN S. D., SES FUNÉRAILLES:—Motion de M. Davies proposant de réduire de \$15,000 le montant de \$25,000 affecté aux funérailles de Sir John S. D. Thompson, ex-premier-ministre mort à Londres, rejetée par 68 voix contre 48, 162.
23. TORONTO, HAMILTON ET BUFFALO, CHEMIN DE FER DE:—Motion de M. Maclean (York), sous forme d'amendement, au sujet du chemin de fer de,—rejetée par 114 voix contre 39, 269, 270.

WANETA:—Voir *Douane.*

WELLAND, CANAL:—M. Lowell demande un relevé de tout le bois de service et de construction fourni par contrat ou autrement pour le canal Welland, du 1er janvier 1885 au 1er janvier 1895, ainsi que les noms des entrepreneurs, les quantités fournies et les prix payés en vertu de contrats avec le gouvernement ou par voie d'achat, 137. Réponse à l'ordre de la Chambre, 344. *Non imprimé.* Document No 104.

WHITHURCH, TOWNSHIP DE:—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

WINDSOR À ANNAPOLIS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte qui l'autorise à liquider ses affaires et à se fondre dans une autre compagnie, la " Dominion Atlantic."

Voir *Bill No 49.*

WINGHAM, INDUSTRIES DANS LA VILLE DE :—Voir *Industries mécaniques et manufacturières.*

WINNIPEG, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GRAND-NORD DE :—Résolution de M. Haggart concernant une subvention accordée pour aider à la construction de la ligne jusqu'à la Saskatchewan, 307, 338. Adoptée, 339.

Voir *Bill No 150.*

WINNIPEG, LA CITÉ DE :—Pétition préliminaire demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'exercice de certains pouvoirs concernant l'utilisation de la puissance hydraulique de la rivière Rouge, 167. Rapport favorable du comité des Ordres Permanents, 180. SECOND RAPPORT recommandant la suspension de la règle 49, lecture et réception de la pétition, 187, 188. Suspension de la règle 49 et dépôt du bill, 197.

Voir *Bill No 132.*

YAMASKA, LA RIVIÈRE :—M. Mignault demande copie de toute correspondance et requêtes relativement à la construction de la chaussée et de l'écluse sur la,—139.

YARMOUTH, N.-E., BRISE-LAMES DE :—M. Flint demande copie de toute correspondance et rapports concernant la condition du brise-lames à la barre de Yarmouth, N.-E., ainsi qu'un état indiquant le coût primitif de ce brise-lames et les dépenses qu'il a occasionnées subséquemment, 112. Réponse à l'ordre de la Chambre, 306, 307. *Non imprimé.* Document No 100.

YORK :—Dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies remerciant au nom de la Reine, le parlement du Canada, de son adresse de félicitations, à l'occasion de la naissance d'un fils au duc et à la duchesse d'York, 11.

B